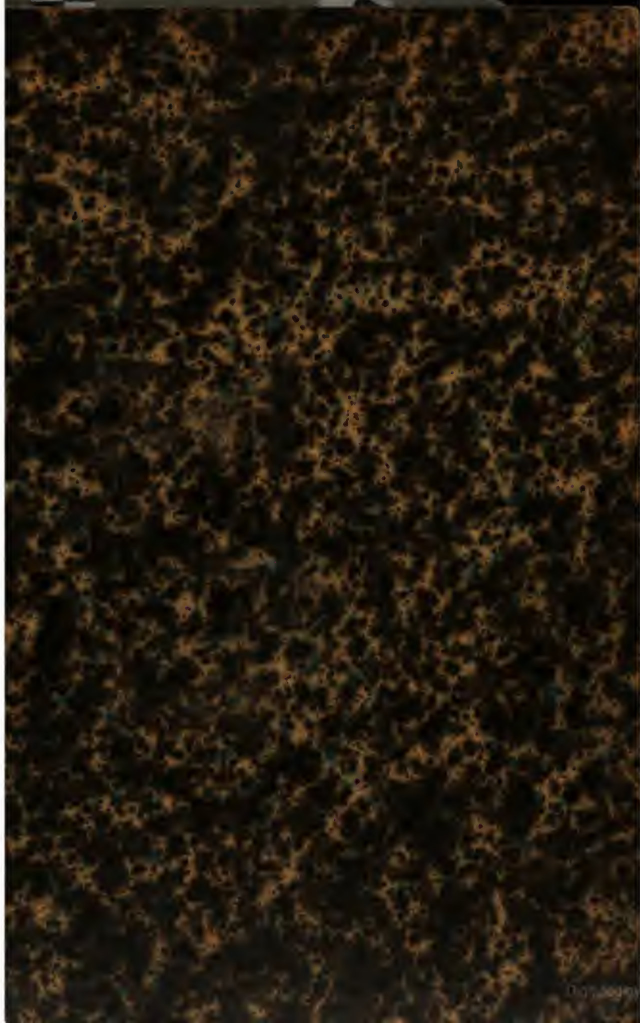
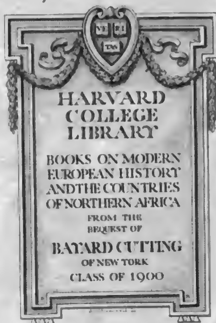
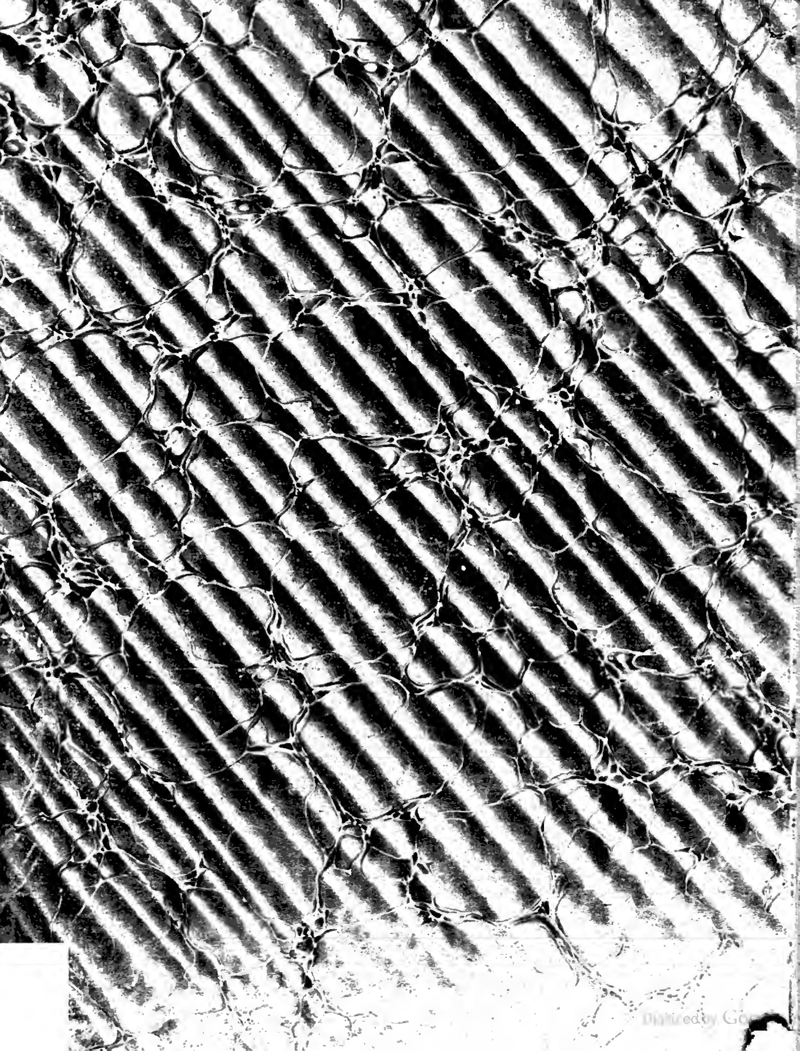



VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900



Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR

L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA PREMIÈRE ANNÉE

BOLTSHAUSER, professeur au lycée de Chambéry.
BEBERT F.-J., de Chambéry.
DELAFONTAINE MARC, de Genève.
DESPINE ALPHONSE, avocat à Annecy, secrétaire-adjoint de l'Association Florimontane.
DESSAIX ANTONY, de Thonon.
DUCRET JOSEPH, professeur à Porentruy (Suisse).
DUFERNEX BENJAMIN, de Genève.
LACOSTE FLEURY, agronôme, président de la Société d'agriculture de Chambéry.
MACON LOUIS, de Genève.
MORTILLET (GABRIEL DE), naturaliste à Milan.
PHILIPPE JULES, secrétaire de l'Association Florimontane.
RABUT FRANÇOIS, de Chambéry, professeur d'histoire à Agen (Lot-et-Garonne).
REPLAT JACQUES, avocat à Annecy, président de l'Association Florimontane.
REVON LOUIS, conservateur du musée d'Annecy.
ZANTEDESCHI FRANÇOIS, professeur de physique à l'Université de Padoue.

COMITÉ DE RÉDACTION

JACQUES REPLAT — LOUIS REVON — JULES PHILIPPE

1860 — 1re ANNÉE

ANNECY

IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO

—

1860

REVUE SAVOISIENNE

(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR

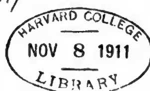
L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

1860 — 1re ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO

1860


HARVARD COLLEGE
NOV 8 1911
LIBRARY

1re Année — N° 1 Omnes omnium caritates patria una complexa est 15 Janvier 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'ASSOCIATION laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

AUX LECTEURS

L'Association Florimontane est une œuvre de propagande intellectuelle; créée pour l'encouragement des sciences, des arts, et des lettres, son rôle ne doit pas se borner à publier des Bulletins scientifiques, qui ne sont adressés qu'à ses membres et aux Sociétés avec lesquelles elle se trouve en relation, et qui par conséquent, ne sont lus que par un nombre de personnes très restreint. Le but qu'elle s'est proposé est plus grand, plus général. Pour rester fidèle à son programme et pour faire tout le bien que l'on est en droit d'attendre d'elle, il faut que son action se fasse sentir sur les masses et se répande partout; il faut qu'elle se montre attentive à toutes les entreprises utiles et généreuses, pour leur donner son appui et les encourager; il faut, en un mot, qu'elle prouve son existence et son utilité en se montrant toujours là où l'intelligence a besoin d'aide, en déployant au grand jour le drapeau de la *science pour tous*, drapeau qui sera un signe de ralliement pour tous les hommes de notre pays aux yeux desquels la culture de l'esprit est le moyen le plus sûr d'obtenir un progrès vrai et vierge d'utopies.

Pour répondre à cette nécessité, l'Association Florimontane a cru qu'elle ne pouvait mieux faire en créant un organe qui portât au sein des masses l'encouragement et la lumière, et qui, dégagé de toute préoccupation politique ou religieuse, pût répandre ses bienfaits dans tous les partis et appeler à lui les hommes amis des travaux intellectuels.

En dehors de ces considérations, l'Association Florimontane a pensé bien faire en publiant la *Revue savoisienne*, parce qu'en donnant un organe à la jeunesse laborieuse, elle espère créer cet esprit d'émulation sans lequel le plus souvent rien de bien n'est possible. La Savoie a fourni son contingent d'hommes illustres dans les sciences, les arts et la littérature; mais presque tous n'ont vu se révéler leur talent que lorsqu'ils se sont éloignés de leur patrie qui ne leur procurait pas les moyens nécessaires pour faire jaillir l'étincelle sacrée. La *Revue savoisienne*, tout en donnant aux jeunes intelligences l'idée du travail, sera pour elles une arène où elles feront l'essai de leurs forces. Est-ce à dire que le journal de l'Association Florimontane ait la prétention de fonder des réputations? Non; mais il peut préparer les voies et ensemencer pour l'avenir; il peut dès aujourd'hui ne pas désespérer de faire éclore quelques talents qui, par la suite, viendront augmenter le nombre de nos gloires nationales.

Telles sont, en quelques mots, les raisons qui ont déterminé l'Association Florimontane à faire paraître la *Revue savoisienne*.

L'Association Florimontane ne compte pas sur ses seules forces; elle fait un appel à tous les travailleurs, pour qu'ils l'aident dans son œuvre; s'adressant à toutes les classes de lecteurs, elle compte sur l'appui de tous les partis. Les matériaux ne manquent pas: quoi de plus propre à inspirer l'imagination que ces vallées riantes et animées par des souvenirs innombrables, ces vallées que nos ancêtres ont illustrées et où plus d'un grand homme a laissé l'empreinte ineffaçable de ses pas? Il ne s'agit que de regarder et de se recueillir. Et pour les amis des sciences, des arts, de l'industrie, que de questions neuves et intéressantes à traiter! que de sages conseils à donner! La Savoie est un champ presque neuf à cultiver, et les richesses de toute sorte que la nature y a semées ne demandent qu'un peu d'efforts de la part de l'homme pour profiter au pays.

Bien que la *Revue savoisienne* laisse à chaque auteur la responsabilité entière des faits et des opinions qu'il émet, elle exclut de son cadre, et l'on comprendra pourquoi, les questions purement politiques ou religieuses. Sans doute il serait absurde, il serait même impossible de défendre à un auteur d'écrire à tel point de vue politique qui forme sa foi; mais on peut poser des limites à ses appréciations et ne pas tolérer qu'il blesse ouvertement une classe de citoyens, comme aussi qu'il combatte systématiquement les principes immuables du progrès et de la liberté, au nom desquels l'Association Florimontane existe. Ainsi, en dehors de la politique et de la religion, rien ne doit être étranger à la *Revue savoisienne*, qui acceptera de préférence les articles qui pourront plus spécialement intéresser la Savoie, sans écarter toutefois trop rigoureusement ceux qui appartiendront au domaine général de l'esprit humain.

La *Revue savoisienne* ne paraîtra provisoirement que le 15 de chaque mois, sur une feuille in-4°; mais l'Association Florimontane espère pouvoir bientôt publier un numéro tous les quinze jours sans augmenter le prix de l'abonnement.

Le dernier numéro de l'année sera accompagné d'une table contenant les titres de tous les articles publiés avec le nom des auteurs.

LE LAC D'ANNECY

CONSIDÉRATIONS GÉOLOGIQUES

Si les géologues sont parvenus à constater les grandes révolutions qui ont profondément modifié la surface de notre globe, s'ils ont pu compter ces terribles catastrophes après chacune desquelles les êtres organisés se sont ou modifiés ou renouvelés, rien du moins ne leur a permis jusqu'à présent d'apprécier les intervalles de ces révolutions, ou la durée des diverses époques géologiques. Même la détermination du temps écoulé depuis la dernière de ces époques jusqu'aux temps historiques, repose sur des bases tellement vagues et incertaines, que les divers résultats obtenus par les géologues ne s'accordent pas même pour les centaines de siècles. C'est bien avouer qu'on n'en sait absolument rien : et par conséquent longtemps avant les temps historiques, le lac d'Annecy a eu sa forme et son étendue actuelle.

On constate cependant d'une manière bien certaine que la plupart des lacs ont eu, à une certaine époque, leur niveau considérablement plus élevé, et que, pour quelques-uns, ce niveau n'est devenu constant que depuis environ 1800 à 2000 ans.

Voici ce que dit le célèbre de Saussure sur l'abaissement du niveau du lac de Genève :

« On ne peut pas révoquer en doute que Plainpalais et ses jardins, les plaines au-dessous de Lancy, celle de Carouge, le Pré-l'Evêque, n'aient été antérieurement couverts par les eaux, et ne se soient élevés par l'accumulation de leurs sédiments; le niveau de leur surface, les lits horizontaux de sable et de gravier dont ces terrains sont formés, en sont des témoins irrévocables. On voit de même, le long du lac, des plaines exactement horizontales, couvertes de graviers et de cailloux roulés, qui aboutissent à des collines escarpées dont la base paraît rongée par les eaux, comme sous Regny, à Rolle, à Dovène, entre Allaman et Morges, et dans un grand nombre d'autres places. Enfin l'histoire civile vient à l'appui de l'histoire naturelle : divers monuments concourent à prouver que les eaux du lac couvraient, il y a 1200 à 1300 ans, tout le bas de la ville de Genève, que ses eaux se sont retirées par gradation, et que les maisons du quartier de Rive et des Rues-Basses n'ont été bâties que depuis leur retraite (1). »

Peut-on constater un pareil abaissement dans le niveau du lac d'Annecy, et depuis quand cet abaissement est-il devenu insensible ?

Quoique la discussion de cette question renferme quelque chose de vague, il est cependant des faits bien établis qui prouvent que le niveau du lac a dû être autrefois plus élevé qu'il ne l'est maintenant.

Le terrain de toute la plaine des Fins présente des couches horizontales, et la partie la plus élevée (celle qui longe la colline des Barattes, d'Annecy-le-Vieux et du Petit Brogny), est formée de gravier, gros d'abord, mais plus fin et sablonneux à mesure que le niveau du terrain baisse. Donc toute la plaine a dû être, à une certaine époque, couverte d'eau qui, après de violentes agitations, a déposé ce fonds pierreux, laissant d'abord à sec la partie la plus rapprochée de la colline.

(1) Voyez de Saussure, *Voyage dans les Alpes*.

Dans la partie la plus basse de la plaine, c'est-à-dire dans celle qui est traversée par le Thioux, on trouve de l'argile, formant un lit de 6 à 10 mètres de profondeur. Il y a donc eu nécessairement des crues d'eau assez fortes pour entraîner, dans cet endroit, le gravier et le sable précédemment déposés, et former ainsi un évasement dans lequel s'entassèrent, à diverses époques postérieures, les couches d'argile qui alimentent aujourd'hui nos poteries et nos tuileries. A des profondeurs qui varient de 2 à 5 mètres, on trouve, enfouis dans la terre, des troncs d'arbres très considérables, qui mettent hors de doute et l'existence de ces inondations et la violence de ces courants d'eau. La rive de Sevrier à Saint-Jorioz présente aussi partout des couches d'argile appuyées contre des dépôts de graviers, ce qui constate pour ces derniers une formation antérieure.

Dans ce dépôt argileux, les couches inférieures sont les plus puissantes (de 1 mètre à 1 mètre 05); les couches supérieures ont peu d'épaisseur et les matières sont plus ou moins mélangées; d'où il faut conclure que ces crues d'eau ont été de moins en moins fortes, et qu'elles ont dégénéré en des inondations telles qu'on les observe encore maintenant à de rares intervalles.

De l'ensemble de ces faits résulte donc un abaissement successif des eaux du lac, mais à une époque très reculée, car d'autres observations prouvent que le niveau du lac n'a pas sensiblement changé depuis au moins deux mille ans. Un abaissement appréciable et plus récent du niveau des eaux exigerait :

1° Que le canal du Thioux, creusé par la nature dans un terrain très peu résistant, se trouvât dans un ravin plus ou moins profond,

2° Que les constructions romaines dont on trouve des débris dans la plaine des Fins eussent été bâties sur un sol à peine élevé au-dessus du niveau du lac et, par conséquent, fréquemment exposé à des inondations;

3° Que les grands canaux abducteurs des bains romains de Menthon se fussent primitivement déversés au-dessous du niveau du lac, puisque maintenant ils aboutissent à fleur d'eau.

Or, les bords du Thioux étant à peu près au niveau de la plaine, et la seconde et la troisième suppositions étant peu probables, il est presque certain que le niveau moyen des eaux du lac est resté le même depuis au moins deux mille ans.

Le bassin du lac d'Annecy porte les traces de grands bouleversements occasionnés par les eaux, et les rives, ou nues et escarpées, ou plates et sans étendue, avant d'être embellies par la culture, ont dû imprimer au lac un caractère sombre et sauvage. Aujourd'hui ses eaux, capricieusement découpées par une charmante variété de vignobles et de rochers, de prés et de forêts, présentent presque partout le coup d'œil le plus enchanteur.

Ce qui frappe d'abord dans l'aspect du bassin du lac d'Annecy, c'est la petitesse de la circonscription hydrographique qui envoie ses eaux au lac, et qui forme une espèce de haut plateau situé entre le Fier et le Cheran, ayant à peine sept à huit fois la surface du lac. Le bassin proprement dit du lac se trouva primitivement divisé en deux parties par une chaîne de montagne s'étendant du promontoire de Duingt au roc de Chère, et comprenant comme point saillant l'éminence qui, dans le

lac, à quelque distance du château de Duingt, se montre à sec lorsque les eaux sont basses. A l'époque où le bassin était envahi par l'eau, le courant arrivant de la vallée de Faverges, arrêté par cette chaîne comme par une digue naturelle, creusa d'abord la baie de Talloires; ensuite, ayant forcé cette digue elle-même, il se dirigea vers l'est jusqu'à ce qu'un courant latéral, descendant des gorges de Léchaux, poussât les eaux vers Albigny et de là le long de la colline d'Annecy-le-Vieux. Ce qui ajoute beaucoup de probabilité à cette hypothèse, c'est que la ligne de ce courant supposé est sensiblement celle de la plus grande profondeur du lac, et que dans la partie du lac comprise entre Duingt, Saint-Jorioz et Menthon, la profondeur est très variable.

POSITION GÉOGRAPHIQUE, ÉTENDUE, ÉLÉVATION AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

Le lac d'Annecy est compris entre les latitudes 45° 47' et 45° 55' Nord, et entre les longitudes 3° 41' et 3° 47' Est de Paris. Sa plus grande largeur (de Sévrier à la rive opposée) est de 3 kilomètres et demi, sa plus grande longueur est de 14 kilomètres, et sa superficie d'environ 2800 hectares.

Il résulte d'un travail fort intéressant que M. le chanoine Poncet a publié sur l'élévation du lac d'Annecy au-dessus de la mer, que cette hauteur, d'après deux observations barométriques faites par de Saussure et Pictet, de Genève, est de 444m,38
D'après 2 observations faites par M. Nicollet. 444m,38
» 2 observations » M. de Luc. 444m,62
» 2 observations » M. Berger. 446m,97
Et d'après 252 observations faites par M. Poncet lui-même, 448m,02, et 73m,67 au-dessus du lac de Genève.

PROFONDEUR DU LAC

De Saussure est le premier qui ait mesuré la profondeur des principaux lacs de la Suisse et de la Savoie. Voici ce qu'on lit dans ses voyages dans les Alpes, au sujet du lac d'Annecy : « Le 12 mai 1780, j'y étais allé (à Annecy) pour mesurer la profondeur du lac. On m'avait indiqué comme le plus profond du lac un endroit nommé le *Boubio*, à demi-lieue au sud-ouest de la ville. Je trouvai d'abord 180 pieds; un de nos bateliers me fit espérer de trouver un peu plus loin une plus grande profondeur; j'y jetai la sonde, elle ne descendit qu'à 110 pieds. Je voulus alors revenir au premier endroit, mais je ne pus pas retrouver le premier fond, il fallut me contenter de plonger mon thermomètre à 163 pieds. »

J'ai sondé moi-même le lac sur 47 points différents. Il résulte de ce sondage :

1° Que le petit lac (de Duingt à Doussard), offre à peu près la même profondeur que le grand lac (d'Annecy à Duingt);

2° Que la plus grande profondeur du lac est de 62 mètres et se trouve entre Sévrier et Veyrier, à 8 ou 900 mètres de ce dernier lieu;

3° Que dans le grand lac il y a une pente douce de la rive gauche vers la rive droite jusqu'aux 2/3, et quelquefois jusqu'aux 3/4 de la largeur;

4° Que la pente de la rive droite est partout beaucoup plus rapide que celle de la rive gauche;

5° Que la partie du roc de Chère cachée par les eaux est aussi escarpée que la partie visible.

Pour ajouter un nouvel intérêt à la profondeur du lac d'Annecy, voici celle des principaux lacs de la Suisse et celle du lac du Bourget :

Le lac de Constance	a une profondeur de	718	mètres.
-- Zoug	—	390	»
— Genève	—	300	»
— Thoun	—	234	»
— des Quatre-Cantons	—	195	»
— Zurich	—	195	»
— Bienne	—	157	»
— Neuchâtel	—	146	»
— du Bourget	—	78	»
— d'Annecy	—	62	»

En retranchant pour ce dernier la profondeur (62 mètres) de la hauteur de son niveau (448 mètres), on trouve pour l'élévation du bassin 386 mètres. C'est, de tous les autres lacs cités, le bassin le plus élevé au-dessus du niveau de la mer.

J'ai cherché, pendant le sondage, à retirer de la terre du fond du lac; cette opération a constaté :

1° Qu'il n'y a très probablement aucune espèce de végétation au fond du lac;

2° Que dans toute son étendue le fond est couvert d'un limon très fin;

3° Que ce limon est beaucoup plus abondant le long de la rive gauche que le long de la rive droite;

4° Qu'il y a en général peu de limon sur la ligne de la plus grande profondeur.

Et de l'analyse chimique de ce limon, il résulte enfin qu'il est d'autant plus sablonneux, qu'il provient d'une partie plus étroite du lac.

Cette inégale répartition du limon et la variation dans sa composition chimique, sont très probablement des effets des courants intérieurs, qui paraissent s'établir surtout dans les parties les plus profondes du lac, et être d'autant plus intenses que le lac est moins large.

Le limon dont il est question se compose principalement de carbonate de chaux, de sable et d'argile; la première de ces substances est la plus fine, et celle qui se dépose par conséquent le plus difficilement. Dans la partie étroite du lac, où certainement les courants inférieurs sont le plus sensibles, le limon ne contient que 0,53 à 0,60 de carbonate de chaux, tandis que dans la partie large, où ses courants sont beaucoup moindres, il contient de 0,60 à 0,72.

L'hypothèse des soulèvements et des invasions d'eau, employée par tous les géologues à expliquer la conformation de la surface de notre globe, suppose nécessairement dans le principe l'existence d'un grand nombre de lacs et de bas-fonds, car, quoique un soulèvement ait pu s'étendre à une contrée entière, il doit y avoir eu, au milieu de l'action générale, des soulèvements de détails qui ont détruit la pente générale de la contrée soulevée. Que sont devenus ces lacs et ces bas-fonds, car aujourd'hui ils sont plutôt rares? Comment expliquer leur disparition, si ce n'est en admettant que les eaux, chargées de matières terreuses, les aient peu à peu comblés. Cette action de comblement, sans doute très rapide aux temps géologiques, n'a pas cessé de nos jours. Toutes les rivières qui se jettent dans des lacs forment à leur entrée des bancs de sables et de

graviers qui s'élèvent et s'étendent d'une année à l'autre, et tendent à combler le lac. Les marais près de Doussard et le terrain mouvant près d'Angon doivent évidemment leur existence à cette cause. De Saussure cite, comme exemple, les dépôts du Rhône à l'endroit où il se jette dans le lac de Genève; il entrevoit même un moyen de déterminer le temps qu'emploiera le Rhône à combler le lac entier, en divisant le volume d'eau du lac par le volume des matières déposées dans une année.

Si l'on admet pour le lac d'Annecy une profondeur moyenne de 40 mètres, le volume d'eau qu'il contient est égal à 1,120 millions de mètres cubes, et en supposant que la terre charriée dans le lac par les rivières et les ruisseaux soit de 10,000 mètres cubes par an, ce qui est évidemment au-dessus de la réalité, il faudra plus de cent mille ans pour combler le lac entièrement.

NIVEAU MOYEN DU LAC

M. le chanoine Poncet, dans son travail sur l'élévation du lac d'Annecy au-dessus de la mer, fixe le niveau moyen du lac à un mètre au-dessous de la clef de voûte du pont du Pâquier. Des observations précises n'ayant jamais été faites sur la hauteur des eaux du lac, ce niveau moyen reste encore à déterminer. Plusieurs observateurs m'ont assuré que le curage des canaux de la ville, en 1854, a fait baisser le niveau du lac d'au moins 50 centimètres.

Au mois de janvier 1857, le niveau du lac était de près de 1 mèt. 50, le 11 septembre 1857, de 2 mèt. 06 c. au-dessous du niveau moyen fixé par M. Poncet. Dans l'inondation de 1711, les eaux ont dû s'élever à près de 1 mètre 50 centimètres au-dessus du niveau moyen.

Les crues d'eau qu'on observe après de fortes pluies sont toujours très rapides. Ce fait se produit même d'une manière tellement frappante, que les pêcheurs et les bateliers habitués au lac ont cru devoir l'expliquer par une cause extraordinaire. Selon eux, le *Boubio*, lieu où de Saussure a sondé le lac, est une immense source pouvant déverser assez d'eau dans le lac pour inonder Annecy et toute la plaine des Fins. Comme appui de leur opinion, ils assurent qu'après de fortes pluies on observe sur le *Boubio* une grande étendue d'eau trouble. Il serait très curieux de constater ce fait d'une manière positive. Selon moi, ces crues d'eau subites ont leur cause dans la conformation même du bassin hydrographique du lac. Ce bassin étant très petit et ayant des pentes assez rapides, les eaux de pluie non seulement sont peu absorbées par la terre, mais elles peuvent, même des points les plus éloignés, arriver en quelques heures au lac, et accumulées alors sur une surface sept à huit fois moindre, elles doivent gagner en hauteur ce qu'elles ont perdu en étendue.

J. BOLTSHAUSER.

(La fin au prochain N°.)

MÉDAILLE INÉDITE D'ALBERT PIO DE SAVOIE COMTE DE CARPI

La médaille qui fait le sujet de cette note a été trouvée en Savoie. Elle appartient à M. l'Intendant Albenga, et le musée d'Annecy en possède des empreintes. Voici d'abord la description de ce petit monument :

D'un côté, le buste du comte de Carpi de profil tourné à droite, coiffé d'un bonnet orné de pierreries avec les cheveux lisses et plats, vêtu et décoré du collier de l'ordre français de Saint-Michel. Autour on lit la légende :

ALBERTUS PIUS DE SABAUDIA CARPI COMES

Au revers on voit un autel sur lequel brûle un agneau, le tout dans une couronne formée d'une branche de palmier et d'une branche d'olivier. L'autel est d'un bon goût. C'est un cippe orné aux quatre angles de têtes de bélier, aux cornes desquels pendent quatre guirlandes de fleurs par des rubans qui se développent gracieusement au-dessous de la corniche; sur la face antérieure de l'autel est un cartouche où sont figurés des caractères illisibles. Cette pièce est en bronze, terminée de chaque côté par un gros grenetis; elle a un fort relief; elle est fondue tout à fait dans le goût du XVIe siècle.

Ceux qui l'ont vue ont cru d'abord qu'il s'agissait d'un prince de Savoie du nom d'Albert Pio, mais ce nom ne figure dans aucune des généalogies connues de cette Maison, pas même dans celle de M. Cibrario, qui a donné avec soin les bâtards de cette famille. Ce n'est en effet point là qu'il faut aller chercher le personnage représenté sur cette médaille, mais bien en Lombardie, dans la généalogie de la famille Pio.

Les Pio de Savoie, princes de Carpi, étaient une maison de cette contrée qui faisait remonter son origine jusqu'à Constantin-le-Grand. Les Pio ont possédé pendant deux siècles, du quatorzième au seizième, la principauté de Carpi (1). Cette famille porte le nom et les armes de Savoie par agrégation faite par Louis duc de Savoie. Ce prince ayant reçu de grands services d'un Albert Pio, seigneur de Carpi, dans la guerre contre François Sforce, lui permit, ainsi qu'à son frère et à leurs descendants, de porter *le nom et les armes de Savoie*. Les lettres, du 27 janvier 1450, sont rapportées dans Guichenon; elles portent, entre autres, que cette concession a été faite aux seigneurs de Carpi en considération qu'ils tirent leur origine de la maison de Saxe.

Le prince Albert Pio de Savoie, comte de Carpi, auquel appartient notre médaille, a été ambassadeur des empereurs Maximilien Ier et Charles-Quint, général des armées de François Ier, et un des antagonistes de Luther et d'Erasme. Il a écrit des livres de controverse contre les protestants. C'était un élève d'Alde Manuce. Il avait une réputation de bravoure, de générosité, d'honnêteté et de science. Se trouvant à Rome lors du sac de cette ville, il fut fait prisonnier, s'échappa et vint en France servir le roi de ce pays. Enfin, c'était un homme très pieux qui, suivant une dévotion fort répandue de son temps, voulut être enseveli en habits de franciscain dans l'église des Cordeliers de Paris. C'est à cette circonstance que fait allusion Marot, dans sa deuxième lettre du *Coq à l'âne* (2). Ce fut aussi à cause de cela qu'Erasme, pour se moquer de son antagoniste, composa

(1) Carpi en Lombardie, sur un canal de la Secchia, à 12 milles de Modène et 4 milles de Reggio, a aujourd'hui une population de 14,000 âmes. Elle a été une ville forte avec des murs et un château.

(2) Témoin le comte de Carpi,
Qui se fit moine après sa mort.

aussitôt la pièce intitulée : *Exequiæ seraphicæ*, l'enterrement séraphique.

Albert de Carpi mourut de la peste à Paris en 1536, et non pas en 1557, comme le dit par erreur Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*. Un magnifique tombeau lui fut élevé dans le chœur de l'église des Cordeliers ; il est dû à Paul Ponce et consiste en une seule figure de cuivre posée sur un sarcophage de marbre. L'artiste, songeant au double mérite du mort, l'a représenté en costume militaire, couché dans l'attitude de la lecture. « Cette figure, dit Sauval, fut estimée en toutes ses « parties ; sa cuirasse est chargée de demi-reliefs tra« vaillés avec une patience toute extraordinaire ; ses « jambes sont croisées fort naturellement l'une sur « l'autre ; mais sa main droite surtout porte si bien sa « tête, et sa tête repose si bien sur cette main, que ce « n'est pas sans raison que ce mausolée passe pour « une des principales beautés de cette ville. Elle est « du bon goût et faite dans le bon siècle. »

Sur ce sarcophage était gravée une inscription qui a été conservée par Pierre Bonfons et Jacques du Breul (1) et que voici :

ALBERTO PIO DE SARAUDIA, CARPENSIUM PRINCIPI
FRANCISCI REGIS FORTUNAM SECUTO : QUEM PRUDENTIA
CLARISSIMUM REDDIDIT, DOCTRINA FUIT IMMORTALEM ET
VERA PIETAS CŒLO INSERUIT
VIXIT ANN. LV.
HEREDES MŒSTISS. POS. AN. 1535

Au commencement de la révolution, la statue de ce tombeau fut transportée au musée des monuments français, formé chez les Petits-Augustins par les soins de Lenoir ; elle y figurait sous le n° 97. Elle doit se trouver aujourd'hui au Conservatoire des arts.

Revenons, en finissant, à la médaille qui a été l'occasion de cette note : elle paraît, par la nature du revers, avoir été faite après la mort d'Albert Pio et pour rappeler cette mort. Elle serait donc de l'année 1536 environ ; elle paraît aussi avoir été l'œuvre d'un artiste italien.

RABUT François.

Traduction d'une charte copiée par M. le chev. Constant Despines, sur un manuscrit de Rd Besson, curé de Chapeiry, appartenant à M. Boigeat, de Chênes-Thonex. — Rd Besson avait lui-même copié cette charte sur l'original qui existait en 1750 dans les archives du château de Menthon.

HOMMAGE PRÊTÉ A AMÉDÉE, COMTE DE SAVOIE (*) PAR LA NOBLESSE DU GENEVOIS, LE 24 FÉVRIER 1405.

Nous Amédée, comte de Savoie et de Genevois, à tous par les présentes faisons savoir que ce jourd'hui, par-devant nous ont comparu nos chers et féaux nobles, bannerets et vassaux de notre comté de Genevois ; à sçavoir : Girard, seigneur de Ternier ; François, seigneur de Greysi ; Henri, seigneur de Menthon, Albert, seigneur de Dingy ; Antoine, seigneur d'Hauteville ; Jean de Compey, seigneur de Thorens ; Guigon, seigneur de Sallenôves ; Antoine de Clermont, seigneur de la Bâthie en Albanais ; Girard d'Arles, tous chevaliers ; Jean de Verboux, en qualité de tuteur de Guillaume, fils de feu François Verbouz, Gauthier de Lornay, seigneur de Seyrié ; Aubert des Clés ; Pierre de Duin, seigneur de Châtesuvieux ; Pierre de Duin, seigneue de Beauvivier ; Antoine des Clés ; Rolet de Rochette ; Humbert Samuliez, seigneur de Myonnaz ; Jean de Brunelle, fils de feu Jean de Brunelle ; Hugonin Dorliez ; Georges de Dreysier, en son nom et au nom de Jean fils de feu Humbert de Dreysier, pour lequel, ainsi qu'il le dit, il supporte hommage ; Guillaume de Rochette ; Jacques fils de Jean vidôme de la Roche, affirmant qu'il a mandat de son père ; Antoine de Crepinier ; Jean Damaciez ; Jacques d'Albiez ; Nicod de Oyumo ; Pierre vidôme ; Pierre de Menthon ; Thomas de Menthon ; Jean de Sallenôves ; Henri de Menthon de Lornay ; Pierre de Charrière, pour lui et pour sa femme Helène, fille de feu Rollet de Belnezer ; Guillaume de Ranguis ; Jean de Cuehet ; Henri de Montoux de Promery ; Jean feu François de Lornay, Jean de Folliet de Talloires ; Jacques Emyonis ; Jacques d'Orlie ; Hugonin Brunier ; Rolet Porta ; Jacquemet Porta, et Peronette fille de Pierre Domperc, femme de Jacques de Menthon de Dingy ; — tous les susnommes, convoqués par nos lettres anterieures, ont eté mandés à comparaître solennellement à Annecy aujourd'hui vingtième jour de fevrier de l'an du Seigneur 1405, pour nous rendre, en notre qualité de comte du Genevois, les hommages et fidelités auxquels ils étaient tenus envers nos predecesseues les comtes de Genevois, de bonne mémoire. — Et pour ce faire, les susdits nobles, bannerets et vassaux nôtres nous demandaient avec instance, sous divers pretextes, raisons et motifs, de leue accorder un plus grand delai ; — ces raisons entendues, nous susdit comte de Savoie et de Genevois, sans nous arrêter à leurs prétextes qui ne pouvaient obstee ni en droit ni en fait, attendu les nombreux délais qui leur avaient déjà été donnés, nous les avons avertis, requis et exhortés de nous prêter leur foi et hommage de suite et sans plus de retard, en affirmant que nous étions bien assuré qu'ils y étaient tenus envers nous : Pieere, comte de Genevois, ayant institué pour heritier universel dans sa comté Humbert de Villards, comte de Genevois, auxquels deux comtes, les nobles et vassaux susdits avaient dans le temps prête hommage, et ledit comte Humbert ayant institue pour son heeitier Oddon de Villards, seignene de Bange, duquel comte Oddon nous tenons en cette partie droit et action, car il nous a remis, cédé, transporte et donné par documents publics et solennels tous les droits, raisons, actions et dignites qu'il pouvait et devait avoir dans ledit comté de Genevois. — Donc, lesdits hommages et fidelites nous appartiennent clairement, manifestement et de plein droit, tant en vertu des susdites cession et transmission, qu'en vertu des droits plus forts qui nous appartenaient déjà comme seigneur superieue du fief, droits plus amplement deduits dans le procès qui a existé pour ce comté de Genevois. — Cependant, lesdits nobles, bannerets et vassaux ayant humblement requis de notre grâce spéciale un plus long délai, nous leur avons octroye cette faveur, et les avons ajournés au lendemain 21me jour de fevrier. — Ledit jour, les mêmes nobles ont comparu personnellement par-devant nous, en insistant à requérir de nouveaux delais, sans proposer d'ailleurs, sans produire ou dire autre chose que ce qu'ils avaient déjà dit et proposé ; alors, nous comte susdit leur avons enjoint et ordonné, sous peine pour chaque renitent, de 50 marcs d'argent à nous applicables, de nous rendre hommage sans plus de retard. — Cette injonction entendue, lesdits nobles craignant de nous deplaire et aussi de blesser leur propre honneur, nous ont supplié à genoux de leur accorder de notre plus ample grâce un nouveau délai. — Alors, nous leur avons repondu que nous cherissions sincèrement le soin de leur honneur, et que nous ne voudrions pas les opprimer ou grever en plus qu'il ne nous était dû ; néanmoins, de grâce spéciale, nous leur avons encore accordé delai jusqu'au lendemain. — Lequel jour, 22me de février, poue les causes dessus dites ils ont comparu en personne, et ont de nouveau cherche des excuses frivoles, mais ils n'ont rien deduit ni produit autre que ce qu'ils avaient dit précédemment. — Et alors, nous comte susdit, avons enjoint à tous et un chacun de nous prêter foi et hommage, sous peine de la perte et confiscation de tous les fiefs qu'ils tiennent de nous, sous peine en sus d'encourir notre colère à peepétuité et toute notre indignation. — Ces paroles entendues, ils nous ont demandé de leur donner, pour une œuvre de cette impoetance, des conseillers honnêtes et fidèles ; à quoi adhérant, nous leur avons fourni pour conseils François de Menthon, chevalier ; Antoine de Montéote, docteur ès lois ; Geoeges Palluel, licencie en droit ; Pieere Marcellet et Mermet de Billee ; et après avoir conféré avec iceux et avec tous autres qu'ils ont voulu choisir, après mûre et longue délibeeation, le jour 24 du mois de fevrier, lesdits nobles, bannerets

(1) *Antiquités de Paris*, recueillies par M. Pierre Bonfons, augmentées par Jacques du Breul, 1608 ; fol. 236 verso.

(*) Amédée VIII, qui avait acquis, en 1401, le comté de Genevois, Rumilly, La Roche et Ballaison. *(Note du Traducteur.)*

et vassaux nous ont loyalement et sincèrement prêté et rendu lesdits hommages et fidélites. — De tout quoi, ensuite de leur demande, nous leur avons gracieusement accordé attestation par nos présentes lettres que nous avons scellées de notre sceau et données en notre château d'Annecy ledit jour 24 fevrier de l'an du Seigneur 1405.

Présents : — Le seigneur évêque de Maurienne; — G. abbé de la Cluse, chancelier; Jean de Sauvauge et A. de Gerbais.

Les présentes ont eté scellées et expédiées d'ordre de Monseigneur, par Guichard de Marchand, chancelier moderne de Savoie, le 4 novembre 1414.

Traduit par J. REPLAT.

CORRESPONDANCE

Un jeune chimiste de Genève, notre ami M. Delafontaine, veut bien entretenir avec nous une correspondance régulière sur les faits les plus interessants et les plus nouveaux des sciences physiques et naturelles. Nous nous permettons d'envoyer dès aujourd'hui à la *Revue savoisienne* quelques épis de cette gerbe, et en souhaitant la bienvenue aux épîtres de notre confrère, nous formulons l'espoir de voir son exemple suivi bientôt par de nombreux imitateurs.

Louis R.

Genève, le 7 janvier 1860.

Découvert en 1830 par Sefstrom, dans la mine de fer du mont Taberg, en Suède, puis trouvé à Wanlockhead, au Mexique et en Sibérie, le *vanadium* avait été regardé jusqu'à ces derniers temps comme l'un des métaux les plus rares. Dans le courant de l'été dernier, M. H. Ste-Claire Deville faisant subir un traitement chimique à une argile de Beaux (France), y reconnut la présence du vanadium. La proportion en est faible sans doute, mais comme cette argile est fort commune dans la localité, les chimistes pourront désormais se procurer aisement les composés vanadiques, dont quelques-uns sont doués d'une belle couleur qui leur vaudra, à n'en pas douter, quelques applications industrielles.

Je dois à l'obligeance de M. le professeur Alphonse Favre quelques échantillons de cette argile, provenant d'un envoi de M. Deville. Ce sont des grains ou nodules de grosseur variable, ovales, fortement colorés en brun par l'oxyde de fer, résistant assez bien au pilon, empâtés dans un calcaire cristallisé. En coupant un de ces grains, on reconnait aisément qu'il est formé de couches concentriques dont la teinte devient généralement plus foncée en se rapprochant du centre. La grande abondance du fer dans ce minéral, ainsi que cette forme en nodules me fait penser qu'on doit le regarder plutôt comme une limonite vanadifère, analogue à celle du Hartz.

Les journaux vous auront sans doute appris, il y a plusieurs semaines déjà, que M. Leverrier, d'après le calcul des perturbations de Mercure, avait été conduit à admettre que celui-ci doit subir l'influence d'une *planète* ou d'une couronne de planètes jusqu'ici inaperçues et placées à une grande proximité du soleil. D'après une nouvelle très récente, cette planète existerait réellement et aurait été aperçue il y a peu de jours par un observatoire de province en France. Du moins M. Leverrier annonce avoir reconnu l'exactitude des registres astronomiques où sont consignées les observations relatives à cet astre nouveau. La nouvelle étant arrivée à Genève par voie télégraphique, les détails manquent encore.

Le mémoire de Rose que je vous ai envoyé (1) vous fait voir ce qu'il faut penser de la prétendue origine purement ignée du quartz, du feldspath et du mica. Un mémoire moins récent en fait autant pour l'*émeraude*. L'auteur, M. Lévy, après avoir décrit la mine de Muso, dans la Nouvelle-Grenade, démontre que la coloration des émeraudes doit être attribuée, non pas à l'oxyde de chrôme, comme on l'a cru longtemps, mais à une matière organique carbonée, destructible par la chaleur. Dans cette mine de Muso, il arrive souvent que les gemmes récemment extraites éclatent et se réduisent en fragments si, au sortir de la terre, on n'a soin de les enfermer pendant quelques jours dans un vase couvert, à l'abri des rayons du soleil. Cela tient à un peu d'eau interposée qu'une application brusque de la chaleur solaire réduit en vapeur, laquelle, par sa force expansive, amène la rupture de l'émeraude.

M. DELAFONTAINE.

(1) Nous en publierons un extrait dans un prochain N°. — *Réd.*

BIBLIOGRAPHIE

Les Lettres d'Everard

PAR P. LANFREY

Ce n'est pas sans un vif sentiment de joie et d'orgueil que nous entreprenons d'écrire ces quelques lignes, au sujet du récent ouvrage publié par notre jeune et déjà illustre compatriote. A quelque point de vue que l'on se place, quelle que soit l'opinion que l'on professe, on ne peut s'empêcher de s'enorgueillir de la gloire acquise par un des siens dans la défense d'une bonne cause.

Les *Lettres d'Everard* sont un long gémissement poussé à l'aspect de la défaillance qui s'est emparée de la société française; elles sont en même temps un cri d'alarme qui doit retentir dans tous les cœurs honnêtes et assez clairvoyants pour se rendre compte de l'abîme vers lequel on les pousse. Elles dépeignent avec vérité, comme le dit leur auteur, la révolte d'un esprit généreux contre la violence que lui font les événements, et la maladie morale qui se produit inévitablement dans les meilleures natures toutes les fois qu'une société abandonne et renie un grand principe de justice et de civilisation.

Les peuples comme les individus ont leur moment de défaillance; alors tous les esprits frappés de torpeur semblent morts à la vie intellectuelle et abandonnent la voie droite; des lois nouvelles et toutes de convention entraînent la conscience hors du sentier de la justice; les idées grandes et généreuses sont mises au rebut comme chose ridicule et inutile; l'homme n'est plus qu'une machine à battre monnaie, parce que le métal a pris la place du cœur. Dans ces moments d'aplatissement général, ainsi que les appelle M. Lanfrey, quelques esprits privilégiés restent inébranlables dans la voie du droit; épouvantés, indignés de la corruption qui les entoure, ils ne peuvent s'empêcher de protester énergiquement contre le culte du veau d'or, au nom duquel on a renversé les autels de la liberté et de la justice : M. Lanfrey est un de ces esprits.

Avec quel intérêt, avec quelle ardeur nous avons lu les pages de son livre! Combien nous avons été heureux de le voir frapper, avec cette énergie froide et raisonnée qui forme la base du vrai courage, les abus qui envahissent tout aujourd'hui! Politique, philosophie, littérature, arts, tous ont passé rapidement sous nos yeux, et tous portaient les marques du style acéré qui les avait frappés : Plus vite! plus vite! ô fantômes! nous sommes-nous écrié avec celui qui les marquait du fer rouge; que de simulacres, que de contrefaçons, que de plagiats, que d'inutiles apparences! Passez, vaines ombres, allez au néant dont vous êtes l'image!

Les *Lettres d'Everard* — de plus compétents que nous l'ont déjà dit — placent M. Lanfrey au rang des plus grands penseurs et des meilleurs écrivains français. L'espace nous manque pour analyser comme il le demanderait ce livre remarquable; d'ailleurs, ce n'est qu'en le parcourant en entier que l'on peut en comprendre toute la portée, et une analyse, quelque bien faite qu'elle fût, n'en donnerait jamais qu'une idée très incomplète. Qu'il nous soit permis, cependant, d'en citer quelques passages qui pourront faire voir avec quel style incisif et brillant il est écrit.

Ecoutez ces paroles sur le génie :

« Le génie n'est point une herbe folle qui croît au hasard où le vent l'a poussée ; c'est un arbre magnifique et délicat qui demande un terrain dès longtemps préparé. Il veut, pour donner son fruit, avoir été arrosé des sueurs de tout un peuple, et lorsque le mortel predestiné qui doit le cueillir sort de la foule et porte la main sur lui, il n'est pas un privilegié égoïste, il est le grand-prêtre de l'universelle communion des esprits! En lui se retrouvent et reprennent vie tous ces labeurs perdus en apparence et par lui ils retournent à l'humanité en riches trésors et en abondantes moissons. Qui dira ce qu'il a fallu à une nation d'efforts de travaux, de souffrances pour que dans son sein aient pu se developper un Raphaël, un Voltaire, un Mirabeau, un Mozart, un Byron! Combien d'ébauches la nature n'a-t-elle pas dû briser avant d'arriver à ces epreuves accomplies? Combien de héros ont dû combattre et de rapsodes chanter avant qu'un Homère pût naître de leurs cendres? On a dit que l'enfantement d'un grand homme ne coûtait pas plus d'efforts à la nature que celui d'un idiot; peut-être! mais ce qu'elle n'enfante pas avec autant de facilité, c'est ce mouvement qui le précède et dont il est le terme, c'est cette élite en apparence inutile qui lui sert de point d'appui, qui le comprend et qui le porte, c'est cette sorte de pyramide humaine dont il forme le couronnement. Voila les éléments dont l'absence me frappe aujourd'hui parmi nous et me paraît la plus alarmante pour notre avenir. Nous manquons également et du public choisi dont la coopération est nécessaire à l'avénement des grands esprits, et du mouvement intellectuel qui leur sert de précurseur. A la vérité, ce que je déplore ici, d'autres s'en réjouissent au nom de l'égalité. Si c'est l'égalité de l'impuissance qu'ils ont cherché à réaliser, ils ont lieu en effet de s'applaudir de leur succès. La société qu'ils ont faite est comme ces machines puissantes que la science a mises au service de la richesse publique : vous y entrez lingot, vous en sortez petite monnaie, et marqué à l'effigie de l'insignifiance commune. »

Lisez cette apostrophe adressée aux fabricants d'utopies, aux soi-disant organisateurs de la société :

« Et qui vous l'a dit que je voulais être organisé? Qui êtes-vous pour me traiter avec ce mépris? Me prenez-vous pour une chose inanimée, un être inerte, pour une machine dont les rouages se montent ou se demontent à volonté? Est-ce qu'on organise la vie? Est-ce qu'on organise les sentiments, la volonté, l'âme, les forces libres et spontanées de l'esprit? Et cette violence que vous ne pourriez pas imposer au plus humble des végétaux, vous voulez l'imposer à l'homme? Le monde sait maintenant, grâce à vous, ce que c'est que l'organisation, c'est-à-dire le calcul appliqué aux choses de l'inspiration et du libre arbitre. Il vous a vu fonder des cultes comme on fonde des negoces, combiner à doses égales le mysticisme avec l'agiotage, et passer indifféremment de la banque à la religion et de la religion à la banque. Vous lui avez montré, spectacle nouveau, Robert-Macaire et Mahomet réunis dans le même homme. Il est fort à craindre qu'il ne veuille pas pousser l'expérience plus loin. »

L'ironie est pour M. Lanfrey une arme terrible qu'il manie avec une habileté remarquable. En voici un exemple choisi au hasard :

« Le dix-neuvième siècle a introduit dans la langue de la philosophie et de la politique un mot qui restera comme un de ceux qui le caractérisent le plus heureusement lui-même, c'est le mot : *aspiration*. Notre époque, en effet, sera longtemps citée pour ses aspirations, c'est ce qu'elle a de mieux, et elle ne se fait pas faute de le répéter : nous avons « les plus nobles aspirations, les aspirations les plus généreuses, etc. » C'est là notre spécialité. On peut dire que nos villes en sont *pavées*, car les aspirations sont à coup sûr proches parentes des « bonnes intentions » qui peuplent, dit-on, l'enfer. Sans nous en douter, nous nous sommes admirablement définis et jugés nous-mêmes en nous appliquant ce mot vague, louche, équivoque, indécis entre le sens matériel et le sens moral. Une aspiration! comme cela est bien trouvé pour dispenser d'avoir une croyance, et mieux encore, pour dispenser de vouloir et d'agir! On s'expose pour des convictions, mais pour des aspirations, allons donc! c'est tout au plus si on *aspire* à s'exposer. C'est léger, commode, portatif, incolore, impalpable, élastique surtout! élastique comme l'air dont les aspirations sont faites. C'est d'une digestion aussi facile pour une conscience au moral, qu'au physique pour un estomac. Mais formez donc des hommes avec une pareille nourriture! »

A côté de ces pages hardies on trouve dans l'ouvrage de M. Lanfrey des descriptions charmantes et pleines de poésie, qui contrastent avec la mâle vigueur du critique et qui sont comme un temps de repos pour le lecteur.

Tel est cet adieu à l'automne :

« L'or et les pourpres mourantes de l'automne ont disparu sous les premières neiges. Adieu, pâle soleil, lumière spiritualisée à force d'être adoucie, délicates harmonies, tièdes haleines, gazes transparentes du matin, magnificences suprêmes de la nature épuisée! Adieu, douce langueur si chère aux cœurs malades, souriante mélancolie, lassitude divine de la mère après l'enfantement! Adieu, belles nuées, fugitives comme l'espérance! Voici l'hiver et ses longues torpeurs.

Nous aurions pu citer encore toute la première lettre, dans laquelle Everard dépeint le pays d'où il écrit ses premières impressions. Rarement la nature alpestre a été décrite aussi bien, avec autant de vérité.

M. Lanfrey a donc fait un bon et beau livre, chose bien difficile à trouver aujourd'hui, à cette époque où l'on s'inquiète peu de créer de belles œuvres, mais où l'on n'écrit que dans le seul but de gagner de l'argent.

Quelques-uns accuseront peut-être l'œuvre de notre compatriote d'être parfois entachée d'exagération ; nous répondrons à ce reproche par cet axiôme bien connu : Aux grands maux, il faut les grands remèdes ! Comme pour avoir un peu il faut demander beaucoup, nous croyons qu'Everard a eu raison de porter de rudes coups aux abus qui nous envahissent, même en exagérant le mal, afin de parvenir à frapper de mort au moins quelques-unes des turpitudes qui déshonorent la nation.

Honneur! trois fois honneur à l'homme qui a eu assez de courage pour mettre son talent au service d'une aussi noble cause !

Heureuse doit être la Savoie d'avoir donné cet homme à la France ! JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE

ASSOCIATION FLORIMONTANE

Séance du 15 décembre 1859

PRÉSIDENCE DE M. REPLAT

M. l'archiviste dépose sur le bureau les dons suivants : 1° Le 44° bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles ; 2° Le tome XV des mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève ; 3° Le 3° vol. des publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry ; 4° Les comptes-rendus des années 1854-58 de la Société médicale de Chambéry ; 5° Le 9° bulletin de la Société centrale d'agriculture ; 6° Ouvrages et brochures diverses, don de MM. Rabut de Chambéry, Francisque de Lachenal de la même ville ; Charles Burdet, Quetand Louis, Chaumontel, avocat, Bachet Félix et Terrier François, d'Annecy ; Joseph Desmaison, de Faverges ; 7° 375 échantillons de plantes de la flore savoisienne, donnés par M. l'abbé Puget, d'Annecy ; 8° 55 médailles diverses trouvées dans les canaux d'Annecy, données par M. Joseph Terrier ; 9° 36 médailles de Savoie, données par M. Alexandre Paccard ; 10° 28 médailles modernes de divers Etats, données par M. Callies Victor ; 11° 20 médailles romaines, données par M. A. Despines ; 12° Un écu de la république cisalpine, donné par M. le docteur Fleuret.

M. REPLAT dépose une copie de la commission donnée au légat *a latere* Louis, cardinal d'Arles, curé de Sainte-Cécile à Rome, lorsqu'il fut envoyé par le concile de Bâle pour annoncer à Amédée VIII, alors à Ripaille, sa nomination au trône pontifical. Cette pièce intéressante a été envoyée à l'Association par M. Marc Viridet, vice-président de l'Institut genevois, et a été empruntée aux archives de Soleure.

Des remercîments sont votés à M. Marc Viridet.

M. Replat donne lecture de la traduction d'une charte qui contient l'hommage prêté à Amédée VIII, en 1405, par la noblesse du Genevois ; la traduction de ce document, curieux à plus d'un titre, a été faite sur une copie envoyée par M. Constant Despine.

M. E. Serand dépose une collection d'antiquités lacustres envoyée par M. Fréderic Troyon et par l'intermédiaire de M. le professeur Revon. Cette précieuse collection se compose des objets suivants : 1° deux *emmanchures* de haches en pierre, trouvées sur l'emplacement lacustre de Concise (canton de Vaud); 2° deux polissoirs formés d'incisives fixées dans des bois de cerf ; 3° un poinçon en os formé d'un canon refendu ; 4° trois bois de cerf portant les marques des instruments tranchants avec lesquels on les coupait et préparait pour en faire des manches ou poignées d'outils, 5° un fragment de vase, spécimen de la poterie de l'âge de la pierre; 6° un fac-simile d'un marteau en bois de cerf trouvé près d'Estavayer (âge de la pierre) ; 7° un fac-simile d'une hache en serpentine avec son *emmanchure*, trouvée dans la même localité; 8° un fac-simile d'un manche en bois végétal, trouvé par M. Troyon sous cinq ou six pieds de tourbe, dans le petit lac de Luissel, près de Bex (canton de Vaud). L'original n'a pu être conservé qu'en le laissant dans l'eau où il s'est bruni ; au moment de la découverte, il avait la couleur du bois en sève qu'on vient de dépouiller de son écorce.

L'assemblée charge M. le professeur Revon d'adresser des remercîments à M. Frédéric Troyon pour son précieux envoi.

M. E. Serand donne connaissance d'une communication qui lui a été faite par M. Croisollet notaire à Rumilly, au sujet d'une inscription romaine inédite qui se trouve à Brailles, village de la commune d'Albens, et situé à 7 kilomètres S.-E. de Rumilly. Cette inscription, incrustée dans la façade d'une maison, est difficile à déchiffrer à cause du mauvais état dans lequel se trouve la pierre. On voit seulement qu'il y est question d'un *Roncilius*, et l'on peut présumer que cette pierre a recouvert un tombeau.

Dans la même note, M. Croisollet rectifie : 1° une inscription copiée par Albanis Beaumont, inscription qui se voit aujourd'hui sur la place du Bourg, à Rumilly, dans le même état où l'a trouvée l'auteur de la *Description des Alpes grecques et cottiennes* ; 2° une inscription qu'il avait envoyée en 1844 à la Société royale académique de Savoie, et dont la reproduction n'a pas été fidèle.

M. Jules Philippe prend la parole et propose à l'assemblée la création d'un organe littéraire et scientifique qui porterait le titre de *Revue savoisienne*, et qui serait placé sous la direction de l'Association. Ce journal exclurait de ses colonnes toute question purement politique ou religieuse, et paraîtrait une fois par mois provisoirement, dès le 15 janvier 1860. Après une courte discussion, la proposition de M. J. Philippe est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée procède à l'élection des membres du comité de rédaction. Sont nommés : MM. Replat, Revon et Jules Philippe; ce dernier est chargé, en outre, de la direction et de la gérance du journal.

—

Nous insérons avec empressement la communication suivante :

Collége d'Annecy. — M. le professeur Boltshauser, directeur du pensionnat d'Annecy, vient d'être appelé à remplacer M. le professeur Saint-Martin dans la chaire de physique au collége de Chambéry. Nous ne pouvons que le féliciter de la distinction dont il s'est rendu digne à tous égards par la profondeur de ses connaissances dans les sciences physiques et mathématiques. Mais c'est là une perte, et une perte bien sensible pour le pensionnat. Il n'est point besoin de longs discours pour démontrer que M. Boltshauser, dès le jour où il a été appelé à la direction de cet établissement, n'a cessé de faire preuve non seulement des plus hautes capacités comme administrateur, mais encore d'un esprit de prudence et de conciliation qui lui a valu affection et reconnaissance de la part des élèves, estime et franche amitié du côté des professeurs. Aussi son départ, nous en sommes persuadés, causera des regrets unanimes. Nous surtout, professeurs pensionnaires, qui avons été à ce titre en contact avec lui à chaque heure de la journée, nous avons été plus particulièrement à portée de sentir ce qu'il y a chez lui de douceur, d'attentions continuelles, d'abnégation. La reconnaissance nous fait un devoir de dire que M. Boltshauser a consacré tous ses soins à nous indiquer, avec l'expérience d'un long professorat, les moindres détails de la tâche à remplir. Son plus vif plaisir, nous l'avons maintes fois constaté, était d'écarter les ronces du chemin et d'ouvrir une voie aplanie aux pas des jeunes professeurs. Aussi perdons-nous en lui plus qu'un directeur habile : nous voyons s'éloigner l'ami sincère, le guide sûr et l'homme de cœur.

Au nom des professeurs pensionnaires,
Louis R.

Note de la rédaction. — Bien que M. Boltshauser s'éloigne d'Annecy, nous sommes heureux d'annoncer qu'il restera toujours un collaborateur assidu de la *Revue savoisienne*.

—

Ont été nommés :

Proviseur royal de la province de Chambéry, M. l'avocat Rey Luc; *secrétaire*, M. Vincent Bouvard.

Proviseur royal de la province d'Annecy, M. l'abbé Neuvecelle ; *secrétaire*, M. Croizat.

Inspecteur provincial des écoles pour la province de Chambéry, M. Louis-Marie Leyat; *secrétaire*, M. le docteur Victor Truchet.

Inspecteur provincial des écoles pour la province d'Annecy, M. Désiré Graglia , *secrétaire*, M. Benédict Turbil.

Inspecteurs d'arrondissement. Albertville, M. Frédéric Nielli ; Bonneville, M. Jean Mellé ; Moûtiers, M. le docteur Louis Savoyen ; Saint-Jean-de-Maurienne, M. François Ruffier ; Thonon, M. Benjamin Darves.

—

Dans les dernières mutations qui ont eu lieu dans l'administration de l'instruction publique et que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, nous avons à signaler le remplacement de M. Truchet, ex-proviseur à Annecy et dont notre ville entière a pu constater le désintéressement ; pendant sept ans de services presque gratuits il n'a cessé de donner des preuves de son dévouement. Il a étendu surtout sa sollicitude sur l'enseignement dans les campagnes, en s'inspirant toujours des tendances les plus libérales.

M. Truchet a été remplacé par M. l'abbé Neuvecelle, docteur en droit et professeur de philosophie positive au collége de Thonon. Le nouveau proviseur arrive dans nos murs précédé d'une réputation qui ne peut que le bien recommander, et qui, nous en avons l'espoir, ne se démentira pas.

M. l'abbé Graglia, inspecteur royal de la province d'Annecy, est entré en fonctions. On le représente comme un homme éclairé et doué d'un haut esprit de conciliation.

Enfin, un nouveau principal vient d'être appelé à la direction du collége d'Annecy, en remplacement de M. Boltshauser; c'est M. le chanoine Favre, professeur de philosophie, qui sera secondé dans ces fonctions par M. L. Revon, professeur de physique.

J. P.

—

L'Académie royale de Savoie a tenu une séance le 5 janvier.

Dans cette séance, elle a décidé que le prix de poésie ne serait pas décerné cette année, aucun des poëmes présentés n'ayant rempli les conditions du programme. Une nouvelle commission a été nommée pour choisir le sujet du concours de 1860.

M. le docteur Carret a fait une communication très intéressante sur des expériences d'*hypnotisme*.

M. l'abbé Mermillod, curé de Notre-Dame de Genève, a été reçu membre correspondant de l'Académie dans cette même séance.

—

Le dernier volume des Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry contient : 1° un résumé des séances de 1859 ; 2° *Protestation de Nicod de Menthon contre le podestat et la ville de Chiò en 1437*, publiée par M. F. Rabut ; 3° *Notice sur Grimaldi de Copponay* ; 4° *Note sur un denier d'Aiguebelle du XIe siècle*, par M. F. Rabut ; 5° *Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin*, publiés par Auguste Dufour, major d'artillerie ; 6° *Liste des hameaux, châteaux, etc., de la Haute-Savoie*, recueillie et éditée par F. Rabut ; 7° *Pouillé du décanat de Savoie en 1488*, édité par Auguste Dufour ; 8° *Bulletin bibliographique de la Savoie en 1856*, par F. Rabut.

—

Nous croyons faire plaisir à MM. les professeurs, régents, etc., en leur annonçant qu'une édition de la nouvelle loi sur l'instruction publique paraîtra le 23 du courant à l'imprimerie de la *Revue savoisienne*.

Jules Philippe, *directeur-gérant.*

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 2 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Février 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

AVIS.

Le présent numéro de la *Revue savoisienne* est envoyé à titre d'essai ; il n'en sera pas adressé d'autres.

Les personnes qui désireraient continuer à recevoir la *Revue*, sont priées de faire parvenir à la direction un bon de six francs pour les Etats, ou de sept francs pour la Suisse et la France.

L'envoi du premier numéro qui a paru servira de récépissé.

LE LAC D'ANNECY

(Suite et fin.)

TEMPÉRATURE DES EAUX DU LAC

Un des premiers faits constatés après la découverte du thermomètre, fut l'augmentation de température des couches de terre prises à des profondeurs de plus en plus grandes. Cette observation donna lieu aux expériences ayant pour but de connaître la température des mers et des lacs. Les capitaines Phipps, Fœrster et Cook sont les premiers qui aient observé la température des mers et à diverses profondeurs. De Saussure a le premier mesuré la température des lacs de la Suisse et de la Savoie.

TEMPÉRATURES OBSERVÉES PAR M. DE SAUSSURE SUR LE LAC DE GENÈVE

DATES	Température DE L'AIR	Température DE L'AIR à la surface	TEMPÉRATURE à diverses profondeurs
1767 le 13 août	28,7	25,6	12 7 à 68 mètres
1774 le 6 août	22,5	18,7	10.6 à 101 »
1779 le 6 février		5,6	5.31 à 114 »
» le 11 février			5,62 à 32 »
» »			5,62 à 81 »
» »	4,4	5,62	5.19 à 201 »
» »		5,62	5,37 à 309 »

TEMPÉRATURES OBSERVÉES PAR M. DE SAUSSURE SUR D'AUTRES LACS DE LA SUISSE ET DE LA SAVOIE

LACS	DATES	Température DE L'AIR	Température DE L'AIR à la surface	TEMPÉRATURE à diverses profondeurs
de Joux	1779 15 juil.	13,5	13,1	10,6 à 26 m.
Neuchâtel	» 17 juil.	24	23,1	5.1 à 105 »
Bienne	» »	22.2	20,7	6,9 à 70 »
d'Annecy	1780 14 mai	15,2	18	7 à 58 »
Thoun	1783 7 juillet	20,6	19	5° à 114 »
Brienz	» 8 »	19.4	20	4,7 à 137 »
Majeur	» 19 »	23.4	25	6,7 à 109 »
Lucerne	» 28 »	21,2	20.2	4,9 à 195 »
Constance	1784 25 juil.	20	18,1	4,3 à 120 »
du Bourget	» 16 oct.	14,7	17,9	5,6 à 78 »

TEMPÉRATURES OBSERVÉES PAR M. BOLTSHAUSER SUR LE LAC D'ANNECY

	DATES	Température DE L'AIR	Température DE L'AIR à la surface	TEMPÉRATURE à diverses profondeurs	OBSERVATIONS
	1856 2 fév.	— 3	+ 4,1	4,1 à 20 m.	Beau temps, léger vent du nord.
	1858 29 av	19,6	13,6	13,1 à 1 m.	
				6,2 à 46 m.	
	30 av	16,6	12,5	12,3 à 3 m.	Vent du sud assez fort.
A	3 mai	8,8	11,3	11,1 à 5 m.	Après des jours pluvieux.
A				7,9 à 10 m.	
A				5,8 à 20 m	
A				5,2 à 30 m.	
A				5,1 à 40 m.	
	21 mai				Après un vent du nord assez fort.
	à 8 heur.	12°	13,2		
	8 h. 30	14°	13,5		
	9 h.	15,6	13,7		
	10 h.	16,3	14°		
B	11 h.	16,7	14,2	13,9 à 1 m.	
B				10,9 à 10 m.	
B				9.4 à 20 m.	
B				8.6 à 30 m.	
B				7,9 à 40 m.	
B				7,4 à 50 m.	
B				7,3 à 60 m.	
C	1859 14 jr	— 0,5	5,2	5,4 à 10 m.	Après un vent du nord très froid.
C				5,5 à 20 m.	
C				5,6 à 30 m.	
C				5,65 à 40 m.	
C				5,7 à 55 m.	
D	17 janv.	+ 0,8	5,2	5,4 à 20 m.	
D				5,5 à 40 m.	
D				5,6 à 52 m	

Ces températures, considérées soit séparément, soit dans leur ensemble, établissent les faits suivants :

1° La température de l'eau est inférieure à celle de l'air en été et supérieure à celle de l'air en hiver. Les variations de température de l'eau ont donc lieu entre des limites plus resserrées que les variations de température de l'air. Pour l'eau à la surface, ces limites sont dans le lac d'Annecy sensiblement 20° et 2°, ce qui donne une température moyenne de 11°, et, par conséquent, il est fort probable que sans la présence du lac la température moyenne d'Annecy aurait une valeur moindre.

Pour l'eau au fond du lac, les limites des variations de température sont à peu près 8° et 4°, ce qui donne une température moyenne de 6°.

2° La température moyenne des eaux a une valeur particulière pour chaque lac, ce qui prouve qu'elle dépend entièrement de l'action du soleil et de l'influence des vents.

3° L'eau ayant son maximum de densité à 4° de chaleur, toutes les expériences de De Saussure prouvent que l'eau au fond des lacs a une plus grande densité qu'à la surface. Les expériences A et B prouvent de plus que les diverses couches d'eau sont placées par ordre de densité et telles que le veut le principe des liquides superposés. Comme de deux couches d'eau, à une température au-dessus de 4°, la plus chaude est la plus légère et doit, par conséquent, se placer au-dessus de l'autre, il en résulte que l'eau au fond ne peut théoriquement jamais être plus chaude qu'à la surface. Je fus donc très étonné de trouver, dans l'expérience du 14 janvier, une température de 5,7° à 55 mètres de profondeur, tandis qu'à la surface elle n'était que de 5,2°. Craignant quelque erreur, je répétai la même expérience le 17, en y apportant toute l'exactitude possible. La température à la surface était toujours de 5,2°, et à la profondeur de 52 mètres, elle était de 5,6°. Ce fait peut s'expliquer ainsi : puisqu'en été l'eau se réchauffe plus vite à la surface qu'au fond, il est naturel qu'en hiver le refroidissement soit plus rapide à la surface qu'à une certaine profondeur ; donc rien de plus facile que de voir les couches supérieures arriver à une température moindre que celle des couches inférieures ; et lorsque la différence de température n'est que de quelques dixièmes de degré, on comprend qu'une si faible différence de densité ne puisse opérer un déplacement des couches d'eau que très lentement.

4° Les expériences A, B, C et D prouvent que la température croît ou décroît suivant une certaine loi ; que les différences de température, quoique assez grandes dans les couches supérieures, diminuent rapidement dans les couches inférieures.

5° Les températures observées au fond de tous les lacs sont très différentes de celles qu'on observerait à pareille profondeur dans la terre.

En effet, on sait qu'à une profondeur de 30 mètres environ, on observe dans nos contrées une température invariable de 10 à 11° (1). A chaque trentaine de mètres qu'on ajoute à la profondeur, correspond une augmentation de température de 1 degré. A Annecy on observerait donc, à une profondeur égale à celle du lac, une chaleur de 12°, tandis qu'au fond du lac la température n'est en moyenne que de 6°. D'où peut venir cette différence ? Pour répondre à cette question, je suppose que pendant l'été toute la masse d'eau du lac puisse prendre une température de 20°. N'est-il pas évident que, pendant l'hiver, l'eau à la surface doit se refroidir considérablement ? Mais étant alors devenue beaucoup plus dense que les couches inférieures, celles-ci s'élèveront rapidement à la surface pour y subir à leur tour le même refroidissement. Il donc est certain qu'un seul hiver suffirait pour abaisser considérablement la température de toute la masse d'eau. Reste maintenant à savoir si pendant l'été toute cette masse d'eau pourrait reprendre la première température de 20°. Puisqu'en été l'on arrive facilement à une chaleur de 20 à 30°, il est évident que l'eau à la surface peut atteindre 20°. Mais cette couche étant alors plus légère que les couches inférieures, elle se maintiendra toujours à la surface, et l'eau à diverses profondeurs ne pourra s'échauffer que par le contact et par le calorique rayonnant qui pénètre dans la masse. Or, l'eau a pour le calorique une très petite conductibilité, elle est en même temps peu diathermane, par conséquent l'élévation de température doit être très lente, même à des profondeurs peu considérables, et la saison chaude est tout-à-fait insuffisante pour ramener les couches inférieures à la température de 20°. La basse température qu'on observe au fond du lac est donc la conséquence naturelle des propriétés physiques de l'eau.

Le lac d'Annecy a entièrement gelé au mois de février 1830. Ce fait ne s'était pas produit depuis 1673.

Puisque les diverses couches d'eau se placent toujours par ordre de densité, il est évident qu'un changement de température doit produire dans un lac des courants semblables à ceux qu'on observe dans l'air. Ces courants sont bien constatés dans tous les lacs ; on sait qu'ils sont plus ou moins rapides, allant tantôt dans une direction, tantôt dans une autre ; mais c'est là tout ce qu'on en sait.

Outre les courants provenant d'un changement de température, il y en a d'autres provenant des vents et qui ont toujours lieu dans une direction contraire à celle du vent.

Pour comprendre ces courants, laissons souffler sur notre lac pendant quelques heures un fort vent du nord, il est certain que l'eau, à la surface et jusqu'à la profondeur de plusieurs mètres, est agitée et poussée vers l'extrémité sud, où le niveau augmenterait considérablement, si cette accumulation par un excès de pression ne déterminait pas au fond du lac un déplacement latéral en sens contraire du mouvement de l'eau à la surface. Ce déplacement constitue un courant inférieur qui ramène les eaux du lac au nord.

NOTIONS GÉOGRAPHIQUES, STATISTIQUES ET HISTORIQUES

Les affluents du lac d'Annecy sont :

1° Le Laudon, traversant le vallon de St-Eustache dans un parcours de 16 à 17 kilomètres ;

2° La Bournette, sortant des gorges de la montagne d'Entrevernes ;

3° La rivière d'Ire, provenant d'une des gorges de la forêt de Doussard ;

4° La rivière de l'Eau-Morte, traversant la vallée

(1) La source de l'hôpital, qui, en raison de l'invariabilité de son volume d'eau et de sa température, doit venir d'une certaine profondeur, a constamment une chaleur de 11°.

de Faverges dans un parcours de 16 à 18 kilomètres.

Tous ces affluents sont des ruisseaux presque desséchés en été, et des torrents après les fortes pluies ou pendant la fonte des neiges. Cette circonstance rend le niveau du lac très variable et occasionne facilement des inondations. Les plus grandes ont eu lieu en 1658, 1711, 1740, 1758, 1778, 1801 et 1840.

D'après mes observations faites depuis 1855, et d'après celles qui ont été faites à la manufacture d'Annecy et que M. le chevalier Laeuffer a bien voulu me communiquer, le volume d'eau de l'écoulement du lac par le Thioux est en moyenne de 4,000 litres par seconde; l'écoulement moyen du canal du Pâquier est d'environ 1,000 litres par seconde; de sorte qu'après 7 ou 8 ans, la masse d'eau écoulée est égale à celle que renferme le lac. Dans les grandes sécheresses, le volume d'eau de l'écoulement se trouve quelquefois réduit à 1,400 litres par seconde. Comme alors tous les affluents du lac sont complètement à sec, l'eau de l'écoulement doit provenir des diverses sources qui se trouvent au fond du lac.

La navigation, presque nulle il y a cinquante ans, a pris un certain développement, et surtout depuis que la mine de charbon d'Entrevernes est exploitée en grand trois barques transportent annuellement à Annecy environ 30 à 40,000 quintaux de charbon, et 12 à 15,000 stères de bois.

Mais ce qui rendra la navigation toujours assez précaire, c'est que le retour des bateaux doit se faire à vide, faute de marchandises qui s'expédient d'Annecy à Doussard ou à Faverges. La navigation est du reste favorisée par les fréquents vents du Nord et du Sud, qui soufflent assez régulièrement et sans devenir dangereux. Les coups de vents, assez rares, qui peuvent devenir funestes aux embarcations, viennent de l'Ouest. Ils durent rarement plus de deux heures.

La pêche, toujours peu productive dans le lac d'Annecy, est devenue encore plus pauvre depuis quelques années, selon les uns, parce que les règlements de la pêche ne sont pas assez observés et que tout le monde pêche à tort et à travers, et souvent avec de la coque; selon les autres, parce que quelques espèces de poissons, comme le chevaine et la truite, détruisent les autres espèces; selon d'autres enfin, il y aurait assez de poisson, mais à leur avis on ne sait pas le prendre. Tout le monde a probablement un peu raison; cependant personne n'a encore expliqué d'une manière satisfaisante quelles sont les circonstances qui rendent un lac riche ou pauvre en poissons.

Voici quelles sont, d'après M. Ducret, conservateur du musée, les espèces de poissons qu'on trouve dans le lac d'Annecy:

La perche (perca fluviatilis), pèse jusqu'à 1 kilog. 5;

La truite, ne se pêche qu'à l'extrémité Sud du lac, pèse jusqu'à 12 kilog.;

La carpe (cyprinus carpio), se prend aux mois de juin et de juillet, pèse jusqu'à 6 kilog.;

Le véron (cyprinus phoxinus), 1/2 kilog.;

Le chevaine, le cyprin meunier des Français (cyprinusdobula), 3 kilog.;

Le blageon, (appelé aussi truite bâtarde);

La tanche (cyprinus tinca), rare, 1/4 kilog.;

La lotte (gadus lota) ne se trouve dans le lac que depuis 1770, époque où, à l'occasion d'une crue d'eau, elle s'est échappée d'un réservoir d'Albigny, 1 kilog.;

L'anguille (muræna anguilla), devenue très rare, 2 kilog.

La dormille, loche franche (cobitis babartula);

Le chabot, appelé vulgairement *sassot;* il appartient au genre cotte (cottus gobio).

Les oiseaux aquatiques les plus ordinaires sont:

Le grèbe cornu (podiceps cornutus);

Le grèbe huppé (podiceps cristatus) (1);

Le grand cormoran (carbo cormoranus);

Le canard souchet (anas clypeata)

La sarcelle d'hiver (anas crecca);

Le canard sauvage (anas boschas);

La mouette rieuse (larus ridibundus);

Le foulque macroule (fulica atra);

L'huitrier pie (hæmatopus ostralegus);

Le héron crabier (ardea ralloides);

Le héron blougios (arden minuta).

Après la savante communication que M. Troyon de Lausanne fit à la société archéologique de Savoie, assemblée à Annecy le 30 août 1856, sur les constructions lacustres des premiers habitants de l'Helvétie, des recherches faites sur le lac d'Annecy par les soins de M. Eloi Serand, constatèrent l'existence de ces habitations près de Sévrier, où on trouve des restes d'un pilotis assez étendu, et sur l'éminence déjà citée entre Duingt et Talloires, où l'on a pêché des fragments de poteries antiques.

Pauvre lac d'Annecy, de quels spectacles n'as-tu pas été témoin! Que tu as dû être terrible lorsque tes flots déchiraient les flancs des montagnes! Que tu as dû être triste lorsque nos premiers ancêtres, en guerre avec les monstres des forêts, cherchaient un asile sur ta surface apaisée! Que tu as dû être animé et bruyant lorsque d'élégants bateaux transportaient les Romains de l'antique Bautas aux bains de Menthon et au site enchanteur de Talloires! Que tu es beau maintenant que tes rives sont cultivées avec soin, que de nombreux villages t'entourent comme une couronne, que de charmants pied-à-terre sont dispersés dans les vignobles et les champs que tu baignes, qu'une population laborieuse et sans envie te traverse pour échanger les produits de son industrie, pour porter secours au malheur ou pour confondre les chants d'allégresse aux jours de réjouissance! Lac d'Annecy, conserveras-tu toujours l'aspect riant d'aujourd'hui?...

J. Boltshauser.

BEAUX-ARTS

L'ATELIER DE M. VELA.

Une des plus douces, une des plus vives jouissances qu'il soit donné à l'homme d'éprouver, c'est celle qui résulte de la perception du beau. Devant un grand spectacle de la nature, en face d'un chef-d'œuvre né de la palette ou du ciseau, nous nous sentons la poitrine plus libre, nous sommes plus légers; comme au philosophe antique, il nous semble que l'âme quitte son enveloppe de chair et agite ses ailes de papillon pour voltiger autour d'un centre de lumière. Puis il se mêle

(1) On pourrait ajouter le grèbe castagneux (podiceps minor).

peu à peu au sentiment du beau je ne sais quel élan vers le vrai et le bien, quelle passion pour tout ce qui est grand et généreux. Plus de misère, plus de fiel, plus de fange : on dirait que notre nature s'est transformée et que nous nous élançons dans un monde nouveau, loin de l'égoïsme, à l'abri des petitesses de la terre, dans un monde où tout est foi, splendeur et amour.

Aussi, un de nos premiers soins en abordant une ville étrangère est-il de demander dans quelle église l'orgue fait entendre ses plus mélodieux appels à l'élévation des cœurs ; dans quelle collection publique ou particulière il est donné d'admirer une toile, un émail, une statue ; de quel point du voisinage on peut le mieux voir le soleil dorer les rocs de la montagne et teindre en rose la cime des glaciers aux dernières lueurs du crépuscule.

A Turin, j'ai passé des heures trop vite écoulées au musée de peinture, dans cette riche galerie du Palais Madame qu'un souverain ami et protecteur des arts a fondée et accrue. Peut-être me sera-t-il permis d'en donner un jour une courte description dans ce recueil. Aujourd'hui je me bornerai à parler d'un atelier de cette ville ; il est vrai de dire que celui qui l'habite peut amplement fournir à lui seul la matière d'un long article.

L'Académie Albertine est à peu près pour Turin ce qu'est à Paris l'Ecole des Beaux-Arts. Elle a pour professeur de sculpture M. Vela, l'artiste qui sortit un jour, humble enfant, du bourg de Ligornetto, dans le Tessin, pour s'exercer d'abord à tailler la pierre des édifices, puis celle des statues, et pour marcher bientôt à la tête de cette pléiade de sculpteurs dont les œuvres se profilent sur les places publiques de l'Italie comme autant de blanches Vestales destinées à entretenir à perpétuité dans cette terre privilégiée le feu sacré des arts.

Une année auparavant, j'avais appris pour la première fois à connaître le talent de M. Vela en voyant dans la salle de l'Exposition de l'industrie, à Berne, son buste du général Dufour. L'artiste avait admirablement saisi l'expression d'intelligence et de bonté caractéristique du vieillard que nul n'a abordé sans recevoir le plus gracieux accueil. Les rayons du soleil, tamisés par les vapeurs de l'Oberland, venaient dans la salle colorer vaguement le buste du général. Il était là, regardant du haut de son socle les merveilles de l'industrie. On eût dit que sous les draperies du carrare, qui rivalisaient de finesse avec les tissus voisins des fabriques de Saint-Gall, un cœur allait palpiter d'émotion et de joie en trouvant à ses côtés les enfants de l'Helvétie, venus de tous les points pour ce concours de l'intelligence.

Poursuivi depuis une année par l'impression de ce petit chef-d'œuvre, je m'étais bien promis d'aller un jour frapper timidement à la porte de l'artiste pour obtenir la faveur de voir ses autres ouvrages. Eh bien ! j'y suis, devant cette porte ; comment se fait-il qu'arrivé au terme de mes désirs j'hésite tout-à coup, et qu'après avoir touché le seuil je m'enfuie comme un enfant surpris en faute ? C'est que... c'est que... un homme célèbre, un artiste de génie, ce doit être quelque chose de bien terrible à voir, quelque chose d'inconcevable, de gigantesque, de cyclopéen... Il me semble que je verrai apparaître une espèce de Jupiter tonnant ; et s'il ne m'écrase de son foudre, il m'anéantira du moins sous la puissance de son regard, sous un froncement de ses sourcils, à la manière du dieu d'Horace...

Allons, du courage ! Entrons.

Ma surprise a été grande quand M. Vela s'est avancé vers moi, pas plus grand, pas plus extraordinaire que les autres mortels, mais à coup sûr infiniment plus aimable que beaucoup d'entre eux. Au lieu du carreau fulgurant, sa main était armée de l'ébauchoir ; un bonnet posé avec désinvolture sur l'oreille constituait son unique diadème.

Rien de plus facile maintenant que de vous crayonner à grands traits la tête du maître : une excellente photographie, précieux souvenir de l'artiste, est là pour venir en aide à la mémoire. Donc, esquissons, après avoir noté, pour la plus grande satisfaction des biographes, que M. Vincenzo Vela est né en 1822. Un front large, sur les côtés duquel Spurzheim aurait découvert sans peine le signe de l'*idéalité*, porte quelques rides creusées par la lutte de l'esprit contre les entraves du monde matériel. A travers des yeux fatigués par un labeur de tous les jours, on voit briller l'éclair de l'intelligence. Une barbe d'un blond chaud, taillée carrément, donne à la figure quelque chose d'un peu germanique. L'ensemble de la physionomie reflète un air de tristesse ou de concentration mêlé de beaucoup de douceur. Il y a là-dedans quelque chose de sympathique qui vous attire dès le premier abord ; on sent qu'on est en présence non-seulement d'un grand talent, mais encore d'un bon cœur. Point d'allures haut cravatées, point d'air superbe : M. Vela vient au-devant de vous, presse amicalement votre droite et vous invite à examiner à loisir son atelier.

Quelques modèles en plâtre constituent la seule décoration de la muraille ; tout le reste est simple, sévère. Mais sur un socle tournant, là-bas, dans un angle, vous allez contempler un chef-d'œuvre, la statue de Flore, travaillée dans un marbre de premier choix. La déesse, nue, cela va sans dire, — en sculpture c'est l'article le mieux porté, — levant les bras pour fixer une guirlande de fleurs qui s'échappe de sa chevelure flottante, s'élance en avant, soutenue sur une jambe ; l'autre, inclinée en arrière, sort d'un bouquet de fleurs fouillées avec une finesse étonnante. On voit deux tourterelles se becqueter au pied du buisson fleuri. La figure est épanouie ; de longues paupières s'abaissent à demi pour voiler un regard plein d'ivresse. Qu'elle est belle, cette Flore, dans une attitude qui engendre les lignes les plus délicieusement flexueuses ! Quel moelleux, quel *flou*, quelle morbidesse dans les contours ! A voir les plis de la hanche sur laquelle s'appuie le corps, on dirait que le marbre s'est assoupli et qu'il respire, on serait tenté de toucher la statue pour s'assurer si un sang chaud ne circule pas dans les veines bleuâtres du carrare.

Un hangar voisin retentissait du bruit des ciseaux et des martelines. Les praticiens achevaient d'ébaucher la statue colossale, en marbre blanc, que les Milanais ont offerte par souscription à l'armée sarde en mémoire de l'expédition de Crimée. Le modèle était à côté de l'ébauche, du reste très avancée : c'était en novembre 1858 ; le monument a été érigé quelque temps après sur la place Château, devant la façade restaurée par Juvara. Un officier sarde saisit d'une main le drapeau

aux trois couleurs, et tient de l'autre son sabre pour le défendre. Il y a beaucoup de naturel dans son attitude ; il se campe solidement, comme le guerrier antique :

Jarrets tendus, corps en arrière,
Pressant de ses deux pieds fortement la poussière,
Mordant sa lèvre de ses dents.

Le type piémontais est reproduit dans ses traits avec la plus grande exactitude. Le talent de l'artiste pour la draperie se manifeste dans les plis froissés du drapeau, et dans ceux du caban jeté sur les épaules de l'officier pour donner l'ampleur convenable à une statue destinée à figurer sur une place publique.

Un troisième atelier enfin est établi à côté du domicile de M. Vela, au bourg de Vanchiglia. Les cloisons de planches se cachent derrière une quantité de modèles en plâtre et de modelages étalés pêle-mêle sur des rayons avec les ébauchoirs, les gradines, les doubles pointes. Autant l'atelier de la Flore, le sanctuaire préféré de l'artiste, était dégarni et silencieux, autant celui-là présente d'encombrement et de bruit. Les élèves chantent les airs aimés de l'Italie, les épanneleurs frappent les blocs à coups redoublés pour en abattre les angles ; et joignez à cela, pour compléter le concert, le son métallique du ciseau, le grincement de la scie et les lamentations aiguës du vilebrequin. Si vous voulez voir à quoi s'appliquent tant de mains et d'outils, enjambez les maillets et les débris épars sur le sol, frayez-vous un passage entre les cloisons mobiles en serpillière tendue au milieu de l'atelier, et faites le tour des selles qui supportent les ouvrages commencés ou déjà livrés aux polisseurs.

Ici, un projet de fontaine : une naïade, pas plus costumée qu'il ne convient aux habitants du liquide élément, relève sur sa tête une draperie d'où l'eau doit retomber en nappe dans la vasque. Là, c'est la statue de Rosmine, à genoux sur un carreau, et tenant l'Evangile. Plus loin est le plâtre moulé d'après la statue de marbre qui est à Milan, représentant le poète Grossi, accoudé sur un mur à hauteur d'appui, les jambes croisées. Il tient un papier sur lequel doivent être jetés de bien beaux vers, s'il faut en juger par la pénétration de son regard. — Puis le modèle du monument de Donizetti à Bergame. La Musique, assise, tient d'une main une lyre et laisse retomber l'autre bras. Elle incline tristement la tête : sans doute sa pensée poursuit les dernières ondes sonores de la *Favorite* ou de *Lucie*.

Enfin, voici l'œuvre la plus importante que renferme cet atelier, la statue colossale de Minerve, en marbre, destinée à Lisbonne. D'une main elle tient une couronne ; de l'autre, la lance et un livre sur lequel est une seconde couronne. La tunique athénienne développe ses longs plis au-dessous de l'égide ; un péplum jeté sur l'épaule complète l'harmonie du costume. Le pur profil de Pallas a l'expression légèrement dédaigneuse du type consacré. C'est bien là l'énergique et intelligente figure de la déesse qui préside à la fois aux combats du corps et à ceux de l'esprit ; c'est bien là le regard de la *glaucôpisthênê* du poète, regard plein de volonté, mais adouci en même temps par ce que les yeux de la race hellénique peuvent accumuler de beauté et de charmes.

Si vous le voulez bien, terminons cette revue par la visite du champ du repos, où vous trouverez encore d'autres produits du ciseau de M. Vela. Et, chemin faisant, allons voir sur les remparts sa statue de Balbo. Ici, nous n'avons plus devant les yeux le gracieux costume de la Grèce, les draperies que Phidias fripait en petits plis avec tant d'art ; ici, plus de tunique dessinant les méplats du corps, rien que le costume du dix-neuvième siècle, imposé au sculpteur par la nécessité de la vérité historique, mais parfaitement antipathique à la statuaire. Heureusement un homme de goût sait tirer parti de toutes choses. Si M. Vela a dû représenter l'ancien ministre tenant d'une main ses lunettes, montrant de l'autre un livre, et revêtu de la réaliste redingote, il a mis du moins tout son art à dissimuler le plus possible les allures étriquées du costume moderne en le drapant d'un manteau dont les plis sont chiffonnés et fouillés avec cette délicatesse qui est un des côtés distinctifs du style de M. Vela. La figure, d'ailleurs, est le plus beau morceau. Elle est pensive ; une arcade sourcilière accentuée dénote une volonté puissante. Il y a une étude approfondie des muscles dans les ravages des traits fatigués par les soucis et les veilles.

Nous sommes au *Campo santo*. Quelques statues du maître y veillent silencieuses. Sur la tombe de M. Provana on voit un grand bas-relief : une femme est debout, portant un long châle qui fait draperie ; sa tête, en s'inclinant, laisse flotter en ondulations les spirales de sa chevelure bouclée. — Un autre bas-relief orne la chapelle de M. Calosso. Un Génie entr'ouvre les lèvres pour exhaler un soupir ; il verse de l'huile sur une lampe au pied de laquelle se tient un hibou. Du sommet du monument une draperie tombe en plis jetés avec *maestria* ; d'autres couvrent le Génie sans nous priver toutefois de la vue d'un bras délicieusement potelé. — Encore une belle œuvre de M. Vela, placée dans la chapelle de la famille Prever. L'Espérance, debout, laisse entrevoir ses beaux pieds nus découverts par le plissement de la tunique que relève la patte d'une ancre. Levant les yeux au ciel, elle avance une main entr'ouverte et ramène l'autre sur la poitrine. Il y a dans ce seul geste tout un symbole, toute une protestation de foi, de résignation et de confiance.

Au sortir du champ des morts, où l'on ne peut faire deux pas sans voir surgir une statue ou une chapelle, nous avons éprouvé une impression pénible en passant devant le chétif monument qui recouvre l'auteur des *Prisons* : un obélisque de quatre à cinq pieds, une épitaphe, un petit médaillon, et c'est tout ! La figure du médaillon est rêveuse. A quoi songe-t-il, le captif du Spielberg ? Sur ce front rembruni passe peut-être un nuage au souvenir des Plombs de Venise ; ou bien c'est une pensée pleine de mélancolie qui se reporte sur des noms aimés, sur Piero, sur Melchior Gioja, sur Andryane ; qui sait ? peut-être est-il poursuivi par le refrain de Madeleine :

Chi rende alla meschina
La sua felicità ?

Ce médaillon suffit sans doute pour rappeler un nom illustre au voyageur qui passe devant la tombe. Mais Pellico mérite mieux que cela. Pourquoi ses compatriotes n'ont-ils pas encore songé à demander une statue au ciseau de M. Vela, qui serait plus que tout autre à même de s'élever à la hauteur de son modèle ? Car lui aussi, il montre par ses œuvres qu'il est un penseur et un poète.

Louis Revon.

GÉOLOGIE

—

REMARQUES SUR LE TERRAIN APTIEN INFÉRIEUR

En comparant la faune de l'Urgonien des environs d'Annecy et celle de l'Aptien inférieur de la Perte du Rhône et de l'Urgonien de la même localité, je suis arrivé à douter de l'existence réelle de l'Aptien en Savoie, ou tout au moins à conclure que ce que l'on a pris pour l'Aptien inférieur à la Perte du Rhône n'est qu'un facies local de l'Urgonien. Les remarques que j'ai faites à ce sujet ont déjà fait partie d'un Mémoire lu à la Société helvétique des Sciences naturelles en 1858; mais je crois devoir les reproduire dans notre *Revue savoisienne*, afin d'engager d'autres géologues à répéter ces observations sur d'autres points de la Savoie. Si, comme je le pense, on parvient à prouver que sur un grand nombre de points l'Aptien et l'Urgonien se confondent par l'identité ou la presque identité de leur faune, on arrivera à conclure *que ce dont on a fait l'étage Aptien n'est qu'un facies local d'un autre terrain.*

Voici maintenant ce que j'ai observé :

Autour du château d'Annecy, la partie supérieure de l'Urgonien est formée par un calcaire gris bleu, passant au roux, par l'oxidation du fer qu'il renferme. Il est déposé par bancs, lesquels sont séparés par des lits de marnes grises ou jaunâtres. Ce calcaire, qui recouvre l'Urgonien blanc, est certainement l'analogue du calcaire à Ptéracères de Bellegarde, décrit par M. Renevier *(Mémoire géologique sur la Perte du Rhône et ses environs)*. Il renferme un grand nombre de débris organiques dont plusieurs sont bien conservés. Voici la liste de ceux qu'il m'a fournis :

	Se trouve à la perte du Rhône dans le	Indiqué par d'Orb. à l'étage	Cité par M. Forbes dans le Lower greensand	Se trouve à Annecy dans le
Mollusques gastéropodes.				
Pterocera pelagi, Brong.	Urg.	Néoc.		Urg.
Acéphales orthoconques.				
Panopæa irregularis, d'Orb. Romer.	Urg.	Néoc.		Urg.
Trigonia aliformis, Park.	Apt.		L. g.	Urg.
Acéphales pleuroconques.				
Janira atava, Romer. *(J. Neocomiensis*, d'Orb.*)*		Néoc.		Urg.
Ostrea harpa, Galdofus. (O. Boussingaulti (?), d'Orb.)	Urg. et Apt.	Néoc.	L. g.	Urg.
Rudistes.				
Caprotina Lonsdalii, Sow.	Urg.	Urg.		Urg.
Caprotina griphæoides, d'Orb.		Néoc.		Urg.
Brachiopodes.				
Rhynconella lata, d'Orb.	Urg. et Apt.	Néoc. et Urg.		Urg.
Terebratula sella, Sow.	Urg. et Apt.	Urg. et Apt.		Urg.
Echinodermes.				
Toxaster oblongus, Agass.	Urg. et Apt.	Alb.		Urg.
Pygaulus depressus, Agass.	Urg.	Alb.		Urg.
Pygaulus Desmoulini, Agass.	Urg.	Urg.		Urg.
Pygaulus cylindricus, Agass.		Neoc.		Urg.
Nucleolites Roberti, Gras.	Urg.			Urg.
Diadema rotulare, Agass.		Néoc.		Urg.
Holectipus Neocomiensis, A. Gras.				Urg.
Foraminifères.				
Orbitolites lenticulata (Lh.), Brong.	Apt.	Alb.		Urg.

Par ce tableau, l'on voit que sur dix-sept espèces, il y en a six communes à l'Urgonien et à l'Aptien; que, parmi ces six, il en est deux qui sont communes à l'Urgonien, l'Aptien et l'Albien; enfin, une commune à l'Urgonien et à l'Albien. Et cependant le terrain qui m'a fourni ces fossiles correspond bien à l'Urgonien de la Perte du Rhône.

D'autres observations sont venues confirmer les doutes que j'exprimais en commençant. Ainsi, sur la route d'Annecy au pont Saint-Clair, près de l'endroit appelé *Planche de Nanay*, le chemin est, pour ainsi dire, pratiqué dans l'Urgonien supérieur, et l'on voit intercalée, entre deux bancs d'Urgonien jaune, une couche marneuse grise. J'y ai recueilli les fossiles suivants :

	Se trouve à la perte du Rhône dans le	Cité par d'Orbigny dans le	Cité par M. Forbes dans le Lower greensand	Se trouve à Annecy dans le
Gastéropodes.				
Pterocera pelagi, Brong.	Urg.	Néoc.		Urg.
Pterocera Emerici, d'Orb.		Néoc.		Urg.
Acéphales.				
Pholadomya pedernalis, Romer.		Apt.		Urg.
Terebratula dyphioides, d'Orb.		Néoc.		Urg.

On y retrouve encore quelques-unes des espèces mentionnées dans le premier tableau, entre autres : *Ostrea harpa*, *Janira atava*, *Terebratula sella*, *Rhynconella lata*, *Toxaster oblongus*, *Pygaulus Desmoulini*, *Pygaulus depressus*, et des *Orbitolites*.

Par ce nouveau tableau, on voit encore une espèce de *Pholadomya pedernalis*, indiquée par M. Renevier dans l'Aptien de la Perte du Rhône et qui se trouve ici dans les marnes de l'Urgonien, en compagnie d'autres espèces qui ne laissent aucun doute sur l'âge de ce terrain. Ce tableau confirme en outre ce fait que plusieurs des espèces que l'on croyait appartenir exclusivement à l'Aptien appartiennent aussi à l'Urgonien.

Enfin, en parcourant le sommet déchiré du Parmelan, j'ai vu et exploité, sur plusieurs points, une couche marneuse intercalée entre deux bancs d'Urgonien. Cette couche renferme des Orbitolites par milliards, en compagnie de la

Caprotina Lonsdalii,
Pterocera pelagi,
Venus vendoperata d'Orb.,

et de la plupart des espèces dont il est question plus haut.

Or, lorsqu'on voit des couches à Orbitolites intercalées au milieu des bancs de l'Urgonien et renfermant les débris confondus des anciens habitants des mers Aptiennes et Urgoniennes, n'est-on pas naturellement porté à se demander si l'on ne pourra pas réunir assez de faits pour prouver que ces deux mers eurent les mêmes limites (du moins dans nos environs), ou, pour mieux dire, n'en formèrent qu'une seule; c'est-à-dire, en d'autres termes, y a-t-il réellement lieu de croire que l'époque qui a vu l'Aptien se déposer a vu se renouveler presque entièrement la faune qui existait pendant le dépôt de l'Urgonien ?

A cette question je répondrai : pour les environs d'Annecy, non. Car sur vingt-une espèces, dix au moins sont communes aux deux faunes; mais je ne puis répondre entièrement à la question, car mes observations ne peuvent porter que sur un cercle bien étroit, et c'est

précisément pour tâcher d'amener les autres géologues à s'occuper de cette question que j'ai voulu formuler des doutes.

A la Perte du Rhône, dira-t-on, il y a une grande différence entre les faunes de l'Aptien et celles de l'Urgonien. D'abord, il est difficile de décider cela d'une manière rigoureuse, car l'un est un calcaire dur et se laisse à peine entamer par le marteau du géologue, tandis que l'autre, composé d'une marne tendre, lui permet une facile exploitation et lui abandonne de riches dépouilles. Mais je suppose encore qu'il soit parfaitement établi que les deux formations aient une faune un peu différente qu'y aurait-il d'étonnant? Ne voyons-nous pas aujourd'hui dans la même mer ou le même lac les diverses parties occupées simultanément par des êtres totalement différents, suivant le genre d'habitation que doit choisir leur espèce? Les mêmes circonstances ont dû se présenter autrefois; aussi voyons-nous l'Urgonien du Parmelan pétri d'Orbitolites, tandis que celui de la Perte du Rhône (1) n'en renferme pas une. Du reste, je puis appeler à mon appui les observations de M. Forbes. Cet éminent naturaliste a démontré que dans les soixante-trois couches d'Atherfield, dont l'épaisseur totale est de 275 mètres, quelques fossiles sont répandus dans toute la série, et d'autres sont particuliers à telle ou telle division. Comme preuve de l'identité chronologique de l'ensemble du système, il a établi que, toutes les fois que des conditions semblables se reproduisent dans les couches formées en dernier lieu, les mêmes espèces reparaissent. Les changements dans la profondeur ou dans la nature minérale du lit de la mer, la présence ou l'absence de chaux ou de peroxide de fer, l'existence d'un fond boueux, sablonneux ou graveleux, coïncident avec l'exclusion de certaines espèces et la prédominence de quelques autres. Mais ces différences de conditions sont, de leur nature, minérales, chimiques et locales; elles n'ont pu amener l'extinction complète de certains animaux ni de certaines plantes dans un périmètre étendu.

C'est pourquoi, tout en croyant encore à l'existence de l'étage Aptien de d'Orbigny, je me demande comment il se fait qu'un étage aussi riche en débris organiques n'ait fourni que 150 espèces à lui propres, tandis que le Néocomien en renferme 791 et l'Albien 339. Mais je refuse de croire à la présence de l'Aptien inférieur à la Perte du Rhône, et je suis persuadé que, dans nos environs, on trouvera toujours l'étage Aptien tout entier confondu avec l'Urgonien, ou peut-être, en partie avec l'Urgonien, et en partie avec l'Albien.

Joseph Ducret.

CORRESPONDANCE

Genève, le 6 février 1860.

Origine aqueuse des granits. — On trouve fréquemment dans les collections minéralogiques des échantillons dans lesquels le quartz est associé à des minéraux décomposables à une température peu élevée, et qui, à n'en pas douter, ont cristallisé en même temps que lui. Ainsi, j'ai vu dernièrement chez M. le professeur Favre une chaux fluatée en masse cristalline dans laquelle est implanté un cristal de quartz enfumé. Il est impossible d'admettre la formation ignée de ce minéral, attendu qu'à une si haute température aucun fluorure ne saurait subsister en présence d'acide silicique.

Je possède un cristal de chaux carbonatée empâté dans le quartz laiteux. La cristallisation du calcaire a donc eu lieu antérieurement à celle de la silice et en présence de celle-ci. Or, pour admettre l'origine plutonienne de ce minéral, il faudrait admettre en même temps, ce qui est contraire à nos connaissances chimiques, qu'un acide très volatil (l'acide carbonique) soit, à la température du bleu, plus énergique qu'un acide absolument fixe (l'acide silicique).

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, sont d'une haute importance dans la discussion de l'origine des granits, dont le quartz est l'un des éléments. M. Rose a publié dernièrement sur ce sujet un mémoire très intéressant, traduit par M. le professeur Marignac, et auquel je me permettrai d'emprunter çà et là quelques passages.

La théorie de l'origine neptunienne des granits, émise par Werner, fut abandonnée plus tard par les géologues et remplacée par la théorie de la formation plutonienne. Cependant celle-ci a rencontré plus d'un adversaire, surtout depuis quelques années. M. Fuchs par exemple base ses objections sur la présence simultanée, dans le granit, de minéraux dont les points de fusion sont très différents, et sur leur pénétration réciproque qui met hors de doute leur formation simultanée. Il s'appuie aussi sur l'absence complète dans le granit et dans les roches analogues, de matières vitreuses qui devraient se rencontrer dans les produits d'une fusion ignée. En second lieu, M. Bischoff a remarqué que dans le granit c'est ordinairement le feldspath, élément assez fusible, qui est incrusté dans le quartz, minéral presque infusible. Le feldspath s'est donc solidifié le premier, ce qui ne saurait s'expliquer si l'on supposait une cristallisation résultant du refroidissement d'une masse en fusion. Il appuie son opinion sur des considérations tirées de l'étude de tous les éléments du granit.

L'un de ces éléments, le feldspath, peut se produire artificiellement par voie humide et par voie sèche. M. Daubrée a obtenu un feldspath cristallisé, semblable à celui des trachytes, par l'action de l'eau sur l'obsidienne ou sur l'argile en présence d'un alcali, sous l'influence d'une haute température et d'une forte pression. Sa formation par voie sèche est aussi possible, mais exige un concours de circonstances d'une réalisation difficile. D'ailleurs ses nombreuses pseudomorphoses sous les formes de l'analcime et de la laumonite prouvent que ce minéral se forme facilement dans la nature par voie humide.

Quant au mica, ses pseudomorphoses sous les formes de la scapolite, du feldspath, de l'andalousite, démontrent la possibilité de sa formation sous l'influence de l'eau. D'un autre côté, sa présence dans les laves du Vésuve prouve qu'il peut également se former par voie ignée; Mais le mica des granits renferme de petites quantités d'eau et de fluor; dans les volcans, ces substances en sont chassées par la calcination, de sorte que les cristaux deviennent opaques et perdent leur éclat.

Enfin, l'examen du quartz contribue particulièrement à faire rejeter l'hypothèse de l'origine ignée des granits. Dans ces roches, en effet, le quartz est en général moulé sur les cristaux de feldspath et n'a donc cristallisé qu'en dernier lieu, ce qui ne s'expliquerait pas s'il y avait eu fusion préalable. Ensuite, le quartz des granits se présente souvent sous la variété de quartz enfumé qui doit sa couleur à une substance volatile ou combustible, probablement carbonée, qui en est chassée par la calcination.

M. Rose voit enfin une puissante objection contre l'origine ignée du granit dans la présence de minéraux tels que la gadolinite, l'allanite, etc, dont les propriétés se modifient à une température relativement peu élevée, et qui n'ont pas perdu ces propriétés dans les roches granitiques où on les rencontre exclusivement.

On peut admettre en définitive que les éléments du granit proviennent d'une roche antérieure qui aurait été formée elle-même par voie ignée, et qui aurait pris l'état cristallin sous l'influence de l'eau, de la chaleur et de la pression. Cette hypothèse a l'avantage d'expliquer l'absence de débris organiques dans le granit. Toutes ces observations, cela va sans dire, s'appliquent non-seulement aux granits, mais à toutes les roches cristallines qui renferment du quartz, comme les trachytes et les porphyres quartzifères. L'état actuel de nos connaissances chimiques ne permet pas de supposer à ces roches une origine ignée.

Origine aqueuse des émeraudes. — Cela étant démontré, je puis vous dire, comme complément à ma lettre de janvier, que l'origine aqueuse des émeraudes peut se déduire du fait qu'on les trouve fréquemment dans des terrains anciens (pegmatite,

(1) Indiqué par Renevier.

granits) qui n'ont point été formés par fusion. Je possède un béryl et une émeraude commune, l'un et l'autre nettement cristallisés, et pourtant empâtés dans un granit à quartz noirâtre.

Puisque nous en sommes sur le mode de formation des minéraux, j'ajouterai que ma collection renferme des cristaux très bien formés de *mesotype*, dans un calcaire coquillier d'eau douce. Le test des mollusques est trop bien conservé pour qu'on puisse admettre l'action du feu sur cette roche. Dès lors, il faut reconnaître que la mesotype doit sa naissance à une action analogue à celle des eaux de Plombières, qui, en agissant sur une maçonnerie très ancienne, ont fait cristalliser sur cette maçonnerie divers minéraux, tels que l'harmotome.

J'ai pu lire dernièrement le numéro des comptes-rendus dans lequel M. Deville parle de l'argile de Beaux (voir la lettre de janvier. — *Réd*); ce minéral est bien un fer oxyde, mais la forte proportion d'alumine qu'il renferme en a fait abandonner l'exploitation Dufrénoy le classe dans les gibsites (alumine hydratee).

Nouveau gisement d'or. — Les journaux parlent de la découverte d'un nouveau gisement d'or dans les Andes, au pays des Chiriquis (Baie de Mosquitos, dans l'Amérique centrale. Ces gisements, paraît-il, étaient déjà connus des Indiens depuis une certaine antiquité, puisque l'on a trouvé de petites figurines d'or massif dans les tombeaux de leurs ancêtres.

Formation d'un étang naturel à Orcier, près Thonon. — D'après des renseignements dont M. le professeur Favre a bien voulu me faire part, je pense que la formation d'un étang naturel à Orcier est susceptible d'une explication fort simple. Il existait dans cette localité, au pied de la montagne, une source qui alimentait des moulins. Le sol s'est effondré à cet endroit-là, sur une étendue de 60 pieds sur 120 ; deux châtaigniers et un frêne ont disparu, et l'eau est venue remplacer le terrain perdu, sans que le volume du ruisseau augmentât. Un grand nombre de bûches, de longueur égale (4 pieds et demi), sciées franc aux deux bouts, sont venues flotter à la surface. Leur séjour dans les eaux a dû être très prolongé, car la nature du bois est peu reconnaissable, et lorsqu'on les presse dans la main, elles se contractent à la manière de l'éponge.

On se rend très-bien compte de tous ces faits en admettant à l'endroit de la source l'existence préalable d'une nappe souterraine, dont le toit en s'écroulant aurait amené avec lui la disparition de la prairie et des châtaigniers. Cette explication est encore corroborée par l'opinion des habitants d'Orcier, qui regardaient leur source comme très profonde, puisque le jet d'une pierre y déterminait un bruit sourd et un bouillonnement prolongé. La présence de bois dont l'essence n'est pas exploitée à proximité, dit-on, prouve qu'il y a entre la nappe et un autre amas d'eau plus éloigné une communication qui nous est inconnue.

Détermination de la hauteur des montagnes. — Si, en qualité de physicien, vous avez à vous occuper de la détermination de la hauteur des montagnes, prenez note que, d'après une communication récente faite à la Société de physique par M. E. Plantamour, directeur de l'Observatoire, les résultats obtenus au moyen du baromètre varient suivant les heures de la journée et suivant la saison. Ce savant a été amené à fixer les heures de 7 du matin et 8 du soir, pour les mois de juin, juillet et août, comme étant celles où l'observation conduit à la hauteur véritable.

Carte géologique de la Savoie. — M. Alph. Favre a achevé sa carte géologique de la Savoie. Cette œuvre, fruit de vingt années de travail, embrasse le territoire compris entre Genève, Annecy, le Petit-St-Bernard, le Grand-St-Bernard et le lac de Genève. L'échelle adoptée sera probablement de 150 millièmes. La carte sera accompagnée d'un volume de texte.

En terminant, je signale à votre attention le supplément du *Journal de Genève* de lundi 6 courant : il s'y trouve des détails sur la découverte faite par M. Lescarbault de la nouvelle planète dont je vous avais parlé, et un article intéressant sur l'*hypnotisme*.

M. DELAFONTAINE.

CHRONIQUE

ASSOCIATION FLORIMONTANE

Séance du 9 février 1859

PRÉSIDENCE DE M. REPLAT

M. l'archiviste dépose sur le bureau les dons suivants : 1° *Bulletin* n° 1 de 1860 de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry ; 2° le premier numéro des *Bulletins* de la Société d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne, (M. REPLAT rend compte de ce bulletin et cite quelques passages d'un article de M. l'abbé Truchet sur la commune de Valloires) ; 3° *Bulletins* de décembre 1859 et de janvier 1860 de la Société centrale d'agriculture de Chambéry ; 4° programmes des prix de lettres, sciences et poésie, mis au concours par l'Académie de Savoie ; 5° les trois premiers numéros de la 2me année des *Matinées d'Aix* ; 6° divers ouvrages et brochures donnés par MM. Auguste Bernard, de Paris ; Saredo, de Chambéry ; Guilland docteur, d'Aix ; Boltshauser, Challamel, chanoine ; Fleuret, médecin ; Roset, professeur et Louis Calloud, d'Annecy.

M. SERAND donne connaissance d'une circulaire de M. Marc Viridet, chancelier du canton de Genève, qui invite les habitants de Genève et des pays voisins à faire hommage aux archives cantonales des documents qu'ils pourraient posséder concernant l'histoire de la république genevoise ou de quelque localité de ce pays. L'Association décide qu'elle se chargera de faire parvenir à M. Viridet les documents de cette nature qui lui seront remis.

M. DUCRET présente un os fossile paraissant appartenir à un pachyderme : cet échantillon a été donné au musée par M. Maniglier, curé de Challonges, et a été trouvé dans les marnes de la molasse, il est d'autant plus précieux que le musée ne possédait pas encore d'ossement fossile qui fût dans ces conditions.

M. A. DESPINES donne lecture d'un mémoire sur l'origine et l'histoire des châteaux de la Savoie qui ont porté le nom de *Châtelard*.

Après une discussion ayant pour objet les affaires intérieures de l'Association, la séance est levée.

—

Le premier numéro de 1860 des procès-verbaux des séances de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, contient, outre l'énumération des dons précieux faits à la Société : 1° deux lettres autographes de Mme de Chantal, communiquées par M. F. Rabut ; 2° quelques mots d'éloges et de regret sur M. Auguste Le Prévost, membre de l'Institut de France, etc., mort à la fin de l'année dernière. M. Le Prévost, un des archéologues les plus distingués de France, était membre honoraire de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry.

—

Bien que la question traitée dans la brochure intitulée : *Du principe des alliances internationales*, publiée à Chambéry par M. J. Saredo, ne rentre pas dans la spécialité de la *Revue savoisienne*, nous pouvons cependant recommander cette œuvre de philosophie politique, écrite d'une manière impartiale et en un très bon style.

M. Saredo a divisé son ouvrage en deux parties ; en premier lieu il traite des *alliances conventionnelles*, ensuite des *alliances naturelles*. Il fait ressortir très habilement les faux principes sur lesquels reposent les premières, qui sont abandonnées chaque jour davantage par la force même des événements, et il préconise les secondes, qui ont pour bases la raison et l'intérêt bien entendu des nations.

—

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Pillet-Will. La Savoie perd en lui un bienfaiteur qui a répandu ses générosités sur toutes les choses bonnes et utiles, et c'est pour nous un devoir que de nous associer aux regrets exprimés au sujet de sa mort par la presse savoisienne tout entière.

Chambéry surtout a ressenti les effets du généreux patriotisme de M. Pillet-Will, et nous engageons nos confrères de cette ville à prendre l'initiative d'une souscription nationale pour élever un monument à l'homme que les grandeurs et la richesse, acquises dans un pays étranger, n'ont pas ébloui à ce point qu'il ait oublié son origine et son pays ; chose assez rare dans ce siècle de mercantilisme.

—

La Société d'agriculture d'Annecy a tenu une séance le 29 janvier. La réunion s'est occupée de diverses questions de pratique agricole des plus intéressantes.

Nous ne pouvons que féliciter cette Société sur la bonne voie qu'elle a suivie jusqu'à ce jour ; grâce à ses conseils, la *routine* cessera peu à peu d'exercer sa funeste influence sur nos populations agricoles, ce qui sera un grand service rendu au pays.

Les mêmes éloges peuvent être adressés à la Société d'agriculture de Chambéry qui poursuit son œuvre avec succès.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 3 (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 Mars 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'ASSOCIATION laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE PARMELAN

LES LAPIAZ OU CREVASSES — GLACIÈRE NATURELLE

Rien de plus varié que le spectacle de la nature dans les Alpes : à chaque pas le tableau change. Ici la croupe de la montagne est couverte d'un gazon du plus beau vert ; sur ce fond se détachent des milliers de fleurs colorées vivement ou élégamment découpées. Là c'est une cime, qui s'élève gigantesque et menaçante, d'où le regard du touriste peut embrasser la contrée ou plonger dans les vallées fertiles et jusque sur les cités qui n'apparaissent que comme un point perdu dans l'espace. Les bruits de la plaine n'arrivent que confus et mourants, le mugissement des troupeaux se mêle au tintement des clochettes et ne se fait entendre que par intervalles, selon le souffle du vent. Ailleurs, c'est un champ de neige qui étincelle au soleil et recouvre un sommet arrondi ; là règne le silence le plus absolu ; pas de vie ; le ciel apparaît comme un voile d'un bleu sombre, mais l'horizon se déroule jusqu'à ce qu'enfin il se confonde avec la brume. Ou bien c'est un pic inaccessible, une aiguille qui semble jeter un défi à ceux qui la regardent. A peine, sur ses flancs déchirés, les vautours et les aigles trouvent-ils une place pour se reposer ou dévorer un proie. Plus bas, c'est un riant vallon ; on y descend par un chemin qui traverse un bois de pins ; mille troncs élancés et droits forment comme une forêt de colonnes qui surpasse en beauté tout ce qu'inventa l'architecture humaine. On traverse un torrent qui écume et qui gronde et semble s'irriter contre les rocs moussus qui entravent sa course. Mais il est encore une foule d'autres tableaux qui perdent à être décrits et qui excitent des impressions diverses : de ce nombre sont les glaciers. Qui pourrait retracer l'émotion du touriste qui longe un précipice, un abîme dont il cherche à oublier la présence et la profondeur? Qui pourrait décrire les sentiments que fait naître la vue des crevasses? Assurément, il faut pour cela une plume mieux exercée que la mienne : aussi, malgré ma bonne volonté, ne puis-je donner qu'une faible esquisse de celles du Parmelan, en tâchant d'expliquer les causes qui les ont formées.

Non loin d'Annecy, au N.-E., s'élève, au-dessus d'un talus rapide, un haute muraille crénelée. Ce talus, c'est le Parmelan ; cette muraille, c'est la face abrupte des rochers qui le couronnent ; cette forteresse tout entière semble commander l'entrée du val de Thônes. Lorsque, partant de Thorens, l'on gravit la pente boisée de la montagne, on voit des roches fortement inclinées descendre du sommet, pour aller s'enfoncer sous la plaine et former le bassin qui, longeant le Salève, met en communication Bonneville et Annecy. Ces bancs de rocs blancs ou jaunâtres sont le limon durci d'une mer immense qui s'étendait, chez nous, jusqu'au bassin de l'Isère. Ce limon durci nous a conservé les dépouilles des êtres qui habitaient cet océan ; ce sont, entre autres, une sorte d'huître, dont les valves sont recourbées ; on les a comparées à des cornes de chèvre : de là le nom de *Caprotine* [*Caprotina (chama) ammonia*] donné à cette coquille. Une autre espèce est allongée, sinueuse ; sa forme et son test sillonné offrent une grossière ressemblance avec une queue de cheval ; on l'appelle, pour cette raison, *Hippurite*, [*Hippurites (radiolites) Blumenbachii*]. Ces deux animaux appartiennent à la famille des *Rudistes*, et l'on désigne le dépôt qui les renferme, sous le nom de *calcaire* ou *zône des rudistes*, ou encore de *terrain Urgonien*, d'Orgon, petite ville de Provence où l'on trouve les mêmes restes organiques.

Le talus qui forme la base de la montagne est composé d'un calcaire gris et marneux déposé antérieurement ; on lui a donné le nom de *Néocomien*, (de *Neocomum*, Neuchâtel). C'est aussi un dépôt marin ; il se distingue du précédent par les débris qu'il renferme ; ceux-ci consistent en oursins *(Toxaster complanatus)*, huîtres *(Ostrea Coulonii)*. Cette dernière espèce avait une valve renflée et une valve plate. Enfin, dans les vallées élevées, au passage Pertuiset, par exemple, on trouve un calcaire noir, superposé à l'Urgonien et contenant une quantité prodigieuse de fossiles. Il fut déposé par une mer peu profonde, hérissée d'un grand nombre d'îlots. On l'a nommé grès vert, malgré sa teinte noirâtre, parce qu'il est contemporain de ces grès verts, riches aussi en fossiles semblables, et qu'on observe en plusieurs endroits, entre autres à la perte du Rhône. On l'appelle aussi *gault*.

Mais nous arrivons au chalet du Lot, situé au milieu d'un petit vallon allongé dont le fond est couvert de pâturages. Ce vallon est encaissé entre des bancs de calcaire Urgonien dont les tranches s'élèvent à droite et à gauche, et il doit son existence à la rupture de la roche qui, trop rigide pour se plier en forme de voûte, a dû se fendre et mettre ainsi à nu les marnes néocomiennes éminemment propres à la végétation. Ce petit vallon, parallèle à la vallée du Plot, est ce qu'on nomme en géologie une *combe*, terme employé par les montagnards du Jura, où un tel phénomène est fréquent. Au pied de ces roches blanches sont des éboulis; elles-mêmes offrent l'aspect de la désolation : plus de gazon, on ne voit que des pins qui ont poussé çà et là dans les fentes ; on serait tenté de croire qu'un violent ouragan a passé par là et que les arbres dont on rencontre les débris ne sont pas tombés de vétusté, mais ont été brisés par la tempête; qu'une trombe, qu'une inondation a sapé les roches par leur base et les a fait écrouler, qu'elle a dénudé les flancs du vallon et transporté au loin la terre végétale ; mais il n'en est rien.

Quelques pas de plus, et nous sommes au bord d'une mer de rochers. Un spectacle étrange s'offre à nos regards; aussi loin que la vue peut s'étendre, l'œil ne découvre que de bandes de rocs entourées de crevasses de toutes dimensions, des arêtes aiguisées et sillonnées par les eaux pluviales. A peine voit-on, dans certains endroits, quelques pins résineux qui ajoutent je ne sais quoi d'effrayé, de hérissé, d'échevelé à ce passage horrible. D'autres, tués par la foudre ou brisés par l'ouragan, n'offrent plus qu'un tronc mutilé aux branches tortueuses. A la vue de ces crevasses, de ces débris, de cette vaste étendue qui n'offre qu'un aspect sauvage et désolé, on sent renaître le souvenir de ces légendes des Alpes suisses où Dieu et le génie de la montagne se sont entendus pour punir une orgueil impie ou un crime, et ont enseveli le coupable avec ses champs et ses chalets sous un amas de décombres. On se croit transporté dans une de ces régions que le chasseur ne foule qu'en tremblant et quand sa conscience est sans reproche, car ils lui rappellent le souvenir du Dieu vengeur dont parlent les récits populaires. Aux premiers pas que l'on fait ici, on se demande si le terrain est bien sûr, s'il ne tremble pas encore sous les pieds ; puis on avance lentement ; tantôt il faut enjamber des fissures étroites et profondes, tantôt on rencontre une fente élargie, au fond de laquelle se sont accumulés des fragments de roches ; on est obligé de descendre et de remonter ensuite de l'autre côté ; puis on finit peu à peu par s'habituer à ce manége et par trouver un certain charme à cet exercice.

On découvre alors une foule de choses qu'on n'avait pas vues d'abord : certains rochers, qu'on croyait nus, se montrent couverts de touffes de rhododendrons qui laissent la vue se reposer sur leurs fleurs d'un beau rouge et leurs feuilles lisses et luisantes comme celles du myrte. Ou bien c'est une excavation sur les bords de laquelle croissent des campanules à fleurs jaunes réunies en thyrse *(campanule thyrsoïde, campanula thyrsoidea)*, ou de charmantes crucifères jaunes dont les fruits sont en forme d'écusson, *(biscutelle lisse, biscutella lævigata)*; d'autres, dont les feuilles, bordées de cils raides, sont ramassées en élégantes rosettes *(drave faux aizoon, draba aizoides)*. Dans les fentes des rocs ce sont : le *lin des Alpes, (linum Alpinum,)* dont la fleur bleue rivalise avec le plus bel outremer ; des *globulaires (globularia cordifolia)* à feuilles longues et luisantes et petites fleurs bleues réunies en une tête touffue ; ou des *bluets de montagne (centaurea montana)* tout velus, avec de grandes fleurs présentant plusieurs nuances de bleu ; des *gnaphales étoilés (gnaphalium leontopodium)*, sorte d'immortelle dont les fleurs sont perdues au milieu d'une collerette de feuilles entourées d'une épaisse fourrure à poils blancs. Ailleurs, une petite langue de terre est humectée par une flaque de neige couverte de larges touffes de plantes à fleurs jaunes, *saxifrage mousse (saxifraga muscoides)*, ou de *gypsophiles rampants (gypsophila repens)*, qui étalent leurs rosettes d'un gris cendré, du milieu desquelles s'élèvent, par centaines, de jolies petites fleurs blanches. Puis on peut apercevoir jusqu'aux moindres détails des crevasses dont on ne voyait tout-à-l'heure que l'ensemble : souvent ces fentes se prolongent à une profondeur inconnue; il en est qui descendent à plus de 100 pieds ; il en est aussi qui, au lieu de se terminer à angle aigu, aboutissent à une sorte de puits circulaire et cannelé, dans lequel s'entasse la neige pendant l'hiver. La chaleur de l'été suffit à peine pour fondre entièrement cette neige ; elle sert alors à abreuver les chèvres d'un chalet situé au point le plus élevé de la montagne ; c'est aussi la seule boisson que le touriste trouve dans ces régions élevées. Si maintenant nous gravissons l'éminence qui domine ce vaste désert, le paysage se déploie tout-à-coup et l'horizon se recule : toute la vallée d'Annecy se déroule sous nos yeux. Son lac, véritable miniature, offre des charmes que ne possède pas celui de Genève ; il a quelque chose de plus alpestre, de plus vierge que ce dernier ; la main des hommes n'a presque pas altéré l'œuvre de la nature. D'un autre côté, la vue s'étend sur la vallée de Thônes et les Bauges ; ailleurs elle passe par-dessus le Salève et l'on découvre dans le lointain les montagnes bleues du Jura et une échappée du lac de Genève. Tout-à-l'heure tout était morne et silencieux, et voici maintenant que, par un étrange caprice, l'imagination fait entrer le touriste en communication avec la plaine. La vue des champs cultivés lui rappelle la présence des humains et il lui semble que là-bas tout s'agite et qu'il entend les cris du laboureur et la cloche du village. Et puis à ses pieds la nature organique, qui semblait naguère s'enfuir devant la révolte de la nature inorganique, a repris ses avantages sur celle-ci. Un beau tapis vert s'étale sur la cime; ce tapis est semé de gentianes d'un bleu velouté *(gentiana acaulis)*; la corolle en est grande, elle sort presque de terre, à peine est-elle entourée de feuilles à sa base. Le gazon est moucheté *de primevères oreille-d'ours (primula auricula)* dont la feuille unie, épaisse, arrondie et saupoudrée d'une poussière blanchâtre, ressemble plutôt à une langue qu'à une oreille ; cette fleur, d'un beau jaune, exhale une odeur douce et suave; quelques *safrans printanniers, (crocus vernus)* viennent encore y dessiner leur corolle rose ou blanche.

Arrêtons-nous donc ici pour cueillir quelques-unes de ces jolies fleurs et pour savourer en quelque sorte la beauté du paysage que nous offrent les vallées et les montagnes voisines. Ici c'est le Semnoz au dos arrondi, là-bas c'est la Sambuy qui dresse son cône grisâtre; plus près, la Tournette paraît régner en souverain, en géant sur l'humble montagne de Veyrier.

Puis si nous avançons sur le bord, la vue descend le long d'un horrible précipice jusque dans la vallée de Dingy qui, étroite et allongée, semble s'être cachée entre la Blonière et le Parmelan.

J. DUCRET.

(La fin au prochain numéro).

SAVOYARD ! ALLOBROGE !

Il vous arrive parfois, sans doute, de vous demander quelle est la cause de la transformation du nom de *Savoyard* en une grossière injure que vous entendez proférer à chaque coin de rue dans toutes les villes de France et de Navarre, et d'autres pays encore. Cherchant à vous éclairer, vous ouvrez le dictionnaire et vous trouvez du mot Savoyard la définition suivante : « S'entend particulièrement des fumistes et des ramo- « neurs qui viennent par bandes tous les ans de la Sa- « voie à Paris. — *Grossier et sans éducation*, etc. » Grossier! Pourquoi ? Le dictionnaire n'en sait pas plus que le premier venu; vous restez donc Gros-Jean comme devant et retombez dans votre ignorance, en vous plongeant dans des réflexions innombrables : qu'il me soit permis de faire part à mes compatriotes de mes impressions à ce sujet.

Je passe volontiers sur les *fumistes* et les *ramoneurs;* le *fourneau* et la *raclette* ne déshonorent pas un homme et tout métier honnête est honorable ; mais je proteste contre l'épithète de *grossier et sans éducation;* ici mon amour-propre est blessé, mon orgueil se révolte.

Le mot, me dira-t-on, est consacré par l'usage : que m'importe? L'usage est comme la mode, et rien n'est absurde, ridicule, comme cette femme qui s'étale aujourd'hui sur les trottoirs et qui, ne pouvant en faire deux fois le tour sans laisser au clou du marchand de nouveautés un lambeau de son vêtement, ne sera plus reconnaissable demain. L'usage et la mode sont aussi mobiles l'un que l'autre; c'est pourquoi je prétends faire revêtir à notre caractère un tout autre costume que celui dont on l'affuble.

Grossier ! Sans éducation !

Mais, ami lecteur, je vois vos lèvres remuer et j'entends à demi des mots sortir de votre bouche ; je m'approche : « Quel Ostrogoth ! Boire comme un Polonais et « comme un Suisse ! Voleur comme un Grec! Vilain « Chinois! Affreux Cosaque ! » Ah! vous cherchez les épithètes insultantes que ce fameux usage a accollées au nom d'autres peuples ; quelle preuve en prétendez-vous tirer? Que l'on dise dans le langage ordinaire : *hâbleur* comme un Français, *vantard* comme un Gascon, etc., ce qui doit peu flatter nos voisins ; que l'on personnifie en mal même certaines professions et que l'on dise, par exemple, *menteur* comme un dentiste ; est-ce à dire que nous ne devions pas nous récrier lorsqu'on nous appelle *grossiers?* Mille fois non !

Singulière idée que celle de classer ainsi les peuples et les gens! Je comprends que ceux qui appellent *ivrogne* un Polonais ou un Suisse, *voleur* un Grec, *hâbleur* un Français, peuvent faire passer le mot de Savoyard pour *grossier* et *ignorant* : mais je comprends aussi que l'on peut protester contre toutes ces qualifications, et c'est ce que je fais.

Je repousse ces appellations au nom de la politesse et de l'honnêteté dont le peuple français se fait une gloire à juste titre; je n'en veux à aucun prix et je les raye de ma propre autorité du dictionnaire : tous les hommes honnêtes crieront *bravo!*

C'est encore au nom de la logique que je repousse ces insultes basses et grossières. En effet, le sens commun ne peut s'accommoder de ces personnifications d'un peuple dans un défaut; il y a des voleurs, des ivrognes, des grossiers, des vilains dans tous les pays, partout où l'humanité est représentée, et je défie que l'on me cite un peuple, quelque peu civilisé qu'il soit, tout entier composé de gens qui pillent leurs voisins, ou qui s'enivrent du matin au soir, ou qui s'insultent dès le moment de leur lever jusqu'à celui de leur coucher.

Je n'ai jamis su voir en Savoie plus d'hommes mal élevés qu'en France, en Allemagne ou en Angleterre. Du reste, chacun sait que ce que l'on appelle *Savoyards* à Paris, sont des gens qui viennent en majeure partie de l'Auvergne ; c'est donc une injustice de plus envers nous ; si les *Savoyards de Paris* sont grossiers et sans éducation, on ne doit s'en prendre qu'à la France qui ne sait pas les élever dans des mœurs plus douces.

Et voyez encore quelle contradiction ! On fait de notre nom un substantif insultant, et malgré cela on nous choisit pour occuper tous les emplois de confiance ! On proclame notre urbanité et notre probité dans le commerce, et dans les rues on nous insulte ! Dans le comptoir, vous êtes Savoyard, on vous confie la caisse ; dans la rue, l'impoli, le mal élevé, le rustre, le filou, sont autant de Savoyards ! — O Parisien! à quels spectacles bizarres tu nous fais assister !

Nous ne sommes que des ramoneurs et nos mains ne sont faites que pour gratter la suie ; notre éducation ne va pas au-delà de la vielle, et la marmotte est notre bâton de maréchal ; la misère nous couvre de ses haillons, et cependant, aujourd'hui, chacun désire avoir un lambeau de notre chair !

Mais si on le veut, faisons la part de ce terrible Usage, et laissons-le se délecter dans ses dévergondages ; passons sur le *Savoyard* qui nous a valu le *Savoisien*, ce dont il ne faut pas s'étonner, car lorsque l'on dénature un peuple il a bien le droit, ce me semble, de se *débaptiser ;* passons, et discutons, ou plutôt gémissons sur une autre inconséquence.

Il fut un temps, lequel, je ne saurais le dire, où probablement il manqua dans le dictionnaire français un mot nouveau qui pût servir d'injure : Savoyard n'était plus suffisant. On n'est pas fort en France, généralement, sur la géographie et l'histoire de notre pays ; mais on en sait toujours assez pour nous baffouer. Aussi trouva-t-on aisément le mot *Allobroge*. Ah ! pour le coup, j'avoue que je ne comprends pas sur quelles raisons on a pu s'appuyer pour transformer en *rustres*, en *hommes mal léchés* (c'est toujours le dictionnaire qui parle), les plus terribles ennemis des Romains. On a bien voulu dire que Juvénal a raconté qu'un certain rhéteur gaulois, nommé Rufus, avait traité Cicéron d'Allobroge par mépris ; mais j'avoue que je n'ai pas vérifié le fait et jusqu'à preuve contraire plus certaine, je me permet de douter de la primogéniture de l'*Allobroge* (non pas comme peuple, entendons-nous bien) ; car en supposant que nos ancêtres fussent des *rustres*, les Gaulois l'étaient tout autant et le susdit Rufus, s'il a réellement existé, a fait comme ces voleurs qui traitent

leurs voisins de coquins afin de détourner les soupçons qui pourraient les atteindre.

Mon opinion est donc que la création du *mot-insulte* Allobroge est d'origine moderne. Et alors, quelle injustice révoltante! Ceux qui ont ainsi maltraité nos ancêtres ne connaissaient probablement pas l'histoire de nos Alpes; pardonnons aux coupables, mais éclairons ceux qui pourraient être trompés à l'avenir.

Je ne perdrai pas mon temps à faire des dissertations sur l'origine des Allobroges, cela ne servirait pas à la défense de ma cause; je me bornerai à rappeler que, selon toute probabilité, le nom de ce peuple dérive du mot *Ambroni* (montagnards), cri de guerre de certains peuples gaulois, auquel on aurait ajouté le mot *Al* qui signifie *tous: Al Ambroni*, *Allobroni*, etc. Ce qui prouve que cette nation pouvait être composée de rustres, mais non de lâches. Du reste, tous les auteurs latins s'accordent à faire l'éloge des Allobroges : César, Salluste, Tite-Live, etc. Quelques-uns les ont même appelés *Gallorum fortissimi*. Fournissant des milices auxiliaires, ils se trouvèrent au sac de Rome (389 ans avant J.-C.), et firent partie de l'expédition des Gaulois en Grèce, en l'année 278 avant J.-C., fait que rappelle Cicéron dans son discours pour Man. Fonticus, accusé d'avoir écrasé d'impôts les Gaulois. On les retrouve au service de Carthage, en Sicile, et partout se couvrant de gloire.

Tous les récits contemporains représentent les Allobroges comme d'excellents guerriers, des hommes jaloux de leur indépendance, dévoués à tout ce qui pouvait faire la gloire et le bonheur de leur pays, animés enfin de l'un des sentiments qui honorent le plus l'homme, de ce sentiment qui fait battre tous les cœurs nobles et généreux : l'amour de la patrie.

Pour preuve, je n'ai qu'à rappeler que les Allobroges furent un des derniers peuples de la Gaule qui se soumirent à Rome, quoique étant les plus rapprochés de l'Italie, comme aussi ils furent les plus terribles adversaires des Barbares qui fondirent sur l'Occident, au commencement du ve siècle.

Quelle lutte de géants que celle des Allobroges contre l'invasion romaine! Les peuples de la Provence avaient été battus par Sextus, et le sort de l'Allobrogie ne pouvait être douteux; nos montagnards n'attendent pas le choc et ils se lèvent pour secourir leurs frères; une rencontre a lieu, et Marcus-Flavius-Flaccus, grâce à la tactique militaire, défait les Allobroges. De part et d'autre les pertes furent immenses, si grandes que le sénat refusa les honneurs du triomphe au général vainqueur. Ceci se passait environ en l'an 125 avant J.-C.

Peu après, les Allobroges remportèrent quelques succès qui doublèrent leur ardeur. Trois ans plus tard, nos braves montagnards se trouvèrent de nouveau en présence des Romains, commandés par Domitius-Ænobarbus; la lutte fut de nouveau terrible. Mais encore une fois, d'un côté se trouvait la discipline et la tactique, tandis que de l'autre il n'y avait que le courage; le courage succomba sous la tactique, et les Allobroges laissèrent, disent les historiens, 20,000 hommes sur le champ de bataille, et 3,000 d'entre eux furent fait prisonniers. Il faut dire aussi que leur défaite fut causée en grande partie par des éléphants qu'avait amenés le général romain, et qui effrayèrent nos montagnards.

Là ne finit pas la lutte. Une autre sanglante bataille eut lieu; cette fois, Rome avait envoyé un de ses meilleurs généraux, comprenant qu'elle avait affaire avec un peuple dont le courage était à toute épreuve. Le Romain battit encore l'Allobroge, et Fabius fut surnommé l'*Allobrogique* et eut les honneurs du triomphe. — C'était donc un terrible peuple que nos ancêtres!

Enfin, après toutes ces luttes qui tiennent du prodige, l'Allobrogie fut soumise; les mains garottées, elle prêta le serment de fidélité à Rome; ce fut par la force que les lèvres allobrogiques prononcèrent le serment, mais les cœurs le tinrent malgré cela et jusqu'au moment où les vexations les en délièrent forcément. N'est-ce pas un spectacle sublime que ce respect de la foi jurée? Avouons qu'aujourd'hui ce fait nous paraît étrange, inouï, après les exemples contraires que nous avons eus dans ce siècle, beau en toutes choses, sauf en loyauté?

Aussi n'est-il pas étonnant que l'on fasse encore un crime aux Allobroges de n'avoir pas voulu tremper dans le complot de Catilina. On les a même accusés d'avoir joué le rôle de *délateurs* dans cette affaire; Voltaire a dit le mot, je crois, et beaucoup d'autres après lui. C'est une erreur, et je tiens à le prouver, un peuple ne pouvant passer ainsi pour espion. On s'est appuyé sur ce passage de Cicéron dans sa IIIe *Catilinaire :*

« Ces tentatives pour entraîner les Allobroges, cette folle confiance de Lentulus et de ses complices pour des inconnus, pour des barbares, dans une affaire de cette importance, ces dépêches remises entre leurs mains, tout cela aurait-il eu lieu si les dieux immortels n'eussent frappé d'aveuglement leurs esprits audacieux? Ce n'est pas tout; si des Gaulois faisant partie d'une nation peu soumise, la seule des ces contrées qui ait encore le pouvoir et peut-être la volonté de faire la guerre au peuple romain, ont sacrifié les espérances de domination et les grands avantages que venaient leur offrir nos patriciens; s'ils ont préféré votre salut à leurs intérêts, ne reconnaissez-vous pas, dans cette conduite, l'inspiration du ciel, surtout lorsque, pour vous vaincre, *ils n'avaient pas besoin de combattre, mais qu'il leur suffisait de garder le silence?* »

C'est principalement grâce à cette dernière phrase que l'on a voulu justifier ce mot de *délateurs* dont j'ai parlé plus haut. Mais, ainsi qu'on l'a déjà fait observer, les députés allobroges qui dévoilèrent les ouvertures que leur avait faites Lentulus, n'étaient pas à Rome exprès pour jouer le rôle de dénonciateurs, ils y étaient allés pour récriminer contre les impôts dont on les écrasait; puis ils ne dévoilèrent pas eux-mêmes le complot; ils confièrent le secret au patron de leur nation, Fabius Sanga; qu'avaient-ils de mieux à faire? Ce n'a pas été leur faute si Sanga ne l'a pas gardé, ce secret; ils ne le lui avaient dévoilé que pour lui demander un conseil. Libre à Cicéron de dire que c'est grâce à Jupiter que les députés allobroges ont préféré le salut de Rome à leurs intérêts; l'histoire ne doit voir dans cette phrase qu'une tactique oratoire; l'histoire dit que les Allobroges n'ont pas dévoilé eux-mêmes le complot de Catilina, que dès l'instant que Sanga en avait révélé le secret, eux n'en étaient plus maîtres. L'histoire ajoute aussi qu'ils n'ont pas voulu entrer dans le complot; ils avaient de graves griefs à proférer; les gouverneurs les écrasaient d'impôts; ils venaient demander justice, mais il aurait répugné à leur caractère franc et loyal de combattre dans l'ombre pour se venger; ils préféraient le combat au grand jour.

Et en effet, le sénat n'ayant pas fait droit à leurs justes demandes, ils se soulevèrent. Rome leur opposa

le préteur Promptinius qui tailla en pièces *les plus braves des Gaulois* commandés par Catigut. Ce fut le dernier soupir de la libre Allobrogie ; elle ne vécut plus dès-lors que pour traîner ses chaînes et payer ses impôts. Les Romains envahirent nos vallées, y bâtirent des bourgs et des villas; les prêtres de Jupiter y remplacèrent les Druides, ce qui n'était pas un changement ; et tout fut dit.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de nos ancêtres. Maintenant, je vous le demande, cette histoire n'est-elle pas toute une épopée? Si nous étions nés poètes, n'y aurait-il pas là de quoi faire une *guerre d'Allobrogie?* Alors, pourquoi avoir dénaturé ce nom d'*Allobroge?*

Je me résume: au nom de tous les bons principes de morale, de politesse et d'équité, je proteste et je m'inscris en faux contre ces transformations grossières et injurieuses que l'on a fait subir au nom d'un peuple qui compte dans l'histoire tantôt mille ans de services honorables. Je proteste surtout, parce que je ne veux pas que les descendants des plus *courageux des Gaulois* doutent de leur valeur, eux qui ont donné au monde des hommes illustres en toutes choses et qui doivent sentir couler dans leurs veines un sang pour le moins aussi noble et aussi généreux que celui des peuples qui les insultent. Jules PHILIPPE.

LES EAUX DE LA VERSOIX

PRÈS DE THONON

La Savoie, déjà si richement dotée par la nature en sources minérales, peut compter désormais un nouvel agent thérapeutique digne de figurer au premier rang à côté des eaux de Challes, d'Aix, de La Perrière ou d'Evian. Nous voulons parler des sources de la Versoix, près de Thonon.

Vous connaissez certainement la route des Allinges? Le registre du vieux castel perché sur la montagne recèle tant de milliers de noms, que l'on est tenté de croire que toute l'Europe centrale s'y est rendue en pèlerinage. Eh bien, à vingt minutes de Thonon, à quelques pas à gauche de la route, vous avez vu, d'un œil distrait peut-être, une source ombragée par un bouquet d'arbres. Près de là serpentent deux autres ruisseaux dans une plaine marécageuse. Or, le premier de ces filets d'eau n'est autre que la source principale de la Versoix, en patois chablaisien la *Varsouyet*, mot dérivé, m'a-t-on dit, de *vaz* ou *eua*, marais, et de *souyet*, eau versée ou qui se verse. — Humble comme la bienfaisance, elle tombe de deux tuyaux rustiques dans un canal en bois à demi caché sous une mousse couverte d'incrustations de chaux, et sous les racines d'arbres dont l'écorce, tailladée par le couteau des investigateurs, découvre une plaie colorée en rouge vif.

Sur le banc à physionomie agreste auquel aura peut-être succédé dans peu d'années le sopha d'un salon de bains, vous voyez assis un groupe de paysans. Ils devisent entre eux sur les propriétés de la source. Plusieurs vous raconteront les guérisons obtenues dans leurs familles pour les maladies des yeux par de simples lavages. Ils vous diront que depuis quelques mois on voit jusqu'à deux cents personnes se succéder chaque matin autour de ce banc. Les plus savants pourront même vous apprendre qu'il résulte d'une tradition constante que saint François de Sales, l'apôtre et le littérateur dont la Savoie s'enorgueillit à si juste titre, avait déjà préconisé ces eaux comme guérissant les ophthalmies et les coupures. Chaque jour il allait prêcher à Thonon, ville devenue protestante, comme chacun le sait, et se retirait le soir au château des Allinges dont le comte était catholique ; il passait ainsi tous les jours devant la source et pouvait parler de ses propriétés avec connaissance de cause.

Le paysan a l'imagination poétique, quoi qu'on en dise. Il a surtout une remarquable facilité pour la composition des légendes. Aussi, ne soyez pas étonnés si vous entendez dire que l'eau de la Versoix, jusqu'alors sans effet, a acquis ses vertus curatives le jour où saint François est venu pour la première fois y tremper ses mains, les mains qui ont si souvent donné la bénédiction du bon pasteur, et pressé tant de fois la main du pauvre dans l'étreinte de la fraternité. Cela ne vous rappelle-t-il pas la gracieuse fiction des Evangiles apocryphes, où le contact des langes de l'enfant Jésus, lavés par sa mère pendant la fuite en Egypte, communique aux ruisseaux des propriétés miraculeuses?

Quoi qu'il en soit, depuis le jour où le Saint, agissant franchement comme savant, fit connaître les vertus de la source, beaucoup de gens de la campagne, mais un petit nombre d'habitants de Thonon, en ont toujours usé avec succès pour les plaies et les catarrhes des yeux. On ne soupçonnait pas alors l'efficacité de ces eaux pour les affections de la vessie ; on avait remarqué toutefois comme fait négatif que jamais on n'a connu d'exemple de maladie de la pierre dans la contrée. Depuis longtemps aussi les ménagères, reconnaissant le toucher très savonneux de cette eau, venaient y laver leur linge.

Dernièrement, en juin 1859, la ville a disposé du surplus de ses eaux potables en faveur des hameaux qui n'en avaient point. Voulant remplacer la cession de cet excédant par d'autres eaux, elle songea à la source de la Versoix, alors propriété de Mme De Lort, qui en fit très gracieusement la concession à titre gratuit. — Ici, une idée dont je ne suis pas l'auteur, mais à laquelle j'applaudis de toutes mes forces : pourquoi la reconnaissance publique n'attacherait-elle pas désormais à la source le nom de la généreuse donatrice? — Voilà ce que m'écrivait hier de Thonon M. Genoud, ancien procureur, à l'extrême obligeance de qui je dois les détails qui complètent dans cette esquisse les notes que j'avais prises dans la localité.

Poursuivons. Avant de mélanger les eaux de la Versoix, — les *eaux De Lort*, n'est-ce pas? — la ville voulut s'assurer de leurs qualités à cause du voisinage des marais, et les fit analyser par M. Cénevaz, pharmacien de Thonon. Ne se fiant pas aux instruments dont il disposait, M. Cénevaz, en homme consciencieux, envoya des échantillons à analyser à M. Calloud, le pharmacien de Chambéry dont on connaît les importants travaux sur l'hydrologie de la Savoie. Celui-ci rédigea un rapport où il indique pour les eaux de la Versoix une minéralisation alcaline, calcique et magnésienne bicarbonatée supérieure à celle qui a été trouvée dans l'eau d'Evian. La source renferme en outre, et c'est là un point important, un principe résineux benzoïque à

l'action duquel M. Calloud attribue plusieurs des guérisons opérées par ces eaux.

Si vous n'avez pas les nerfs sensibles, vous me permettrez de rapporter une cure merveilleuse. Un habitant de Thonon a un enfant âgé de 11 ans, qui depuis sa naissance avait la tête couverte d'une espèce de teigne qu'on n'avait jamais pu faire disparaître. Quelquefois il survenait d'énormes bubons qu'il fallait opérer avec la lancette. Or, une cure d'un mois des eaux prises à l'intérieur a suffi pour guérir radicalement l'enfant. D'autres enfants ont été guéris de croûtes de lait par la simple application de compresses fortement imbibées de cette eau, en même temps qu'on leur faisait prendre le liquide en boisson pendant quelques jours. Il est inutile de multiplier les citations ; il suffira de rappeler que plusieurs cas remarquables de guérison ont été constatés, surtout pour les affections de la vessie, les catarrhes chroniques des bronches, et la cicatrisation des plaies et ulcères même anciens.

Maintenant, il est très possible que des eaux dites de Thonon n'amènent pas la guérison qu'on se croit en droit d'attendre. Sans être le moins du monde agrégé par la Faculté, je crois pouvoir avancer une des raisons principales de cette non-réussite.

Un jour, un voyageur qui se trouvait sur un bateau à vapeur du Léman, voit un individu puiser de l'eau dans le lac, en remplir des bombonnes et les boucher avec soin. Le touriste suit le quidam jusqu'au débarcadère de Genève.

— Que portez-vous là ? demande le douanier de service.

— Eh ! palsambleu ! eau de Thonon !...

Louis Revon.

LONGUEUR DU PENDULE A SECONDE A CHAMBÉRY

Une des questions qui ont le plus occupé les géomètres du XVIIe et du XVIIIe siècle, c'est la dimension et surtout la forme de la terre.

Newton et Huyghens furent conduits les premiers, vers 1670, à admettre un aplatissement de la terre vers les pôles, celui-ci par la théorie des forces centrales, celui-là par sa théorie de la gravitation ; et la forme sphéroïdale de la terre, à peine soupçonnée, fut confirmée par une observation aussi nouvelle que concluante.

En 1672, on apprit avec étonnement que Richer, envoyé par l'Académie française à Cayenne, y observa que son pendule à seconde retardait tous les jours d'environ 2 minutes ½, et qu'il fut obligé de le raccourcir de 1 ligne ¼. Des faits semblables furent constatés quelques années plus tard dans des lieux voisins de l'équateur.

Ces variations étaient trop considérables pour être expliquées par l'influence seule de la force centrifuge, et l'on fut naturellement conduit à admettre un accroissement des rayons terrestres en allant des pôles vers l'équateur. Quoique dans la suite l'aplatissement de la terre ait été constaté par des observations astronomiques et par la mesure directe du méridien terrestre, on a néanmoins reconnu que le pendule était l'instrument le plus propre à déterminer la forme de la terre. En en combinant diverses observations très exactes par la méthode des moindres carrés, on est arrivé à l'expression suivante :

Longueur du pendule à seconde au niveau de la mer = 0,*mm.* 99102557 + 0,00507188 × *le carré du sinus de la latitude du lieu.*

Cette formule caractérise la courbure du méridien terrestre et permet de calculer la longueur du pendule à seconde pour un lieu quelconque dont on connaît la latitude et l'élévation au-dessus de la mer. Les différences assez minimes qu'on observe généralement entre la longueur calculée et la longueur observée par l'expérience directe, prouvent que l'aplatissement résultant de cette formule ($\frac{1}{282}$) doit peu s'écarter de la vérité.

Cependant il est intéressant et important d'augmenter le nombre des comparaisons entre la longueur calculée et la longueur observée du pendule à seconde, autant pour augmenter les éléments qui pourront conduire plus tard à une formule plus exacte encore, que pour établir des irrégularités locales de la forme générale ou des différences de densité des couches de terre.

J'ai fait cette comparaison pour Chambéry. En voici les résultats.

Latitude nord de Chambéry.	45° 34′ 8″
Elévation au-dessus de la mer.	263 mètres.
Longueur au niveau de la mer du pendule calculé.	993 mm, 61168.
Longueur à Chambery du pendule observé.	993 mm, 483.
Longueur du pendule observé réduit au niveau de la mer.	993 mm, 5695.
Retard du pendule calculé sur le pendule observé en 24 heures.	1 seconde, 74.
Hauteur à laquelle il faudrait placer le pendule observé pour qu'il fût d'accord avec le pendule calculé.	122 mètres.

Observation. Un pendule ayant deux points de suspension éloignés l'un de l'autre de 800mm, 25, à la température à laquelle j'ai opéré, et muni d'un poids mobile, après avoir été amené, par des déplacements convenables du poids mobile, à faire pour chaque point de suspension un même nombre d'oscillations dans un temps donné, a fait en moyenne 400 oscillations en 5′ 59″.

J. Boltshauser.

INSCRIPTIONS ROMAINES A RUMILLY

Albanis Beaumont, dans sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*, tome I, page 195, 1re partie (planche XIII fig. 78), rapporte l'inscription suivante, gravée sur une pierre qui, de son temps, servait d'appui à la boutique d'un chapelier de Rumilly :

AETENAE
N o. PIAE CONIVGI KARISSIMI
BVS SVI DIEBVS V. AVRE
M . ARARI
SV. ASS.

Cette inscription a paru mal copiée à M. Croisollet de Rumilly, et il en a envoyé la copie qui suit à l'Association Florimontane :

AETERNAE
TIAE CONIVGI KARIS
BVS.....I.DIEBVS....RE
PARARI 11 Γ

M. Croisollet n'a pas su lire les lettres SV. ASS rapportées par Albanis Beaumont. Cette inscription, dit-il, qui pouvait faire partie d'un monument élevé à la mémoire d'une *épouse très chérie :* CONIVGI KARIS (SIMAE), se trouve à Rumilly, sur la place du Bourg, dans le même état où l'a vue Albanis Beaumont qui, on le sait, n'est pas très scrupuleux dans ses copies d'inscription.

Voici maintenant l'inscription romaine trouvée à Hauteville, communiquée par M. Croisollet, notaire à Rumilly, et dont il a été question dans le n° 1 de cette *Revue :*

AVG. VIN...
SACR.
T. VALERIVS
CRISPINVS
SACER. VINI. I.
PRAEF. PAG. DIA.
AEDEM . D.

Cette inscription, rapportée par Albanis Beaumont, dans sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*, et rectifiée déjà une première fois par M. Croisollet, en 1844, a été trouvée, il y a plusieurs années, nous écrit-il, à Hauteville, près de Rumilly, dans une vigne appelée aujourd'hui encore *la vigne des idoles*, et à côté d'un champ que l'on nomme également *le champ des idoles*. M. Croisollet croit qu'il y est question d'un monument élevé par un *T. Valerius Crispinus*, prêtre de Bacchus *(Sacerdos vini)* et préfet du bourg de *Dia*, au dieu *Vin*, *deo vino*, soit à Bacchus qui, comme protecteur des vignes, est souvent aussi appelé *vinifer*.

Relativement à ce bourg de Dia *(pagus Dia)*, il est à remarquer qu'il se trouve à Hauteville, près des rives du Fier, une petite plaine appelée *la ville* par les habitants du lieu, et dans laquelle on a trouvé plusieurs objets d'antiquités et des restes de construction.

ORIENTATION DES MONUMENTS DRUIDIQUES.

Tout ce que l'on sait du druidisme se borne à des citations éparses dans les auteurs romains et à des légendes poétiques conservées dans la mémoire des peuples. Les citations sont incomplètes et écrites sous l'empire de préoccupations exclusives, les légendes datent du moment où les druides, dispersés ou anéantis, ne vivaient plus que dans l'imagination populaire à l'état mythique ou mystique. Toutes ces données se réduisent à peu de chose, malgré les excellents travaux entrepris par les *celtomanes* et par des auteurs d'une érudition plus intelligente encore, par Owenn et M. de la Villemarqué.

Restent les monuments druidiques, pierres informes, muettes, sans inscriptions, sans sculptures, que les érudits dédaignent. M. Van Bemmel, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a prétendu retrouver là de précieuses indications, et ce n'est, du reste, qu'après avoir fait de ces blocs grossiers une étude patiente, après les avoir comparés entre eux, après les avoir mesurés, dessinés, arpentés avec une sollicitude de monographe, qu'il s'est hasardé à publier le résultat de ses recherches.

Le point le plus important de ses recherches est l'orientation des pierres druidiques. Jusqu'ici on ne s'était occupé que de la forme, du nombre, de la longueur et de la largeur de ces monolithes. M. Van Bemmel en a reconnu et déterminé l'orientation, fort significative, selon les diverses destinations de ces monuments.

Suivant M. Van Bemmel, et nous devons l'en croire puisqu'il ne parle que *de visu* et qu'il s'y est repris à deux fois pour se rendre raison de ses observations, tous les restes du druidisme, tant dans la Bretagne française que dans le midi de l'Angleterre, présentent ce caractère commun digne d'attention : orientation vers le solstice d'été pour les temples, orientation vers le solstice d'hiver pour les tombeaux.

Et le fait est d'autant plus sensible, d'autant plus intéressant, que l'orientation vers l'est est générale pour tous ces débris d'une achitecture dans l'enfance ; seulement, l'entrée des temples se tourne insensiblement vers le *levant d'été* et l'entrée des sépultures vers le *levant d'hiver*.

M. Van Bemmel a développé cette opinion dans une conférence qu'il a donnée au *Cercle artistique* d'Anvers, le 17 décembre 1859.

BIBLIOGRAPHIE

Dans le cours d'une crise pareille à celle que nous traversons aujourd'hui, nous voyons avec un vif sentiment de joie apparaître quelques productions littéraires ou scientifiques qui viennent faire diversion à une avalanche de brochures politiques. Ce n'est pas que nous trouvions à redire à ces dernières ou que nous voulions jeter un blâme sur leurs auteurs; loin de notre esprit est une pareille pensée, car lorsque le procès d'un peuple s'instruit, tous ses défenseurs naturels ont leur place dans l'arène et doivent s'y montrer sous peine de déloyauté. Mais on nous accordera aussi qu'il est consolant de voir quelques esprits résister à l'élan général et continuer paisiblement, au sein même de la mêlée politique, leurs travaux littéraires ou scientifiques.

En premier lieu, nous devons féliciter de ses publications la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry. On sait que cette sœur de l'Association Florimontane s'est donné pour tâche de publier des documents inédits sur la Savoie, et qu'elle en est déjà à son quatrième volume ; et si nous voulons rendre toute justice à qui de droit, nous ajouterons que cette Société doit, en grande partie, l'activité qui la distingue, à son président, notre ami et notre collaborateur, F. Rabut. Après lui, la première place revient de droit à M. Dufour, major d'artillerie, qui a envoyé et qui envoie chaque jour en grand nombre de documents inédits qu'il copie dans les archives de Turin.

Dans le IVe volume, M. Rabut a commencé la publication de *Fragments de l'histoire de Chambéry*. Le premier fragment est relatif à un événement qui s'est passé le 10 mars 1791, à la suite [illegible] un corps de garde sur la place Saint-Léger, pour tenir le peuple de Chambéry en respect, corps de garde que la population nomma *Bastille* et qu'elle brûla le 25 septembre 1792 par représailles : simple et innocente vengeance dans un moment où l'on aurait pu craindre des excès bien plus graves !

Dans ce même volume se trouve un travail inédit de Delbene, abbé d'Hautecombe, puis archevêque d'Alby en 1588, membre de l'Académie Florimontane d'Annecy, historiographe de Savoie. Ce travail est intitulé : ***Fragmentum descriptionis Sabaudiæ***, an. 1593-1600.

Ce document a été copié dans les archives de Turin et envoyé par M. le major Dufour. « Cette des-
« cription de notre pays, faite à la fin du seizième siè-
« cle par un Français, dit l'éditeur dans son introduc-
« tion, contient des détails sur les trois passages par
« lesquels on pouvait arriver en Savoie ; sur les grands
« chemins qui parcouraient alors ce pays et sur les cu-
« riosités qui se rencontrent le long de ces voies ; une
« description de la ville de Chambéry ; des paragraphes

« distincts pour chacun des principaux lacs, et un re-
« cueil d'inscriptions romaines existant à Aix et dans
« ses environs. On y trouve des faits curieux et nou-
« veaux. Tels sont, par exemple, les travaux faits au
« Mont-du-Chat en 1592 pour y ouvrir une route ; la
« descente du Mont-Cenis en traineaux d'osier, que les
« gentilshommes français aimaient à refaire ; la fré-
« quentation des eaux d'Aix au seizième siècle par les
« Suisses et les Allemands ; l'industrie des cristaux en
« Faucigny ; les eaux de Flumet ; les inscriptions hé-
« braïques gravées sur les dalles de l'église des Francis-
« cains de Chambéry pour les faire fouler aux pieds en
« marque de mépris contre les Juifs ; l'île flottante du
« lac de Chevelu ; les tours du lac d'Aiguebellette ; les
« truites et les écrevisses du Mont-Cenis ; le gel du lac
« d'Annecy en 1583 ; l'incendie du château de Cham-
« béry en 15. . . ; la description du tombeau de Jacques
« et de Philippe de Nemours ; le palais d'Hautecombe ;
« le médecin Brun ; la noblesse de Savoie ; la difficulté
« de se procurer du bois, etc., etc. »

M. Dufour a respecté le texte du manuscrit avec le plus grand scrupule et y a ajouté des notes pour indiquer les noms français de quelques localités. Qu'il nous permette de profiter de cette circonstance pour le féliciter de nouveau, au nom de tous les amis des études historiques, de son activité infatigable et de son patriotisme.

Nous avons à annoncer la publication du *Tableau synoptique de l'histoire des Etats qui ont composé la monarchie de Savoie*, par M. J. Rollier, officier des postes à Thonon. Ce tableau, conçu avec science et habileté, peut rendre de grands services aux hommes qui s'occupent de l'histoire. M. J. Rollier a été décoré pour ce travail de Bénédictin.

Nous avons reçu de Genève un petit volume qui est un chef-d'œuvre typographique ; c'est la vie de Louise de Savoie, religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Orbe, écrite en 1507 par Catherine de Saulx, aussi religieuse dans le même couvent ; cette *Vie* a été publiée par M. l'abbé Jeanneret et sort des presses de M. Fick, de Genève, qui a imité avec un rare bonheur l'impression antique, si recherchée aujourd'hui. D'ailleurs, M. Fick n'en est pas à son premier essai ; tous les bibliophiles connaissent les éditions remarquables qu'il a faites pour M. Gustave Revillod, de Genève, et il a bien mérité la décoration que le gouvernement lui a donnée pour le récompenser de ses travaux.

La vie de Louise de Savoie a déjà été publiée en 1840 par M. Solar de la Marguerite, qui en a fait disparaître la vieille orthographe, ce que les bibliophiles traitent de *barbarie*. M. Jeanneret a été mieux inspiré, il a laissé à l'ouvrage son type primitif et il y a ajouté des commentaires intéressants dans lesquels on trouve plusieurs faits inédits. Jules PHILIPPE.

CHRONIQUE

—

Prix de lettres et sciences décernés par l'Académie de Savoie :

1° *Biographie d'un Savoisien* decédé avant 1845 ; le meilleur ouvrage obtiendra un prix de 750 fr. qui sera décerné au commencement de 1863.

2° Un prix d'égale somme sera décerné au commencement de 1861 à l'auteur de la meilleure statistique ayant pour objet une fraction quelconque de la Savoie, pourvu que la circonscription étudiée n'embrasse pas moins d'une commune.

Prix de poésie :

Un prix de 400 fr. sera décerné dans le mois de juillet 1860, à l'auteur du meilleur conte, soit *nouvelle* en vers, dont la scène, autant que possible, se passerait en Savoie. — Le poème devra contenir de 200 à 400 vers.

Deux médailles de 200 fr. seront données aux poètes qui auront le plus approché du prix.

—

Parmi les nombreux dons que M. le comte Pillet-Will a faits à son pays dans les derniers mois de sa vie, nous aimons à signaler une somme de 5,000 francs, destinée à la fondation d'une rente en faveur de l'Ecole de peinture de Chambéry. Cette rente sera affectée à des prix qui seront décernés chaque année aux élèves les plus méritants.

Ceci nous amène naturellement à rappeler que le Conseil communal d'Annecy a accordé cette année un subside de 800 fr. à M. Cottin, de cette ville, élève à l'école des Beaux-Arts à Paris. M. Cottin a envoyé à la municipalité trois tableaux : 1° une copie du *Mendiant* de Murillo ; 2° *Narcisse se mirant* ; 3° un paysage. Ces trois toiles ont valu à leur auteur les éloges les plus flatteurs de la part de plusieurs artistes célèbres, entre autres de M. Horace Vernet. Elles sont exposées dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

—

La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry décernera cette année deux médailles, chacune de 150 fr. : la première, à la personne qui aura fait connaître à la Société le fragment inédit d'antiquité le plus intéressant sous le rapport de l'histoire ou de l'art, trouvé en Savoie ou relatif à la Savoie. La seconde, à la personne qui aura communiqué à la Société les chartes ou autres documents inédits les plus importants relatifs à l'histoire de la Savoie.

Les monuments ou les documents envoyés devront être accompagnés de notes explicatives, et resteront la propriété de ceux qui les auront communiqués.

Le concours sera clos le 30 avril prochain.

—

Nous apprenons que M. le docteur Truchet, ex-proviseur royal de la province d'Annecy, vient de recevoir la croix des SS. Maurice et Lazare. C'est une récompense qui lui était bien due, pour l'intelligence et le zèle avec lesquels il a rempli ses fonctions.

—

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à un prochain numéro la publication du *Journal d'un chercheur d'or au Fraser River*, communiqué par notre correspondant, M. Delafontaine. Plusieurs écrivains de Genève ont promis dernièrement leur collaboration à la *Revue*. Citons, entre autres, M. Edouard Humbert, professeur de littérature et d'esthétique à l'Académie. Grâce à sa correspondance mensuelle, nous serons au courant de ce qui se passe d'intéressant à Genève dans le monde des lettres et dans les sociétés philanthropiques. En outre, nous osons espérer qu'il puisera dans ses notes de voyage en Belgique et en Thuringe plus d'un article sur le beau dans l'art et dans la nature. — Puis M. B. Delphin, ancien inspecteur de l'instruction publique, veut bien promettre quelques pages sur l'enseignement, pages substantielles, fruit d'une longue expérience. — M. C. Delphin fils est à même, par ses fonctions, de transmettre un tableau mensuel de la statistique du commerce entre la Suisse et la Savoie. — Voici venir enfin M. Benjamin Dufernex, le jeune auteur des *Voix de ma jeunesse*, dont le carnet de voyage fournira plus d'une étude humoristique sur l'Allemagne ; il a déjà remis pour la *Revue* une critique littéraire sur *Maurice de Treuil* ; — et M. L. Macon, qui débute avec succès dans la *Revue internationale* par des travaux sur les poètes de la Provence, s'inscrit aussi au nombre de nos futurs collaborateurs. L. R.

—

Le célèbre astronome hollandais Bome vient de publier une brochure, par laquelle il annonce que la fameuse comète de Charles-Quint, qui apparut en 1556, à la mort de cet empereur, reparaîtra dans le mois d'août de 1860.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 4 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Avril 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un bon postal à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La Revue rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la Revue savoisienne doivent être affranchies.

IL FAUT QUE LUMIÈRE SE FASSE!

La Savoie allant être appelée à de nouvelles destinées, son nom depuis quelques mois retentit dans l'Europe entière, et c'est à qui publiera sur notre pays les appréciations les plus extraordinaires, suivant le besoin de la cause à défendre.

Nous avons le regret de le dire, de tout ce choc d'idées il résulte un fait pénible pour nous, c'est que la Savoie n'est pas plus connue aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a cent ans.

Que de choses extravagantes ont été dites sur notre belle patrie dans ces derniers temps! N'avons-nous pas lu cent fois que la Savoie était un amas de rocs nus et sauvages où l'homme et le chamois broutaient de compagnie? N'avons-nous pas lu mille fois que la Savoie était l'Irlande du Piémont; que l'on n'y voyait ni industrie ni commerce? N'avons-nous pas vu paraître plus amplifiées que jamais toutes ces histoires touchantes de la *Grace de Dieu*, dont la misère forme le canevas invariable?

N'avons-nous pas entendu dire en plein Parlement anglais que Chamonix se trouvait à deux heures de Lyon! Un journal de Paris n'a-t-il pas écrit très sérieusement que les deux villes les plus remarquables de la Savoie étaient Chambéry et Saint-Jean-de-Maurienne!

Ah! s'il se fût agi d'un canton de la Suisse, une nuée de correspondants se serait abattue sur lui, et au pied de chaque arbre, sur le toit de chaque maison aurait surgi une merveille; ce n'aurait été partout que bergers et bergères, près fleuris et prairies verdoyantes; le chalumeau aurait remplacé la pipe de porcelaine; toute la nature alpestre aurait chanté le *Ranz des vaches*, et l'on aurait eu crainte de marcher dans ce pays enchanteur de peur d'écraser une idyle.

Ce n'est pas que nous voulions rien enlever à la Suisse que nous estimons et qui partage avec nous le domaine des Alpes, mais nous protestons contre une injustice dont nous sommes victimes et qui dure depuis des siècles; car nous aussi nous avons nos guerriers, nos savants, nos grands hommes, parmi lesquels les deux De Maistre, dont un journal de Paris faisait, il y a quelques jours, un peu prématurément des gloires essentiellement françaises; nous aussi nous avons nos montagnes, voire même le Mont-Blanc, qui vaut bien le Righy ou le Finsteraarhorn, et que les albums suisses s'approprient sans façon; nous aussi nous avons nos lacs délicieux, nos vallées, nos prairies, nos bergers, nos bergères, nos chalets, nos villes, nos bourgs, nos villages, tout comme la Suisse; seulement nous avons eu le tort de n'avoir pas su en tirer parti en les faisant chanter par tous les poëtes dont la chevelure en saule pleureur aime à se laisser caresser par la brise au bord des clairs ruisseaux, et dont l'imagination ardente voit Estelle et Némorin dans le berger et la bergère du premier troupeau venu.

Mais il faut que la lumière se fasse un jour; il faut que l'on sache enfin que la Savoie renferme dans son sein des richesses de toute sorte, et surtout les richesses du cœur; il faut qu'avant tous la France apprécie à sa juste valeur le pays qui va être joint à elle, et qu'elle apprenne à connaître la nature riche et magnifique ainsi que les hommes de ses nouveaux départements.

A l'œuvre donc, jeunes intelligences! La patrie, notre mère chérie, a besoin de vous aujourd'hui; elle vous a donné la vie, vous lui devez aide et appui; notre devoir le plus impérieux est de la glorifier; en la glorifiant vous vous élevez vous-mêmes.

Ardents au travail, fouillons l'histoire, remuons la terre, chantons nos héros, nos lacs et nos montagnes, et lorsque le moment sera venu où nous devrons tout quitter, nous aurons la sublime consolation d'avoir accompli un devoir sacré et d'avoir donné l'exemple du plus vrai patriotisme.

La *Revue savoisienne*, nous sommes heureux de le dire, ne faillira pas à ce devoir; elle comprend sa mission, et si la crise que nous traversons paralyse un peu ses efforts, elle n'en continuera pas moins à employer toutes ses forces à mettre au grand jour tout ce qui peut faire la gloire de notre pays.

Jules Philippe.

LE PARMELAN

(Suite et fin)

Retournons-nous maintenant pour jeter un coup d'œil sur l'ensemble des crevasses. Les principales sont parallèles, les unes à la vallée que l'on suit en allant d'Annecy à Bonneville, les autres à la vallée de Dingy; il existe en outre des myriades de crevasses secondaires dirigées en divers sens. Les premières sont le résultat du soulèvement, qui a fait craquer et déchirer la voûte sur plusieurs points. Pour bien comprendre cet effet, il ne faut pas envisager le soulèvement du Parmelan comme un fait particulier et isolé. Avant que cette montagne eût son dernier relief, une vaste plaine ou des collines sous-marines s'étendaient à la place qu'occupe aujourd'hui le massif compris entre Scionzier, Bonneville, la Roche, Annecy, et la vallée de l'Isère. Puis tout l'ensemble, et il est facile de le prouver, a commencé à se soulever, et, finalement, se sont formés ces longs plis qui s'étendent des environs d'Annecy à Scionzier, en passant par le Parmelan, le Brezon et le Mont-Saxonnex. Ces plis longitudinaux, qui ont donné naissance à la combe d'Ablon, aux vallées de Nerval, de Champlaitier, de Glières, convergent vers celle où s'élèvent les granges de Solézon et le village de Brezon : alors aussi se forma ce *replat* sur lequel sont bâtis les villages d'Andey et de Lassage et s'élevèrent les sommités qui limitent ces vallées : l'Achenaz, Pierre ou Pointe Parmelax, Soudinaz, montagne de Couz, Andey, Brezon, le Crêt de Lovenaz, la Douve, les Oges, ainsi que la Bloniére, qui termine le Parmelan du côté d'Annecy, et Traversi, qui forme, du côté de Thônes, le complément, le contrefort du Crêt de Lovenaz, de la Pointe de Ceublet et des Oges. Sur plusieurs points, les couches ont été soulevées à 2,000 mètres et plus. Tout cela n'a pu se faire sans ruptures, car les roches, n'ayant pas la souplesse et l'étendue nécessaires pour former des plis et des voûtes continues, ont dû se fendre et se déchirer sur plusieurs points, et c'est ce qui est arrivé. Les fentes se sont produites suivant deux directions : parallèlement à la vallée de Brogny, le Plot, la Roche, Bonneville, et perpendiculairement à cette vallée; c'est-à-dire, dans le sens longitudinal et dans le sens transversal. Ainsi, la vallée de Lortier, par laquelle on passe de la vallée de Thônes dans celle du Petit-Bornand, est une de ces fentes longitudinales. Il en est de même de la combe de Ballajoux, par laquelle on descend de la montagne de Couz dans cette même vallée; tandis que celles de Dingy, de Thorens, du Petit-Bornand, sont des fentes transversales; et il est facile de s'en convaincre, car des deux côtés de chacune de ces vallées on voit les tranches de l'urgonien se correspondre et montrer les mêmes inflexions.

Sur quelques points, la rupture fut accompagnée de bouleversements tels, que les couches inférieures se sont renversées sur les supérieures. On peut le voir au Crêt de Lovenaz, et surtout à la montagne de Couz. Le sommet de cette montagne est formé par le néocomien inférieur; la décomposition de ce dernier a fourni la terre des pâturages qui recouvrent le sommet. Au contraire, la base de cette sommité est formée par l'urgonien et le flysch (ce dernier dépôt, postérieur à l'urgonien, est représenté ici par des marnes et des grès molassiques très micacés). Cet urgonien renversé, au lieu de faire voûte avec celui de Pierre Parmelax, s'est brisé et, comme au chalet du Lot, il s'est formé une combe où s'élèvent les granges de Balme, et dont le prolongement N.-E. n'est autre que la combe de Ballajoux. La même chose se voit au Mont-Brezon, au sud de Bonneville : lorsque, partant du Petit-Bornand, on fait l'ascension de cette montagne par Termine et Dométaz, on suit les couches doublées du néocomien, et tandis que, sur la droite, l'urgonien paraît nettement superposé à ce dernier, il semble, sur la gauche, plonger au-dessous. C'est que les couches ont dû se plier à angle très aigu à la cime de la montagne, et ensuite s'infléchir du côté de Bonneville; mais, ne pouvant obéir à un plissement si brusque, elles se sont brisées; de là cet escarpement qui termine le Brezon, sur la face qui regarde Bonneville.

D'autres fissures moins profondes et plus étroites se font remarquer jusque sur le sommet des monts; ces fentes ont formé les lapiaz ou crevasses du Parmelan et des Frêtes, crevasses qui plus tard ont été agrandies et modifiées par les agents atmosphériques. La formation des crevasses secondaires, des trous ou puits isolés, est due uniquement aux agents atmosphériques, qui exercent une action tout à la fois chimique et mécanique. D'après Tschudi (*Monde des Alpes*, traduit par Bourrit, p. 75, t. II), « une goutte de pluie venant à tomber sur un point quelconque de cette surface, s'y cherche un chemin en suivant la pente et emporte avec elle une partie, si infiniment petite que ce soit, de la pierre; les gouttes qui tombent plus tard suivent la même direction, et ainsi, dans le cours des siècles finissent par creuser dans la partie la plus tendre de la roche des sillons qui doivent être surtout plus marqués au point de jonction des couches. Une fois que cette action d'érosion de la pluie et de l'eau des neiges s'est bien caractérisée, le gel et le dégel, le frottement, les coups, les chocs de toute espèce la continuent, et c'est ainsi que par un procédé lent, à peine sensible à l'origine, mais continuel, les moindres gerçures, les moindres fissures se transforment en fentes, en canaux, en crevasses, en un mot en cavités, dont la forme dépend essentiellement de la nature du calcaire. »

Entre le Brezon et le Vergy, ils existe aussi des lapiaz, mais ce n'est pas à comparer à ceux du Parmelan. Un autre effet de ce morcellement fut la séparation de la Tournette et des rochers de Morman ou Vado; la Dent de Lanfon s'isola et se sépara de son contre-fort, l'extrémité de la montagne de Veyrier. Le Crouet et la Dent de Lanfon se séparèrent de Traversi et du Parmelan avec lequel ils étaient unis; alors se forma la vallée de Thônes.

Encore un mot, et nous aurons fini avec les lapiaz. Puisque nous sommes sur une cime élevée, nous pouvons voir que le Salève et le Semnoz présentent une croupe arrondie et couverte de beaux pâturages, tandis que la Dent de Lanfon, le Morman, les Frêtes, etc., sont déchirés à leur sommet, qui est nu et aride. Cette différence vient de ce que le sommet du Salève et celui du Semnoz sont formés par les marnes néocomiennes qui, par leur décomposition, fournissent une excellente terre végétale, tandis que les autres sont formés par le calcaire urgonien, qui n'est pas aussi marneux et dont la décomposition ne fournit pas de terre. Cette observa-

tion, on peut la vérifier un peu partout dans nos montagnes. Là où le plateau supérieur est formé par le flysch ou le néocomien règne l'abondance, tandis que là où se montre à nu l'urgonien, on ne rencontre que décombres et misère ; aussi est-ce principalement dans l'urgonien que se creusent les lapiaz.

Il est temps maintenant de redescendre : nous allons, pour cela, suivre un couloir qui nous mènera tout droit dans la vallée de Nerval. De là, nous pourrons à notre gré nous diriger sur Annecy par le passage Pertuiset, ou sur la verrerie de Thorens par un sentier des plus séduisants, traversant tour à tour des bouquets de bois et des clairières. Il finit par déboucher à la source d'un petit torrent *(la Fillière)* qui sort avec fracas d'une grotte profonde et mystérieuse. Nous cueillerons parmi les débris de pierres qui jonchent le chemin dans sa partie supérieure, l'Anémone des Alpes *(Anemone Alpina)*, dont les grandes fleurs blanches sont remplacées plus tard par un fruit orné de longs panaches et dont la feuille est élégamment découpée ; nous pourrons joindre à notre bouquet la *boule d'or (Trollius Europæus)*, plusieurs renoncules, et la rose qui fait mentir le proverbe, la seule rose sans épine, *la rose des Alpes (Rosa Alpina)* ; nous pourrons encore y joindre des *dryades à huit pétales (Dryas octopetala)*, dont les fleurs sont d'un blanc de neige, les fruits garnis d'aigrettes plus fines que les plumes de l'oiseau du paradis, et dont les feuilles luisantes sont découpées à peu près comme celles du chêne. Enfin, tout autour de ce joli bouquet, nous pourrons mettre des feuilles d'*Athamante de Crête (Athamanta Cretensis)*, qui ont des divisions plus délicates et plus légères encore que celles des asperges.

Pendant que nous étions au milieu des lapiaz, nous avons remarqué une caverne; l'ouverture n'en est pas très grande, mais l'intérieur est spacieux. Le sol de la grotte s'incline vers le fond et il est recouvert d'une épaisse couche de glace : voilà ce qu'on nomme une glacière naturelle. Je la visitai il y a deux ans avec M. le professeur Alphonse Favre ; pour nous éclairer, nous avions allumé un morceau de pin résineux. La température intérieure était très froide, sans qu'on y ressentît de courant d'air ; de la partie supérieure il tombait de l'eau goutte à goutte, et au milieu de la grotte on voyait une superbe stalagmite de glace qui m'a fait présumer que l'eau qui dégouttait pendant la nuit se gelait en tombant, tandis que celle qui tombe pendant le jour s'écoule par le fond de la grotte. (Il ne faut pas oublier que nous étions alors à 1,800 mètres d'élévation et qu'à cette hauteur les nuits sont froides.)

Pour expliquer la présence de la glace en plein été dans ces grottes, on a imaginé diverses hypothèses. Ainsi, Beudant (*Minéralogie*, p. 204) suppose qu'elle est produite par des courants d'air sur les eaux qui suintent dans ces cavités. Sous l'influence de ces courants d'air, une partie de l'eau se vaporiserait en enlevant de la chaleur au reste qui dès lors se solidifierait. Mais des observations faites avec soin sur la glacière de Saint-Georges, située près de Rolle, à 2,562 pieds au-dessus du lac de Genève, ont constaté que ces courants n'existent réellement pas. M. Thury, professeur à l'Académie de Genève, a visité cette grotte (Bourrit, *Le monde des Alpes*, traduit de Tschudi) et y a promené une bougie sans apercevoir nulle part le moindre mouvement dans la flamme. Il a donc dû chercher une autre explication du phénomène, et son opinion est que la glace qui s'y forme est un résultat naturel du froid des hivers. En effet, la glacière de Saint-Georges est, comme probablement toutes celles du même genre, une immense cave, communiquant avec l'air extérieur au moyen d'un soupirail, relativement assez étroit, qui sert d'entrée. En hiver, l'air froid, en vertu de sa pesanteur, se précipite par cette ouverture dans l'intérieur de la cavité. Au printemps, l'air chaud extérieur ne peut aller déloger cet air froid plus pesant que lui ; les eaux provenant de la fonte des neiges et des premières pluies, qui tombent dans le réservoir, s'y congèlent donc au contact de l'air glacé et s'y accumulent peu à peu sous cette forme en masses plus ou moins considérables. M. Thury a observé la température de la grotte au mois d'août, elle ne dépassait pas + 1° centigr. Le peu d'eau qui se rend à cette époque dans la glacière et celle qui provient de la fonte des surfaces du massif de glace s'écoule par une fissure inférieure de la montagne et ressort sous forme de source à quelque distance au-dessous.

Ce que l'on vient de lire au sujet de la glacière de Saint-Georges peut s'appliquer à celle du Parmelan, dont la configuration est la même. Je me range donc bien volontiers à l'opinion de M. Thury ; toutefois, je dois ajouter que quelques-uns de mes amis ont visité la glacière du Parmelan au mois d'août ; ils m'ont assuré y avoir vu des stalactites de glace et en avoir cassé, ce qui semblerait prouver que pendant la nuit la température de la grotte peut s'abaisser suffisamment pour que l'eau qui dégoutte de la voûte puisse se congeler. Ce petit détail, cette hypothèse ne renferme rien de contraire à la théorie de M. Thury, car rien n'est sujet à la variation comme les phénomènes de la nature. S'il n'en était pas ainsi, les étés devraient tous avoir la même température, et les vents une direction constante et régulière fixée par des lois immuables.

J. Ducret.

LA GRANDE-CHARTREUSE

—

8 octobre 1857.

Maudite pluie! m'obliger à recourir à une boîte roulante, quand mon désir le plus ardent était d'aller à pied de Grenoble à la Chartreuse! Les sites en valaient bien la peine : *Guides* et touristes sont unanimes, ce qui n'a pas toujours lieu, dit-on. Mais comment en jouir maintenant? Les ondées se succèdent sans interruption jusqu'à Voreppe, de manière à voiler le paysage derrière un rideau gris. C'est à peine si j'ai pu m'apercevoir que le véhicule traversait les rues de Voiron, une ville que mon imagination s'était représentée jusque-là comme un immense ballot de toile, de même que je m'étais figuré qu'à Grenoble toutes les mains devaient être gantées huit et quart ; et qu'à Moûtiers tout bourgeois devait réchauffer une marmotte contre la doublure de sa veste, et vous aborder en remplaçant nos compliments par l'invariable formule : *Houp! la Catarina!* — Ce que c'est que l'influence de la géographie commerciale!

Comme compensation au désagrément de ne voir le paysage qu'à travers la capote de la voiture, j'avais la

conversation émaillée de saillies d'un substitut du procureur impérial de Paris, et la pantomime passionnée d'un jeune officier d'Afrique, visiblement contrarié de ce que l'exiguïté du coupé s'opposait au déploiement de ses gestes.

Nous avons éprouvé à Saint-Laurent-du-Pont la douleur de nous voir écorcher vifs par un aubergiste dépourvu de toute teinture de loyauté, — *perfidus caupo*, comme on appelait déjà cette engeance du temps où il fallait tourner sa phrase en latin pour demander un *beefteak* aux pommes. Et quels mets! un dentier Fattet aurait opéré avec peine la mastication d'un gallinacé abandonné sans doute par l'administration de la Chartreuse pour incapacité de ponte.

A une petite distance de Saint-Laurent-du-Pont, en commençant à gravir les plans inclinés qui mènent au monastère, on trouve Fourvoirie, ancien haut-fourneau transformé en taillanderie. C'est à faire pleurer de joie un aquarelliste. L'usine est une énorme construction carrée, moitié en maçonnerie, moitié en bois, noire comme ces réduits où les ramoneurs vont déposer leurs sacs de suie. Les flancs sont crevassés en maint endroit : ici les planches ont disparu ou se balancent encore à l'aventure sur l'axe d'un clou rouillé; là des portes veuves de leurs battants et des fenêtres aux châssis brisés laissent plonger le regard dans les ténèbres de l'intérieur. Tout cela se revêt d'un enduit de bistre, de charbon, égayé par les tons faisandés d'une colonie de champignons qui travaillent à l'envi dans l'humidité à décomposer le bois des charpentes.

Le Guiers forme une chûte près du bâtiment. Un banc de rochers, occupant toute la largeur du lit, étale le torrent en une large nappe. L'eau se précipite au fond d'un gouffre, mugissante, furieuse, et soulève des flots d'écume, poussière argentée qui ressort en lumière vive sur le fond noir de l'usine et de la montagne.

Là se trouve la première entrée du *Désert:* c'est ainsi qu'on nomme l'ensemble du domaine de la Chartreuse. La route passe entre deux rochers sous une porte voûtée où un bas-relief représente l'emblème des chartreux : sept étoiles couronnant un globe surmonté d'une croix, avec la devise :

Stat Crux dum volvitur orbis;

« La Croix reste debout, et le monde se précipite. »

Depuis Fourvoirie, le chemin monte dans une gorge étroite, solitaire, sauvage, où se déroule une suite de tableaux d'un pittoresque farouche. Le sentier est limité d'un côté par une paroi de rochers et des talus presque à pic. Une forêt de pins couvre d'ombre les prairies. Sur ce vert sombre on voit se détacher en tons chauds le feuillage des arbrisseaux teintés de roux par l'automne. Un rayon de soleil, traversant une clairière, frappe les rocs moussus et fait accourir au milieu d'un bruissement de feuilles sèches le lézard, tout heureux de venir frétiller un instant sur la pente échauffée du calcaire.

De l'autre côté, le sentier longe un précipice vertical; au fond mugit le Guiers-Mort, torrent très mal nommé, soit dit en passant, car j'en ai rarement vu de plus vifs. Des bords du gouffre s'élèvent des pins d'une hauteur incroyable : tandis que les racines reçoivent l'écume du torrent, la tête arrive au niveau de la route. Le mot route est un peu ambitieux; les *Guides*, il est vrai, qualifient cela de voie carrossable : si les voitures peuvent y monter, c'est à la condition que les gens en descendent. Pour macadam vous trouvez des blocs de pierres, des éboulis, des branches de sapin jetées là par quelque orage. Mais les amateurs du beau ne songent pas à se plaindre de ces accidents de terrain; ils sont tout entiers à la contemplation d'un paysage où le gracieux s'allie à chaque pas au sévère, où la fleur des Alpes sourit en levant sa tête rose vers le vieux chêne à physionomie rechignée; où le vent emporte et le chant de l'oiseau et le cri de colère du torrent; où le ciel bleu enfin ouvre par-delà les cimes une échappée sur l'infini.

Le pont Saint-Bruno, construit en 1854, franchit la gorge du Guiers à une hauteur qui donne le vertige. Un peu plus loin, le pic de l'Aiguillette dresse au bord de la route sa pointe colossale contre le fort du même nom, réduit aujourd'hui à une porte voûtée et crénelée, en épaisse maçonnerie. Le fort avait été construit pour défendre le passage contre la bande de Mandrin. Comme on le sait, le fameux brigand et son lieutenant Echinard — un nom expressif — avaient donné la préférence au Dauphiné pour l'exploitation de leur industrie.

La route devient de plus en plus rapide. Les rochers surplombent en maint endroit; il a même fallu pratiquer çà et là des tunnels. Puis la gorge s'élargit un peu; on aperçoit en face de soi la Courrerie, et à l'arrière-plan le sommet aigu du Grand-Som; au fond apparait la deuxième entrée du *Désert;* enfin, sur la droite, le chalet ou habert de Valombrey, perché à une grande hauteur sur un pâturage incliné; les troupeaux ressemblent, à cette distance, à un semis de points blancs et bruns. — Nous traversons une forêt aux ombres lugubres, aux enfoncements pleins de mystère, quelque chose qui fait songer involontairement à des tromblons, à des mares de sang, à des cadavres de voyageurs enfouis à la hâte au pied d'un arbre. Mais nous sommes en terre chrétienne et hospitalière. La forêt est traversée sans apparition de barbes suspectes, et au sortir de ces ténèbres nous voyons tout-à-coup se dessiner sur un plateau de verdure les murailles de la Chartreuse. L'horizon s'est élargi; de hautes montagnes forment une couronne dentelée autour d'un tapis au milieu duquel surgissent des murs gris, des faîtes aigus où chatoie l'ardoise, des clochetons qui sollicitent de vous un regard vers le ciel. Tout est calme. Les nuages rasent en silence les flancs de la montagne; aucun cri, aucune voix ne frappe l'écho du rocher. Mais là-bas, au sommet d'une tourelle que surmonte le signe de ralliement des chrétiens, une cloche s'est fait entendre : donc, ici l'on prie; ici des cœurs battent à l'unisson du vôtre; ici vous serez reçu comme l'enfant d'une grande famille.

Avançons; mais avant de frapper à la porte, cherchons à nous faire une idée de l'ensemble des bâtiments du haut d'un mamelon voisin de l'hôtellerie des dames (1).

Deux rangées de cellules s'étendent au loin; ce sont des maisonnettes reliées par deux cloîtres qui suivent l'inclinaison du terrain, avec le cimetière et quelques

(1) Les personnes du sexe, n'étant pas admises dans l'enceinte du monastère, descendent dans cette maison qui est desservie par des religieuses.

jardinets dans leur intervalle. Plus près de l'observateur, l'église se montre à demi derrière la masse imposante des bâtiments destinés aux religieux en voyage et aux touristes. Tout cela est entouré de murailles dont la ceinture embrasserait aisément une petite ville. Il ne faut pas chercher dans ces constructions de brillants effets d'architecture gothique : la lueur des incendies a souvent éclairé le *Désert*. Aussi, à part un cloître du XIIme siècle, ne trouvons-nous que des bâtiments élevés pour la plupart à la fin du XVIIme siècle dans un style simple et sévère.

Une flèche aiguë surmonte la grande porte d'entrée, avec l'accompagnement obligé de girouette et de points cardinaux. A droite et à gauche du passage, des statues de chartreux s'abritent dans leurs niches ; au-dessus du cintre est une statue de la Vierge. Des deux côtés s'étendent les logements des guides et des serviteurs, et le laboratoire où l'on fabrique la fameuse liqueur et l'élixir.

Le seuil franchi, on se trouve dans une cour ornée de deux grands bassins circulaires, destinés surtout à fournir de l'eau en cas d'incendie. Voici maintenant le vaste édifice consacré aux voyageurs. Il se divise en une multitude de cellules cotées à raison de soixante centimes par jour. Voulez-vous visiter la mienne, le numéro 12? Le tour en sera vite exécuté, elle n'a pas tout-à-fait trois mètres de longueur. Voici le détail du mobilier, généralement plaqué en sapin : un lit et... ses appartenances et dépendances, comme on dirait en style d'exploit; puis une table embellie par la présence d'un verre et d'une cruche, avec de l'eau à discrétion; enfin, un prie-Dieu surmonté d'un crucifix, d'un bénitier et d'une image. Voilà tout. Les murs sont nus, d'un gris uniforme. Il y aurait lieu de se croire dans le cabanon d'une maison de détention si une fenêtre aux petites vitres en losange unies par des lamelles de plomb ne jetait sur ce réduit une teinte de couvent moyen-âge.

Le sapin se prête merveilleusement à recevoir des inscriptions au crayon; aussi mes meubles sont-ils couverts de réflexions plus ou moins dignes d'être enregistrées par les Filles de Mémoire. Je trouve des pensées partout, depuis les pieds du lit jusque dans le tiroir de la table. Le prie-Dieu est dépositaire de la signature d'Alexandre Dumas. La chambre n° 10, m'a-t-on appris plus tard, a des notes crayonnées par M. de Lamartine; je présume que ce sont les stances qu'il a improvisées à la Grande-Chartreuse :

> Jéhovah de la terre a consacré les cimes;
> Elles sont de ses pas le divin marchepied.
> . . . .

Autrefois les religieux présentaient aux voyageurs un album sur lequel ils écrivaient ou dessinaient leurs impressions. Rousseau avait écrit : « J'ai trouvé dans ces déserts des plantes rares et de plus rares vertus. » L'album a été retiré, vu la nature de certaines réflexions.

A la nuit je descends au réfectoire avec six ou huit voyageurs, au lieu des deux cents qu'on y compte en moyenne pendant l'été, car la saison des promenades à la Chartreuse est passée. Un vent glacial annonce l'hiver précoce de la région des montagnes. Déjà les neiges ont blanchi le Grand-Som et les autres sommités; le plateau seul a conservé sa verdure. La salle est un immense carré-long ; elle est plafonnée de poutrelles noircies; de longues rangées de tables, des armoires en bois sombre, des siéges d'une simplicité toute primitive, en constituent l'ameublement. Une cheminée de marbre gris au manteau gigantesque, abrite nos personnes qu'un feu d'enfer parvient à peine à dégeler. Aussi les conversations languissent ; le tableau ne présente qu'une douzaine de mains éclairées de reflets rouges et tendues vers la flamme qui lèche une pyramide de souches. La lueur de l'âtre va mourir aux profondeurs du réfectoire dans un lointain ténébreux ; c'est à peine si de temps à autre on voit un éclair furtif errer sur le bois poli des vieilles boiseries.

Le souper ne contribue guère à ramener la gaîté. Du maigre, toujours du maigre ! Des domestiques laïques vous apportent des œufs et du beurre, excellents il est vrai, mais qui ont le tort de revenir trois fois par jour durant les douze mois de l'année. Une pièce classique renforce l'omelette et les tartines; c'est un éternel pâté de poisson, l'analogue du poulet de carton des théâtres. Depuis un temps immémorial il revient comme comparse à chaque repas pour charmer la vue, sinon l'odorat, par l'éclat nacré et soyeux que donne peu à peu à toute sa surface le duvet de la moisissure. — Fort heureusement, un digestif aussi puissant qu'agréable nous aide à supporter les déboires de notre existence : la liqueur de la Grande-Chartreuse est demandée à grands cris et servie par des Ganymèdes en blouse bleue. La liqueur blanche, la verte, la jaune, tout est immolé dans cette hécatombe d'alcool; la verte surtout, la plus recherchée, est engloutie avec une véritable frénésie par des gosiers insatiables.

En regagnant nos cellules, nous avions recommandé qu'on vînt nous réveiller pour assister à l'office des matines. A onze heures du soir, j'entends heurter à ma porte : un fantôme blanc, la tête recouverte d'un capuchon, apparaît avec une lanterne, allume une chandelle, et pendant que je cherche à secouer l'impression d'un rêve échevelé, combinée avec la surprise de cette apparition, le spectre s'évanouit dans l'ombre après avoir prononcé un « voilà ! » caverneux.

A la suite de tâtonnements sans fin au milieu des ténèbres du corridor, j'arrive à la tribune. L'église n'a qu'une seule nef, d'une architecture tout-à-fait simple, sans autre ornement qu'un groupe sculpté de la Mère des Sept-Douleurs, placé entre deux statuettes de chartreux sur la boiserie à claire-voie qui ferme l'entrée de la nef. Les stalles occupent à droite et à gauche toute la longueur des murs. — J'assiste à une cérémonie dont l'impression ne s'effacera jamais de ma mémoire.

La nef est déserte. La lueur douteuse de la lampe sacrée jette seule quelques rayons à la corne de l'autel. Par une porte latérale apparaissent les religieux, portant chacun une petite lanterne. Les pères ont une tunique de laine blanche serrée à la taille par une ceinture et recouverte d'une cucule à capuchon, costume d'un effet superbe par sa propreté et l'ampleur des draperies. Les frères convers sont vêtus de la même manière, mais portent la barbe, tandis que les pères sont rasés ; les novices enfin ont une chape noire. Tous défilent un à un. Le premier entré dans l'église saisit une corde qui se balance de la voûte au milieu du chœur; il sonne trois coups de cloche, après quoi il passe la

corde au second religieux, et ainsi de suite sans interruption jusqu'au dernier. Celui-ci alors sonne jusqu'à ce que chacun ait pris place dans les stalles.

L'office commence. Les chartreux n'ont point d'orgue, mais ils chantent avec un ensemble remarquable. La voix vibrante du plus grand nombre s'allie à la voix tremblante et cassée des vieillards pour former un chœur dont les notes graves, je dirais presque lugubres, montent une à une à la voûte et reviennent faire écho au fond de votre âme. Il y a quelque chose de saisissant dans ces oraisons, ces antiennes, ces hymnes chantées en faux-bourdon. Une mélancolie religieuse s'empare de vous. Ces voix n'ont plus rien de la terre; il semble tour à tour que vous entendez les plaintes de Jérémie, ou les menaces d'Ezéchiel, ou des supplications sorties du séjour des morts. Et alors, le cœur débordant d'émotion, vous aussi, voyageur, vous commencez ce sublime dialogue qu'on appelle une prière. La prière! l'acte le plus mystérieux et le plus grand peut-être de notre humanité; la prière, cette parole que l'homme jette avec confiance au sein de l'invisible, de l'infini; la prière, ce parfum qui s'envole comme le nuage de l'encensoir pour aller envelopper là-bas votre famille, vos amis! Et penser que dans le même instant, à travers la distance, des voix chéries répondent à la vôtre, demandant au Dieu des pèlerins d'écarter les ronces des pas du voyageur!...

Les religieux font de temps à autre des génuflexions profondes, notamment au *Gloria Patri*. Dans les passages où il faut montrer un respect plus particulier pour la parole divine, ils rejettent en arrière le capuchon et se prosternent; le reste du temps ils ont la tête couverte. Sur leur figure amaigrie et leur crâne chauve des ombres violentes luttent avec la lueur rougeâtre des lanternes. Ces masses blanches, vaguement accusées par une clarté incertaine, semblent des fantômes fixés des deux côtés de la muraille.

Tout-à-coup les lumières disparaissent sous les stalles, et l'église reste dans une obscurité complète. Aux chants a succédé le silence. Alors une voix solitaire s'élève dans le lointain : un frère récite par cœur la Leçon; tantôt c'est une exhortation de saint Paul, tantôt c'est le dogmatique profond de saint Thomas d'Aquin, ou bien un passage de quelque autre Père de l'Eglise. Cette cérémonie ne vous fait-elle pas songer immédiatement aux catacombes? Dans ces lumières qui disparaissent vous reconnaissez la coutume des premiers chrétiens d'éteindre leurs flambeaux pour éviter d'être épiés ou surpris par les émissaires de la Rome païenne au moment où un confesseur, peut-être un martyr, se levait pour faire entendre au milieu des ténèbres de la crypte la parole de foi et d'espérance.

Voici, pour clore l'office, le chant immortel de saint Ambroise et de saint Augustin. Le *Te Deum* vibre en ondes sonores jusqu'à la voûte, chant d'allégresse, cri de victoire, accent de la reconnaissance. Ce n'est pas une victoire remportée au prix de flots de sang que ces hommes célèbrent : c'est le succès dans la lutte entre les deux natures humaines; c'est l'être charnel vaincu au moyen des macérations et de la prière par l'être qui pense, qui sent et qui veut.

Louis Revon.

(La fin au prochain numéro).

UNE SAISON AU FRAZER-RIVER

Au printemps de 1858, on apprit à San Francisco que de nombreux gisements d'or, très riches et très abondants, avaient été découverts sur les rives du Frazer, rivière qui a son embouchure à la hauteur de l'île de Vancouver, à quelques centaines de lieues plus au nord que la capitale de la Californie. La nouvelle, amplifiée, cela va sans dire, ne tarda pas à se répandre dans le pays, et l'on vit bientôt des milliers de personnes de tout âge et des conditions les plus diverses, abandonner leur travail, se pourvoir de révolvers, de carabines, de couvertures, pioches, pelles, et prendre place à bord des steamers destinés à les transporter dans ce merveilleux Eldorado, où beaucoup devaient perdre la vie et tous endurer les privations les plus cruelles. Nous avons pensé bien faire en mettant sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits du narré que l'un de ces émigrants nous a envoyé et dans lequel il expose ses tribulations sans prétention littéraire aucune. Tout en respectant scrupuleusement le fond, nous nous sommes permis dans la forme les changements que réclament les exigences de la publication. M. Delafontaine.

.... Nous entrâmes enfin dans cette fameuse rivière du Frazer où nous allions puiser l'or à la pelle. Sans faire de station au fort Langley, le capitaine prit un pilote indien pour nous conduire au fort Hope, les eaux étant assez hautes pour permettre à un bâtiment d'arriver jusque-là. Ne vous faites pas d'illusion sur ce que l'on entend par fort dans ce pays : quelques maisons dans un carré entouré de pieux hauts d'une douzaine de pieds et serrés les uns contre les autres vous donneront une idée de la chose.

Arrivés à notre destination, nous ne savions trop que faire pour nous rendre aux placers.

Remonter la rivière dans des canots eût été dangereux, vu la force du courant; attendre la diminution des eaux, c'était perdre cinq ou six semaines. Neuf de mes compagnons et moi nous nous décidâmes enfin à prendre la voie de terre et à aller au fort Tomwsen sur la rivière du même nom. D'après les journaux, cette localité devait être très riche en gros or. Chacun de nous se munit de 50 livres de provisions, d'une pioche, d'une pelle, d'un fusil de chasse, de couvertures de laine, d'une grille en fer, etc. Pour ma part j'avais 80 livres pesant sur le dos. Notre chemin était un sentier d'Indiens à travers les forêts et les montagnes. Nous eûmes plusieurs torrents à traverser : quand cela était possible, un sapin abattu et jeté au travers nous servait de pont. Chargés comme nous l'étions, la perte de l'équilibre c'était la mort dans une eau glacée. D'autres fois une tentative de radeau ne réussissant pas, force était de nous résoudre à nous dépouiller de tout vêtement. Nous eûmes à gravir pour les redescendre ensuite deux montagnes couvertes de neiges éternelles. Les traces de sentier étaient effacées et nous étions déjà en fin de juin. Quand les pentes étaient propices, je me servais de ma

pelle en guise de traineau, m'asseyant dessus, le manche en avant pour me servir de gouvernail; je descendais avec une rapidité qui ne laissait pas que d'être dangereuse quelquefois.

Pendant que nous traversions les vallées, nous eûmes de la neige deux ou trois fois, ce qui rendit les chemins impraticables. A part une troupe de Peaux-Rouges à cheval et bien armés à qui nous offrîmes un coup de schnaps, aucune âme vivante ne se présenta à nos yeux; les canards et les poules sauvages paraissaient être les seuls habitants de cette contrée rocailleuse et inhospitalière.

En passant près d'un marais, nous fûmes assaillis par un essaim de moustiques : vainement frappions-nous à droite, à gauche, avec des branches garnies de feuilles, il fallut leur céder le terrain et nous éloigner. J'aurais préféré avoir à combattre un ours plutôt que ces maudits insectes qui, en une minute, vous couvrent le visage d'ampoules à vous rendre tout bouffis.

Au bout de onze jours de marche, le fort se montra enfin. Après toutes les privations que nous avions endurées, une grange qui nous fut assignée pour logement et dans laquelle se trouvait un tas de foin, eut à nos yeux autant de mérite que la plus belle chambre garnie de tapis, de matelas et de duvets. Pour toute provision on nous céda quelques livres de sel grossier ayant servi à la salaison du porc, et dont le prix était de cinq fr. les 14 onces.

L'examen de la rivière nous convainquit bientôt qu'il n'y avait rien à en espérer; force nous fut de plier bagage et de tenter fortune ailleurs, en nous rapprochant du Frazer.

Mais les vivres étaient consommés et il fallait songer à les remplacer. On nous indiqua une métairie existant à une lieue de là, à peu près sur notre route, et dans laquelle nous pourrions peut-être trouver quelque chose à acheter.

Nous nous y rendîmes.

(La suite au prochain numéro).

BIBLIOGRAPHIE

MAURICE DE TREUIL

PAR M. AMÉDÉE ACHARD

Durant les âpres soirées d'hiver, lorsque le vent secoue les arbres dépouillés et hurle à nos fenêtres, que faire pour nous délasser de nos études laborieuses, de nos patientes investigations dans les arcanes de la science et de l'art sacré? Alors c'est une joie quand nous trouvons à feuilleter un poème charmant et salutaire, un récit où la pensée et l'imagination s'unissent dans une franche harmonie. Puis vient le plaisir d'en causer avec un ami; les pieds sur les chenêts, tout en attisant la flamme pétillante, tout en exhalant avec nonchalance la fumée d'un cigare, nous évoquons les personnages qui nous ont émus, nous suivons leurs traces dans notre souvenir, nous remontons à l'idée génératrice de l'œuvre, nous en parcourons les principaux développements; — et les heures s'écoulent légères et sereines.

Nous devons un bonheur pareil à *Maurice de Treuil*: c'est là un livre sympathique où l'intelligence et le cœur peuvent se retremper, car il renferme la démonstration dramatique et saisissante d'une vérité morale.

Maurice de Treuil est un jeune peintre de talent; l'aurore de la gloire se lève déjà pour lui. Il a un ami dévoué qui l'aiguillonne de sa parole rude et franche; il est aimé d'une jeune fille belle et vaillante dont l'âme sait comprendre toutes les sublimités de l'idéal; et dans les moments de lassitude, il peut se récréer en compagnie d'artistes joyeux comme les oiseaux dans les feuillages de mai.

Cependant Maurice méconnaît le bonheur qui l'environne. Il sent la nécessité de l'étude, mais il redoute pour cela les privations et le recueillement; la lutte et l'effort persévérant l'épouvantent. Il se prend à regretter la richesse qui donne le loisir d'attendre les heures de l'inspiration; il est tourmenté d'une inquiétude fiévreuse. Alors une proposition d'un homme qui se vante d'être l'*ami des arts* sourit pernicieusement à ses désirs insensés; il se laisse attirer dans une famille plusieurs fois millionnaire, et, sourd aux conseils de la sagesse, il commet un mariage d'argent.

Maurice ne tarde pas à subir la peine de son erreur. Il se trouve au milieu d'une société qui se rit de toutes les belles choses de la vie intellectuelle; il est tombé dans un monde où parures, promenades et bals sont les sujets uniques de toutes les pensées, où toutes les actions ont pour mobile l'égoïsme, la vanité, l'envie et l'ardeur du gain. Désormais le jeune peintre est soumis à des exigences, à des obsessions inexorables; on l'arrache à ses travaux, on lui dispute la liberté de ses heures, on cherche même à diriger le mouvement de son esprit. Lorsqu'enfin sa patience est usée, lorsqu'il veut faire acte d'indépendance, on lui en dénie le droit.

Bien plus, l'*ami des arts* se pose en bienfaiteur et spécule sur sa reconnaissance; il entend donc se servir de lui selon son gré; mais comme il rencontre en Maurice un homme capable de défendre son honneur devant tous, il jure sa ruine, il soulève contre lui toutes les colères de sa nouvelle famille.

Pourtant le jeune artiste aime sa femme; mais elle est inaccessible aux sentiments sérieux, elle ne le comprend pas quand il parle le langage inspiré de la passion. A quoi donc lui sert cette fortune tant souhaitée? Un jour il vient en aide à la détresse d'un ami; aussitôt on se répand en bruyantes récriminations, on s'écrie que cet argent ne lui appartient pas!

C'est trop d'humiliations : Maurice fuit cette société barbare où l'égara sa folie; il en sort criblé de blessures dont l'une est mortelle, et sa femme ne l'accompagne pas. En vain il l'attend, il se consume dans la solitude et le désespoir, il meurt les regards tournés vers le bonheur modeste que sa main n'a pas daigné saisir.

L'homme de talent doit accepter sans murmure la lutte et les privations, parce qu'elles sont pour lui un aiguillon salutaire : c'est dans la souffrance que l'énergie se retrempe. L'artiste insensé qui allie sa pauvreté à la fortune se condamne à la servitude, car on ne reçoit pas un million impunément; les obligations que cette richesse lui impose sont terribles et entraînent la ruine de son avenir. — Tel est le sens implicite du beau roman de M. Achard, telle est la vérité qu'il prouve dramatiquement dans une suite de scènes vivantes et pittoresques, mêlées de situations gracieuses ou émouvantes, variées par des péripéties d'un intérêt toujours grandissant, et re-

liées entre elles par un enchaînement logique et solide.

On entrevoit d'un coup d'œil toute la perspective du sujet dans cette scène de la terrasse où l'amertume et les défaillances de Maurice sont exprimées avec une vivacité qui nous gagne; et lorsque le jeune peintre, ébranlé par les avertissements chaleureux de Philippe, hésite et s'abandonne enfin à la direction du hasard, il n'était pas possible de peindre avec plus d'énergie les vacillations de son caractère. Les origines de M. et de Mme Sorbier sont scrutées avec tant de pénétration, leurs portraits sont tracés avec tant de franchise et de relief, il y a tant de réalité dans le tableau de leur intérieur, que l'on se croit de suite en pays de connaissance. Une observation profonde est attestée par ce chapitre où l'auteur analyse la tactique qu'employa M. Sorbier pour édifier sa fortune, et nous initie aux mille mouvements de vanité croissante et de ruse despotique qui agitent l'âme de M. Sorbier.

M. Achard excelle à mettre en scène les personnages; dès la première rencontre il sait leur prêter des paroles si caractéristiques, que le fond de leur âme nous est aussitôt révélée. La réception de Maurice à *la Colombière* peut en fournir une preuve. Et aussi, lorsque Sophie Sorbier se cache avec Laure derrière les persiennes qu'elle entr'ouvre, curieuse de voir de près l'air que doit avoir un artiste, il suffit du dialogue rapide échappé dans cette piquante situation pour nous faire pressentir que Mlle Sorbier, jolie personne à la voix enchanteresse, n'est qu'une tête frivole, que sa pensée ne va pas au-delà des divertissements et des visites, qu'elle ne comprendra jamais la mission du talent. Nous ne pouvons pas oublier non plus la première apparition de Mme de Vitteaux, qui entre comme un tourbillon dans l'intimité de la famille Sorbier; il y a une verve étourdissante dans le portrait de cette jeune femme, classée parmi ces nobles oisives qui, fascinées par les splendeurs décevantes du demi-monde, voltigent près de ses frontières comme le papillon autour d'une flamme.

La lutte qui s'engage est naturelle et vraie, elle est la conséquence directe des intérêts contraires qui se trouvent face à face. Chacun des personnages reste fidèle à son caractère dans toutes ses actions. Mme Sorbier déteste Maurice parce qu'il ne la comble pas de ces adulations empressées si chères à sa vanité sans bornes. M. Sorbier ne l'aime guère plus parce qu'il ne trouve pas en lui un homme qui sache accumuler ces belles piles d'or dont l'aspect chatouille sa vieille avarice. Il manque au jeune peintre cette énergie de volonté qui fait prendre courageusement un parti difficile, mais il a un bon et noble cœur, et toutes les aspirations de son intelligence se dirigent vers l'idéal. Ainsi donc, les combats que la famille Sorbier renouvelle chaque jour contre lui sont inspirés par l'antipathie innée qui existe entre les artistes et les philistins, entre les hommes qui marchent les yeux levés vers le beau et ceux qui ferment leur âme à tout rayon inspirateur pour s'acharner aux conquêtes de la matière. C'est toute une étude de mœurs que le tableau de ces intrigues intestines, de ces ruses, de ces calculs, de ces haines, de ces vengeances; tout cela est saisi, interprété et motivé avec un art perspicace; toutes les péripéties sont préparées habilement et amenées par la force inévitable des choses. Les phases diverses des épreuves de Maurice se succèdent dans une gradation entraînante, et l'on est ému de son repentir et de son amour désespéré.

Nous avons beaucoup de sympathies pour Philippe Duverney, ce caractère loyal et toujours prêt au dévouement, et surtout pour cette physionomie de Laure, si douce, si résignée, qui apparaît par intervalles comme une image du bonheur perdu; l'intérieur de ces deux époux nous fait comprendre par la puissance du contraste, toute la misère de la destinée dont Maurice est victime. La scène où meurt le jeune peintre est empreinte d'un sentiment si pathétique, il s'y rencontre des paroles si navrantes, que nous ne croyons pas possible de la lire sans larmes.

Le style de ce roman est souple, alerte; il a en général plus de trait que de couleur, plus de précision et de fermeté que de grâce poétique; lorsqu'il s'agit de peindre un portrait, de creuser un caractère, il abonde en mots d'une concision énergique et lumineuse. Les descriptions sont contenues; le paysage est sobre, pourtant on y souhaiterait parfois des tons plus moelleux et plus suaves. Le dialogue est preste, incisif, spirituel. M. Achard sait à merveille varier son style suivant les personnages, on peut dire qu'il prête à chacun d'eux un langage caractéristique.

Nous le répétons, *Maurice de Treuil* est un livre salutaire, c'est à la fois une peinture de mœurs et un enseignement; au sortir de cette lecture, nous sentons notre foi plus ardente et plus courageuse.

Nous considérons le roman comme un genre élevé, parce que c'est l'histoire de notre vie à tous, de nos luttes intérieures, de nos passions, de nos joies et de nos douleurs secrètes; c'est l'épopée du peuple. Le roman a une mission régénératrice, car il peut mettre la morale en action. Un beau récit prouve mieux que le syllogisme le plus péremptoire, persuade mieux que le discours le plus rigoureusement logique. C'est qu'il tient toutes les facultés en éveil; il s'adresse tour à tour à l'esprit, au cœur, à l'imagination, il suscite la méditation et les larmes, subjugue la pensée et le sentiment. En effet, au lieu de définir et de disserter, le roman incarne les vérités dans des personnages, il leur donne un corps et une âme, il les fait vivre et agir sous nos yeux.

Mais ils sont rares ces beaux livres où des paroles fécondantes sont renfermées comme un baume dans un vase d'or. Laissons les écrivains mercenaires caresser honteusement les vils instincts de la foule, ils ont troqué la lyre du prophète contre le masque et les grelots du bouffon. La jeunesse pure et forte accueillera toujours avec enthousiasme les poètes qui interrogent la voix de leur conscience et qui interprètent les inspirations de la sagesse : hommage et reconnaissance à ces consolateurs qui croient encore en la noblesse du cœur humain!

Benjamin DUFERNEX.

CHRONIQUE

M. le sénateur Layty, chargé par le gouvernement français d'une mission extraordinaire en Savoie, vient de faire une tournée dans la province d'Annecy. Dans chaque ville il a visité tous les établissements d'instruction publique.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 5 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Mai 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Premier article)

L'imprimerie a été introduite en France par un Savoyard

Nous donnions à entendre dans le dernier numéro de cette *Revue* que tout Savoisien qui connaît un peu l'histoire de son pays doit travailler aujourd'hui plus que jamais à la réhabilitation de sa patrie. Ce mot de réhabilitation, appliqué à un peuple, paraît assez étrange, car on a peine à croire qu'une nation soit forcée de chanter ses propres louanges et de crier à l'univers les bienfaits qu'elle a apportés à l'humanité. Il semble tout d'abord que le principe de justice que l'on ne cesse d'invoquer à tout propos, d'un bout du monde à l'autre, doive suffire, si ce n'est à satisfaire, du moins à ménager l'amour-propre légitime de celui qui a pleine conscience des services qu'il a rendus à la civilisation; mais il paraît qu'il n'en est rien.

La Savoie, nous ne cesserons de le répéter, a tout fait pour mériter l'estime des autres nations : elle a fourni ses savants, ses littérateurs et ses guerriers; elle a semé abondamment dans le champ de la science, comme elle a arrosé de son sang les champs de bataille; mais elle n'a rien moissonné; elle est restée Savoie comme devant et toujours marquée du stigmate de la nullité! La justice n'est donc pas faite pour tous les peuples!

Et cependant, quelle vengeance nous pouvons exercer aujourd'hui envers les ingrats! Vengeance noble, calme, et propre à l'homme fort de son droit : nous n'avons qu'à rappeler nos propres œuvres, et, de gré ou de force, le monde reconnaîtra nos mérites, et nos détracteurs seront désarmés.

C'est dans ce but que nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles dans lesquels nous passerons rapidement en revue les gloires de la Savoie. Puisse notre voix trouver un écho qui porte au loin nos accents patriotiques, et contribue ainsi à la défense d'une cause juste et légitime.

Pour commencer, et par un hasard des plus heureux, nous pouvons dire avec fierté qu'un enfant de la Savoie se trouva mêlé aux évènements qui accompagnèrent l'introduction en France de l'art qui a renouvelé le monde, de l'art qui a ouvert à tous le temple sacré de la science, de l'art qui a fécondé le germe de la civilisation moderne : nous voulons parler de l'imprimerie.

Combien en France, et peut-être en Savoie, savent aujourd'hui que l'invention de l'immortel Guttemberg a eu pour parrain dans la capitale du monde civilisé un enfant obscur du Petit-Bornand? Bien peu sans doute, et cependant toutes les biographies parlent de Guillaume Fichet!

Guillaume Fichet naquit dans la première moitié du XVe siècle, au village du Crêt; il était d'une famille aisée qui fournit à la Savoie plusieurs magistrats. Il fit ses premières études au collège de la Roche et alla ensuite à Paris, où il fut reçu docteur de Sorbonne. Pendant vingt ans il enseigna les humanités, la rhétorique, la philosophie et la théologie dans l'Université, dont il fut nommé recteur en 1467, « année, dit Grillet, où « ayant assemblé toutes les Facultés en présence de « Louis XI, qui voulait faire prendre les armes aux « écoliers, pendant la guerre du *Bien public*, il pro- « nonça un discours si énergique contre ce projet, que « le roi se laissa persuader, sans jamais lui en témoi- « gner aucun ressentiment. » Mais tous ces succès, à nos yeux, n'étaient rien en comparaison de la gloire immense que devait acquérir notre compatriote.

Dans le milieu du XVe siècle, Guttemberg, citoyen de la ville de Mayence, avait conçu l'idée de sculpter des lettres pour imprimer et s'était associé avec deux hommes de la même ville, Schœffer et Faust, afin de perfectionner sa découverte. En 1450, ces immortels ouvriers de la pensée avaient édité un vocabulaire latin intitulé *Catholicon*, dont chaque page était sculptée sur bois; puis, pour remédier à la perte de temps qu'occasionnait ce système, ils avaient successivement fabriqué des lettres de bois mobiles et des lettres de métal avec lesquelles ils avaient édité, à dater de 1457, entre autres ouvrages, un *Psautier* latin et une *Bible*, imprimés en deux couleurs, rouge et noire.

En 1469 environ, un marchand, du nom de Fust, apporta à Paris des exemplaires de ce Psautier et de cette Bible, et il les fit passer pour des copies faites sans faute. Tout ce que Paris comptait de clercs, de co-

pistes et autres gens *de plume*, s'émut de ces prétendues copies d'un nouveau genre; les commentaires allèrent leur train, si bien que l'on finit par déclarer hautement que la marchandise de Fust sortait des mains de Belzébuth, argument qui, à cette époque, était l'*ultima ratio* des adversaires de toute découverte un peu extraordinaire.

Le malheureux Fust, emprisonné et traduit devant le Parlement, eut beau avouer sa supercherie, rien ne put l'excuser aux yeux des graves et doctes magistrats, qui reconnurent et déclarèrent avec un sérieux incroyable que les lettres rouges du Psautier et de la Bible avaient été écrites avec du sang d'enfants chrétiens!

Condamné à être brûlé vif, Fust allait monter sur le bûcher; martyr de la science, sans le vouloir, il allait payer de sa vie la gloire d'avoir introduit en France le premier livre imprimé! La découverte qui devait rendre de si grands services à l'humanité allait être obligée de recevoir le baptême du sang pour pénétrer dans un des pays qui devaient le plus la mettre à profit! Mais heureusement Louis XI apprit la comédie ridicule qui s'était jouée devant le Parlement, et, sans hésiter, il cassa l'arrêt *per absurdum;* Fust sortit de prison et ses livres lui furent payés. Bien plus, le roi déclara aux docteurs de la Sorbonne que son intention formelle était d'avoir une imprimerie à Paris.

La demande de Louis XI fut un coup de foudre pour la docte compagnie. Il nous semble voir tous ces gros bonnets de la science de l'époque se signer d'épouvante, à l'idée qu'il leur fallait être les complices d'un commerce avec le diable pour faire exécuter des copies de la Bible, si toutefois ils croyaient sérieusement à toutes ces sornettes. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, ce qu'il y a de bien constaté par tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, c'est que les docteurs français déclinèrent toute responsabilité; deux de leurs collègues étrangers, Guillaume Fichet, du Petit-Bornand, et Von Stein, suisse, eurent seuls le courage de tenter l'entreprise.

Les deux audacieux docteurs appelèrent à Paris trois élèves de Schœffer : Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger. Ces trois ouvriers imprimeurs arrivèrent en 1470, et on leur donna une des salles de la Sorbonne où ils placèrent leur machine *diabolique*, au grand scandale des docteurs. Le premier ouvrage qu'ils imprimèrent fut le traité de rhétorique de Fichet, en 1471, ouvrage excessivement rare et peut-être impossible à trouver aujourd'hui (1); il est intitulé :

Guillelmi Ficheti Alnetani (2), artium et theologiæ doctoris, Rhetoricorum libri III; accidit ejusdem Ficheti panegyricus a Roberto Gaguino versibus compositus. In Parisiorum Sorbonâ, per Ulricum Gering, Martinum Crantz et Michaelem Friburger, anno 1471.

G. Fichet publia ensuite, en 1473, un autre ouvrage peu important intitulé : *Epistolæ Gasparini Pergamensis*, qu'il dédia à son complice Von Stein.

Et ce n'est pas sans intention que nous venons d'écrire le mot de complice, car Fichet et Von Stein (en français, De la Pierre), bien qu'ils eussent réussi dans leur entreprise, n'en continuèrent pas moins à être considérés comme de vrais coupables par leurs savants confrères, dont quelques-uns prévoyaient et redoutaient peut-être la transformation que la nouvelle découverte allait faire subir à la société : du reste, les docteurs de toute sorte n'ont jamais vu avec plaisir qu'on divulguât leur science. Notre pauvre Savoyard et le Suisse son ami eurent donc à subir mille tracasseries; on ne leur laissa pas un instant de repos, si bien qu'ils finirent par quitter la Sorbonne. Crantz, Gering et Friburger, chassés de leur atelier, allèrent s'établir rue St-Jacques, près de l'église St-Benoit, à l'enseigne du *Soleil d'or*. Fichet se réfugia à Rome, où il fut nommé camérier secret du pape Sixte IV.

Ainsi et pour nous résumer, c'est par un *Savoyard* que la machine civilisatrice la plus puissante a été introduite en France; c'est un *Savoyard* qui a mis dans les mains de la plus grande des nations ce levier d'Archimède avec lequel elle a soulevé le monde; et qui plus est, ce même *Savoyard* s'est servi le premier de ce levier!

Guillaume Fichet est donc bien l'une des plus grandes gloires de la Savoie; aux yeux de la France et même du monde il a droit à l'immortalité, et si on la lui refuse, c'est à nous, c'est à son pays qu'il a honoré de la lui faire accorder.

Il nous a laissé un héritage trop précieux pour que nous ne nous souciions pas de le recueillir.

Jules PHILIPPE.

(1) Grillet dit que de son temps il en existait un exemplaire dans la bibliothèque de M. de Prié, à Turin.

(2) Fichet prenait ce titre d'un bénéfice qu'il possédait à Anet. — V. Grillet, tom. I, p. 398.

LA GRANDE-CHARTREUSE

(Suite et fin)

9 octobre.

A la messe, comme aux autres offices, les religieux défilent un à un en tirant à tour de rôle la corde de la cloche. S'il arrive à l'un d'eux d'avoir la moindre distraction, il sort aussitôt de sa stalle et se prosterne la face contre terre. Au moment où le sacrifice va commencer, celui qui sert la messe se tient étendu sur le flanc le long des degrés de l'autel; cela produit des effets de draperie à passionner un Overbeck. Il reprend encore cette position à la fin de la cérémonie et la conserve jusqu'à ce que l'église soit vide.

L'officiant paraît. Il se fait voiler la tête d'un amict et le replie ensuite sur l'aube et la chasuble dont il vient de se revêtir. Je préférerais, pour le point de vue artistique, le simple froc, ce vêtement si beau, si majestueux, à l'addition du tapis chamarré, taillé, échancré, qui constitue la chasuble actuelle, après trois siècles de coups de ciseaux donnés çà et là sous prétexte de simplification, pour rendre méconnaissable son ancienne et gracieuse forme de tunique. L'officiant récite les oraisons en étendant les bras en croix, la paume de la main tournée vers le ciel, à la mode antique :

Duplices tendens ad sidera palmas...

C'est fatigant au dernier degré; mais comme cela fait revivre les premiers siècles, et quels magnifiques plis cette pose développe dans les larges manches de laine blanche!

Quand le prêtre a récité le *Confiteor*, les autres religieux le répètent tous ensemble à haute voix avec un

accent de componction qui pousse irrésistiblement l'étranger à faire aussi un retour sur lui-même : avec quelle force de contrition ne devrions-nous pas nous frapper la poitrine, quand nous voyons gémir de la sorte sur leurs fautes des hommes qui, pour en obtenir l'oubli, ont renoncé à tout : plaisir, amis, famille, patrie ! — Les chartreux se prosternent jusqu'à terre à l'Elévation et pendant la communion de l'officiant. La communion générale ayant lieu le dimanche, on y supplée pendant la semaine par la cérémonie suivante : celui qui sert la messe porte l'hostie dans un ostensoir d'argent au Père placé en tête de la stalle gauche ; celui-ci se découvre, baise la blanche victime, et remet l'ostensoir au religieux qui vient à sa suite.

Le Père Bonaventure, chargé spécialement d'accompagner les touristes, me fait appeler pour entreprendre avec lui la visite du monastère.

A l'extrémité du corridor qui mène à la tribune, on voit sur la muraille les plans en couleur des deux cent soixante Chartreuses existant avant la révolution ; leur nombre est actuellement réduit à dix-huit. Celle où nous sommes est chef d'ordre, c'est-à-dire qu'elle commande à toutes les autres.

La salle des peintures, ou du chapitre général, contient les portraits des cinquante premiers généraux de l'ordre, la statue en plâtre de saint Bruno, par M. Foyatier, de Lyon ; enfin, les copies de l'histoire de saint Bruno, exécutée en vingt-deux tableaux commandés à Le Sueur pour la Chartreuse de Paris, et placée maintenant au Louvre. — Les copies passent pour avoir été retouchées par l'auteur des originaux. — Les deux derniers tableaux sont dans une autre salle. Celui de la mort du fondateur de la Chartreuse est donné comme original ; il est traité avec le calme de coloris particulier à Le Sueur. Une autre toile de cette salle représente les chartreux les plus célèbres ; le cadre est formé des armoiries des différents monastères.

Nous sommes dans le cloître du XIIme siècle, seul reste de l'ancien édifice ; il est parallèle à un autre cloître plus moderne. Chacun d'eux a 216 mètres de longueur ; ce sont littéralement des galeries à perte de vue, l'obscurité aidant. Des nervures gothiques se croisent à la voûte pour retomber en gerbes sur des chapiteaux taillés en feuillages, en limaçons sortant de leur coquille, en enroulements pleins de fantaisie. — Les murs sont percés de guichets par où l'on sert à manger aux chartreux, en passant leur maigre ordinaire sur une planche. Aujourd'hui, vendredi, le plateau d'un religieux ne m'a présenté à la vue qu'une gamelle de haricots, et encore celui-là devait-il être un vrai sybarite, s'il n'était pas malade, car les vendredis les chartreux se contentent ordinairement d'un peu de pain et d'eau. Le dimanche, ils mangent ensemble dans un réfectoire particulier ; mais on ne voit sur leur table que des aliments maigres ; les malades eux-mêmes sont assujettis à cette règle.

Voici maintenant les cellules des religieux et leurs dépendances. La description d'une seule suffira pour faire connaître toutes les autres. La porte du cloître donne accès dans un jardinet de quelques pieds carrés, formant la séparation entre chaque cellule. Une grande croix noire est fixée contre la muraille ; une tête de mort, posée sur le parapet, vous regarde par les trous noirs de ses orbites, et vous lance un rire éternel, narquois, avec ses longues dents déchaussées ; deux fémurs en sautoir complètent la décoration. Ces accessoires contribuent médiocrement à semer du charme sur le parterre. Néanmoins nous aimons la contemplation de ces dépouilles de l'homme : il y a là-dedans une éloquence muette qui laisse bien loin en arrière les périodes les plus saisissantes du père Bridaine.

Du jardin un corridor mène à un atelier de tourneur. Dans leurs moments de loisirs, les chartreux s'occupent de travaux utiles à la communauté : celui-ci tresse des paniers ; celui-là exerce ses talents sur la chaussure ; cet autre fait des reprises à une tunique,

Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

— Vient ensuite une chambre à cheminée, ayant pour tout mobilier une chaise et un prie-Dieu. Elle communique avec une chambre à coucher, dont le lit a une paillasse et deux couvertures, sans apparence de draps ni de matelas. — Voici enfin un cabinet d'étude où il y a juste assez de place pour faire le tour d'un escabeau. Une vingtaine de livres de théologie s'étalent sur un rayon, reposant sur leurs flancs de parchemin bruni par les années. Sur la table de la modeste bibliothèque, un sablier, le chronomètre classique des couvents, marque les minutes de ce monde ; près de là, un crucifix d'ivoire ne compte, lui, que les siècles de l'éternité.

Le cimetière occupe le milieu du parallélogramme que forment les deux rangées de cellules. Les tombes des généraux ont une simple croix de pierre sur laquelle est gravé un nom ; celles des autres chartreux ne portent aucun signe distinctif : le niveau de l'égalité, voilà tout ce que vous trouvez sur ce sol où vos pieds foulent des tombes sans les reconnaître. Une élévation de terre que les pas des voyageurs n'avaient point encore aplanie décelait une fosse fraîchement recouverte. Le Père-conducteur — c'est le nom qu'on lui donne — m'a appris que c'était la tombe d'un jeune novice plein d'ardeur pour son nouveau genre de vie. Une ferveur fiévreuse le portait, malgré les remontrances des Pères, à passer les nuits dans la prière et la lecture. Quelques mois ont suffi pour faire succéder le repos aux veilles.

La chapelle Saint-Louis a été élevée par Louis XIII, qui y a consacré une somme de trente mille livres. C'est une chambrette dont les murs sont peinturés du haut en bas. Sur des consoles reposent les statuettes en bois de Saül, Moïse, Ezéchiel, Isaïe, Daniel et Jérémie, et celle du fondateur de l'ordre.

La bibliothèque a beaucoup perdu de son ancienne importance. La plupart des livres ont été dispersés pendant la Révolution ; quelques-uns ont été restitués après la tourmente, mais un grand nombre figurent encore dans la bibliothèque de Grenoble. En fait d'ouvrages précieux, notons la collection des 53 énormes in-folio des *Acta sanctorum* publiés par les Bollandistes.

Les chartreux ont écrit sur la porte de leur cellule une sentence choisie pour l'ordinaire dans la Bible ou dans l'*Imitation*. J'en ai copié quelques-unes.

Celle-ci énonce la préférence d'un religieux pour la maison du Seigneur : *Domine, dilexi decorem domus tuæ*.

Cette autre nous rappelle ce jeune homme qui, demandant au Sauveur s'il voulait le recevoir au nombre

de ses disciples, s'en alla triste et découragé en apprenant que la première condition à remplir était de renoncer à tous les biens : *Qui non renuntiat omnibus quæ possidet non potest meus esse discipulus.*

Puis l'exclamation d'ironie exhalée par l'Ecclésiaste dans un verset bien connu sur l'inanité des préoccupations terrestres : *Vanitas vanitatum!...*

Une autre pensée sur la nécessité de mépriser cette vie si l'on veut conquérir les joies éternelles : *Si vis beatam viam possidere, præsentem vitam contemne.*

Et cette réflexion sur l'étroitesse et la difficulté du chemin qui mène au bonheur : *Quam angusta porta, et arcta via est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam.*

Bah! tout cela est trop effrayant pour nous autres chrétiens tièdes plus qu'à demi. J'aime mieux chercher sur une autre porte quelque parole de confiance en la miséricorde infinie; aussi je copie en grosses lettres cette dernière inscription : DEUS CHARITAS EST.

Oui, Dieu est amour; et cette pensée suffit pour éloigner de notre imagination ces terreurs de la géhenne, ces visions horripilantes de diables cornus et *griffus* qui semblent se complaire à voltiger de temps à autre autour de nous comme autour de ces pauvres ermites burinés dans les eaux-fortes de Callot. Dieu est amour; et si l'on en doutait, il suffirait de monter un jour sur les cimes de la Chartreuse, pour voir avec quelle sollicitude la source du grand et du beau y a répandu pour les jouissances de quelques-uns de ses enfants les splendeurs des paysages alpestres.

10 octobre.

Je suis seul. Tous les étrangers sont partis hier, et bien leur en a pris, car depuis cette nuit la neige a étendu son manteau sur les toits aigus du monastère.

Hier, le soleil, le ciel bleu, la verdure; aujourd'hui, le vent qui jette des menaces, les nuages qui courent en ondulations noires sur la montagne, les flocons de neige qui tourbillonnent dans l'air, les sapins qui dessinent par intervalles des silhouettes noires et blanches, un jour crépusculaire qui enveloppe le couvent d'un voile de mélancolie. C'est un tableau d'hiver dans toute sa sauvage beauté. Comme il fait bon alors, assis devant la grande cheminée du réfectoire, se réchauffer le corps et le cœur devant la flamme du foyer, laissant errer à l'aventure la pensée et les regards... Tiens! sur quoi les miens se sont-ils fixés! un distique latin, et assez bon, quoique méchant, tracé au crayon sur le chambranle de la cheminée :

Carnem cœua negat, patres fortasse fatigant.
Alba toga est, sed cor? quis scit? amice tace!

Autrement dit, traduction *ad libitum* : « Pas moyen de manger des côtelettes ici! Les bons Pères sont parfois assommants. » Quant au second vers, je ne veux pas le traduire; il renferme des insinuations perfides que je crois avoir des raisons pour repousser énergiquement. Et d'ailleurs, ce rimeur est évidemment lui-même un contempteur des lois et règlements : il a tracé son distique précisément au-dessous d'un écriteau qui engage les visiteurs à s'abstenir de confier à la muraille leurs noms et leurs idées — s'ils en ont. Malgré l'avertissement, ou plutôt à cause de lui, la cheminée est couverte de noms, prénoms, surnoms, voire même de titres! O humanité!

Rentré dans ma cellule, au lieu de dormir comme les jeunes gens rangés, je passe une partie de la nuit à écouter mille bruits confus qui me jettent au plus profond de la rêverie. C'est d'abord le clapotement monotone de l'eau dans les deux réservoirs de la cour. L'eau déborde lentement d'un gros tube et retombe en gerbe dans le bassin avec un glouglou régulier, espèce de pendule hydraulique dont chaque bouillonnement semble vous inviter à compter une à une les secondes écoulées de votre existence.

Puis la cloche du soir. Avez-vous entendu un pianiste exécuter l'admirable morceau des *Cloches du monastère?* Eh bien, la douce mélancolie que vous avez éprouvée, vous la sentirez naître aussi vive dans une nuit passée à la Chartreuse, car l'œuvre de Lefébure-Wely est une interprétation exacte de ce chant nocturne de l'airain. La cloche principale lance dans les airs des notes graves, pleines, vibrantes. Une autre plus petite fait entendre la voix argentine de ses joyeuses volées, mélange du gracieux au sévère, comme on voit le frais sourire de l'enfant mêler ses éclats aux paroles de l'âge mûr. De temps à autre les ondes sont balayées par le vent, ou bien elles reviennent frapper plus vivement les oreilles en bouffées d'harmonie. Puis la petite cloche, épuisée par son ardeur irréfléchie, s'arrête la première, et l'autre frappe de ses dernières volées l'écho du monastère.

Les hommes de prière ont répondu aux appels du bronze. A l'heure où dans nos villes on voit

La valse impure, au vol lascif et circulaire,
Effeuiller en courant les femmes et les fleurs,

des hommes sont là, renonçant au sommeil et aux joies du monde pour venir au milieu des ténèbres pleurer sur nos fautes et crier miséricorde. J'entends de mon chevet leur voix retentir dans le lointain sous les voûtes; l'office des morts détache une à une ses notes plaintives, les psaumes des matines exhalent les douleurs d'une conscience tourmentée, le *Te Deum* célèbre avec enthousiasme la toute-puissance.

Et pendant ce temps le vent souffle des plaintes entre les lamettes de plomb de ma fenêtre. Il gronde là-bas dans la forêt; les sapins et les hêtres mugissent en balançant leurs cimes.

Voix des hommes, exhortations harmonieuses des cloches, concert du vent dans la forêt, nous comprenons votre langage. Quand ces voix se réunissent pour former un chœur immense au milieu de la nuit sur les sommités de la Chartreuse, ne semble-t-il pas qu'elles murmurent : *Sursum corda!* L. REVON.

SUR LA POSSIBILITÉ DE PRÉSERVER LA CAMPAGNE DE LA GRÊLE

M. Zantedeschi, professeur à Padoue, avantageusement connu par ses nombreux travaux scientifiques, vient de publier un mémoire *sur l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle, et sur les moyens économiques d'en préserver la campagne et d'empêcher la foudre de tomber sur les lignes et les stations télégraphiques et sur les maisons rurales.*

Ce titre intéresse par l'annonce d'un paragrêle, il

étonne en parlant de moyens économiques de mettre nos habitations à l'abri de la foudre; car on se demande si le paratonnerre de Franklin a perdu son efficacité ou s'il est possible d'imaginer quelque chose de plus simple qu'un conducteur métallique s'élevant par une extrémité au-dessus du bâtiment, plongeant par l'autre dans la terre. Mais avant de rien préjuger, examinons le mémoire.

L'auteur établit l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle par l'exposé de plusieurs observations, dont la plus intéressante fut faite par lui-même, à Padoue, le 2 décembre 1859.

« Après une journée de pluie orageuse, dit M. Zantedeschi, des éclairs, sans tonnerre sensible, commencèrent à se produire entre les nuages à dix heures du soir. Environ quinze minutes après, la pluie cessa et il tomba une grêle fine, assez abondante pour couvrir le sol et les toits des maisons; mais peu après ce phénomène électrique, la grêle se transforma en neige qui fondait aussitôt au contact du sol. Il faut observer que dans ce changement la grêle tombait pendant quelques instants mêlée avec la neige, et que cette dernière se réduisait en eau déjà dans l'air et à peu de distance du sol, (peut-être parce que la transformation en glace des vapeurs aqueuses se faisait à diverses hauteurs, ou parce que la tension électrique n'était pas assez forte, soit pour produire un plus grand froid, soit pour prolonger la danse des grêlons, d'où serait résultée une congélation plus complète ou un grossissement plus considérable). Quoi qu'il en soit, lorsque environ vingt minutes plus tard les éclairs reparurent plus vivement, mais toujours sans tonnerre sensible, la grêle aussi recommença à tomber, grosse cette fois comme des noisettes; de sorte qu'à une augmentation de la tension électrique correspondait une grosseur plus considérable de la grêle, qui dura sans variation perceptible jusqu'à onze heures et quinze minutes. Alors, un éclair extrêmement brillant vint éblouir les yeux jusque dans les appartements les plus soigneusement fermés (*allorchè un lampo vivissimo di luce abbagliò negli stessi abitati a finestre chiuse, gli occhi dei cittadini*), et en même temps on entendit un grand coup de tonnerre, produisant un bruit sourd, comme s'il eût éclaté à peu de distance des toits des maisons. Aussitôt la grêle tomba plus grosse; mais la scène électrique terminée, la grêle aussi cessa tout-à-fait, et la neige recommença à tomber sans autre interruption. »

Après avoir fait ressortir des observations citées que la formation de la grêle a lieu dans les basses régions de l'atmosphère, et très souvent assez près de la terre, l'auteur rapporte d'autres phénomènes dus à l'électricité atmosphérique, comme la lueur phosphorescente que l'on voit quelquefois à l'extrémité des branches d'arbres ou des objets aigus d'une certaine élévation, l'action des aurores boréales sur l'électromètre et les aiguilles aimantées, et enfin, les courants induits ou naturels dans les fils télégraphiques, lesquels deviennent parfois assez forts pour interrompre complètement le service des dépêches.

En parlant des aurores boréales, l'auteur attribue à tort à Van Swenden l'observation des perturbations des aiguilles aimantées; elles furent remarquées pour la première fois en 1740, par Celsius et Hiorter (1). Van Swenden n'a que le mérite d'avoir constaté que ces perturbations affectent seulement les aiguilles aimantées, et non pas celles en cuivre, en argent, etc.

Quant aux courants induits ou naturels qui circulent quelquefois dans les fils télégraphiques, et dont le plus intense et le plus extraordinaire fut observé le 2 septembre 1859 (2), l'auteur les attribue principalement à l'action des aurores boréales, et, dans les cas ordinaires, directement à l'électricité atmosphérique qui résulte de la condensation des vapeurs d'eau en pluie et en neige, admettant qu'un orage peut exercer une influence électrique jusqu'à la distance de 50 à 60 kilomètres. A l'appui de cette opinion, M. Zantedeschi raconte qu'en faisant, en 1853, des expériences sur la nature de ces courants induits au bureau central des télégraphes à Vienne, ces courants se dirigeaient toujours de Klansenbourg à Vienne, et leur intensité augmentait fortement lorsqu'il pleuvait à Klansenbourg, ou qu'il neigeait sur les Karpathes. Pour transmettre à Klansenbourg, on était alors obligé d'augmenter la pile à Vienne, tandis que Klansenbourg, pour transmettre à Vienne, ne le faisait que mieux sous l'influence du courant induit.

D'après l'auteur, une aurore boréale est une source puissante d'électricité chargeant de ce fluide la couche d'air environnante; celle-ci se décharge sur la couche voisine, et ainsi de suite; de sorte qu'il y a de l'aurore boréale un écoulement d'électricité dans toutes les directions, ou un véritable courant aérien qui, enveloppant sur une grande étendue un bon conducteur, tel qu'un fil télégraphique, peut fort bien y produire un courant induit assez énergique pour dominer le courant de la pile. M. Zantedeschi croit qu'en procurant à ce courant aérien un écoulement facile dans le sol par des espèces de paratonnerres adaptés aux poteaux qui soutiennent les fils télégraphiques, on pourra non-seu-

(1) Voyez le *Journal des Savants*, année 1820.

(2) Voyez la *Gazzetta piemontese* du 3 septembre 1859.

Voici, en outre, ce qu'on a observé au bureau du télégraphe, à Chambéry.

29 *août* 1859. — Des courants étrangers, produits par une cause inconnue, entravent la correspondance sur toutes les lignes.

30 *août* — Interruptions fréquentes et momentanées des courants pour le fil supérieur de Piémont.

2 *septembre*. — A six heures du matin, un courant étranger arrive alternativement sur tous les appareils et empêche de correspondre avec Lyon et Turin. Les relais restent baissés et attachés pendant plusieurs minutes.

A neuf heures 10 m., l'influence électrique étrangère diminue sensiblement et l'on peut correspondre avec tous les bureaux. La ligne de Piémont est toujours très mauvaise.

A midi 30, les courants étrangers recommencent : impossible de correspondre, soit avec Lyon, soit avec Turin.

A une heure du soir, même état de choses sur toutes les lignes, impossible de correspondre jusqu'à

Trois heures 50 : Après avoir correspondu pendant une demi-heure avec Lyon, la ligne se dérange de nouveau soudainement; impossible de recevoir une dépêche que Turin voulait nous transmettre par Marseille.

3 *septembre*. — Cinq heures 15 m. du matin : Turin ne peut pas correspondre avec Lyon.

Midi 30 m. : La communication avec Genève est impossible. Le courant est variable et manque tout-à-fait par moment.

Onze heures 30 m. du soir : Communication variable et manquant sur toutes les lignes, surtout sur celle de Piémont.

lement soustraire ces fils aux courants induits, mais encore les préserver, ainsi que les stations, des dangers de la foudre. Il pense surtout qu'en multipliant à la campagne les arbres élevés, ces conducteurs naturels et économiques déchargeraient assez les couches inférieures de l'air du fluide électrique pour empêcher la formation de la grêle, et qu'ils épargneraient ainsi aux cultivateurs les dommages si considérables des tempêtes et de la foudre.

L'auteur a su, par un heureux choix d'observations, vivement intéresser le lecteur, et ménager une certaine probabilité de succès à ses paragrêles. Nous devons lui savoir gré d'avoir attiré l'attention sur cette question, quoique, à notre avis, elle soit loin d'être résolue.

La grêle, comme tout phénomène, est le résultat de la coïncidence d'une foule de circonstances, qui, en concourant à l'action générale par plus ou moins d'énergie, produisent les nuances du phénomène. Ces nuances sont en général très nombreuses, parce que les combinaisons des divers degrés d'intensité sont aussi en très grand nombre; et il est évident qu'on ne peut connaître la nature et les lois d'un phénomène qu'après beaucoup d'observations minutieuses. Or, nous sommes bien loin de posséder ces observations sur la formation de la grêle. Est-elle due à l'action directe de l'électricité atmosphérique, ou à un abaissement général de température, ou à ces deux circonstances à la fois?

Si dans bien des cas, la grêle est précédée de phénomènes électriques, il y en a d'autres où le contraire a lieu. Tout le monde sait que pendant beaucoup d'orages nous n'avons que de la pluie, et que pendant d'autres la grosseur de la grêle ne correspond ni à la tension du fluide électrique, ni aux variations de cette tension. Je me borne à citer ici l'exemple que le hasard me met sous les yeux, au moment même où j'écris ces lignes. On lit dans le *Journal des Débats* du 29 avril 1859: «Hier, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, une grêle assez abondante est tombée à Paris. Cette grêle a été suivie de quelques coups de tonnerre.»

Une longue expérience a démontré que les éclairs et les tonnerres peuvent se produire aussi bien la nuit que le jour, mais que la grêle, et surtout la grosse grêle, ne tombe que très rarement pendant la nuit. Enfin, et le cas n'est pas rare, on a vu tomber de la grêle sans qu'il y eût aucun phénomène visible d'électricité atmosphérique. Si aucun de ces cas n'exclut l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle, ils tendent du moins à établir une influence moins directe, ce qui rend très probable l'action d'une autre cause étrangère à l'électricité.

On voit tomber tous les printemps de la neige sous la forme de gros plombs de chasse. Ces grains arrondis et assez condensés tiennent le milieu entre la neige en flocon et la grêle. Jamais on ne les voit tomber en hiver, jamais en été, et jamais accompagnés, de près ou de loin, de quelque phénomène électrique sensible. Evidemment la neige en flocon, la neige en grain et la grêle sont les nuances d'un même phénomène; dans la formation de la neige, l'agent prépondérant c'est la basse température; dans la formation de la grêle c'est, admettons-le, l'électricité: donc ces deux agents interviennent, à divers degrés d'intensité, dans toutes les congélations qui s'effectuent dans l'atmosphère.

Quoique la théorie de Volta, concernant la formation de la grêle, n'ait été confirmée jusqu'à présent par aucune expérience ou observation directe, nous l'acceptons comme expliquant le phénomène d'une manière simple et naturelle. D'après cette théorie, des gouttelettes d'eau se congèlent dans l'atmosphère entre des nuages, chargés des fluides électriques contraires. Aussitôt que cette poussière de glace est formée, les nuages l'attirent et la repoussent, et produisent ainsi par l'agglomération, un grossissement des grêlons jusqu'à ce que ceux-ci l'emportent par leur poids sur la force des fluides électriques et tombent à terre.

Si les choses se passent réellement ainsi, la grêle est due à l'électricité latente, car les fluides contraires de deux nuages voisins doivent nécessairement se neutraliser, et cela explique parfaitement pourquoi nous avons quelquefois de la grêle sans éclairs et sans tonnerre. Mais alors la décharge de ces nuages, au moyen de paragrêles, est impossible, ou excessivement lente, et par conséquent sans influence marquée sur la formation de la grêle.

Il reste encore à examiner quelle est l'influence de la température dans la formation de la grêle. Ici les observations nous manquent complètement et nous sommes entièrement réduits aux hypothèses; nos conclusions seront donc d'autant plus probables, que les suppositions elles-mêmes s'écartent moins du vrai ou du possible. La température moyenne des trois mois d'été est, dans nos contrées, de 16° à 18°, soit de 20° à 22° pendant le jour et de 12° à 14° pendant la nuit.

Si, comme Gay-Lussac l'a observé dans son ascension aérostatique, à une élévation de 174 mètres correspond un abaissement de température de 1°, la température moyenne doit être entre 0° et 10° à une hauteur de 1,000 à 2,500 mètres, région où la grêle se forme ordinairement. D'où il résulte que parfois, et la nuit presque toujours, la température doit descendre au-dessous de zéro. La condensation des vapeurs aqueuses est alors très rapide, et les particules d'eau se réunissent promptement en gouttes de pluie qui, en raison de leur grosseur, parcourent la région froide de l'atmosphère avant d'être gelées; et voilà pourquoi nous avons souvent le jour, et presque toujours la nuit, des orages sans grêle.

De toute cette théorie résulte une complète impossibilité d'empêcher la formation de la grêle par les paragrêles proposés. Et, en effet, les essais tentés en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, sont toujours restés sans résultat; de sorte qu'aujourd'hui les paragrêles rencontrent partout une incrédulité qui malheureusement n'est que trop fondée sur l'expérience. S'il existe des lieux privilégiés où il ne grêle presque jamais, cette circonstance n'est pas due à l'action abductrice des arbres, des rochers etc., mais à la conformation des montagnes qui, en modifiant la direction des vents, chassent les nuages orageux plutôt d'un côté que de l'autre, et tandis que certaines localités sont naturellement protégées, d'autres sont presque régulièrement exposées aux ravages de la grêle.

J. Boltshauser.

UNE SAISON AU FRAZER-RIVER

—

(Suite)

Il y avait là quelques centaines de vaches commises aux soins d'un vieux Canadien qui y vit avec sa femme (une Indienne) et son enfant, dans un trou creusé en terre et recouvert de branchages, où l'on ne peut se tenir qu'accroupi sur ses talons ou étendu sur le sol, lequel trou est décoré du titre de ferme. Le brave homme habite ce pays depuis si longtemps, qu'il a à peu près oublié le français, en sorte que nous eûmes quelque peine à nous en faire entendre. Il ne trait qu'un petit nombre de vaches et une fois par jour seulement. Je lui demandai pourquoi il ne tirait pas un meilleur parti d'un si grand troupeau en fabriquant du beurre ou du fromage. « Je ne saurais qu'en faire, me dit-il, et d'ailleurs je n'ai pas de vases pour garder le lait. » En effet, quelques plats de fer-blanc constituaient à eux seuls toute sa batterie. Les sauvages sont nombreux dans les environs; ils se montrent en général pacifiques; leur plus grand plaisir est de faire des courses à cheval. Comme partout, ils ne travaillent point, se contentant de ramasser des graines et des fruits sauvages qui font leur seule nourriture. Le Canadien nous vendit deux bœufs d'un an pour le prix de cinq cents francs. Les ayant coupés en tranches peu épaisses, nous les mîmes sécher au feu, ce qui en diminua considérablement le poids et le volume, au point qu'il ne nous en resta que la charge d'un cheval, qu'un Indien promit de conduire au Frazer. Après avoir bu un coup d'*eau de feu* en manière d'adieu, nous prîmes le chemin de la rivière, vers laquelle nous arrivâmes sains et saufs après trois jours de marche.

Une dizaine de mineurs travaillaient déjà à l'endroit où nous arrivâmes. Néanmoins notre compagnie s'installa auprès d'eux.

Les sauvages se trouvaient en grand nombre dans nos environs et nous ne tardâmes pas à reconnaître combien ils étaient habiles filous : au bout de deux ou trois jours à peine, mon chapeau, mon poignard, ma tasse en fer-blanc, deux mouchoirs et différents autres objets m'avaient été enlevés. Une tasse de fer-blanc est fort peu de chose, me direz-vous peut-être; d'accord, mais c'était, avec une poêle à frire et une cuiller, toute ma batterie de cuisine. Quant à la cuiller, ils avaient eu l'obligeance de m'en débarrasser dès le premier jour, et j'avais dû la remplacer par une en bois, de ma fabrique.

Un de mes associés possédait une vieille fourre de casquette en toile cirée, il voulut bien me la donner pour remplacer mon couvre-chef absent. Les deux premières personnes que je vis en arrivant étaient deux Irlandais se battant avec acharnement pour une cuiller de fer; ils se l'arrachaient des mains l'un de l'autre avec force coups de pieds, de griffes et de dents, si bien qu'ils avaient les bras et le visage tout ensanglantés : cela vous donnera une idée du prix que l'on attachait parmi nous aux moindres ustensiles, dont la perte était irréparable.

La plupart du temps les sauvages rôdaient autour de nos cabanes, surtout à l'heure du dîner, en nous criant *mak-mak!* ce qui peut se traduire par « *à manger!* » et nous avions grand-peine à nous en débarrasser sans leur donner quelque chose : ce qui était bien dur, vu que nous avions à peine de quoi assouvir notre faim.

Quelquefois je m'asseyais devant ma cabane pour les empêcher d'y entrer et pour surveiller en même temps la poêle qui était sur le feu. Trois d'entr'eux venaient alors se planter près de moi pour m'en cacher un quatrième qui s'emparait de mon rôti. Malgré toute notre vigilance nous étions toujours volés. Chaque soir nous étions obligés de rapporter nos outils du bord de la rivière. Et encore fallait-il ménager ces gredins et bien prendre garde de ne leur déplaire, sinon gare les coups de couteau!

D'une taille plus élevée et mieux prise, ces Indiens sont plus robustes, plus alertes et plus rusés que ceux de la Californie. Ils vont beaucoup à cheval et sont très bien armés. Les hommes ne se livrent à aucun travail, si ce n'est à la confection de leurs flèches. Les femmes ont la charge de recueillir les graines et les fruits sauvages qui forment la principale nourriture de la tribu.

Le premier dimanche que nous passâmes dans ce campement, un voisin m'avait donné une pipe de son tabac; après dîner je choisis un gros caillou sur lequel je pusse m'asseoir commodément et me mis à fumer bien philosophiquement. J'en étais à peine à ma troisième ou quatrième bouffée, quand je fus aperçu par un sauvage qui s'en vint près de moi et me fit signe de lui passer ma pipe. Comme vous le pensez bien, je refusai. Pendant le débat qui s'en suivit, survinrent deux autres de ces mécréants : après avoir échangé quelques paroles avec eux, le premier me réitéra sa demande d'un ton menaçant et en portant la main à ma pipe. Force me fut bien de la lui abandonner : après en avoir tiré quelques gorgées, il la fit passer à ses deux camarades.

Notre cercle ne tarda pas à s'augmenter d'un quatrième, puis d'un cinquième, d'un sixième et enfin d'un septième individu. La pipe passa de bouche en bouche, jusqu'à ce que mon tour revînt : ils eurent alors l'obligeance de me la présenter en me pressant d'en profiter. Je me récusais en les priant de vouloir bien continuer sans moi. C'est bien pour lors que je faisais le poing dans ma poche! Quand il n'y eut plus rien dedans, ma pipe me fut rendue. A dater de ce jour, j'eus soin de me cacher pour fumer.

(La suite au prochain numéro.)

CORRESPONDANCE

—

Genève, le 11 mai 1860.

Lapis lazuli. — Nordenskiold avait reconnu en 1857 que la couleur bleue du lapis lazuli est rarement naturelle, mais qu'elle est produite ordinairement par une élévation de température. Des cristaux de cette substance, venant du lac Baikal, étaient incolores avec des parties vertes, bleues, violettes, roses, et prenaient la belle coloration bleue qui caractérise ce minéral lorsqu'on les chauffait. J'ai été à même de vérifier cette observation, il y a peu de jours, sur une esquille d'un vert sale détachée d'un échantillon du Chili, et qui s'est très bien colorée par une calcination ménagée. — Le lapis lazuli (outremer naturel) a été trouvé, il y a huit ou neuf ans, en grandes masses dans la Cordilière d'Ovalle, non loin des sources de deux petits affluents du Rio Grande. La gangue est un calcaire blanc ou grisâtre, qui forme des couches épaisses entre le schiste argileux et d'autres couches riches en fer et en grenats. L'échantillon sur lequel j'ai expérimenté était accompagné de pyrites de fer en petits cristaux, ce qui complétait sa ressemblance avec ceux des anciens gisements de Sibérie et du lac Baïkal.

Terre de Sienne et Rouge indien. — M. Bowney a donné le nom d'*hypoxanthite* au minéral coloré en brun marron après calcination, qu'on appelait auparavant terre de Sienne. Avant d'avoir subi l'action de la chaleur, cette substance renferme : silice 11,14 ; alumine, 9,47 ; sesqui-oxyde de fer, 65,35 ; chaux, 6,55 ; et eau, 13 %. Sa couleur est alors le brun-jaune. — M. Bowney a également analysé sous le nom de rouge indien une couleur rouge foncé tirant sur le pourpre ; elle provient du golfe Persique. C'est un minéral mal déterminé, puisque l'acide chlorhydrique lui enlève 13 % de son poids. Voici sa composition : silice 30,17 ; sesqui-oxyde de fer, 56,59 ; alumine, 3,79 ; chaux, 2,65, etc.

Pêcheries de perles et mines de Californie. — Une lettre particulière de San Francisco m'apprend que les pêcheries de perles de la mer Vermeille sont en grande prospérité, la spéculation s'étant tournée de ce côté. — Une riche mine d'argent avait été découverte l'an dernier au Waker-River (Sierra Nevada). On s'attend à voir une quantité considérable d'émigrants s'y porter au printemps. Il est à regretter que le climat y soit trop froid et que les mineurs ne puissent y travailler toute l'année. Du reste, fort peu de contrées sont aussi bien dotées que la Californie sous le point de vue des mines : on y exploite l'or, l'argent, le platine le mercure, le fer, la houille, le plomb, etc. Les gisements offrent une grande analogie avec ceux de l'Aural.

Un remède contre la fièvre. — D'après le *California pictorial for* 1860, les Indiens qui habitent les grandes vallées de la Californie emploient contre la fièvre la méthode curative suivante. Ils construisent à proximité d'une rivière un bâtiment souterrain, formé d'une pièce unique et pourvu d'une ouverture qui sert tout à la fois de porte et de cheminée. Un feu ardent étant préalablement allumé sur l'aire, le patient entre dans cette salle, vêtu d'une mauvaise chemise, et, appuyé contre un poteau ou étendu sur une natte, il attend que la transpiration commence. Dès qu'il sue à gros bouillons, — passez-moi le terme — il sort précipitamment et va se jeter dans la rivière. La guérison s'en suit presque toujours

Carte géologique de la Suisse. — Les naturalistes suisses réunis à Genève l'année dernière avaient décidé de faire demander au Conseil fédéral les fonds pour la création d'une carte géologique de la Suisse, à une grande échelle. Pour cette année, il vient d'être alloué 3,000 francs à la Société helvétique des sciences naturelles, pour l'aider dans cette entreprise.

M. Delafontaine.

CHRONIQUE

La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry a fait distribuer les procès-verbaux de ses séances des 11 mars et 8 avril 1860.

Dans la première séance, la Société a reçu de nombreuses copies de documents faites aux archives de la Chambre des comptes à Turin, par MM. Dufour et Baralis, archiviste. M. Meurianne a donné lecture d'un rapport sur des feuillets détachés du livre de comptes des Feuillants de Lémenc. — Dans la même séance, M. F. Rabut a commencé la lecture qu'il avait promise des lettres de M. Auguste Le Prévost, le célèbre archéologue décédé l'année dernière. Celles dont il a donné connaissance renferment des notes précieuses sur les étymologies de quelques-uns des noms de lieu de la Savoie.

Dans la séance du 8 avril, M. Rabut a continué la lecture de ces lettres, et la Société a reçu de nouvelles copies de documents de la part de M. Dufour.

—

M. Baralis, archiviste à la Chambre des comptes de Turin, et M. Crottet, pasteur à Yverdun, ont été nommés membres honoraires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry.

—

La Société d'Agriculture d'Annecy, dans sa réunion mensuelle du 29 avril, a décidé qu'un appel serait fait à tous les agriculteurs du Faucigny et du Chablais pour les engager à joindre leurs efforts à ceux de leurs confrères de l'arrondissement d'Annecy, aux fins de faire progresser l'agriculture dans toute l'étendue du futur département.

Cette mesure rencontre naturellement les sympathies de la *Revue*, qui a pour but de provoquer l'esprit d'association dans tous les arts, pour les faire fleurir et prospérer.

—

L'Institut historique de France a tenu sa séance publique annuelle le dimanche 29 avril.

Les membres de l'Institut se sont réunis le soir dans un banquet.

—

M. Ehremberg, savant naturaliste de Berlin, a été nommé membre associé de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement de M. Alexandre de Humboldt.

—

Une grande exposition archéologique aura lieu cette année à Amiens, sous les auspices de la Société des Antiquaires de Picardie.

—

L'inauguration de la statue de Jacques Amyot, dans la ville de Melun, aura lieu le 20 mai courant.

—

A la fin du mois de février dernier, un ouvrier du chemin de fer a trouvé, en travaillant à des terrassements près de la ville de Sion, l'anneau épiscopal du fameux cardinal Schinner. Cet anneau est d'or massif et pèse 115 fr. L'écusson de l'évêque de Sion, représenté par une rose sur émail blanc, est entouré des lettres S. D. C.

A la surface intérieure de l'anneau se trouvent gravées en lettres hébraïques, grecques et latines, les initiales de Jésus de Nazareth, roi des Juifs (J. N. R. J.). Les croix de cardinal et d'évêque se trouvent également gravées entre ces lettres. Cet anneau, qui a été vendu par celui qui l'a trouvé pour le prix de 100 fr., doit se trouver en ce moment entre les mains de M. Stucky, directeur de la Banque du Valais.

—

Le *Messager de l'Allier* (France) a annoncé que dans les fouilles faites à Neris-les-Bains pour l'agrandissement de l'hôpital, on a découvert trois magnifiques cariatides d'un mètre carré au moins de dimension. L'une d'elles offre la tête de Jupiter olympien, l'autre celle de Junon ; la troisième, parfaitement conservée, est l'allégorie de la douleur, la tête penchée sur une main qui laisse échapper l'urne lacrymatoire.

Ces pierres étaient à trois mètres environ de profondeur, une quatrième, qu'on n'a pas pu sortir, avait été brisée par les pieux enfoncés pour former un pilotis.

—

Le *Globe* raconte qu'il s'est produit, pendant l'expédition espagnole dans le Maroc, un incident assez curieux au point de vue historique et archéologique. Les Espagnols ont trouvé à Tetuan les canons enlevés par les Maures aux Portugais lors de la malheureuse expédition de don Sébastien, au XVIe siècle. Ces canons ont tous été envoyés au Portugal par le gouvernement espagnol, et seront sans doute placés dans le musée de Lisbonne.

—

On vient de retrouver à Gand, dans un état parfait de conservation, le tombeau de Jacques Van Arteveld, que l'on croyait avoir été détruit par les iconoclastes du seizième siècle. En fouillant le sol dans le voisinage de l'hôpital de la Byloque, pour y poser les fondements d'une maison destinée au directeur de cet établissement, des ouvriers ont découvert une pierre qui recouvrait un caveau dans lequel on a trouvé un squelette que l'accès de l'air n'a nullement fait tomber en poussière. Une plaque de métal oxydé, mais sur laquelle on pouvait lire encore parfaitement ces mots : *Jacob van Arteveld upperhoofman. Hooymaend MCCCXXXXV*, ne laisse aucun doute sur l'identité de ces restes.

—

Une nouvelle comète a été découverte à l'Observatoire de Hambourg, par M. G. Rumker. Cette comète, très faible et très difficile à voir, se trouve dans la constellation de Persée, par deux heures d'ascension droite et cinquante degrés de déclination boréale.

Jules Philippe, *directeur-gérant.*

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 6 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Juin 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un bon postal à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La Revue rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la Revue savoisienne doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Deuxième article)

La première Académie qui ait existé sur une terre française a été créée en Savoie

En 1606, deux hommes déjà illustres habitaient Annecy; ils se nommaient François de Sales et Antoine Favre.

Le premier, évêque du diocèse de Genève et écrivain de grand talent, avait été avocat au sénat de Savoie, en 1592; ayant abandonné le barreau pour embrasser la carrière ecclésiastique qui était plus en harmonie avec ses tendances essentiellement religieuses, il était arrivé au siège épiscopal de Genève en 1702; jouissant d'une grande renommée en France, grâce à son éloquence, il avait prononcé devant Henri IV l'oraison funèbre de Philippe de Lorraine, dernier rejeton de la branche des ducs de Mercœur, et malgré les efforts faits par le roi de France pour le retenir auprès de lui, François de Sales n'avait pu se séparer de la *bonne ville d'Annecy*, où il devait écrire sa célèbre *Introduction à la vie dévote*.

Antoine Favre, président du Conseil de Genevois, était le jurisconsulte le plus savant de cette époque; à vingt-trois ans il avait publié son livre des *Conjectures* qui fit dire à Cujas: « Ce jeune homme a du sang aux ongles; « s'il vit âge d'homme, il fera bien du bruit! » A trente ans, il avait été nommé sénateur par le duc Charles-Emmanuel I, et à l'époque dont nous parlons, il venait de publier son fameux *code Fabrien*. Ses publications savantes attiraient l'attention de tous les jurisconsultes de l'Europe, qui ne dédaignaient pas de le consulter, et elles jetaient un grand lustre sur la magistrature de Savoie alors si renommée.

Hommes de sciences, bien plus, hommes de génie, tous deux, François de Sales et Antoine Favre étaient faits pour s'entendre; du reste, ils devaient céder, malgré eux, à cet attrait irrésistible qu'éprouvent l'un pour l'autre deux esprits d'élite. Vivant de la même vie, aimant à un degré égal l'étude du beau et du vrai, cherchant à élever leurs pensées en fouillant avec une ardeur qui tenait de la passion cette nature qui ne peut qu'engendrer de nobles actions, lorsqu'on sait découvrir et comprendre tout ce qu'elle renferme de sublime, les deux illustres amis se trouvèrent tout naturellement les protecteurs de la science dans notre cité.

Pour eux, la science n'était pas cet épouvantail que certaines gens, aux principes faussés, emploient pour effrayer les simples; elle n'était pas à leurs yeux l'arbre du mal dont les fruits trompeurs cachent un poison mortel. Ils considéraient la science comme la véritable source du bien, comme l'appui le plus ferme de la foi, mais de la foi vraie, telle que la possèdent les esprits éclairés; ils pensaient avec raison que l'homme qui étudie et apprend à connaître les secrets innombrables que recèle la nature, ne peut s'empêcher de se rapprocher de l'Etre éternel, parce qu'il sent le besoin de rapporter tout ce qu'il voit de si admirablement organisé à une intelligence suprême, auprès de laquelle l'humanité doit s'humilier et avouer son impuissance.

Animés de cet esprit, nos deux illustres écrivains encourageaient autour d'eux toute tentative scientifique ou littéraire; ainsi les hommes studieux étaient sûrs de trouver des protecteurs toujours prêts à les soutenir dans leurs essais. Favre et François de Sales réunissaient souvent les jeunes littérateurs, et là, dans l'intimité, ils écoutaient avec patience la lecture de leurs travaux, dictaient les corrections à faire, donnaient des sujets à traiter.

Lorsqu'ils eurent attiré auprès d'eux un certain nombre d'hommes éclairés et instruits, afin de conserver cet esprit d'émulation qui seul pousse aux grands efforts, ils conçurent l'idée de former à Annecy une association semblable à celles qui existaient déjà dans plusieurs villes d'Italie, et que l'on appelait des *Académies*. Peut-être l'idée de cette création doit-elle revenir à François de Sales qui, ayant fait ses études de droit à Padoue, avait pu reconnaître tout le bien que produisent ces associations. Ce qui nous le ferait croire, c'est le nom que nos deux académiciens donnèrent à leur société et la devise qu'ils choisirent, nom et devise tout italiens: leur Académie s'appela *Florimontane*, et elle eut pour emblème un oranger chargé de fleurs et de fruits avec la devise : *Flores fructusque perennes* (fleurs et fruits

toute l'année). Ne reconnait-on pas dans cette gracieuse devise l'esprit fin et délicat de François de Sales? Favre, avec son esprit de dialecticien a pu trouver, si l'on veut, le titre de *Florimontane*, conséquence de la devise, mais la plume qui a écrit ces lettres admirables à Mme de Chantal, a seule pu dessiner cet oranger et tracer les mots qui l'entourent.

Quoi qu'il en soit, l'illustre magistrat et le saint aimable venaient de créer la première Académie qui ait existé en-deçà des Alpes, *trente-sept ans* avant que Richelieu ait eu la même pensée à Paris!

Malheureusement, cette société n'a pas survécu à ses deux protecteurs; ses archives ont été égarées, et tout ce que l'on peut savoir de l'Académie Florimontane se trouve épars dans des ouvrages contemporains et dans la correspondance de Favre; pour le reste, on ne peut s'en rapporter qu'à des conjectures.

Les statuts de l'Académie furent rédigés en 1607, et le duc de Genevois-Nemours, Henri I, en fut le protecteur. Les membres de la compagnie étaient au nombre de quarante, avec un président, un censeur, choisi parmi des *gens habiles en tous genres et bien près de l'encyclopédie*, et un secrétaire qui devait avoir *des idées nettes et claires, un esprit fin et délié, des pensées nobles, et être bien versé dans les Belles-Lettres.*

L'Académie Florimontane fut installée dans la maison d'Antoine Favre; François de Sales fit le discours d'ouverture et fut chargé de la présidence pour la théologie et la philosophie; Favre fut nommé président pour la jurisprudence, et tous deux ensemble devaient diriger les travaux littéraires. Dès lors la docte compagnie continua régulièrement ses travaux; non-seulement les académiciens prononçaient des discours et des harangues pour se former à une belle éloquence; non-seulement ils traitaient en assemblée des questions de théologie, de philosophie, de littérature, de politique, de rhétorique, de mathématiques, etc., mais ils devaient encore s'occuper de diverses langues, et surtout de la langue française.

Parfois aussi le sanctuaire scientifique s'ouvrait au public, et alors on voyait se placer sur les bancs de l'école *les plus habiles maîtres des arts honnêtes, comme peintres, sculpteurs, artisans, architectes et semblables,* qui venaient suivre les cours professés par les académiciens.

Mais quels étaient les noms de ces quarante académiciens? Hélas! ils sont à peu près tous perdus. Curieuse destinée! Ces hommes, qui avaient fait partie de la première Académie créée dans un pays français, auraient probablement, par ce seul fait, pu être décorés du titre d'*immortels*, tout aussi bien que leurs collègues de l'Académie française dont ils ont été les aînés. On en connait cependant quelques-uns; le plus remarquable fut Pierre Fenouillet, d'Annecy, prédicateur ordinaire du roi Henri IV, évêque de Montpellier, et protégé de François de Sales; il prononça l'oraison funèbre de Henri IV à Paris, et celle de Louis XIII à Montpellier.

Ce fut Fenouillet qui, dans un de ces discours, donna cette leçon aux hommes d'Etat, leçon qui n'est jamais hors de saison!

« Les curieux en la recherche de la nature, disait-il, « remarquent qu'on voit auprès du fleuve Harpesus « une colline ou un rocher, lequel étant touché légère- « ment des doigts se tourne rond comme une boule; « mais il demeure immobile si on veut apporter de plus « grands efforts et une plus grande contension de bras. « Les hommes nés avec la liberté, et principalement « les Français, ressemblent à ce rocher: la douceur les « conduit et les gouverne, la violence et l'effort les « rend opiniâtres et tenants (1). »

Un autre membre de l'Académie Florimontane fut un savant historien, qui n'était pas Savoisien, mais qui, pendant quelque temps, exerça la charge d'abbé de Hautecombe: Alphonse Del Bène, évêque d'Alby. Del Bène fut lié avec tous les beaux esprits de France, et Ronsard lui dédia son traité de l'*Art poétique*. Cette dédicace, il faut le dire, ne devait guère s'adresser à notre académicien, car s'il écrivit des ouvrages historiques remplis de recherches savantes, par contre, son talent ne put jamais se plier aux règles les plus simples de la poésie; témoin ce fragment d'un poème heureusement inédit:

Je chante les travaux, les faits et la valeur
Du généreux ami qui, des monts de Savoye,
En Orient alla secourir l'empereur,
Lorsque le Turc félon issu du sang de Troye
Vint ravager l'Europe et s'en faire seigneur (2).

Pour l'honneur de l'Académie Florimontane, nous devons nous estimer heureux que Del Bène ait tenu cachés ses essais poétiques; M. Ménabréa, qui le premier a cité ce fragment, en a déjà trop dit.

Claude Nouvellet, d'Annecy, docteur de Sorbonne et chanoine de la cathédrale, fit aussi partie de la docte compagnie d'Annecy, et publia plusieurs pièces de poésie burlesque, faisant ainsi application du *Castigat ridendo mores*.

Quoi qu'il en fût du mérite littéraire des membres de l'Académie Florimontane, les noms des deux présidents étaient assez illustres pour attirer l'attention du monde savant, et plusieurs étrangers briguèrent l'honneur de faire partie de la compagnie. Trois ans après la fondation de l'Académie, Antoine Favre en parlait ainsi dans une lettre adressée à Schifordegher, célèbre jurisconsulte allemand qui était venu à Annecy et avait été reçu membre associé: « C'est la première qui, de ce côté « des monts, ait été érigée à l'exemple de celles d'Ita- « lie. Aussi est-ce merveille qu'elle soit déjà si connue, « qu'en France, dans les pays voisins et même en Ita- « lie, on en parle avec grande estime et comme recom- « mandable entre les plus célèbres. J'en parlerais avec « moins d'assurance ou plus de modestie si je ne pou- « vais m'appuyer de votre propre témoignage, puisque, « admis au nombre de nos académiciens, vous avez « tant de fois assisté à nos exercices. »

Malheureusement, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'Académie Florimontane ne survécut pas à ses fondateurs, morts, l'un, François de Sales, en 1622, et l'autre, Favre, en 1624. L'oranger orna de ses dernières fleurs le cercueil des deux hommes qui l'avaient entouré de leurs soins assidus; dès lors il ne porta plus de fruits et se dessécha. Mais cet arbre de la science, bien qu'il n'ait pas vécu de longues années, n'en a pas moins été le premier drapeau des sociétés littéraires planté sur le

(1) V. pour plus de détails concernant Fenouillet, l'*Histoire de la Littérature française à l'étranger*, par M. Sayous, t. I, p. 76.

(2) Léon Ménabréa — Sayous, ouvr. cit.

sol français. Des mains savoisiennes ont tenu la hampe de ce drapeau, et Annecy a éu le bonheur de le voir flotter sur ses murs.

N'est-ce pas là aussi une grande gloire pour la Savoie?

Aujourd'hui l'*Association Florimontane* a succédé à l'*Académie Florimontane*. Il n'appartient pas à la *Revue savoisienne* de donner des louanges à la nouvelle compagnie, mais nous ne serons que juste en disant qu'elle ne néglige rien pour réaliser son programme, qui est le même que celui de son aînée : Encouragement des lettres, des sciences et des arts.

Jules PHILIPPE.

PHYSIQUE INDUSTRIELLE

TIRAGE DES CHEMINÉES

L'architecture a fait depuis un siècle des progrès immenses, moins peut-être dans le choix de formes simples, concordantes, expressives; mais assurément beaucoup dans tout ce qui tient à l'élégance, à la commodité et surtout à la promptitude de la construction. Toutes les parties des divers genres de bâtiments ont éprouvé de nombreuses modifications plus ou moins avantageuses, excepté une, une seule, que l'on construit encore comme il y a cent ans, et qui, cela va sans dire, présente aujourd'hui les mêmes inconvénients qu'alors : ce sont les cheminées. Visitez les maisons rurales, les hôtels dans les villes, partout vous trouverez des cheminées qui fument. En voici une qui fume toujours ; en voici une autre qui fume régulièrement par le vent d'ouest, celle-ci par le vent du nord ; celle-là, toutes les fois qu'on fait du feu à l'étage supérieur, ou à l'inférieur, ou dans la pièce voisine. Il est vrai que dans ces cas on peut s'adresser à un fumiste ; mais malheureusement la plupart des cheminées vicieuses résistent aux efforts de ces artistes de moderne invention, dont le plus grand nombre n'a aucune notion du poids spécifique des gaz ou des matières gazeuses, de leur dilatation et des lois qui règlent leur mouvement. Il n'est donc pas hors de propos de soumettre le tirage des cheminées à un examen général et d'établir les conditions essentielles auxquelles une cheminée doit satisfaire pour ne pas donner de fumée. Commençons par exposer quelques observations expérimentales sur le tirage en général, et appliquons-les ensuite au cas particulier du tirage des cheminées.

Lorsqu'on allume du feu en plein air, on voit que par un beau temps fixe la fumée s'élève, et qu'au contraire elle descend et se répand près de la terre par un temps sombre et pluvieux. Ce même fait s'observe d'une manière frappante dans les chalets. Lorsque le temps est beau, on n'y est nullement incommodé par la fumée, quoiqu'elle ne puisse s'échapper qu'à travers le toit ; par un temps sombre, au contraire, la fumée ne sort qu'avec une extrême difficulté, même par de grandes ouvertures.

Cela prouve que *par une forte pression atmosphérique la fumée est plus légère que l'air et s'y élève facilement ; mais qu'elle devient plus pesante que l'air et tend à y descendre lorsque la pression est faible.*

Lorsqu'une chambre est remplie de fumée, une fenêtre ouverte ne l'en débarrasse que très lentement ; mais si vis-à-vis on ouvre encore une fenêtre ou une porte, alors il s'établit un courant d'air qui entraîne promptement la fumée, et il n'en restera plus lorsque l'air de la chambre sera complètement renouvelé.

Donc, *quel que soit le temps, la fumée peut toujours être déplacée par un courant d'air.*

Si l'on suspend au-dessus de la flamme d'une chandelle un tube de verre (un verre de lampe), et qu'à l'extrémité inférieure on fasse arriver de la fumée de tabac, on en voit une partie entrer dans le tube et s'y élever rapidement. C'est que l'air, échauffé par la flamme, se dilate, devient plus léger, et monte alors dans le tube, comme on voit une vessie remplie d'air ou un morceau de liége lâché au fond de l'eau, monter à la surface. C'est à ce courant ascendant qu'est dû le mouvement de la fumée.

Une flamme quelconque est toujours un moyen de produire un courant ascendant d'air propre à emporter de la fumée.

Si, dans l'expérience précédente, le tube de verre a une certaine longueur, on observe que la vitesse du courant ascendant est très faible à l'extrémité inférieure du tube, qu'elle augmente ensuite rapidement et n'éprouve de diminution dans la partie supérieure que lorsque le tube est très long. Cela vient de ce que latéralement la flamme n'échauffe l'air que très faiblement ; que cet air, comme du reste tout autre corps, ne peut acquérir de la vitesse que peu à peu, et que la forte chaleur immédiatement au-dessus de la flamme produit subitement une grande dilatation, et par conséquent une vitesse en rapport avec le degré de cette dilatation. Le fait que la vitesse d'ascension reste constante sur une assez grande étendue du tube résulte de ce que l'air échauffé conserve pendant quelque temps la même température, mais finit néanmoins par se refroidir peu à peu, ce qui diminue nécessairement la vitesse d'ascension.

Lorsque par un canal vertical on veut se débarrasser de la fumée d'une flamme, la principale difficulté consiste dans la disposition de la partie inférieure de ce canal.

Si l'on expérimente avec des tubes de différents diamètres, on observe que dans les tubes dont la section n'excède pas le décuple de celle de la flamme, la fumée est également bien entraînée dans tous les points d'une section ; mais que dans les tubes très larges elle ne monte bien que sur une certaine étendue d'une section, et même qu'elle peut monter dans une partie et descendre dans l'autre. Cela provient de ce que l'air n'est pas dilaté sur toute l'étendue de la section du tube, et que le courant ascendant n'a lieu que dans une section beaucoup plus petite que celle du tube.

La section d'un canal destiné à recevoir et à conduire la fumée d'une flamme ne peut pas être moindre que celle du foyer, ni plus grande que le décuple de celle du foyer. Dans les circonstances ordinaires, une section double ou triple est suffisante.

Si l'on fait monter de la fumée dans deux tubes d'une même et assez grande longueur et de même ouverture à l'extrémité qu'on présente à la flamme, mais dont l'un va en se rétrécissant, on observe que dans ce tube conique l'ascension se fait avec une vitesse plus constante que dans le tube cylindrique. A partir d'une certaine

hauteur, la force ascendante de l'air dilaté va en diminuant dans les deux tubes; mais avec cette force diminue aussi, dans le tube conique, la section de la colonne d'air à soulever.

Dans les hautes cheminées, il y a avantage à rétrécir la partie supérieure du canal.

Quand on suspend un tube de verre à diverses distances d'une flamme, et qu'on fait arriver chaque fois de la fumée vers l'embouchure du tube, on observe que la fumée y entre facilement lorsque l'embouchure descend au-dessous de la flamme, ou au moins jusqu'à sa partie supérieure, mais qu'elle y entre difficilement lorsque l'embouchure se trouve à certaine distance de la flamme. C'est que dans le premier cas l'air dilaté ne peut s'élever dans le tube qu'autant qu'une égale quantité d'air y entre par l'extrémité inférieure, ou, pour nous servir du langage des fumistes, que le tube aspire de l'air froid. Dans le second cas, il y a depuis la flamme jusqu'à l'embouchure du tube un courant ascendant dans l'air libre qui, lorsque la flamme est agitée, dévie plus ou moins ce courant de sa direction, de manière qu'il n'entre pas dans le tube ou n'y entre qu'en partie.

Pour qu'une cheminée tire bien, il faut que son embouchure (son manteau) descende au moins jusqu'au sommet de la flamme dont elle reçoit la fumée.

Si, dans l'expérience qui précède, on place le tube de manière à aspirer et à élever convenablement la fumée d'une flamme, et si, au moyen d'un soufflet, on fait arriver latéralement un courant d'air vers l'extrémité supérieure du tube, on diminue ou l'on empêche tout-à-fait l'écoulement de la fumée; cela rend le courant ascendant très faible ou nul.

Une cheminée ne tire bien, quelle que soit la direction du vent, que lorsque l'écoulement de la fumée peut se faire à l'abri du vent (du côté opposé à la direction du vent).

Pour que les ouvertures en maçonnerie sur les quatre côtés des têtes de cheminées remplissent cette condition, il faut que, sur deux faces opposées, les trous d'un côté correspondent aux parties fermées de l'autre. Ce qui est encore plus sûr, plus commode et tout aussi économique, c'est une gueule-de-loup, ou bien encore un simple tuyau en fer-blanc ou en tôle, recouvert d'un cône descendant bien au-dessous du bord du tuyau.

Dans toutes les expériences dont nous avons parlé, le courant ascendant se fait d'autant mieux que la direction du tube se rapproche davantage de la verticale. Par conséquent, *il faut, autant que possible, que le canal d'une cheminée soit vertical et droit. On doit avant tout y éviter les coudes aigus.*

Les lois expérimentales sur le mouvement des liquides dans les canaux bifurqués s'appliquent aussi au mouvement des gaz. Elles nous permettent de prévoir ce qui doit arriver, lorsque deux ou plusieurs cheminées débouchent dans le même canal.

Lorsque deux courants angulaires se rencontrent, l'écoulement de l'un gêne celui de l'autre; et si une vitesse est très grande par rapport à l'autre, l'écoulement le plus lent peut dans certains cas cesser tout-à-fait; mais ces effets sont d'autant moins sensibles que les courants se rencontrent sous un angle plus petit.

On ne peut faire déboucher une cheminée dans une autre sans diminuer le tirage de chacune; et l'on s'expose à les faire fumer toutes deux, et presque toujours l'une aux dépens de l'autre, à moins de compenser cet inconvénient par quelque avantage particulier. — Deux cheminées peuvent cependant communiquer sans inconvénients à une distance de 6 à 10 mètres des foyers, parce qu'alors la vitesse du courant ascendant est la même dans chaque canal. Cette communication peut encore avoir lieu, parce que l'aspiration du canal principal (de celui qui a le bon tirage) se fait par sa propre bouche et par le canal de la seconde cheminée.

Maintenant que nous avons exposé d'une manière générale à quelles conditions une bonne cheminée doit satisfaire, passons à l'examen des dispositions particulières, telles que l'aspiration, la prise d'air et la hauteur du canal.

L'aspiration est trop faible, et par conséquent impuissante à entraîner la fumée, si l'ouverture de la cheminée est trop grande. Elle se produit trop sur un point particulier du foyer et n'entraîne qu'une partie de la fumée, si l'embouchure est trop petite. Elle dépend toujours de l'ensemble des circonstances et ne peut être déterminée théoriquement et *a priori*, mais devrait se faire en tout dernier lieu. Cependant tous les constructeurs de cheminées commencent par faire cette partie et bâtissent ensuite le canal. Aussi, après avoir construit une cheminée, pas un seul ne peut dire d'avance si elle tire ou non. Un franklin ne fume pas, parce que cette ouverture y est mobile et peut être élargie ou rétrécie selon le temps et la chaleur du foyer.

Nous engageons fortement ceux qui s'occupent de construction de cheminées, à commencer chaque fois par établir le canal, et à lui donner, selon les circonstances, la disposition la plus favorable pour le tirage; ensuite à y adapter une embouchure (un manteau) mobile en planches, et à chercher expérimentalement, en allumant du feu par divers temps, quelles sont la forme et la grandeur de l'ouverture qui produisent, même dans les circonstances les moins favorables, une aspiration suffisante pour emporter toute la fumée. En rendant fixe en maçonnerie cette embouchure obtenue par le tâtonnement, on est sûr d'avoir ce qu'on appelle si fièrement de nos jours une bonne cheminée. Mais ce qui vaudrait encore mieux, et nous sommes étonné de ne l'avoir pas encore vu mettre généralement en pratique, ce sont des manteaux ou des tabliers mobiles, semblables à ceux des franklins. Il serait certainement facile de placer sur le devant de la cheminée une feuille de tôle ou de cuivre mobile qui, si elle était élégamment façonnée, servirait à la cheminée de tablier et d'ornement. Dans tous les cas, on ne saurait jamais donner trop d'attention et de soin à la construction de ce manteau, car, au dire de tous les observateurs, ce sont les parties les plus délicates des cheminées.

J. Boltshauser.

(La suite au prochain numéro.)

LES DOCTEURS CARRON DU VILLARS ET PETIT

La Savoie, dans les premiers mois de 1860, a perdu deux hommes de talent, deux médecins distingués qui se sont fait un nom dans la science, MM. Carron du Villars et Petit.

Voici quelques notes extraites des articles nécrologiques publiés sur ces deux docteurs par un de nos com-

patriotes, M. le docteur Caffe, dans son journal des *Connaissances médicales*.

Carron du Villars, né à Annecy, mort à Rio-Janeiro le 2 février 1860, à l'âge de 59 ans, fut l'élève particulier de Scarpa. Après avoir été reçu docteur à Turin, il vint se fixer à Annecy où il jouit bientôt d'une grande popularité. Par suite de certains événements, il quitta sa ville natale et s'installa à Paris, théâtre plus approprié à son activité prodigieuse.

Une fois à Paris, Carron du Villars vit sa réputation grandir avec rapidité; ses opérations ophthalmatomiques devinrent célèbres; il fut le protecteur des cours de Lisfranc à l'hôpital de la Pitié, et il eut, le premier, l'idée de fonder à Paris un dispensaire pour le traitement gratuit des maladies oculaires. Il s'adjoignit MM. de Choiseul, de Larochefoucault-Liancourt, Orfila, Appert, etc.

Ainsi que le dit M. Caffe, Carron était privilégié à beaucoup d'égards pour réussir dans la grande ville; mais quelques tracasseries et peut-être aussi son humeur inconstante le poussèrent à abandonner l'Europe et à gagner l'Amérique qu'il parcourut presque en tous sens. Partout son talent lui procura les plus grands honneurs, les plus grandes marques de distinction; mais grâce à cette ardeur fiévreuse et à cette légèreté de caractère qui formaient la base de sa nature, il ne sut jamais tirer parti de sa position. Et cependant il avait du talent à faire deux hommes célèbres.

Après bien des malheurs, après une vie agitée s'il en fut jamais, Carron est mort à Rio-Janeiro, chargé de titres et de décorations : comme tous les grands hommes, il avait des manies.

Il était membre de l'académie des sciences de Turin, des sociétés de médecine de Paris, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Mâcon, de Trévoux, du département de l'Ain, des sciences et arts de l'Aube, du Bas-Rhin, du cercle médico-chirurgical de Montpellier, de la société des sciences naturelles de Bruxelles, associé correspondant de la société médico-chirurgicale de Bologne, membre titulaire de l'académie impériale de Rio-Janeiro, inspecteur général honoraire du corps de chirurgie militaire mexicain, ce qui lui donnait le titre et le rang de général.

Il était chev. de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et de celui de la Légion d'Honneur, commandeur de la couronne de chêne (Hollande) et de l'ordre américain d'Isabelle-la-Catholique; décoré de la grande médaille d'or de Prusse et de la croix de Simon Bolivar.

Carron du Villars a publié plusieurs ouvrages de médecine et un grand nombre de mémoires dans les recueils médicaux et surtout dans les annales d'oculistique.

Alexis Petit, né à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1783, est mort à Paris le 23 avril 1860. Il fit ses premières études à l'école centrale de Chambéry, où il remporta, pendant trois ans, les premiers prix de physique, de chimie, d'histoire naturelle et de mathématiques. Il se rendit à Paris en 1803 pour y étudier la médecine, et fut reçu successivement élève de l'école pratique, élève externe et interne des hôpitaux.

Dès 1806 il fut chargé de plusieurs missions pour combattre ou étudier différentes épidémies, au grand détriment de sa fortune, car les médecins fonctionnaires sont toujours mal rétribués, ainsi que le dit M. Caffe; comme si l'honneur qu'on croit leur faire devait leur suffire et au-delà! En 1808, Petit fut nommé rapporteur au conseil de salubrité, et dans cette même année, une épidémie de petite vérole très meurtrière ayant éclaté dans le département de la Seine, il fut chargé de propager la vaccine; il s'acquitta si bien de cette mission, si délicate à cette époque où la vaccination excitait tant de répugnance, que le gouvernement lui fit décerner une médaille, en présence du préfet de la Seine et des douze maires de Paris, et qu'il fut nommé membre titulaire du conseil de salubrité.

De 1823 à 1833, Petit remplit les fonctions de secrétaire de ce conseil, et pendant ce temps il recueillit les bases d'un important ouvrage resté inédit, l'*Hygiène des populations*. En 1831, il fut nommé secrétaire de la commission centrale de salubrité, instituée en prévision du choléra qui sévissait déjà en Angleterre, et médecin de la Salpêtrière (femmes) division des épileptiques; mais une infâme calomnie, dont il ne se donna pas même la peine de se disculper, le força à abandonner cette dernière place.

En 1850, il alla à Londres, pensant y trouver une position plus brillante; ses espérances furent déçues, et il revint à Paris où il vécut avec la plus grande simplicité et sans voir jamais la fortune inconstante lui sourire un seul instant.

Par son testament, il a donné sa bibliothèque et tous ses manuscrits à la Société de médecine de Chambéry, 600 fr. à Saint-Jean-de-Maurienne et 600 fr. de rente à la commune d'Hermillon, voisine de cette ville.

Petit a publié un grand nombre de mémoires et d'articles dans les recueils de médecine.

UN APPEL AUX BOTANISTES

La botanique est une science pleine d'attraits et facile à cultiver. Ceux qui en font leurs délices ou leur vocation, le font à des degrés et pour des motifs très divers.

Les uns, esprits collectionneurs par excellence, mettent essentiellement leur plaisir dans la formation d'herbiers aussi complets que possible. D'autres, poussés par le désir de se faire un nom en décrivant des espèces nouvelles, sont toujours à la quête de végétaux jusqu'alors inconnus; et si, par bonheur, ils viennent à en rencontrer un, oh! alors, rien ne saurait égaler la joie paternelle avec laquelle ils l'admirent, le décrivent, le nomment et le figurent.

D'autres enfin,..... mais à quoi bon continuer cette énumération? Il suffit de dire que les uns et les autres s'intitulent botanistes. Nous nous garderions bien de le contester; il y a une jouissance infinie à posséder bien arrangés, classés et étiquetés des représentants de toutes les espèces de plantes qui croissent dans une contrée; ou bien à avoir 3,984 espèces dans son herbier, tandis que M. X. n'en a que 3,978, par exemple. Il y en a encore une très grande à annoncer que l'on a pour sa part contribué à ajouter une page au *Prodromus* de Candolle, et à pouvoir dire : Vous connaissez le *Lychnis humilis* (nous inventons)? Eh bien! c'est moi qui l'ai décrit, et si cela vous fait plaisir, je puis vous en offrir un échantillon.

Mais ces jouissances sont-elles les seules que la science puisse offrir à qui la cultive, et n'y a-t-il pas

d'autres pierres à apporter à son édifice que celles qui consistent dans l'addition d'une nouvelle espèce à un genre déjà nombreux ? Nous ne saurions le croire.

La botanique, comme nous la comprenons, *c'est toute l'histoire de tous les végétaux.*

Sans aucun doute la description extérieure d'un végétal est importante, mais ce n'est pas là toute son histoire, tant s'en faut. L'étude des fonctions qui sont accomplies par ses organes et la manière dont ceux-ci opèrent pour cela, voilà qui est bien plus essentiel et surtout d'un intérêt infiniment plus élevé.

Cette étude fourmille de particularités intéressantes. Un observateur se penche sur une fleur de capucine au temps de la fécondation, et il reconnait avec admiration que les étamines s'inclinent vers le pistil chacune à son tour pendant huit jours. Un autre signale l'impressionnabilité des étamines de l'épine-vinette et du chardon, qui se déjettent vivement sous l'attouchement d'un corps étranger et émettent leur pollen avec une sorte de violence.

Il serait facile de multiplier ces exemples, car le champ est vaste et il y a déjà été beaucoup moissonné. Toutefois il reste encore beaucoup à récolter, et les végétaux sont régis par des lois dont bon nombre sont encore inconnues. Et c'est à la recherche de ces lois que nous aimerions voir se vouer les botanistes habitant les riches campagnes de la Suisse et de la Savoie, leur promettant une ample moisson de faits curieux et nouveaux qui leur procureront, certes, bien plus d'agrément que la possession de quelques herbes sèches collées sur du papier.

Peut-être quelqu'un d'entre eux, ayant connaissance des travaux des Hugo Mohl, des Mirbel, par exemple, jettera-t-il les hauts cris, nous demandant où nous voulons qu'il prenne les microscopes grossissant quelques centaines ou même quelques milliers de fois, instruments indispensables pour des recherches auxquelles ces messieurs se sont livrés. Le genre d'observation que nous avons en vue ne nécessite pas d'autre appareil scientifique qu'une paire de bons yeux aidés au besoin d'une loupe.

L'exemple suivant fera mieux comprendre notre pensée. Nous examinions un jour au jardin botanique de Genève un pied de *Pedicularis sylvatica* oublié dans un coin, et nous vîmes que, dans cette espèce, avant l'épanouissement des fleurs, les étamines, au nombre de quatre, sont enroulées sur elles-mêmes au fond de la corolle comme des spiraux de montres, et que peu à peu, par les progrès de la floraison, l'une d'elles se déroule graduellement et vient appliquer son anthère sur le limbe à proximité du stigmate; une seconde, une troisième, puis la quatrième en font autant, à des intervalles tels, que les premières sont déjà en voie de se dessécher quand les dernières ont à peine atteint leur entier développement.

Assurément le fait est par soi-même intéressant, mais combien plus le sont encore les questions qu'il soulève: La fécondation sera-t-elle nulle ou incomplète si, la première étamine étant maintenue intacte, on supprime les trois autres ? On bien l'ovaire étant (s'il nous souvient bien) biloculaire, quelles étamines devront être enlevées pour amener la stérilité de l'une des loges ? Sera-ce la première et la seconde, ou la première et la troisième, par exemple ? Quelles sont les espèces de la même famille qui possèdent des dispositions analogues ? Dans quelle famille aura-t-on encore à signaler des exemples semblables ? Avec quelles autres particularités physiologiques ce fait de l'enroulement des étamines et leur développement successif est-il en connexité ? Et bien d'autres questions encore, susceptibles d'être résolues aisément avec un peu de patience par la comparaison de beaucoup d'espèces.

A l'œuvre donc, botanistes amateurs ! Laissant un peu de côté la facile taxonomie, découvrez-nous des faits physiologiques nouveaux et faites-nous surgir de l'inconnu quelques-unes de ces belles lois auxquelles sont assujétis les êtres organisés, et qui frappent d'admiration celui qui contemple les œuvres du Créateur. Ne vous imaginez point que la mine en soit épuisée. Vaucher a publié une volumineuse physiologie de plantes d'Europe, et qui pourtant oserait dire que rien d'essentiel n'a échappé au savant genevois ? Et même les observations déjà faites n'ont-elles pas souvent besoin d'être ou confirmées ou complétées?

Marc Delafontaine.

Genève, le 6 juin 1860.

UNE SAISON AU FRAZER-RIVER

(Suite)

Pendant notre travail, nous étions obligés d'avoir constamment l'œil sur notre cabane. Un jour, malgré la précaution que j'avais prise d'en barricader l'entrée, je vis un Indien en sortir. Un de mes voisins reconnut qu'il cachait sous sa chemise un paquet de fil qu'il venait de nous voler. Je me mis à ses trousses en le menaçant de mon revolver. A peine eût-il aperçu l'arme, que, jetant le fil, il s'enfuit à travers les buissons comme s'il eût eu le diable après ses talons. Je riais de bon cœur en le voyant ainsi courir, et je m'en retournai à l'ouvrage, bien satisfait d'avoir été vainqueur. Mais une demi-heure à peine s'était écoulée, quand j'aperçus de nouveau mon voleur accompagné de sept ou huit de ses camarades tous bien armés : je reconnus bientôt à ses gestes et à ses bravades que je m'étais trop pressé de crier victoire. Il me fit entendre que maintenant je pouvais aller prendre mon revolver et me battre contre eux, etc., etc. Ne sachant pas trop comment m'y prendre pour me débarrasser de ces fâcheux, j'eus l'idée de leur offrir avec une bonne poignée de mains le fil qui m'avait été volé. Cette gracieuseté de ma part les apaisa un peu, et me voyant convaincu de leur supériorité, ils voulurent bien conclure la paix avec moi par une nouvelle poignée de mains. Je pus alors retourner au travail en grommelant, et faisant le poing dans ma poche, faute de mieux.

Un couteau de matelot est un article de première nécessité pour un mineur. Le mien m'ayant été volé, j'en avais acheté un autre d'un de ces sauvages; il n'était pas depuis vingt-quatre heures en ma possession, que déjà il m'avait été enlevé, soufflé, faudrait-il dire. Le lendemain, pendant que je travaillais, un Peau-Rouge arriva à trois pas de moi, me faisant voir mon couteau. Le rusé coquin se garda bien de s'approcher et de me laisser toucher mon bien, mais il me fit entendre qu'il l'avait échangé contre une chemise, et que je pourrais le récupérer pour le même prix. Je dus ainsi donner

deux piastres à un mineur pour une chemise en retour de laquelle le couteau me fut rendu ; je fus obligé de le racheter ainsi par trois fois.

Nous finîmes par connaître les ruses de ces satanés Indiens et nous pûmes mieux éviter d'en être les dupes. Beaucoup d'entre eux nous saluaient en faisant le signe de la croix et en montrant le ciel d'un air de componction ; ceux-là, nous les surveillions de plus près, sachant par expérience qu'ils méditaient quelque filouterie.

Il y avait dans notre voisinage une compagnie de six mineurs dont cinq travaillaient pendant que le sixième gardait la cabane et apprêtait les repas. Un jour que ce dernier préparait de la pâte pour le dîner, il fut accosté par deux Indiens, armés de fusils, qui lui firent entendre le « *make! make!* » de mauvais augure. Il eut beau protester, il dut céder sa pâte. Au même instant, une quinzaine d'autres Indiens entouraient les cinq travailleurs et leur enlevaient leur unique hache.

Voilà, entre mille, quelques-unes des vicissitudes que nous avons dû subir dans ce pays perdu.

Les Indiens ne se volaient jamais entre eux, mais nous piller comme ils le faisaient leur semblait une œuvre méritoire.

Ils se couvraient volontiers de toutes les étoffes qui tombaient entre leurs mains ; plus ils étaient grotesquement accoutrés, et plus ils s'en croyaient. Nous en rencontrâmes plusieurs vêtus de pantalons tournés à l'envers dans l'intention de mettre la couture en évidence, ce qui leur paraissait bien plus fashionable. Quelques-uns portaient des grelots de cheval attachés autour de leurs genoux, d'autres se peignaient le visage en noir ou en rouge.

Un débat qui s'éleva entre eux et nous, faillit amener notre complète extermination. Voici le fait : Un des leurs, grand et gros gaillard, qui se proclamait le chef suprême de toutes les tribus environnantes, et qui voulait nous obliger à lui payer des contributions et à nourrir ses hommes par-dessus le marché, vint un jour vers moi en me criant « *make! make!* » Je lui fis comprendre que je n'avais pas à « make, make » pour moi-même, et voyant qu'il me désignait aux autres sauvages avec un sourire sinistre, je lui offris une chique de tabac pour l'apaiser. Il se dirigea alors un peu plus bas vers une compagnie de mineurs français à qui il demanda à emprunter un fusil de chasse dont ceux-ci ne voulurent pas se dessaisir. Outré de ce refus, mon Indien traversa la rivière dans un canot, et quand il fut sur l'autre rive il nous cria qu'avant le lever du soleil le lendemain, il n'y aurait plus un seul Français en vie dans ces parages. Sa menace aurait reçu immédiatement un commencement d'exécution sur la personne d'un Canadien qui descendait en canot, si une femme ne s'était placée devant sa carabine. Pressentant le sort qui nous attendait, nous nous rassemblâmes tous en armes, décidés du moins à vendre chèrement notre vie. Toutefois, à notre grande surprise, le reste de la journée et la nuit s'écoulèrent sans amener d'attaque de la part des Indiens.

Des mineurs qui arrivèrent au campement le lendemain en donnèrent la raison. Deux émigrants avaient été tués par les sauvages aux environs du fort Yale, dont nous étions éloignés de quelques lieues seulement. Les chefs ayant refusé de livrer ceux qui avaient commis le meurtre, les mineurs qui se trouvaient par-là au nombre de deux ou trois mille, prirent les armes et firent une battue générale dans laquelle ils massacrèrent un bon nombre de Peaux-Rouges, ce qui intimida les survivants et les rendit plus souples.

Le chef qui nous avait menacés s'y trouvait et il resta probablement sur le carreau ; dans tous les cas nous ne l'aperçûmes plus.

La crainte des sauvages, les ennuis qu'ils nous causaient, le peu de richesse des mines, l'aridité du sol et la rigueur du climat, le manque de vivres et le peu d'espoir de pouvoir s'en procurer, tout était fait pour décourager les plus décidés. C'est pourquoi plusieurs mineurs et entre autres mes deux associés prirent le parti de se porter ailleurs. Je résolus pourtant de rester encore jusqu'à la fin de la saison.

Mes camarades me laissèrent la poêle à frire et ma part des vivres, laquelle consistait en trois livres de bœuf et un morceau de suif. Pour ménager ma viande, je me mis à cueillir de ces graines qui croissent sur les épines, comme il y en a beaucoup en Suisse. Pour varier, je mangeais de temps en temps quelques poignées de fruits de rosiers sauvages. Si cette chétive nourriture apaisait ma faim, elle ne me donnait pas des forces pour travailler.

M. DELAFONTAINE.

(La suite au prochain numéro).

ALBERT SMITH

Albert Smith, l'un des hommes qui ont le plus contribué à rendre le Mont-Blanc célèbre en Angleterre, est mort dans le courant du mois dernier à Londres. La *Revue savoisienne* lui doit une mention dans ses colonnes.

Albert Smith, qui était né le 24 mai 1816, embrassa d'abord la profession de son père qui était médecin ; il suivit la clinique de l'Hôtel-Dieu à Paris et se fit recevoir docteur.

Bientôt, quittant la lancette pour la plume, il se fit connaître par une foule de romans, contes, nouvelles, entre autres la *Marquise de Brinvilliers* et *Un mois à Constantinople*, récit sceptique et désenchanté des féeries de l'Orient. Il aborda également le théâtre.

Smith eut le premier l'idée, qui devait faire à la fois sa fortune et sa réputation, d'ajouter aux *lectures* publiques, très goûtées chez nos voisins, des tableaux dioramiques, des costumes, des armes, enfin tout un attirail d'illustrations authentiques. Dès 1839, il parcourut les environs de Londres avec une série de toiles représentant les divers aspects du Mont-Blanc, dont il se constituait le cicérone spirituel et ingénieux.

En 1851, pour mieux se familiariser avec son sujet, il fit l'ascension du géant des Alpes, puis, de retour à Londres, ouvrit dans Egyptian Hall une sorte de musée alpestre. Il varia ce spectacle, dont la vogue immense fut constante, par des exhibitions analogues, descriptions vivantes en quelque sorte de la route de l'Inde *(Overland Mail)* et de l'empire chinois, consciencieusement élaborées en Chine même ; Albert Smith gagna à ce métier un demi-million et une grande popularité.

CHRONIQUE

—

Dans sa séance du 31 mai, l'Académie française a décerné le prix Gobert à M. Wallon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour son *Histoire de Jeanne Darc*.

—

Dans sa dernière séance, l'Académie des sciences a ouvert les deux paquets de plâtre qui lui avaient été envoyés par M. Séguin, et dans lesquels on avait enfermé des crapauds; ces animaux étaient complètement desséchés.

M. Dumeril a rapporté, au sujet de cette petite déconvenue, la découverte faite à Blois en 1851, d'un crapaud sorti vivant d'une pierre encore déposée dans les archives de l'Académie. Cette découverte serait parfaitement concluante, si l'on avait pu s'assurer que la pierre ne fût point fendue. « En effet, ajoute-t-il, ces batraciens, dont les côtes se composent de cartilages, en faisant le vide dans leur corps par une expiration prolongée, forment de leur ventre une ventouse qui les colle en quelque sorte à la paroi; ils étalent alors leurs pattes molles et agglutinatives qui leur font faire un pas, puis un autre, et ils arrivent ainsi, de proche en proche, jusqu'aux fentes et aux crevasses pleines d'insectes dont ils se nourrissent; ils y pénètrent même pour séjourner plus ou moins longtemps, parfois pour y rester renfermés et y mourir. »

—

On s'occupe partout de l'éclipse totale de soleil qui aura lieu le 18 juillet. Tous les astronomes font leurs préparatifs.

Le vice-roi d'Egypte a ordonné una expedition scientifique chargée d'observer le phénomène, dans un des pays soumis à sa domination.

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique envoie une expédition semblable, qui s'installera sur le territoire de Washington; des savants vont s'établir aussi dans le Labrador et la baie d'Hudson.

Les astronomes espagnols ont offert une gracieuse hospitalité à leurs confrères de France, où l'éclipse sera presque nulle. — Le phénomène sera ainsi étudié de tous les points où il sera le plus visible.

—

M. Auguste Mariette a écrit d'Egypte qu'il vient de mettre à découvert tout un palais immense en granit, à quelques pas du grand sphinx. Il croit que c'est le palais du fameux Chephrem, qui construisit la grande pyramide. On a découvert sept superbes statues de ce prince dans le palais ensablé.

—

Les fouilles que l'on pratique à l'établissement des eaux thermales d'Aix-en-Provence, sur l'emplacement occupé, du temps des Romains, par les bains de Sextus, ont mis à découvert, dit le *Sémaphore*, un morceau d'antiquité qui va exciter la curiosité de nos archéologues et fournir matière à bien des hypothèses. Ce fragment en marbre de Carrare, d'une hauteur de 52 centimètres sur une largeur de 30, est brisé et détaché d'un monument de dimension beaucoup plus grande. Une des faces, la mieux conservée, représente une figure de fleuve, couronnée de roseaux et tenant une branche de palmier à la main, couchée dans une attitude majestueuse, et appuyée sur une urne d'où s'épanche une nappe d'eau. Cette sculpture est d'un bon travail et d'une assez bonne époque. L'autre côté ne laisse voir qu'un débris de frise presque fruste et un personnage détruit aux trois quarts, avec une queue de poisson, comme un triton ou un dieu marin, et dont le bras et la main étendus sont les seules parties qui aient subi d'altération. On a trouvé, avec ce bas-relief remarquable, un chapiteau corinthien en pierre de Calissanne, en mauvais état, et quelques débris de poteries communes.

—

On écrit de Francfort, qu'en retournant un champ, on a mis à jour une quantité considérable de squelettes d'hommes et de chevaux, des lames, des sabres de toutes grandeurs et pourvus d'ornements, des pincettes de bronze, dont une ornée du chiffre XIX (19e légion), des fers de chevaux et plusieurs objets. Ce fait est important, parce que les historiens modernes désignent cet emplacement comme celui où les légions romaines de Varus furent anéanties. Dans l'espoir de découvrir d'autres objets précieux, les fouilles sont poursuivies sous la direction de M. Hamm, conseiller aulique.

—

La marquise Christine de Carail et de Saint-Marsan est décédée à Turin, à l'âge de 62 ans. Riche, tenant dans la haute société italienne une place à part, lettrée, elle chercha dans l'exercice de l'art typographique un délassement aux plaisirs et aux devoirs du monde. Elle y acquit une habileté pratique suffisante pour composer et imprimer dans son atelier de Roffia un livre que les bibliophiles rechercheront un jour comme une rareté: *Pensées détachées*, par C. de C. Rodolphie, chez Christine de Carail, typographe, éditeur.

Mme de Carail figurait comme imprimeur sur les rôles de la société turinoise de bienfaisance des typographes. Elle était depuis plusieurs années membre correspondant de la Société française pour la protection des animaux.

—

On a annoncé la mort d'un écrivain allemand dont les ouvrages se comptent par centaines de volumes, Ludwig Bechstein, conservateur de la bibliothèque particulière du duc de Saxe-Meiningen, second bibliothécaire de la bibliothèque publique de Meiningen, conseiller de cour. Bechstein, dont le talent sans profondeur se recommande par la grâce et la variété, était né, en 1801, dans une petite ville du duché de Saxe-Meiningen. Ses meilleures productions sont le *Livre des contes allemands* et *Vouloir et Devenir*.

—

Le journal officiel de Turin a annoncé que les professeurs Matteucci et Gherardi ont été chargés par le ministre de l'instruction publique de se rendre à Côme pour examiner les manuscrits et le cabinet de Volta, et rendre compte au gouvernement de leur état et de leur importance. Il est d'usage chez les nations civilisées, dit ce journal, de conserver comme chose précieuse tout ce qui rappelle et peut prouver les inventions des grands génies. La galerie de Galilée, à Parme, est un monument remarquable, chaque jour visité par les savants et les étrangers. Si, comme on l'assure, la famille de Volta est disposée à céder les papiers et les mémoires de l'inventeur de la pile, il serait à souhaiter que l'État en fît l'acquisition, pour les conserver à la gloire nationale et empêcher qu'ils ne soient transportés à Londres ou à Paris.

—

La *Revue de Genève* signale une trouvaille de la plus haute importance, au point de vue de l'histoire suisse. Le docteur Henne, professeur et bibliothécaire à Berne, a réussi à trouver dans la bibliothèque du chapitre de Saint-Gall un exemplaire de la chronique dont Tschudi, le père de l'histoire suisse, s'est servi pour écrire ses *Chroniques de la Suisse*. Plusieurs historiens, entre autres Jean de Muller, avaient fait de vaines recherches pour arriver à la découverte de ce précieux manuscrit. L'exemplaire qui vient d'être découvert est celui-là même dont s'est servi Tschudi, et il est rempli de notes et d'explications écrites de la main même de cet auteur.

On a trouvé aussi une partie d'un manuscrit encore plus ancien et rédigé probablement par Jean de Klingenberg, qui périt à la bataille de Nafels, en 1388, manuscrit qui va jusqu'à l'année 1367, et qui fut continué et rédigé à nouveau dans le XVe siècle, par son fils et d'autres de ses descendants. Cette importante découverte est appelée à jeter un jour tout nouveau sur les anciennes chroniques, et, par conséquent, sur les commencements de l'histoire de la Suisse.

—

Le *Moniteur de la Haute-Savoie* rapporte qu'en fouillant le jardin du presbytère de Marcellaz (Genevois), le jardinier a mis à découvert une médaille romaine en cuivre bien conservée. Sur une face, on voit représenté le génie romain, tenant de la main droite une couronne, et de la gauche, une branche de laurier ou de palmier, symbole de la victoire, avec la légende: GENIO POPULI ROMANI.

L'autre face présente une tête ayant des traits fortement accusés, avec la légende: IMP. MAXIMIANO AUG.

Cette médaille paraît avoir été frappée en l'honneur de Maximien Hercule, associé à l'Empire en 286, par Dioclétien, qui lui donna l'Italie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules, où il remporta des victoires. Il mourut étranglé de ses propres mains, en 310, par les ordres de Constantin son gendre, qu'il avait tenté d'assassiner.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 7 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Juillet 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'ASSOCIATION laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE-ROUGE

PAR PERRINET DUPIN

—

AVANT-PROPOS

Les fragments de la chronique du comte Rouge (Amé VII de Savoie) ont été imprimés dans les *Monumenta historiæ patriæ*. L'unique exemplaire de cette œuvre est déposé aux archives de cour à Turin. Elle avait été écrite par Perrinet Dupin dans la dernière moitié du xve siècle. — J'entreprends aujourd'hui d'en donner une nouvelle édition pour les lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Lire cette chronique dans le recueil des *Monumenta* est un travail rude et difficile; on y trouve des redites et des longueurs ennuyeuses; plusieurs mots d'ailleurs sont inintelligibles sans le secours d'un glossaire : or, j'ai pensé être agréable au public en rendant accessible à tous la lecture de ces pages curieuses. Dans ce but, j'ai suivi la méthode que j'avais adoptée pour la chronique de *Servion*, dont j'ai publié en 1836 divers extraits, mis à la suite de l'*Esquisse du Comté de Savoie au XIe siècle*. J'ai remplacé les mots qui ont vieilli ; j'ai refait certaines phrases, j'en ai retranché plusieurs, mais je me suis appliqué à conserver la couleur et les naïvetés de l'original. Il y a malheureusement de nombreuses lacunes dans l'exemplaire conservé à Turin : des portions de chapitres, et même des chapitres entiers ont été perdus.

On a seulement la fin du premier chapitre ; mais par ce qui reste on peut deviner ce qui remplissait les premières lignes; le récit commençait après la mort du comte Vert. Plongé dans une douleur extrême par la perte de son père, Amé VII s'était renfermé dans son logis ; sa porte était défendue ; invisible depuis plusieurs jours, il ne prenait aucune part aux affaires du pays, et le fragment du premier chapitre fait connaître comment les nobles et sujets vinrent prier sa mère, Bonne de Bourbon, et sa femme, Bonne de Berry, de faire cesser un deuil beaucoup trop prolongé.

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE ROUGE

(AMÉ VII COMTE DE SAVOYE)

—

CHAPITRE I

. . . .
. . . .

« Reconfort faisant, vous plaise lui remontrer la « grande tribulation, le dur déconfort et la désolation « où il met tous ses nobles et autres sujets par les termes « déraisonnables de son deuil. » — « *Biaux* seigneurs, « *dit lors la dame*, ma belle-fille et moi vous remer- « cions grandement du bon et loyal vouloir que mon- « trez envers le nouveau seigneur mon fils. Jà, acqui- « tant notre devoir à ce propos, nous sommes mises « sur la voie bien souvent pour aller où vous requérez « que nous allions ; mais l'entrée toujours nous a été « tellement prorogée, que ne voyant moyen d'y entrer, « nous n'avons sçû trouver remède meilleur que de vous « le faire asçavoir. Pour ce, vous prions que nous « veuillez accompagner ; ainsi pourrez ouïr et voir le « soin que nous mettrons pour mener à bon effet votre « présente requête. » — « Madame, *dit messire Loys* « *de Savoye qui là était*, raison veut que nous y allions, « ainsi qu'en tous autres lieux qu'il vous plaira com- « mander. »

A ces mots, s'acheminèrent les Dames, accompagnées de tous les plus grands du pays, pour aller vers Amé de Savoye, que ses sujets grands et petits désiraient saluer comme leur seigneur souverain.

CHAPITRE II

Comment Madame Bonne de Bourbon fit toucher à l'huis de la chambre de Monseigneur Amé son fils.

Lorsque les Dames et Seigneurs susdits furent à menus pas arrivés près de la chambre où se trouvait le fils de Savoye, les princesses commandèrent toucher l'huis par un de leurs écuyers ; ce touchement fait, l'huis fut bien un peu entr'ouvert par l'huissier qui était

dedans, et qui parlant à l'écuyer par la fente de l'ouverture, mais sans se montrer ni tant ni quant, moult doucement demanda qui était celui qui osait à l'huis du prince toucher?

« Ami, *répond l'écuyer parlant d'après l'ordre des « Dames et Seigneurs*, ouvre diligemment l'huis à tes « princesses et aux femmes qui là dedans veulent entrer; « va à monseigneur dire et notifier que mes très redoutées « Dames sont ici tout droit venues pour le voir et visiter. Use envers le comte de quelque moyen adroit et « discret pour l'amener à commander lui-même que « l'huis leur soit ouvert. Elles sont indignées du refus « que souvent tu leur as fait d'entrer vers mon dit Seigneur, tellement que si encore cette fois l'entrée leur « est différée, elles te feront mettre en un sac, puis « jeter en la rivière; et ce sera bien fait, car chacun « dit que c'est toi qui engage monseigneur à porter cette « grande tristesse; et tu es chargé et inculpé de vouloir « chercher sa mort, en empêchant d'arriver jusqu'à lui « ceux qui voudraient le soustraire à sa douleur. Ami, « à jouer tel jeu tu ne peux acquérir profit, pas mieux « que ne profite à une souris jouer devant un chat: « aussi je te conseille de trouver en diligence façon et « moyen de faire entrer mes dites Dames. »

J. Replat.

(La suite au prochain numéro.)

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES A ANNECY

Les inscriptions gravées sur la pierre pour rappeler le souvenir d'un nom ou d'un fait, disparaissent plus rapidement qu'on ne le pense communément, et celles qui remontent à une haute antiquité ne sont, pour la plupart du temps, parvenues jusqu'à nous, que parce qu'elles ont été enfouies durant de longues années.

J'ai souvent été frappé du grand nombre d'inscriptions du xvie, du xviie et même du xviiie siècle qui sont perdues depuis longtemps et dont on ne connait l'existence que par les écrits qui les mentionnent. Grillet nous dit, en parlant de Chambéry : *Il n'est peut-être aucune ville où les syndics eussent, dans tous les temps, pris autant de précaution, pour transmettre à la postérité, par des inscriptions, l'époque des réparations et des améliorations publiques: elles ont été toutes mutilées pendant la Révolution; l'histoire particulière de cette ville se trouve en conséquence privée de plusieurs monuments intéressants* (1). Combien y aurait-il de faits semblables à citer en Savoie! C'est dans les livres qu'il faut aller chercher maintenant le texte de quelques-unes des nombreuses inscriptions qui ont orné nos ponts, nos églises et nos autres monuments des trois derniers siècles, et l'on est heureux quand on rencontre un écrivain qui a songé à en transcrire une ou deux.

Ces réflexions m'ont porté depuis longtemps à recueillir tous les monuments épigraphiques que je rencontre, voire les plus modernes, et elles me décident aujourd'hui à les reproduire. Voici celles que je glanai il y a une quinzaine d'années en passant par Annecy.

I.

On démolissait alors, pour la reconstruire, l'église de Notre-Dame dont le beau clocher roman est resté debout et attend une restauration intelligente. Parmi les décombres qui entouraient le chantier, j'avisai une dalle où je transcrivis les lignes suivantes gravées en caractères romains :

ILLVSTRIS. ET. R.
D. IACOBVS. A
SABAVDIA
ABBAS I[N]TER
MONTI[V]M

(Ici se trouve un écu de Savoie avec une bordure engrelee et une barre)

DECANVS. HV
IVS. ECCLIÆ. ET
PRIOR. TALLO
RIARV. OBIIT
XIII DBRIS
1595

C'est la pierre qui recouvrait les restes d'illustre et révérend dom Jacques de Savoie, Abbé d'Entremont, Doyen de l'église de N.-D. et Prieur de Talloires, qui mourut en 1595. La barre de bâtardise placée sur l'écu de Savoie déjà brisé par une bordure, doit faire reconnaitre dans cet ecclésiastique un bâtard d'une branche latérale de la Maison de Savoie.

II.

Un autre débris qui me parut avoir appartenu à la voûte d'une chapelle ne portait que ces mots :

DIEU VEVLE A[VOIR]
SON AME

avec un écusson mutilé où j'entrevis un chevron accompagné de trois pièces difficiles à déterminer.

III.

Enfin, je pris note de l'inscription suivante qui est plus récente :

HIC IACET Rvs Dvs
IOANNES REY † Ccvs
HVIVS ECCLESIÆ
ET ARCHIPRESBITER
MACABÆORVM
SANCTI PETRI
GENEVENSIS
OBIIT II IVNII
1670

Au-dessus, des armes semblables à celles de l'évêque Rey : un aigle accompagné à senestre en chef d'une étoile à 5 rais, l'écu surmonté d'un chapeau duquel pendent trois houppes de chaque côté.

Je ne sais ce que sont devenues ces inscriptions.

IV.

J'achevais de copier la dalle funéraire de Jacques de Savoie, quand mon ami Serand Eloi, un archéologue dont la complaisance est proverbiale, me rejoignit et m'offrit de m'en mener voir d'autres si je voulais le suivre. J'acceptai et je grimpai avec lui sur le mur d'un jardin particulier au-dessus duquel on avait placé des pierres plates provenant de l'église de Saint-Maurice,

(1) *Dictionnaire historique*, tom. II, pag. 34.

et là, au milieu du feuillage des arbres voisins, j'ai pu copier les fragments d'une inscription gravée en caractères gothiques :

.... huguela..

.... de quercu..

.... quae obiit

.... d. 10 1534.

et une autre inscription presque entière et en lettres romaines :

CY GIST HONORABLE
PHRT. JACQUEMIER ... ANT
ORFEBVRE ET
BOURGEOIS D'ANNESSY
DECEDE LE II FEVRIER
1590
REQUIESCAT IN PACE

V.

De là nous allâmes au clocher de l'église Saint-Maurice où je transcrivis sur une dalle une inscription tracée en grandes majuscules dans une moulure formant encadrement ; la voici avec sa singulière orthographe :

SI GIST ..... MA
DAME . JEHANNE.
FRANCOYSE . DALIY.
DES . COMPTES . DE
SAINT MARTIN
FAME DE FEV MOSIEVR
DE COVEITE

Ce dernier mot est en lettres liées. Au-dessous, dans une sorte de cartouche, se trouvent la date

1556

et ces mots

BERNARDE
DE MENTH
ON

La même pierre a recouvert deux dépouilles.

Au sommet de la dalle est un écu parti et contreparti dans lequel figurent les armes des comtes d'Aglié de Saint-Martin, famille piémontaise qui portait écartelé aux 1er et 4me losangé d'or et d'azur ou bien d'azur à 9 losanges d'or 3. 3. 3. et aux 2me et 3me d'or; seulement sur la dalle les armes d'Aglié sont parties au lieu d'être écartelées.

François Rabut.

(*La suite au prochain numéro*)

OBSERVATIONS DU PROFESSEUR FRANÇOIS ZANTEDESCHI

Sur l'article intitulé : *De la possibilité de préserver la campagne de la grêle*, par M. J. Bollshauser, inséré dans le n° 5, du 15 mai 1860, de la *Revue savoisienne*.

Sous ce titre, nous recevons de M. le professeur Zantedeschi la lettre suivante, que notre impartialité nous fait un devoir de publier :

« Avant tout, je dois faire observer que le titre de mon mémoire n'est pas : *De la possibilité de préserver la campagne de la grêle;* mais bien : *De l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle ; des moyens économiques de préserver les campagnes des ravages de cette dernière, et d'empêcher les décharges électriques sur les lignes et les appareils des stations télégraphiques et sur les maisons rurales.* Il est vrai que le savant critique, présente mon travail au commencement de son article comme une découverte extraordinaire; mais bientôt il en amoindrit le but, et à la fin il le réduit à l'annonce d'un paragrêle. Je suivrai fidèlement, dans ces courtes observations, l'ordre des censures dont mon mémoire a été l'objet, censures qui se rapportent aux moyens économiques *de préserver* : 1° les maisons rurales de la foudre ; 2° les lignes télégraphiques des dommages causés par les courants électriques naturels ; 3° *les campagnes de la grêle.*

Quant au moyen économique que j'ai proposé pour préserver les maisons rurales de la foudre, le critique s'exprime ainsi : « Il étonne en parlant des moyens « économiques de mettre nos habitations à l'abri de la « foudre ; car on se demande si le paratonnerre de Franklin a perdu son efficacité, ou s'il est possible d'imaginer quelque chose de plus simple qu'un conducteur métallique s'élevant par une extrémité au-dessus du bâtiment, plongeant par l'autre dans la terre. » Non, M. le Professeur, les paratonnerres de Franklin n'ont rien perdu de leur vertu, et il serait désirable que des villes et des gros bourgs ils s'étendissent sur les misérables habitations éparses sur les Alpes et dans les vastes plaines. Ces habitations sont exposées chaque année à des incendies, et ceux qui les occupent sont assez souvent frappés par la foudre, sans que pour autant les propriétaires se mettent en mesure de conjurer ces malheurs. La dépense nécessaire pour l'établissement d'un paratonnerre métallique, construit suivant les règles de la science, se monte en moyenne à 100 ou 200 francs pour les maisons rurales en Italie ; et il n'y a pas de propriétaire chez nous, ni en Suisse, ni en Savoie, qui veuille se charger de cette dépense. Il y a en outre des frais annuels pour l'entretien. Il est moins dangereux de ne pas avoir de paratonnerre que d'en avoir un mal construit. Le moyen que je propose est de se servir des conducteurs naturels, tels que les arbres de l'espèce du *peuplier d'Italie* et du *peuplier-cyprès*, dont la hauteur arrive jusqu'à 50 ou 60 mètres, qui sont de forme conique, qui développent un gros tronc parcouru par une abondante matière liquide non résineuse, et qui ont des racines profondes s'étendant autour d'eux. Si la faculté conductrice de ces plantes n'est pas à comparer avec celle des conducteurs métalliques, elle suffit toutefois à préserver les maisons rurales auprès desquelles ces arbres s'élèvent, ainsi qu'il est démontré par l'expérience. Plantez, disais-je, aux deux extrémités des maisons rustiques et à une distance d'environ un mètre des murailles, un ou deux jeunes arbres de l'espèce susdite, et vous aurez des paratonnerres naturels qui vous préserveront des dommages de la foudre. Le prix d'achat d'un jeune arbre est de 50 centimes ; ainsi la dépense se monterait au plus à 1 franc. Quel moyen trouverait-on qui fut plus économique et plus simple ?

Les peupliers ne demandent pas des soins comme les conducteurs métalliques, ils ne s'usent pas et ne se détériorent pas ; au contraire, avec le temps, ils sont

un produit de bois combustible, de fourrage pour les moutons, au moyen de leurs feuilles, et ils acquièrent une valeur comme bois de construction.

Au sujet du moyen que j'ai proposé de transformer les poteaux des lignes télégraphiques en autant de paratonnerres, par l'application à chacun d'eux d'un fil métallique du diamètre d'un millimètre environ, lequel fil dépasserait l'extrémité supérieure du poteau, et à l'extrémité inférieure s'enfoncerait dans la terre à une profondeur de quelques pieds; au sujet de ce moyen le critique ne dit rien de l'importance de l'application que je propose et qui intéresse de si près le commerce et l'administration civile et militaire des gouvernements. Il se borne simplement à dire en note, qu'outre les courants produits par les aurores boréales et les phénomènes météorologiques ordinaires de l'atmosphère, il y a des courants produits par des causes encore inconnues. Admettons même cette hypothèse; mais les pointes de Franklin auront-elles la force d'attraction élective pour dissiper seulement l'électricité qui est produite par les aurores boréales ou par les phénomènes météorologiques ordinaires, ou ne conserveront-elles pas plutôt le pouvoir de dissiper le fluide électrique, quelle que soit la cause qui lui ait donné naissance?

Enfin, pour ce qui concerne les conducteurs naturels et les conducteurs métalliques des lignes télégraphiques, que j'ai proposés comme paragrêles, promettant un succès, l'honorable critique se prononce pour une complète impossibilité: 1° parce qu'on ne connaît pas quelle corrélation peut avoir l'électricité avec la formation de la grêle; 2° parce que la région dans laquelle se forme ordinairement la grêle est élevée de 1,000 à 2,500 mètres, hauteur à laquelle, suivant le calcul de Gay-Lussac, doit correspondre une température moyenne qui varie entre 0° et 10° centigrades; 3° parce que les lieux dits privilégiés, où la grêle ne tombe presque jamais, ne jouissent pas de cette faveur par l'action des arbres de haute futaie, mais par la conformation des montagnes qui, en rompant les nuages, donnent à ceux-ci une autre direction et transportent ailleurs les averses de grêle.

Voyons ce qu'il y a de positif et de vrai dans ces trois arguments, d'après lesquels le critique établit la complète impossibilité de préserver les campagnes de la grêle au moyen de conducteurs.

L'incertitude avancée par notre critique, sur la corrélation de cause et d'effet qui existe entre l'électricité et la grêle, n'a pas été admise par les électrographes principaux qu'ont produit au siècle dernier la France, la Savoie, la Suisse et l'Italie. L'expérience, en outre, a constamment démontré que les grêles les plus dévastatrices ont été accompagnées des commotions électriques les plus fortes.

Il n'est pas exact de dire que le siège ordinaire de la grêle soit à la hauteur de 1,000 à 2,500 mètres. Du moins, dans les tempêtes survenues en Italie, nous avons des hauteurs bien moindres, qui ne dépassent pas 600 mètres, ainsi que le prouvent les écrits des météorologistes italiens. Et d'après l'opinion même de Gay-Lussac, pour avoir la température de 0°, indépendamment de l'influence électrique, la hauteur de 1,000 à 2,500 mètres ne suffirait pas pour la Savoie; dans le jour, la hauteur devrait être de 3,480 mètres, et dans la nuit, de 2,088 mètres; et pour Padoue, dans les jours des plus fortes grêles, elle devrait être de 4,500 mètres et plus.

Enfin, le critique n'a pas démontré que l'absence de grêle dans quelques lieux soit due à la direction des montagnes, de préférence à l'influence des conducteurs naturels, qui attirent en silence l'électricité accumulée dans le sein de la nue orageuse. L'expérience, au reste, prouve que ces mêmes lieux, qui jadis étaient préservés de la grêle, ne le sont plus aujourd'hui. Les chaînes de montagnes sont les mêmes, seulement il est arrivé qu'on les a déboisées ou qu'on a taillé les plantes.

Je dois dire franchement que les tentatives qui ont été faites en France, en Allemagne et en Italie avec des paragrêles formés de tresses de paille, ne méritent aucune attention; je rappellerai plutôt les expériences faites en Savoie même avec des conducteurs métalliques, expériences qui ont donné une solennelle consécration à l'opinion des plus célèbres électrographes du dernier siècle et de celui-ci, qui n'ont pas hésité à affirmer que les paratonnerres de Franklin pouvaient devenir de véritables paragrêles en en couvrant de vastes superficies, comme l'établit Biot. Mais à l'admission de ce système s'opposent les grands frais qu'il exigerait; il n'en est pas ainsi pour le mien qui à la dépense minime joint l'avantage de donner une rente toujours croissante aux propriétaires, et sans que ces derniers soient obligés à une main-d'œuvre ou à des frais d'entretien.

Le peu d'espace qui m'est accordé ici, ne me permet pas d'entrer dans tous les détails que j'avais promis: je les réserve pour un second article; mais j'en ai dit assez pour démontrer combien sont peu fondés les doutes émis par M. le professeur Boltshauser. Je dois toutefois le remercier de l'occasion qu'il m'a donnée de faire l'histoire de mon travail.

Persuadé, Monsieur le Rédacteur, que vous accorderez à ma lettre l'honneur d'être insérée dans les colonnes de votre estimable *Revue*, je suis, etc.

Prof. ZANTEDESCHI.

Padoue, le 19 juin 1860.

PHYSIQUE INDUSTRIELLE

TIRAGE DES CHEMINÉES

(Suite et fin)

Il est bien connu qu'on aspire difficilement de l'air d'un vase fermé, mais très facilement l'air d'un vase ouvert: c'est que dans ce dernier cas l'air aspiré est aussitôt remplacé, et il se produit un courant à travers le vase, de manière qu'après un temps plus ou moins long l'air y est complétement renouvelé. Cela s'applique à la lettre à toute chambre munie d'une cheminée. Le tirage, nous l'avons vu, n'est autre chose qu'une aspiration de l'air de la chambre. Il est faible ou impossible dans les chambres trop soigneusement fermées; assez facile lorsque celles-ci sont ouvertes ou que les portes et les fenêtres joignent mal. Les diverses ouvertures d'une chambre par lesquelles l'air extérieur pénètre et vient remplacer l'air écoulé par le canal de la cheminée, constituent ce que les architectes appellent la *prise d'air*. C'est une des conditions essentielles d'un bon tirage.

Une cheminée fume infailliblement lorsque la prise

d'air est insuffisante, et elle fume d'autant moins que celle-ci est plus considérable. Cela explique pourquoi on ouvre quelquefois une porte ou une fenêtre jusqu'à ce que le feu soit bien allumé; pourquoi une mauvaise cheminée tire bien lorsqu'on a ouvert une porte ou une fenêtre; pourquoi, après des réparations, beaucoup de cheminées, bonnes auparavant, ne tirent plus : en voulant rendre la chambre très confortable, on a détruit la prise d'air; pourquoi les cheminées de deux pièces contiguës fument parfois lorsqu'on y fait du feu en même temps, et ne fument pas lorsqu'on s'en sert séparément : c'est que la prise d'air n'est suffisante que pour une seule; pourquoi enfin une cheminée fume régulièrement par un vent et ne fume jamais par le vent contraire: la prise d'air, insuffisante dans les circonstances ordinaires, est augmentée quand le vent y pénètre directement.

On devine quel est dans tous ces cas le remède efficace contre les cheminées vicieuses. Mais, nous dira-t-on, pratiquer dans une chambre des ouvertures, de petits guichets, des moulinets, c'est un moyen de la pire espèce. C'est faire arriver sur nos têtes, nos reins ou nos pieds des courants glacés; c'est nous exposer à des ophthalmies, à des maux de dents, des rhumatismes; c'est enfin d'un mal en faire deux. Et en effet, on pense là involontairement à ces cheminées qui ne fument jamais, mais devant lesquelles on grille d'un côté tandis qu'on gèle de l'autre, et cela d'autant plus qu'on y fait un feu plus violent. Que faire dans ce cas et comment remédier à ces graves inconvénients? Nous ne répondrons point ici avec cette théorie qui résout tous les problèmes : qu'il faut corriger la jointure des portes et des fenêtres et boucher les ouvertures par lesquelles l'air pénètre dans la chambre;—car de nombreuses observations nous ont convaincu que souvent l'ensemble des circonstances est tel qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'éviter à la fois et la fumée et les courants d'air froid. Ces derniers, lorsque la cheminée ne doit pas fumer, sont surtout inévitables quand la chambre est petite, ou quand la prise d'air a trop lieu sur un point particulier de la chambre. Ces courants sont au contraire peu sensibles quand l'air peut pénétrer dans un appartement par un grand nombre d'ouvertures : alors ces courants dirigés en divers sens s'entrechoquent, se brisent, se réfléchissent, se subdivisent, en un mot s'exercent partout à peu près uniformément et deviennent par cela même insensibles. Nous croyons aussi avoir observé que, toutes choses égales, les inconvénients de la fumée et des courants d'air se rencontrent beaucoup moins dans les cheminées placées dans un angle de la chambre.

On voit donc qu'il est toujours possible d'empêcher une cheminée de fumer, mais non pas sans créer quelquefois d'autres inconvénients. Une cheminée en effet, comme du reste tout autre appareil de chauffage, est placée dans un ensemble de circonstances favorables ou défavorables, et elle ne peut être bonne que relativement. La même science et les mêmes soins qui ont construit dans tel appartement une excellente cheminée, ne pourront établir dans tel autre qu'une cheminée supportable. Et c'est là ce que ne peuvent comprendre la plupart des fumistes, qui trop souvent s'évertuent à rendre bonne une cheminée que son emplacement, la nature de son canal, la disposition des portes et des fenêtres doivent nécessairement rendre mauvaise.

L'observation que le tirage d'une cheminée est toujours amélioré par l'allongement de son canal et jamais en le raccourcissant, conduit à cette importante conséquence, obtenue aussi par la théorie : *une cheminée tire d'autant mieux que son canal est plus haut.* Pour le comprendre, rappelons-nous que l'air dilaté par la chaleur devient plus léger et acquiert une force d'ascension d'autant plus grande qu'il est par rapport à l'air ambiant à une température plus élevée, ou que la quantité d'air dilaté est plus grande. Il va sans dire que le principe énoncé ci-dessus n'est vrai qu'entre de certaines limites; mais nous avons pu l'exprimer d'une manière absolue, parce que les plus hautes cheminées que nous puissions être dans le cas de construire n'atteignent pas cette limite. Il est évident en effet que l'allongement du canal doit ajouter à la force du tirage aussi longtemps que l'air parvenu au sommet du canal est à une température supérieure à celle de l'air extérieur. Or, ce fait est constaté par toutes les observations, dans le cas bien entendu où la section du canal est en rapport avec la chaleur du foyer. Et de plus la diminution lente de la température à des hauteurs croissantes dans les cheminées prouve que dans certains cas la hauteur du canal pourrait aisément être doublée ou même triplée. Quelques expériences que nous avons faites dans le but de déterminer la loi de cette décroissance de température ont constaté :

1° Qu'à partir du foyer la température décroît rapidement jusqu'à la hauteur de 2 à 3 mètres;

2° Qu'elle décroît au contraire très lentement à partir d'une hauteur de 5 à 6 mètres, car, toutes choses égales, nous avons toujours trouvé l'air au sommet des cheminées sensiblement à la même température pour des différences de hauteur de 4 ou 5 mètres seulement.

La valeur absolue de ces températures varie beaucoup, non-seulement d'une cheminée à l'autre, mais encore dans la même cheminée, suivant la vivacité du feu et selon que le tirage est favorisé ou contrarié par le vent ou par la pression atmosphérique. De sorte qu'il faudra un très grand nombre d'observations pour déterminer avec quelque précision la loi suivant laquelle les températures décroissent dans les canaux de cheminées, et dont la connaissance permettrait probablement de déterminer *a priori* le minimum de hauteur d'une cheminée. Car tout ce qu'on sait jusqu'à présent sur ce minimum de hauteur, c'est qu'il est d'autant moindre que la section du canal est plus petite; ce qui conduit à cette autre conséquence si importante pour l'économie, que *la section d'une cheminée doit toujours être le plus petite possible.* Or cette section peut être d'autant plus petite

1° Que le foyer est plus petit;

2° Que le tirage est plus grand;

3° Que le combustible contient moins de substances volatiles (donne moins de fumée);

Par conséquent, plus petite pour brûler du bois dur que du sapin; plus petite pour brûler du charbon que pour du bois; plus petite pour brûler du coke que pour brûler du charbon de bois. On donne souvent à la section une plus grande dimension que le foyer et le combustible ne l'exigent, dans le seul but de donner passage au ramoneur. Mais espérons que l'esprit investigateur

du XIXe siècle ajoutera encore à tant d'inventions celle d'un automate ramoneur.

Notre travail sur le tirage des cheminées était déjà terminé, lorsque le hasard fit tomber entre nos mains le même sujet traité par l'illustre Benjamin Franklin. On sait que cet infatigable bienfaiteur de l'humanité, pour tirer parti de la grande quantité de chaleur perdue dans les cheminées ordinaires sans s'exposer aux inconvénients des poêles en fonte, avait imaginé un système de chauffage qui obtint un grand succès sous le nom de *cheminée à la Franklin*. C'est pendant cette même recherche qu'il fit aussi les observations sur le tirage des cheminées, dont nous croyons devoir donner un extrait tel qu'il se trouve dans le 3me volume des *Annales de chimie*.

Les causes qui font fumer ordinairement les cheminées sont, d'après le célèbre physicien, au nombre de 9.

1° Une fermeture trop exacte dans les maisons, qui empêche d'entrer une quantité d'air assez grande pour alimenter le feu et entretenir le courant qui se forme par le tuyau de la cheminée. Le remède à cet inconvénient est de faire dans la partie supérieure des portes et des croisées, des ouvertures par lesquelles l'air extérieur peut entrer, comme des vasistas, des moulinets.

2° Les trop grandes embouchures des cheminées dans les chambres. Il est nécessaire que l'embouchure d'une cheminée soit proportionnelle à la grandeur de la chambre, à la hauteur des tuyaux et à la quantité d'air fourni, afin que, l'embouchure en étant toujours remplie, elle forme un obstacle au passage de la fumée. Il suffit dans ce cas simple de rétrécir l'ouverture des cheminées.

3° Un tuyau trop court. Il y a deux manières d'empêcher de fumer une semblable cheminée; la première est de hausser le tuyau et la seconde de resserrer l'embouchure de la cheminée, de manière à obliger tout l'air nécessaire à l'aliment du feu à passer à travers ou très près du feu, afin de l'échauffer davantage pour acquérir par là une plus grande légèreté. Franklin observe que lorsque l'on fait un tuyau commun pour deux cheminées, la hauteur réelle du tuyau aspirant pour chaque cheminée ne doit se compter que de l'embouchure des cheminées jusqu'à la réunion des deux tuyaux; qu'ainsi il pouvait arriver qu'un très long tuyau commun à deux cheminées les fit fumer, parce qu'il serait trop court dans chacune.

4° Lorsque les cheminées de deux chambres tirent le même air, et que leurs forces aspirantes se contrebalancent l'une l'autre, il faut détruire cette communication et fournir à chaque chambre les moyens de tirer son air de l'extérieur.

5° Quand le sommet des tuyaux est dominé par des édifices plus hauts ou des éminences, on corrige ordinairement ce vice par un tournant ou gueule de loup.

6° Quand l'éminence qui domine le vent est placée au-delà de la cheminée, il faut élever le tuyau au-dessus du toit et le soutenir avec des barres de fer.

7° Quand une porte placée sur la façade est près d'une cheminée, on dirige son ouverture de manière que le courant d'air qui entre nécessairement en ouvrant la porte se dirige le long de la cheminée et l'outrepassant, entraîne une partie de la fumée dans la chambre. Il ne faut ici qu'un paravent pour rompre le courant, ou bien changer la direction de l'ouverture de la porte.

8° Lorsque par le peu d'habitude de faire du feu dans une chambre, elle se remplit de la fumée des autres cheminées qui descend par son tuyau, il faut fermer parfaitement le tuyau par une coulisse horizontale.

9° Enfin, il y a des cheminées qui tirent généralement bien et qui cependant donnent quelquefois de la fumée dans les chambres, parce qu'elle est entraînée en bas par des vents violents qui passent sur le sommet de leur tuyau. Ce cas, qui arrive assez ordinairement dans les tuyaux courts, pourrait être corrigé par un tournant ou gueule de loup, mais il n'a pas encore été essayé.

J. BOLTSHAUSER.

COMMUNICATION DE M. FLEURY LACOSTE

Président de la Société centrale d'agriculture de la Savoie

Monsieur le Directeur,

J'ai été vivement impressionné en lisant dans le n° du 15 mai dernier de votre intéressante *Revue savoisienne*, un article signé par M. J. Boltshauser, concernant un mémoire de M. Zantedeschi, professeur à Padoue, avantageusement connu par ses nombreux travaux scientifiques, *sur l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle, et sur les moyens économiques d'en préserver la campagne, d'empêcher la foudre de tomber sur les lignes et stations télégraphiques et sur les maisons rurales !*

Veuillez, je vous prie, m'accorder la faveur d'insérer dans votre prochain numéro, les réflexions suivantes.

M'étant beaucoup occupé de paragrêlage en 1824 et 1825, sous le patronage d'un ami bien regretté, M. Michel Saint-Martin, professeur de physique à Chambéry, savant aussi modeste que distingué, cette importante question, que j'avais étudiée avec l'enthousiasme du jeune âge, vient encore aujourd'hui me donner une secousse électrique, c'est le cas de le dire, ainsi qu'une hardiesse toute juvénile pour faire part à M. Boltshauser de mes travaux de paragrêlage, de notre manière de voir sur la formation de la grêle et sur les moyens de s'en préserver ! Ces premiers travaux scientifiques avaient, sans doute, vivement exalté une imagination aussi ardente que la mienne, car ils me méritèrent le titre honorable de membre correspondant de la société savante (impériale et royale alors) des Géorgophiles de Florence ! C'était bien encourageant pour un physicien en herbe, âgé de vingt ans!

Examinons le travail de M. Boltshauser. Voici l'analyse qu'il a faite et son opinion sur le mémoire de M. Zantedeschi. Il résulte que l'auteur est convaincu « que la formation de la grêle a lieu dans les basses régions de l'atmosphère, et très souvent assez près de la terre, et qu'il rapporte d'autres phénomènes dus à l'électricité atmosphérique, comme la lueur phosphorescente que l'on voit quelquefois à l'extrémité des branches d'arbres ou des objets aigus d'une certaine élévation, l'action des aurores boréales sur l'électromètre et les aiguilles aimantées, et enfin, les courants induits ou naturels dans les fils télégraphiques, lesquels deviennent parfois assez forts pour interrompre complètement le service des dépêches. »

Il cite à l'appui de cette opinion, les phénomènes observés au bureau télégraphique de Chambéry dès le 29 août 1859.

« D'après l'auteur, dit M. Boltshauser, une aurore boréale est une source puissante d'électricité chargeant de ce fluide la couche d'air environnante ; celle-ci se décharge sur la couche voisine, et ainsi de suite; de sorte qu'il y a de l'aurore boréale un écoulement d'électricité dans toutes les directions, ou un véritable courrier aérien qui, enveloppant sur une grande étendue un bon conducteur, tel qu'un fil télégraphique, peut fort bien y produire un courant induit assez énergique pour dominer le courant de la pile. M. Zantedeschi croit qu'en procurant à ce courant aérien un écoulement facile dans le sol par des espèces de paratonnerres adaptés aux poteaux qui soutiennent les fils télégraphiques, on pourra non-seulement soustraire ces fils aux courants induits, mais encore les préserver, ainsi que les stations, des dangers de la foudre. Il pense surtout qu'en multipliant à la campagne les arbres élevés, ces conducteurs naturels et économiques déchargeraient assez les couches inférieures de l'air du fluide électrique, pour empêcher la formation de la grêle, et qu'ils épargneraient ainsi aux cultivateurs les dommages si considérables des tempêtes et de la foudre. »

L'opinion de M. Zantedeschi étant parfaitement identique avec la nôtre, sauf le remplacement des arbres élevés par de petits paratonnerres, placés de distance en distance et dans certaines positions parfaitement indiquées par les courants ordinaires des orages, il convient d'examiner en premier lieu l'opinion de M. J. Boltshauser dont les conclusions sont tout-à-fait défavorables à cette théorie, et je vais tâcher d'y répondre article par article.

M. Boltshauser dit que « l'auteur du mémoire a su, « par un heureux choix d'observations, vivement inté- « resser le lecteur, et ménager une certaine probabilité « de succès à ses paragrêles ; nous devons lui savoir « gré d'avoir attiré l'attention sur cette question quoi- « que, à notre avis, elle soit loin d'être résolue. »

Puis il ajoute :

Première question. « Est-elle due (la grêle) à l'action directe de l'électricité atmosphérique, ou à un abaissement général de température, ou à ces deux circonstances à la fois ?

Deuxième question. « Si, dans bien des cas, la grêle est précédée de phénomènes électriques, il y en a d'autres où le contraire a lieu. Tout le monde sait que pendant beaucoup d'orages nous n'avons que de la pluie, et que pendant d'autres la grosseur de la grêle ne correspond ni à la tension du fluide électrique, ni aux variations de cette tension. Je me borne à citer ici l'exemple que le hasard me met sous les yeux au moment même où j'écris ces lignes. On lit dans le *Journal des Débats* du 29 avril 1859 : « Hier, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, une grêle assez abondante est tombée à Paris. Cette grêle a été suivie de quelques coups de tonnerre. »

Réponse à la première question :

Sans pouvoir affirmer que la grêle soit due à l'action directe de l'électricité, nous ne pouvons que raisonner d'après les observations faites et qui constatent d'une manière générale que la grêle ne se manifeste qu'en été, dans la saison et aux heures où l'état électrique de l'atmosphère éprouve les plus grandes oscillations : la grêle tombe toujours au commencement des averses qui se réduisent ensuite en pluie dès que le nuage électrique a pu être déchargé ; *elle ne se forme jamais qu'après plusieurs jours sereins* qui ont interrompu la communication de la terre avec les parties supérieures de l'atmosphère : ce fléau est presque toujours précédé par les éclats de la foudre, et leurs redoublements annoncent une augmentation de violence dans les averses de la grêle : enfin les nuages à grêle sont serrés en forme de colonnes et de boules dont les bords sont tranchés et bien isolés, comme si les vésicules aqueuses étaient soumises à une force extérieure qui tendît à symétriser leur forme, et qui ne peut être que l'électricité accumulée à la surface du nuage. Quant à l'abaissement général de la température, nous ne pouvons pas nous rendre raison de ce phénomène, puisqu'il résulte de nos expériences *que la grêle se forme dans les parties inférieures de l'atmosphère.*

On nous demandera, sans doute, quelles preuves nous en donnerons? Voici ma réponse : pourquoi les montagnards et un grand nombre de voyageurs qui parcourent les montagnes voient-ils si fréquemment les tempêtes ravager les vallées qui sont au-dessous d'eux tandis qu'eux-mêmes jouissent du plus beau ciel, etc.?

Ainsi, nous sommes parfaitement de l'avis de M. Zantedeschi en croyant que la grêle se forme habituellement dans les parties inférieures de l'atmosphère.

Réponse à la deuxième question :

Il est vrai, mais il est très rare que la grêle tombe quelquefois sans être précédée par des coups de tonnerre.

Pour répondre à cette proposition, je puis certifier que trois fois dans ma vie j'ai vu et entendu, un jour d'orage, les éclairs et les tonnerres qui se succédaient avec une effroyable rapidité autour de la *Dent de Granier*, montagne qui est à près de vingt kilomètres de distance de la commune de Cruet d'où j'observais ce phénomène. Au-dessus de ma tête, le ciel était à peine caché par quelques nuages qui couraient dans toutes les directions avec une grande vitesse..... lorsqu'un coup de vent épouvantable survint et qu'une colonne de gros nuages blancs fut emportée comme un tourbillon de la *Dent de Granier* sur Cruet et vint fondre sur ma commune en couvrant le sol, sur une large surface, d'une couche assez épaisse de grêlons gros comme des noisettes. J'ai vu arriver le nuage colossal ; j'ai entendu l'orage, et pas un coup de tonnerre n'avait encore grondé au-dessus de moi. J'ai donc supposé que la grêle s'étant formée sur Granier au milieu des éclats de la foudre, avait été emportée par cet ouragan épouvantable, en traversant l'espace qui nous séparait en moins de deux minutes, et avait fini par tomber sur Cruet au moment où l'orage n'avait plus assez de puissance pour emporter un poids aussi lourd! Le fait raconté par le *Journal des Débats* peut donc fort bien avoir eu les mêmes causes, et il serait encore facile de faire prendre des renseignements sur ce phénomène tout récent, afin de savoir si à 15, 20 ou 30 kilomètres de Paris, un grand orage n'a point éclaté au même instant, en s'assurant de la direction de l'orage. Ce phénomène, que j'ai observé trois fois dans ma vie, m'avait vivement frappé, et lorsqu'en 1824 et 1825 nous fîmes l'essai des paragrêles à pointes métalliques, nous avions déjà le pressentiment du fait annoncé, et il nous paraissait indispensable de garnir toutes les sommités des montagnes soit leurs échancrures, puisque c'est ordinairement là que se forment et passent les orages. Car, pourquoi les orages à grêle passent-ils toujours (les exceptions sont excessivement rares) d'une vallée à l'autre, en suivant les gorges et les cols qui les unissent? Pourquoi la grêle arrive-t-elle à Saint-Alban près Chambéry, spécialement par Saint-Saturnin et par Saint-Louis-du-Mont? A La Thuille, par Saint-Michel et les Gués? A Montmélian et à Cruet, par la grande échancrure du Granier, par les beaux et par toutes les échancrures dont est dentelée la montagne qui domine la vallée au couchant? Pourquoi les habitants de Chindrieux

voient-ils les nuages à grêle, tantôt se former sous eux dans les marais de la Chautagne, tantôt accourir de France à la hauteur du roc de Culoz, et s'étendre sur tous les terrains inférieurs en épargnant le plus souvent un village placé près de la sommité du Colombier?

Enfin, pour arriver à l'appui du système de paragrêlage naturel émis par le professeur Zantedeschi et qui consisterait *à laisser multiplier les arbres élevés dans les campagnes, qui serviraient de conducteurs naturels et économiques, déchargeraient assez les couches inférieures de l'air du fluide électrique pour empêcher la formation de la grêle;*

Nous disons : Pourquoi les vallées qui sont dominées par les montagnes dont les échancrures sont parfaitement boisées, sont-elles presque toujours exemptes de la grêle, telles que les vallées d'Albertville et autres? Mais il est évident pour nous que des paragrêles métalliques ayant une très grande énergie d'action sur l'électricité, malgré la petitesse de l'appareil, doivent remplacer avec succès les grandes masses végétales dont la nature avait couronné toutes les hauteurs.

Troisième proposition. « Une longue expérience a démontré que les éclairs et les tonnerres peuvent se produire aussi bien la nuit que le jour, mais que la grêle, et surtout la grosse grêle, ne tombe que très rarement pendant la nuit. Enfin, et le cas n'est pas rare, on a vu tomber de la grêle sans qu'il y eut aucun phénomène visible d'électricité atmosphérique. Si aucun de ces cas n'exclut l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle, ils tendent du moins à établir une influence moins directe, ce qui rend très probable *l'action d'une autre cause étrangère à l'électricité.* »

Réponse à la troisième proposition :

Je suis parfaitement d'accord avec M. Boltshauser puisque j'ai dit que la grêle ne se manifeste qu'en été, *dans la saison et aux heures* où l'état électrique de l'atmosphère éprouve les plus grandes oscillations; mais si le tonnerre se produit la nuit, l'abaissement de la température aidant, la quantité d'électricité contenue dans l'air et les nuages n'est plus suffisante pour pouvoir former la grêle, et si par hasard elle se forme, ce qui est très rare, ce n'est que dans un moment où l'intensité de la chaleur s'est maintenue tellement forte, qu'on a de la peine à respirer un air aussi brûlant et pour ainsi dire aussi volcanique. Quant à la formation de la grêle sans qu'il y ait eu un phénomène visible d'électricité, je ne puis y croire; la grêle a pu, comme je l'ai dit, être transportée toute formée d'un lieu dans un autre et cela à une grande distance, mais le foyer où s'est formé l'orage a été préalablement soumis aux éclats de la foudre et du tonnerre. Qu'il y ait enfin une autre cause étrangère pour la formation de la grêle, je ne puis certainement pas dire le contraire, mais la cause principale, suivant moi, c'est l'électricité, et d'après M. Boltshauser, l'électricité ne jouerait qu'un rôle secondaire dans la formation de la grêle. Je saisis donc avec empressement cette déclaration et je dis à M. Boltshauser : puisque vous admettez l'électricité comme un des agents de la formation de la grêle, n'est-il pas évident qu'en partant du fait admis par tous les physiciens, que les pointes métalliques peuvent dépouiller un nuage de son électricité, on détruirait un des agents qui servent à former la grêle? Et alors ne pourrait-on pas espérer d'empêcher sa formation ou tout au moins d'en diminuer la quantité, la grosseur, et enfin d'en amoindrir les effets désastreux?

« *Il est permis de croire, écrivait M. Gay-Lussac en* « *1823, que si les paratonnerres étaient très multipliés* « *sur la surface entière de la France, ils préviendraient* « *aussi la formation de la grêle, qui, d'après les obser-* « *vations de Volta, paraît être un véritable phénomène* « *électrique.*

M. le comte Chaptal cite un fait qu'il a constaté personnellement et qui vient parfaitement à l'appui de cette théorie.

Pendant une pluie d'orage, au milieu du mois d'août, un négociant épicier de Montpellier était dans sa cave à détourner l'eau qui sourdait à travers les lézardes de la muraille : il vit subitement cette eau se convertir en glace, sous l'influence d'un violent coup de tonnerre qui ébranla la maison. M. Gouvert, docteur médecin très distingué de Chambéry, a entendu raconter ce fait par M. Chaptal et en a parlé plusieurs fois à mon ami Saint-Martin.

Des voyageurs ayant vu, pendant une ondée, le tonnerre tomber à une petite distance devant eux, trouvèrent dans le point où l'explosion s'était portée, un creux rempli d'eau dont la superficie était glacée. Ces deux observations semblent de la plus haute importance en faveur des paragrêles : quant au mode d'action de l'électricité dans le phénomène, il est, jusqu'à présent, complètement inconnu.

Quatrième proposition. « On voit tomber tous les printemps de la neige sous forme de gros plombs de chasse. Ces grains arrondis et assez condensés tiennent le milieu entre la neige en flocons et la grêle. Jamais on ne les voit tomber en hiver, jamais en été, et jamais accompagnés, de près ou de loin, de quelque phénomène électrique sensible. Évidemment, la neige en flocons, la neige en grain et la grêle sont les nuances d'un même phénomène; dans la formation de la neige, l'agent prépondérant c'est la basse température; dans la formation de la grêle, c'est, admettons-le, l'électricité; donc ces deux agents interviennent, à divers degrés d'intensité, dans toutes les congélations qui s'effectuent dans l'atmosphère. »

Réponse à la quatrième proposition :

Il est vrai que chaque printemps on voit tomber de la neige sous forme de gros plombs de chasse. Ces grains sont arrondis et assez condensés; mais au lieu d'être transparents comme de la glace, ils sont très opaques, et je ne puis attribuer leur formation qu'à une recrudescence de froid. Je suis cependant forcé d'ajouter que j'ai vu tomber très souvent pendant l'hiver de ces grains arrondis en forme de gros plombs de chasse, mais jamais en été, car l'électricité étant l'agent prépondérant de la formation de la grêle, ces petits grains ne sont plus opaques, mais sont plus gros, plus durs et plus transparents, et sont changés en grêle.

Cinquième question. « Quoique la théorie de Volta, concernant la formation de la grêle, n'ait été confirmée jusqu'à présent par aucune expérience ou observation directe, nous l'acceptons comme expliquant le phénomène d'une manière simple et naturelle. D'après cette théorie, des gouttelettes d'eau se congèlent dans l'atmosphère entre des nuages chargés des fluides électriques contraires. Aussitôt que cette poussière de glace est formée, les nuages l'attirent et la repoussent, et produisent ainsi, par l'agglomération, un grossissement des grêlons jusqu'à ce que ceux-ci l'emportent par leur poids sur la force des fluides électriques et tombent à terre. »

Réponse à la cinquième question :

Sans vouloir nous permettre de juger la théorie de Volta, qui a indiqué le ballotage des grêlons entre deux nuages différemment électrisés, comme une des causes possibles du phénomène, nous ajouterons l'hypothèse

que, dans la série des explosions qui souvent composent les éclats d'un coup de tonnerre, chaque explosion produit une couche de glace autour *des grêlons à portée*, ce qui expliquerait la différence de grosseur des grêlons dans une même averse. Il n'est d'ailleurs point nécessaire que la grêle tombe de très haut, dans un nuage aussi fortement condensé que le sont les nuages à grêle, et au milieu d'une pluie très abondante, pour rencontrer un grand nombre de gouttes d'eau et s'envelopper d'autant de couches concentriques. Au surplus, un fait que nous ne savons point expliquer ne détruit point un fait que nous pouvons constater : ainsi nos preuves de l'abaissement des nuages à grêle subsistent, quelque insoluble que pût être encore aujourd'hui la théorie de Volta.

Sixième proposition. « Si les choses se passent réellement ainsi, la grêle est due à l'électricité latente, car les fluides contraires de deux nuages voisins doivent nécessairement se neutraliser, et cela explique parfaitement pourquoi nous avons quelquefois de la grêle sans éclairs et sans tonnerres. Mais alors la décharge de ces nuages, au moyen de paragrêles, est impossible, ou excessivement lente, et par conséquent sans influence marquée sur la formation de la grêle. »

Réponse à la sixième proposition :

L'action des pointes métalliques sur les nuages et sur l'électricité latente ne nous paraît point aussi impossible ou aussi excessivement lente que le croit M. Boltshauser, car, malgré l'assurance qu'on nous donne que l'action d'une pointe de paratonnerre ne s'étend qu'à 20 mètres de distance, il faudrait alors que les pointes des paragrêles s'approchassent à 20 mètres des nuages pour agir sur eux d'une manière active.

En admettant que l'action directe de la pointe ne s'étende qu'à 20 mètres de distance pour l'électricité atmosphérique ordinaire, une observation de M. Gay-Lussac nous fournit le moyen de démontrer que l'influence réelle doit s'étendre beaucoup plus loin.

« Lorsqu'une couche d'électricité est répandue sur
« un corps conducteur, elle ne peut se porter sur un
« autre corps à travers l'atmosphère, qu'en soulevant
« la masse d'air qui appuie sur le premier corps à la
« surface duquel elle se trouve ainsi contenue par la
« pression mécanique de l'atmosphère : mais pour pas-
« ser d'une masse d'air dans une autre masse d'air
« contiguë, la pression atmosphérique s'équilibrant
« autour de l'électricité, la force *cohibante* est considé-
« rablement diminuée, et le mouvement du fluide de-
« vient beaucoup plus facile (*Annales de physique et de*
« *chimie*, mai 1825). »

Donc, si une pointe métallique désélectrise une sphère de 20 mètres de rayon, le fluide électrique des parties contiguës affluera successivement et à mesure dans cette sphère, pour y subir l'action de la pointe : ce mouvement du fluide aura surtout lieu dans les parties supérieures, parce que l'air, en devenant moins dense, est par cela même moins mauvais conducteur.

Donc, en distribuant, par exemple, à 150 mètres de distance entre elles, des pointes métalliques à la surface du terrain, la couche d'air intermédiaire qui est placée à 75 mètres des pointes, se trouve dans un état électrique beaucoup moins intense que si les pointes n'existaient pas. Il en est de même dans le sens vertical, jusqu'à une hauteur qu'il est impossible d'assigner avec précision.

D'ailleurs les nuages à grêle ne sont pas à une grande élévation.

Donc, il n'est point absurde de croire qu'en arrivant au-dessus d'un terrain paragrêlé, les nuages rencontreront en beaucoup moins grande quantité *un des éléments* de la grêle, et que dès lors il ne la formeront que dans un état de demi-congélation, ou qu'enfin ils verseront de l'eau entièrement liquide, suivant l'intensité plus ou moins grande de l'électricité inhérente aux nuages et de celle qui reste dans l'air.

Septième proposition. « Il reste encore à examiner quelle est l'influence de la température dans la formation de la grêle. Ici les observations nous manquent complètement et nous sommes entièrement réduits aux hypothèses ; nos conclusions seront donc d'autant plus probables que les suppositions elles-mêmes s'écartent moins du vrai et du possible. La température moyenne des trois mois d'été est, dans nos contrées, de 16° à 18°, soit de 20° à 22° pendant le jour, et de 12° à 14° pendant la nuit.

« Si, comme Gay-Lussac l'a observé dans son ascension aérostatique, à une élévation de 174 mètres correspond un abaissement de température de 1°, la température moyenne doit être entre 0° et 10° à une hauteur de 1,000 à 2,500 mètres, région où la grêle se forme ordinairement. D'où il résulte que parfois, et la nuit presque toujours, la température doit descendre au-dessous de zéro. La condensation des vapeurs aqueuses est alors très rapide, et les particules d'eau se réunissent promptement en gouttes de pluie qui, en raison de leur grosseur, parcourent la région froide de l'atmosphère avant d'être gelées ; et voilà pourquoi nous avons souvent le jour, et presque toujours la nuit, des orages sans grêle. »

Réponse à la septième proposition :

Comme M. J. Boltshauser le dit lui-même, nous ne pouvons expliquer l'influence qu'exerce la température dans la formation de la grêle, et nous sommes réduits aux hypothèses. Alors nous disons de nouveau que la grêle ne se formant pas dans les régions élevées, l'abaissement de la température n'est plus pour nous une cause prépondérante dans sa formation pendant le jour ; car si nous avons des orages sans grêle, c'est toujours à la plus ou moins grande quantité d'électricité contenue dans les nuages que nous devons attribuer ce phénomène.

Conclusions de M. J. Boltshauser :

« De toute cette théorie résulte une complète impossibilité d'empêcher la formation de la grêle par les paragrêles proposés. Et, en effet, les essais tentés en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, sont toujours restés sans résultat ; de sorte qu'aujourd'hui les paragrêles rencontrent partout une incrédulité qui malheureusement n'est que trop fondée sur l'expérience. S'il existe des lieux privilégiés où il ne grêle presque jamais, cette circonstance n'est pas due à l'action abductrice des arbres, des rochers etc., mais à la conformation des montagnes qui, en modifiant la direction des vents, chassent les nuages orageux plutôt d'un côté que de l'autre, et tandis que certaines localités sont naturellement protégées, d'autres sont presque régulièrement exposées aux ravages de la grêle. »

Réponse aux conclusions de M. J. Boltshauser :

Je ne puis être que très surpris des conclusions de M. Boltshauser qui, cependant, croit comme nous que l'électricité est un agent prépondérant qui contribue à la formation de la grêle, accompagné, dit-il, d'un autre agent qui est encore inconnu. Or, si nous admettons que l'agent connu puisse être modifié et amoindri le plus possible, cette perturbation dans les causes qui paraissent produire la grêle ne pourrait-elle pas en empêcher la formation, ou tout au moins en diminuer la quantité et la grosseur ? N'est-il pas reconnu que les pointes métalliques attirent l'électricité qui est dans l'air, et que ces pointes étant en communication avec la terre

au moyen d'un conducteur en fil de fer, peuvent décharger l'air atmosphérique d'une certaine quantité d'électricité pour la verser dans le réservoir commun qui est la terre?

Il est vrai que dans les années 1824 et 1825 on a fait des essais de paragrêlage en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, et je puis ajouter en Savoie, mais je n'accorde pas à M. Boltshauser que ces essais aient tous été sans bons résultats... J'ai fort heureusement conservé des documents positifs sur les phénomènes les plus remarquables observés à cette époque, et ma conscience m'oblige à en citer quelques fragments.

M. Thollard affirme que, dans le département des Hautes-Pyrénées, des communes entières ou des fractions de communes par lui désignées nominativement, et paragrêlées par ses soins, ont été garanties à telles ou telles dates d'un fléau qui a abîmé les récoltes voisines non paragrêlées.

M. Crud assure avoir observé les mêmes phénomènes dans les environs de Bologne. Lorsque ces savants déclarent avoir vu de la grêle neigeuse tomber dans l'intérieur des espaces garnis de conducteurs électriques, pendant que le cercle extérieur était battu par des grêles sèches et violentes; lorsqu'ils publient que leur voisinage s'empresse d'adopter une invention d'abord vivement combattue, peut-on supposer facilement qu'ils se soient trompés ou qu'ils aient voulu tromper les autres? Peut-on présumer que, s'ils avaient propagé des erreurs, des voix nombreuses ne se fussent élevées pour les contredire?

Dans les environs de Lausanne et de Berne, les paragrêles placés en 1825 avaient produit des effets si avantageux, que les communes voisines des parties paragrêlées réclamèrent immédiatement l'application du même moyen. Il en fut de même à Bologne et à Tarbes.

Dans le Beaujolais, dans le département du nord, des expériences donnèrent des résultats frappants: les journaux de l'époque sont là pour attester la vérité des faits que j'avance.

Enfin, aux portes de Chambéry, plusieurs observations ont démontré que l'action des paragrêles sur les nuages n'est point une illusion.

Le 5 août 1825, l'horizon, couvert de nuages amoncelés que déchiraient les éclats de la foudre, annonçait un orage de grêle. Les nuages, poussés par les vents sur trois colonnes, se précipitèrent sur Saint-Alban et sur Saint-Jean-d'Arvey, communes paragrêlées, à la hauteur des prés du Nivolet qui était couvert de nos conducteurs: les tonnerres cessèrent immédiatement de gronder sur ce point, mais ils continuèrent dans la commune des Déserts, située au-delà des paragrêles. La pluie tomba toute l'après-midi et une partie de la nuit, avec la plus grande violence. Dans les communes environnantes non paragrêlées et sur les limites de Saint-Alban et de Saint Jean-d'Arvey, communes qui sont séparées par la petite vallée de la Doria, non paragrêlée, il tomba quelques grêlons qui pénétrèrent du côté de Saint-Alban, dans la première ligne de paragrêles: la pluie était excessivement froide et plusieurs agriculteurs remarquèrent qu'elle était mélangée de flocons neigeux et à demi-congelés.

Le même jour, à Montmélian qui était paragrêlé, même phénomène et cessation complète de tonnerre. *J'ai vu*, dans l'après-midi de ce même jour, les pointes métalliques placées sur l'ancien fort de Montmélian briller comme par secousses, d'une lumière étincelante.

Dans la commune de Cruet, contiguë à celle de Montmélian et aussi paragrêlée jusque vers les sommités, les tonnerres ont été extrêmement rares, tandis qu'ils éclataient avec beaucoup de violence sur les communes voisines. Postérieurement, les sommités de Montmélian étaient garnies de conducteurs, que diverses personnes ont vus à plusieurs reprises couverts d'aigrettes lumineuses.

Ces faits isolés n'étaient assurément pas décisifs; mais réunis à ceux que les relations étrangères rapportaient, ils leur donnaient et en recevaient une force *qui n'aurait dû être détruite que par des faits contraires et bien constatés*.

En Italie, M. Beltrami, curé de Rivolta près Lodi, ardent propagateur de la découverte, avait publié une brochure où il consignait de la manière la plus détaillée et la plus probante trente-deux faits, tous conformes entre eux et d'un haut intérêt, constatés dans les nombreux paragrêlages de l'ex-royaume Lombardo-Vénitien.

En Suisse, M. Chavannes avait réuni onze observations analogues.

En Piémont, M. Pernecca, à Canetto près de Voghera, avait obtenu de semblables effets.

En France, dans les environs de Lumbin (Isère), ces mêmes effets s'étaient produits à la fin de juin 1825.

En Savoie, dans les environs de Cruet et de Montmélian, à la fin du même mois de juin et au commencement de juillet, la grêle a frappé deux fois dans les environs des paragrêles, sans dépasser la première ligne de ces appareils; et, chose remarquable, c'est que les premiers paragrêles placés sur *Galoppe*, qui domine la commune de La Thuille, reçurent une averse de grêlons; mais le nuage, en passant sur les lignes inférieures, se déchargeant de son électricité, des flocons neigeux tombèrent à mi-montagne, et plus bas une pluie violente mais très froide. D'après l'avis de plusieurs montagnards qui se trouvaient sur la sommité la plus élevée de *Galoppe*, ils jouissaient d'un soleil magnifique pendant que la foudre grondait sous leurs pieds.

En juillet 1824, la sommité de Nivolet se montrait au-dessus des nuages pendant que tombait une grêle épouvantable. D'autres exemples authentiques sont rapportés par M. Beltrami (*Manuale teorico pratico sulla formazione de' temporali et sulli paragrandini. Treviglio messagi*, 1825, pag. 19.)

Enfin, toutes les communes des Hautes-Pyrénées, qui les premières ont adopté les paragrêles, ont continué pendant plusieurs années à ne point souffrir du terrible fléau qui tant de fois les réduisit aux plus tristes expédients. En août 1825, le vignoble de Cercié (Rhône), paragrêlé, a pareillement été épargné et n'a reçu que de l'eau et une substance neigeuse au milieu de plusieurs communes abîmées par la grêle. (*Ann. linn.*, mai 1826, vol. V, page 179).

Il en a été de même dans le Frioul, la Carinthie, la Carniole et la Basse-Autriche. (*Id.*, page 190).

Je termine ces citations en disant que si l'électricité contribue à la formation de la grêle, comme j'en ai la conviction profonde, on devrait adopter un paragrêle

général sur une trentaine de départements où la grêle fait ordinairement des ravages. On arriverait, par ce moyen, à résoudre le plus grand problème des temps modernes et on éviterait aussi les trombes ou averses locales dont les eaux funestes s'accumulent sur un seul point, entraînent la récolte et le sol, et détruisent jusqu'aux espérances des générations à venir; car l'électricité ne pouvant plus se condenser sur un point particulier, se trouverait partout en équilibre, et la distribution des eaux devrait suivre la même loi.

On m'adressera, sans doute, la question suivante: Après avoir obtenu de si beaux résultats, comment est-il possible qu'on ait pu abandonner les paragrêles?

A cette question toute naturelle, je réponds: Quelques résultats négatifs dans certaines contrées; la mauvaise distribution des appareils qui en général étaient placés trop bas, et la négligence des administrations municipales de renouveler les bois qui supportaient les appareils métalliques et de remplacer ceux qu'on avait pris, puis la stupidité d'un grand nombre de cultivateurs qui regardaient le paragrêlage comme diabolique et antichrétien; enfin, les voleurs de campagne qui coupèrent presque tous les fils conducteurs pour leur service particulier, tout contribua donc à négliger l'entretien des paragrêles... D'ailleurs, il ne grêlait presque plus dans les communes paragrêlées, et on ne pensa plus à la grêle. Voilà bien l'espèce humaine dans toute sa vérité...

Ajoutons enfin que le savant Arago n'avait encore point manifesté d'*opinion favorable sur ce nouveau système*. Cependant, en rendant compte des observations du capitaine Scoresbi, et de la presque *nullité de l'électricité atmosphérique dans les régions circompolaires, où il ne grêle jamais*, il avait dit: le fait paraît indiquer que l'électricité est nécessaire à la formation de la grêle. (*Feuille du canton de Vaud*, nos 152 et 153, ann. 1825, pag. 243, etc.)

En terminant, je prie M. Boltshauser de m'accorder toute son indulgence et de me pardonner cet ancien enthousiasme de *paragrêleur convaincu*. Je m'incline d'avance avec résignation, si la science me prouve que l'électricité n'agit en aucune manière dans le phénomène de la formation de la grêle.

Cruet, 30 juin 1860.

Fleury LACOSTE,

Président de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons sous les yeux un petit livre destiné aux établissements d'instruction publique et que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs; ce sont les *Premiers éléments de cosmographie*, par M. J. L. Bonnel, professeur à l'Université de Lyon (1).

Ce précieux petit ouvrage, qui en est à sa seconde édition, est fait sur un plan qui diffère notablement de celui qui a été suivi jusqu'à ce jour par tous les auteurs de *traités d'astronomie*. Il est divisé en dix livres précédés d'une introduction. Cette dernière est un résumé de la constitution générale de l'univers. Les huit premiers livres sont consacrés à l'étude particulière du soleil, de la terre, de la lune et des autres corps de l'univers; les deux derniers contiennent la description des instruments usuels de l'astronomie avec ses applications. Neuf planches accompagnent le texte.

L'auteur, avec une modestie qui l'honore, avoue que le plan qu'il a suivi a déjà été tracé par d'autres écrivains, tels que le P. Gratry, dans son ouvrage intitulé *Logique*. Mais s'il a su utiliser ce plan pour les études universitaires, s'il a mis à la portée de tout le monde la description des phénomènes célestes, en la débarrassant des calculs mathématiques compliqués qui font de l'astronomie une science étrangère à bien des personnes, M. Bonnel n'a-t-il pas rendu un service signalé non seulement à la jeunesse des écoles, mais encore aux gens du monde?

Dans les hautes sphères de la littérature et de la science, on prête généralement peu d'attention aux œuvres modestes et souvent si profondes qui s'adressent à la jeunesse; c'est là un grand tort et une faute impardonnable; l'homme qui consacre ses veilles et son savoir à guider et à former les jeunes intelligences, mérite une grande considération, parce que c'est dans ses mains que se trouve l'avenir. Nous savons que le mouvement perpétuel de l'intelligence ne peut pas plus s'arrêter que le mouvement des astres; mais comme l'univers lui-même est conduit par une volonté puissante, l'intelligence, elle aussi, a besoin d'un guide qui lui imprime le mouvement le plus propre à lui assurer une marche progressive et dégagée de tout ce qui peut occasionner des chocs désastreux entre les différents corps de la société. Ce guide n'est autre que l'homme qui s'empare de l'intelligence au moment où elle prend son essor, et qui la conduit avec patience et dévouement à travers ce dédale d'idées nouvelles qu'elle ne peut encore classer, jusqu'à l'instant où elle est appelée à juger elle-même les choses.

Cet homme-là, à nos yeux, est le plus méritant de tous; quelque modeste qu'il soit, nous lui donnerons toujours le pas sur ceux que l'on a coutume d'encenser outre mesure et qui ne font peut-être pas la moitié de ce qu'il fait pour l'humanité.

Si ces lignes tombent sous les yeux de M. Bonnel, il voudra bien en prendre la part qui lui revient.

— Voici venir une vieille connaissance, Claude Genoux, que nous croyions perdu, ou à la recherche d'un nouveau monde. Il a donné signe de vie en publiant une brochure: *Le percement des Alpes et la Savoie française*, éditée chez Dantu, l'éditeur obligé de toutes les brochures. Genoux prouve que le percement du Mont-Cenis est d'une égale nécessité pour la France et pour l'Italie; nous ajouterons, nous, que ce travail gigantesque (œuvre d'un homme que nous appelons notre ami avec un juste motif de fierté, M. Sommellier), sera plus utile à l'Italie qu'à la France, par ce motif que l'Italie pendant longtemps encore aura besoin de l'appui de la France pour procéder à son organisation complète: cet appui, nous en avons le ferme espoir, ne fera pas défaut, chaque fois que les circonstances le demanderont.

Après avoir traité la question de chiffres, Genoux aborde celle de l'annexion de la Savoie à la France, et pour nous faire comprendre combien il compte sur l'avenir pour la prospérité de la vieille Allobrogie en général, et celle de la Maurienne en particulier après la

(1) Paris, 1860, chez Dezoby, E. Magdeleine et Cie, libraires, 78, rue des Ecoles, et chez les principaux libraires de France.

percée des Alpes, il nous dépeint un chef-lieu de commune en 1870 ou 1875, peut importe la date; ce ne sont que maisons coquettes, *squares*, manufactures, roues, hautes cheminées, locomotives, en somme un vrai paradis terrestre, habité par une foule d'Adam et d'Eve vêtus comme des millionnaires.

Jusque-là c'est très bien; mais ce que nous reprocherons à C. Genoux, c'est d'être revenu sur cette question ridicule de la *pauvreté proverbiale*, de la *misère*, etc., de la Savoie. Ne dirait-on pas que nous mourons de faim, et que nous avons besoin qu'on nous donne la becquée comme aux petits des oiseaux, à nous qui payions, bon an mal an, quelque chose comme douze millions d'impôts au gouvernement sarde! Ce *compliment*, qu'on nous adresse chaque jour de Paris, ne nous touche guère lorsqu'il part d'une plume étrangère à nos contrées; mais lorsqu'il est débité par un *naturel* (puisque sauvage il y a), la chose devient plus grave, parce qu'on peut croire que c'est la vérité. Or, Genoux sait très bien que les habitants de quelques-unes de nos vallées seulement émigrent chaque année pour le motif de pauvreté, et que beaucoup même le font par habitude, par coutume, pour faire leur *tour de France*. Oui, la Savoie est plus riche que beaucoup d'autres départements de la France; elle a certes des progrès à faire, mais il est incontestable qu'une foule de contrées françaises sont plus arriérées qu'elle. Que l'on parcoure une grande portion de la Savoie et toute la Haute-Savoie, et l'on dira si ces vallées, ces plaines, ces montagnes et ces collines, car il y a de tout cela, ne sont pas riches en moissons, en mines, en carrières, en forêts, en tout ce qui fait la prospérité d'un pays? On dira si presque tous les paysans n'y sont pas propriétaires du sol qu'ils cultivent, ce qui n'existe pas dans la plupart des départements? On dira si l'instruction primaire n'y est pas aussi répandue qu'ailleurs? On dira.... on dira........ Après tout, on dira ce qu'on voudra..... Mais la comédie dure depuis assez longtemps, et la Savoie est lasse! A bon entendeur salut!

— *Va-t-en voir s'ils viennent Jean*, tel est le titre d'un nouveau petit livre de M. Joseph Dessaix, l'auteur de la *Savoie historique et pittoresque* et le rédacteur de *Le Nymphe des Eaux*. Celui-là au moins venge la Savoie de toutes les histoires fantastiques que l'on débite sur son compte; il fait restituer à son pays ce qui lui appartient, le Mont-Blanc entre autres, que certains touristes annexent à la Suisse sans le consulter. Tout cela est fait avec esprit, tout cela est empreint d'une saveur locale qui réjouit le cœur d'un véritable Savoisien. Notre ami Dessaix compte dorénavant parmi les vengeurs de la vieille Allobrogie.

— Avant de terminer nous devons signaler les dernières publications de la société d'histoire de Chambéry, qui feront partie du tome IV de ses *Mémoires*: 1° Un mémoire inédit sur la construction du fort de l'*Annonciade*, près de Rumilly; ce travail a été découvert et offert par M. Croisollet, notaire à Rumilly; 2° *Essai historique par le P. Pierre Monod, dans lequel il fait voir que la Savoie n'est point et n'a jamais été fief de l'empire*, édité par M. A. Dufour, major d'artillerie. Ce mémoire a été copié dans les archives du royaume à Turin et fait partie des manuscrits du P. Monod, oubliés par Grillet; 3° La continuation des *Documents inédits relatifs à la Savoie*, publiés par M. A. Dufour. La dernière livraison contient vingt lettres de franchises accordées par les princes de Savoie dans les XIII° et XIV° siècles à différents bourgs de la Savoie, et à d'autres qui se trouvent aujourd'hui dans le département de l'Ain et en Suisse.

On voit que la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry poursuit son œuvre avec une ardeur qui mérite les plus grands éloges.

Jules PHILIPPE.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 28 juin, l'Académie française a renouvelé son bureau. Ont été nommés: directeur, M. Lebrun; chancelier, M. Empis.

L'Académie française a accordé des prix Montyon cette année aux ouvrages suivants: le *Chancelier d'Aguesseau*, par M. Francis Monnier; les *Ennemis de Racine au* XVII° *siècle*, par M. F. Deltour, les *Mémoires d'Antoine, ou Notions populaires de morale et d'économie politique*, par M. A. Rondelet; et *Pellisson, étude sur sa vie et ses œuvres*, par M. Marcou.

Dans sa séance du 29 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu au nombre de ses membres M. Miller, en remplacement de M. Philippe Le Bas.

Dans la même séance, M. Gherard, de Berlin, a été élu associé étranger, en remplacement de M. le comte Borghesi.

L'Académie impériale des sciences de Lyon met au concours les sujets suivants:

1° *Histoire de l'exploitation des gîtes métallifères du Lyonnais et du Beaujolais*; une triple médaille d'une valeur de 900 fr.

2° *Histoire des associations ouvrières à Lyon, jusqu'à nos jours (collèges, confréries, compagnonnages, etc.)*; une médaille d'or de la valeur de 1000 fr.

3° Prix de poésie: *Réunion de la Savoie à la France*; une médaille d'or de la valeur de 600 fr.

Le concours sera clos le 31 mars 1861.

Un jeune archéologue, M. François Lenormant, continue, sous les auspices du gouvernement français, les fouilles commencées en Grèce par son regrettable père. Il a entrepris de déblayer les propylées d'un des temples les plus célèbres de la Grèce antique, du grand temple de Cérès à Eleusis. Ces fouilles ont déjà donné des résultats importants, grâce aussi à l'appui du gouvernement grec; l'escalier des propylées, la façade, le soubassement du petit temple d'Artémis Propylæ, les restes de deux autres petits temples sont déblayés.

M. François Lenormant croit avoir retrouvé le fameux puits sacré *Callichoros*, dont parle Pausanias (Liv. I, Chap. XXXVIII). Dans une des maisons démolies pour opérer les fouilles, on a découvert les restes d'un quatrième petit temple d'ordre corinthien, et une foule de chapiteaux, de colonnes, des inscriptions en grand nombre, des bas-reliefs votifs, des médailles en bronze et une très belle statue de femme.

Sous le titre de *Biographies bénédictines*, dom Onésime Menault, membre de la Congrégation de France, a entrepris de publier des notices biographiques sur les personnages les plus illustres de l'Ordre de Saint-Benoît. La vie de saint Guilhem, ami de Charlemagne, et celle de saint Benoît d'Aniane, l'un des restaurateurs de l'Ordre, ont été mises en vente à la librairie Douniol.

Un peintre allemand, M. Amberger, a découvert à Bâle, dans un coin de la boutique d'un marchand de bric-à-brac, un portrait, resté inconnu jusqu'ici, de Schiller. La parfaite ressemblance en ayant été constatée par la fille du grand poète, Mme la baronne de Gleichen, le grand-duc de Saxe-Weimar en a fait l'acquisition et l'a envoyé au Schiller-Haus de Weimar.

Pour la chronique, J. Philippe.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 8 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Août 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Troisième article)

Le premier grammairien français a été un Savoyard

Parmi les auditeurs des cours professés dans le sein de l'Académie Florimontane d'Annecy, on remarquait un jeune homme au regard intelligent, à l'air agréable, aux manières douces et de bon ton ; c'était plaisir que de voir avec quelle attention il écoutait les dissertations philologiques de François de Sales et d'Antoine Favre, avec quelle ardeur il cherchait à bien comprendre les règles du *bien dire* posées par ces deux illustres écrivains. Ce jeune homme n'était rien moins que le futur auteur des *Remarques sur la langue française*, le second fils du président Favre ; il se nommait Claude Favre de Vaugelas.

Né à Chambéry en 1585, Vaugelas avait suivi son père à Annecy, en 1595, lorsque le célèbre jurisconsulte était venu occuper la place de président du conseil de Genevois. Etant dans l'âge où le travail intellectuel doit commencer son œuvre, Vaugelas suivait les cours de l'Académie, et son père exigeait qu'il en tirât un profit réel, en se pénétrant des principes du beau langage, du langage honnête et de bonne société, personnifié dans l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*. Notre jeune étudiant, travaillant sans relâche et avec fruit sous les yeux de son père, sentit alors naître en lui ce feu sacré qui ne l'abandonna plus, et qui lui valut la récompense la plus douce pour l'homme de science et d'étude : la célébrité vraie et durable.

Ainsi se formait dans une petite ville de la Savoie, de ce pays *misérable et sauvage*, au dire de certaines gens, l'homme qui, le premier, devait poser des règles précises à la langue française, celui qui devait mettre la première main au *Dictionnaire* de l'Académie française, dont il devait être aussi un des premiers membres !

En 1618, Vaugelas alla à Paris, où son nom le fit admettre à la cour ; il y jouit immédiatement d'une pension de 2,000 livres dont son père avait été gratifié par Louis XIII, et il devint chambellan de Gaston d'Orléans qu'il suivit un peu partout. Homme d'esprit et de bonnes manières, très galant auprès des dames, qualité essentielle dans une cour où la galanterie trônait en reine, bien fait de sa personne, parlant très bien, notre chambellan obtint un succès complet. Malheureusement, la pension ne fut pas toujours régulièrement payée, et comme les succès de salons ne nourrissent pas, Vaugelas dut accepter la charge de gouverneur des trois enfants de Mme de Carignan, épouse du comte Thomas de Savoie-Carignan. Deux de ses élèves étaient sourds et muets ; le troisième ne l'était pas, mais sa mère, par une originalité incompréhensible, ne voulait pas qu'il parlât ! Ce jeune enfant devait devenir le père de l'illustre prince Eugène, qui fut repoussé de la cour à cause de ses difformités, et qui se vengea si cruellement plus tard de ce dédain sur la France. Une pareille position, il faut l'avouer, était singulière pour Vaugelas, et elle donna lieu à cette remarque très judicieuse de la marquise de Rambouillet : « Quelle destinée pour un homme « qui parle si bien et qui peut si bien apprendre à par- « ler, d'être gouverneur de sourds et muets ! » Et cet état de choses était d'autant plus pénible, que les exigences de Mme de Carignan dépassaient les bornes de la raison, si l'on en croit Tallemant des Réaux, qui prétend que c'est elle qui a fait mourir Vaugelas, *à force de le tourmenter et de l'obliger à se tenir debout*. Cependant, malgré toutes ces déconvenues, Vaugelas n'en avait pas moins entrepris et continué ses travaux littéraires. Il était admis à l'hôtel Rambouillet, et par conséquent il était lié d'amitié avec tous les hommes qui formaient cette petite cour de gens d'esprit, tels que Coeffeteau, Chapelain, Conrart, d'Ablancourt, Patru, etc. ; et quand Richelieu puisa dans cette réunion pour former l'Académie française, Vaugelas fut naturellement compris dans le nombre des élus.

Quand il s'agit de dresser les cahiers du Dictionnaire, œuvre nouvelle et difficile, au sujet de laquelle Richelieu consulta les membres de l'Académie, ceux-ci proposèrent de charger Vaugelas de préparer le travail ; le cardinal accepta cette proposition, fit payer à notre compatriote la pension royale qu'il ne touchait plus depuis longtemps, et comme il l'avait fait appeler auprès de lui pour l'entretenir de son projet, il lui dit en sou-

riant : « Vous n'oublierez pas dans votre Dictionnaire le « mot de *pension*. » — « Et encore moins celui de *reconnaissance*, » répliqua Vaugelas.

Mais l'œuvre du Dictionnaire marchait lentement, comme on peut bien le supposer ; la lettre A n'avait pu être achevée qu'au bout de neuf mois, si bien que le mot de *reconnaissance* risquait de ne pas être écrit avant un siècle. On se plaignait hautement ; le cardinal montrait de la colère. Vaugelas, probablement pour apaiser ce courroux, publia ses *Remarques sur la langue française*, ouvrage admirable qui eut le mérite, ainsi qu'il arrive à toutes les œuvres capitales, de soulever des controverses innombrables, mais qui finit par être reconnu comme le premier monument élevé à la langue française. Nous ne pouvons analyser ici ce traité grammatical ; qu'il nous suffise de dire que ceux mêmes qui l'avaient attaqué le plus vertement, usèrent, sans s'en apercevoir, des règles qu'il avait posées, tant elles étaient vraies : cela arriva à Lamothe-Le-Vayer, son plus tenace adversaire. Molière lui-même, qui lui décocha un vers dans ses *Femmes savantes*, ne put en amoindrir le mérite, et Voltaire n'en dit pas moins, plus tard, que Vaugelas avait été le premier qui eût fixé les règles de la langue.

Mais tous ces succès n'enrichirent pas notre académicien, et lorsqu'il mourut, en 1650, il vendit son corps à la Faculté pour payer ses dettes ; bien plus, les cahiers du Dictionnaire de l'Académie, qui étaient déposés chez lui, furent saisis par ses créanciers, qui ne les restituèrent qu'après une sentence du Châtelet de l'année suivante.

Après sa mort, ses deux amis, Conrart et Chapelain, publièrent sa traduction de Quinte-Curce, à laquelle il avait travaillé près de 30 ans. Voiture l'avait plaisanté souvent sur cet interminable ouvrage, et il lui avait dit un jour que pendant qu'il polissait et repolissait un chapitre, la langue française viendrait à changer, et que par conséquent il serait obligé de refaire les autres ; il lui avait appliqué l'épigramme de Martial sur ce barbier qui employait un temps si long à faire une barbe, que pendant qu'il la rasait d'un côté, elle revenait de l'autre. Ce qui n'empêcha pas le Quinte-Curce de Vaugelas d'obtenir l'approbation de tous les littérateurs et de jouir d'une réputation immense : Balzac disait que *l'Alexandre de Quinte-Curce était invincible, mais que celui de Vaugelas était inimitable.*

L'élève de l'Académie Florimontane mourut ainsi avec la double réputation d'avoir été le premier grammairien français et un écrivain de premier ordre ; il mourut pauvre de fortune, mais riche de gloire. « Né avec les qualités et les agréments qui sont des moyens de parvenir, ni le séjour des cours ne put le rendre ambitieux, ni les attraits d'une société galante ne purent le séduire, ni l'éclat de son nom devenu célèbre n'entama sa modestie inébranlable, ni enfin la misère, plus terrible que la contagion mondaine, ne put altérer la sérénité de son courage. Toujours calme et persévérant, il suivit, à travers les succès et les épreuves, la voie qu'il s'était tracée, recherchant avec ardeur ceux qui pensent et parlent sainement, recueillant partout les trésors du langage, déposant son butin jour par jour dans les notes exquises de son riche inventaire, critiquant sans amertume et toujours heureux d'admirer ; homme honnête à qui l'élévation de son âme faisait chercher l'élévation du langage (1). »

Singulière coïncidence, et qui doit étonner bien des Français : c'est un Savoyard qui a introduit l'imprimerie en France ; la première académie française a existé en Savoie, à Annecy ; et il faut que le premier grammairien qui ait donné des règles précises à la langue de Racine, de Corneille, de Boileau, de Pascal et de tant d'autres génies, soit encore un Savoyard ! Tout cela bouleversera bien des idées ; on traitera même de contes bleus, dans certaines régions, les faits que nous avons cités jusqu'à présent ; les gens qui s'étonnent d'entendre les Savoyards *s'exprimer en français* et qui pensent que la Savoie est un pays neuf qu'il s'agit de *civiliser*, ne voudront pas croire que la France doit tant à cette contrée peuplée de *six cent mille misérables*, suivant l'aimable et touchante expression de M. C. Dupin.

Cependant, ou l'histoire est un mensonge, ou nous avons dit la vérité. Jules PHILIPPE.

(1) Discours de réception de M. Emile Chasles à l'Académie de Mâcon.

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE-ROUGE

(AMÉ VII COMTE DE SAVOYE)

(Suite)

A ces mots, et sans plus attendre, l'huissier sortit de la chambre, et courut se mettre à genoux devant les princesses :

« Mes très redoutées dames, dit-il, je suis votre très-« humble *serf;* et supplie vos excellentes et nobles dis-« crétions de ne mouvoir ire sur moi, si je me suis sou-« vent excusé de vous laisser entrer. Veuillez bien « considérer que les refus ne viennent mie de moi qui « préférerais mourir plutôt que manquer sciemment « à vos bons plaisirs et vouloirs. Mais le refus procède « de Monseigneur. En présence de ceux qui le servent « pendant son deuil, il m'a promis de me faire sur « l'heure trancher le chef si j'ouvrais à vous et à per-« sonne autre que ses susdits serviteurs ; or, comme « jamais je ne lui ai entendu faire promesse que sans « faute il n'ait tenue, peu désireux de lui voir tenir celle « qui me regarde, j'ai dû, bien malgré moi, m'excuser de « ne pouvoir vous laisser aller vers lui. Mais je reconnais « présentement que son profit n'est pas de rester en « l'état où il se tient nuit et jour, qu'il lui en arriverait, « au contraire, dommage ; aussi je vous requiers grâce « et pardon des délais que j'ai pris avant de vous faire « ouverture ; et je vous la fais dans ce moment, certain « que vous ne cherchez que le très haut bien de Mon-« seigneur, et que vous l'aimez autant que vos propres « corps ; cependant, je doute trop qu'il soit consentant, « et vous supplie de faire ma paix avec lui ; sinon, il « dira que je suis déloyal d'avoir faussé sa défense ; et « ce disant, il maintiendra que j'ai encouru la peine « dont il m'avait menacé ; après quoi, si par votre pi-« tié je ne suis tiré de ce péril, il me fera, par le tran-« chant de l'épée du bourreau, voler la tête avec le cou « de dessus les épaules. »

En disant ces paroles, l'huissier versait pleurs et larmes en telle abondance que les princesses et seigneurs reconnurent qu'il leur avait dit vérité ; ils eurent de lui

pitié et compassion; aussi d'après l'avis de ceux qui étaient là, Madame Bonne de Bourbon, parlant bénignement, lui dit:

« Ami, de tous vos péchés par le fils de Dieu « vous soit fait plénière indulgence! ma belle-fille et « moi de bon cœur vous pardonnons ce pour quoi vous « nous demandez pardonnance. De plus, nous vous « assurons et promettons que nous avec les seigneurs « ici présents, n'abandonnerons pas notre beau fils « avant qu'il vous ait fait aussi grâce et remission. »

CHAPITRE III.

Comment Madame Bonne de Bourbon entra dans la chambre de son fils, et la cause pour laquelle, sans vouloir lui parler, elle sortit de ladite chambre.

Aussitôt que dame Bonne de Bourbon eût fini de parler avec l'huissier, accompagnée de sa belle-fille et des seigneurs, elle entra dans la chambre au moment où le *cadet*, qui était sur son lit en grand déconfort, se parlait à lui-même, et si haut que l'on entendait ses lamentations très clairement. A Dieu se plaignant, piteusement il demandait pourquoi le laissait vivre après la mort de son père. Ce disant, il souffrait douleur telle et telle mélancolie que sa détresse l'assourdissait et l'aveuglait, à tel point qu'il ne voyait ni entendait ceux qui étaient près de lui: d'où il advint que sa mère et sa femme, émues par son déconfort, renouvelérent en chaudes larmes le regret de leur seigneur trépassé, et se mirent à jeter soupirs aigus et si douloureux qu'elles ne purent lui dire un seul mot. Lors, pour ne pas accroître le deuil du prince, et de peur qu'il ne vit les Dames dans cet état, messire Louis les mena très hâtivement hors de la chambre, puis très sensément leur dit:

« Peut-il se faire, Mesdames, que sachant les be- « soins et nécessités du pays, vous princesses du noble « sang de France, issues de la race aimée de Dieu, qui « pour elle a cueilli au jardin du ciel et envoyé par son « ange la très excellente fleur du lys; peut-il se « faire que vous imitiez la condition des autres fem- « mes qui, dépourvues de viguenr, sont coutumières « de gémir et *plourer* à tous les chocs? Après vous « être si hautement et si prudemment conduites dans « nos tribulations passées: pour Dieu, ne veuillez per- « dre votre beau renom! Mettez au contraire soin et « diligence à l'accroître en vous montrant fermes dans « les adversités; et vous montrant telles, votre renom « se renforcera, doublera, et doublant se renouvel- « lera; car plus grande vertu est savoir se bien com- « porter lorsque l'adversité règne que lorsque pros- « périté triomphe. Pour ce je vous supplie de montrer « vigueur et prudence; reprenez cœur d'aller avec nous « réconforter Monseigneur, dont le chagrin blesse le « pays si fort que si ce blessement dure tout le peuple « est en danger de couler en très ruineuse désolation. »

Ces paroles entendues, les princesses reprirent vouloir et force de retourner vers celui que petits et grands désiraient recevoir pour leur seigneur; mais pour mettre fin à ses lamentations, elles mandèrent en avant l'huissier qui, s'adressant au cadet, lui dit en voix moult basse:

« Monseigneur, pour Dieu quittez ce douloureux « maintien, et prenez les manières de prince comblé « de hautes vertus; adonc, relevez-vous prestement, « car en croyant ouvrir à un mien compagnon, j'ai « laissé entrer mes très redoutées dames. J'espérais « trouver façon de les faire retourner là d'où elles sont « venues, en leur disant que vous reposiez; mais elles « ont répondu qu'elles venaient vous visiter, et que je « perdais bien mon temps si je croyais qu'elles dussent « retourner pour mon caquet. Aussi, voyant que « je ne pouvais les empêcher d'arriver jusqu'ici, j'ai « annoncé que pour obéir à leur commandement j'al- « lais vous réveiller, et je suis venu vous conseiller de « laisser là vos faibles manières, de tenir les termes « d'un homme ferme, vigoureux et parfait, pour que « les seigneurs ne voient point la fragilité de votre cou- « rage; car si votre abattement était aperçu d'aucun, « on se mocquerait de vous comme on se rit d'une « vieille femme qui après bien boire pleure, et qui en « pleurant les larmes du vin qu'elle a bu, se lamente « et regrette qu'il n'y ait plus rien à boire dans son « pot. Or, laissez donc toutes ces manières; et comme « si je venais de vous secouer dans votre repos, tenez « le langage qu'un homme nouvellement réveillé tient « en sortant de son dormir. »

CHAPITRE IV.

Comment les dames susdites retournèrent en la chambre, et comment après leur retour elles parlèrent au fils du comte trépassé.

Ce pendant que l'huissier donnait à voix basse et secrète le susdit avertissement à son seigneur, il le touchait et boutait de façon à faire croire à ceux qui le voyaient de loin, qu'il voulait doucettement le réveiller. Mais, bien je vous le dis, aussitôt qu'il eût fini de parler au prince, l'huissier le prit par le bout du pied; et comme s'il ne pouvait autrement le réveiller, il le tira, secoua, et éleva la voix si hautement que plusieurs purent l'ouïr, disant:

« Monseigneur, pour Dieu sus! Levez-vous, car mes « très-redoutées Dames sont entrées ici il y a déjà long- « temps, et venues vous voir et visiter. » A ces mots, le Cadet, qui pendant le discours de l'huissier avait essuyé les larmes dont ses yeux étaient arrosés, fit semblant d'être réveillé par le tirer du pied, et, comme courroucé, il demanda très rudement à l'huissier ce qu'il voulait? — « Monseigneur, répondit l'huissier, je « viens vous dire que mes très redoutées Dames sont « ici pour vous voir, attendant le réveil de votre dor- « mir. »

Lors, le prince feignit de tressaillir, ainsi que tressaut celui qui, ayant à besogner, s'éveille mal content de s'être oublié sur son lit; et tressaillant, il se leva en demandant: « Madame est elle ici? » — « Oui, beau fils, » dit la princesse; et voyant que le Cadet, pour lui faire révérence, s'était jeté d'un genou en terre, elle lui dit en le relevant: « Ma belle-fille et moi, aussi ceux qui « nous suivent, vous sommes venus voir. » — « Ah! « madame, répondit le prince, pardonnez-moi l'offense « que j'ai commise en vous donnant cette peine; votre « humble fils et serviteur prétendait aller vers vous « sans nul retard; mais je ne sais comment je me suis « assis sur mon lit, où je me suis oublié par déception « de sommeil, et je serais encore pris dans ses liens si « cet homme, à votre vû, ne m'en eût délié. » En cette joyeuse manière, et par l'industrie de l'huissier, parlait le prince qui était tant déconforté pour le trépas de son

père qu'à peine pouvait-il porter sa douleur. — Et j'ose bien vous certifier qu'il usait, malgré son vrai vouloir, de ce langage nouvel et consolant; pour reconforter ceux qui étaient venus le voir, il couvrait d'une gaîté apparente la merveilleuse douleur qu'il tenait dans son cœur enclose et retraite; mais eux qui avaient entendu ses lamentations, la première fois qu'ils étaient entrés dans la chambre, étaient sûrs et certains que sa bouche ne révélait pas les secrets enregistrés dans son âme, et qu'il ne voulait laisser apercevoir ni tant ni quand sa grande mélancolie. — Aussi, ne firent-ils pas semblant de la savoir; et éloignant tous propos chagrins, sa mère l'ayant fait sceoir entr'elle et Bonne de Berry sa femme, doucement lui dit:

« Beau fils, si sommeil vous a pris, et par déception
« tenu dans ses liens, vous n'aviez libéral arbitre d'aller
« à votre désir; et ne devez pardon requérir de ce que
« vous n'êtes venu vers nous; aussi, nous imaginant
« que la cause qui vous retenait était bien sans faillir
« celle que vous dites, avec toute cette gent nous som-
« mes venues à votre secours. »

(La suite au prochain N°.) Réédité par J. Replat.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES A ANNECY

(Suite)

VI.

L'église cathédrale a fourni plusieurs pages à mon carnet, et d'abord l'inscription en lettres romaines d'un pied de hauteur, qui se lit en une seule ligne au milieu de sa façade :

SALUTIFERE CRUCI AC DIVO FRANCISCO LAMBERTORUM PROPAGO DICAVIT 1535.

Cette ligne, et les armes des Lambert de la Croix, sculptées au fronton de ce portail, font connaître les fondateurs de l'église. La famille Lambert était de Chambéry, elle se composait alors, entre autres, de trois frères; tous les trois prélats :

Pierre, chanoine de l'église de Genève, évêque de Caserte, et fondateur de la collégiale de la Roche;

Pierre le jeune, évêque de St-Jean de Maurienne, fondateur du collège de cette ville ;

Et François, évêque de Nice: c'étaient les enfants de Philibert de Lambert, receveur général à la Chambre des comptes de Savoie, et de Philippine Lothier. Ils firent, en même temps, construire pour des religieux célestins un couvent attenant à cette église, sur l'emplacement de l'évêché actuel. Les célestins furent bientôt remplacés par les frères mineurs, qui firent la consécration de l'église, sous le vocable de Sainte-Croix, en 1539.

VII.

A l'intérieur, il y a beaucoup d'inscriptions funéraires sur le pavé. Une grosse pluie m'ayant forcé de prolonger mon séjour dans cet édifice, j'ai tout transcrit, jusqu'aux plus petits fragments, comme les suivants, gravés en lettres romaines et en relief, sur une aire en creux : l'un est dans le vestibule :

..... ROLLAND
..... CANONICUS.

L'autre est tout près d'un confessionnal qui en cache une partie, et un peu avant d'entrer dans la sacristie :

.... CUS JOANNES DE CONFLENS.

Les pierres qui portent ces légendes recouvrent les tombes de deux chanoines. Besson nous apprend que les membres du chapitre de la cathédrale de Genève ont dit leur office dans l'église de Sainte-Croix depuis l'année 1540, et que la plupart des chanoines, morts à Annecy, y ont été ensevelis.

VIII.

Mais on y ensevelissait aussi des laïques. Les cordeliers donnaient très volontiers asile aux morts des familles riches qui payaient l'emplacement et qui leur donnaient beaucoup de cire pour les funérailles. C'était aussi une occasion d'avoir des fondations de messes, en plus ou moins grand nombre. Aussi, les religieux de Saint-François se disputaient souvent avec ceux de Saint-Dominique ou avec d'autres, au sujet de ces sépultures (1).

Dans la chapelle qui précède la sacristie à droite du chœur, on rencontre une dalle bien conservée autour de laquelle est ciselée en relief, sur une bande creusée, la légende suivante qui est bien lisible, quoique les lettres y soient singulièrement liées :

HUGONIS PERGODI UTR. JUR. DOCT. MONUMENTUM QUOD SIBI FAMILIÆ HŒREDIBUSQUE CONSTITUIT.

Les armoiries, gravées sur le milieu de la pierre, ont été effacées à dessein; à peine peut-on lire le dernier mot de la devise: SPERO. La famille Pergod était bourgeoise, mais, suivant les mœurs de l'époque, elle avait des armes, comme appartenant à la noblesse de robe. Ces armes étaient: *d'argent à une tête de dauphin de sinople, au chef de même, au lion naissant d'argent.*

IX.

Voici une autre inscription funéraire, semblable pour la forme, et avec une date; elle est à l'entrée de l'église:

ICI GIST NOBLE FRANÇOIS FORNERAT, SEIGN' DE CURSINGE QUI TREPASSA EN L'AN 1553 LE 12 DE MARS.

Les Fornerat, seigneurs de Cursinge et de Groisi en Bornes, maison qui est entrée dans celle de Soyrier, avaient pour armes un écu *d'azur à une croisette d'argent, en abîme accompagnée de trois raisins d'or posés* 2, 1.

X.

L'inscription qui suit appartient au dix-septième siècle; c'est la première que l'on rencontre en entrant dans l'église :

FLUXAM HANC HABITATIONEM
BREVI SOLVENDAM PROEVIDENS
SEMPER MENSURAM IN COELIS

(1) Voyez les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Tom. II, pages 37, 47, 59, 63, 78.

SAPIENTER SIBI APTAVIT MANIBUS
PAUPERUM CLERICORUM
GENEVENSIUM QUOS HÆREDES
EX ASSE INSTITUIT NOBILITATE
DIGNITATE AC IN PRIMIS VIRTUTE
CLARUS REVERENDUS DOMINUS
CLAUDIUS FRANCISCUS
DE MONTOUZ
PREPOSITUS ECCLESIÆ
CATHEDRALIS GENEVENSIS
AC ANNECIENCIS CHARITATE
FUNDATOR QUI UT PIE VIXIT
SIC OBIIT APRIL. ANNO
1637.

Il y a là l'indication d'une œuvre pie, faite en faveur des pauvres clercs du diocèse de Genève, par le prévôt de ce diocèse, Claude-François de Monthoux, dont on ne connaissait encore que le nom et le surnom (1).

XI.

A côté de la précédente, on en lit une autre au milieu de laquelle se trouve un écu bien conservé, meublé de trois trèfles, et qui commence d'une manière tout à fait polie.

AMICE LECTOR SALVE
HIC JACET R. D. THÉOD.
RUPHY ECSIE (ecclesie) CATHE
DRALIS GENEVENSIS
CANONICUS
ET THÆO
LO GUS
QUI TER
RE *place de l'écu* NAM
GLO RIA
CUM COE
LES TI
CUMU LATO
IN DOMINO OBIIT
DIE 18 7bs 1692
C. A. RUPHY
IN SABAUDIAE
SENATU ADVOCAT'
PATRUO DILECTIS
SIMO ET SIBI
HOC MONUM (monumentum)
FIERI CURAVIT.
1694.

Tout cela n'a pas besoin d'explication. Les armes des Ruphy étaient *d'argent à trois trèfles de sinople*, 2, 1. Les ornements extérieurs de l'écu figurant sur cette dalle ont été mutilés. F. RABUT.

(Sera continué.)

(1) BESSON, *Mémoire pour l'Histoire ecclésiastique*, etc., page 86, le donne ainsi dans la liste des prévôts : Claude-François de Monthouz, dit de Quége.

RÉPONSE

Aux observations et communications de M. ZANTEDESCHI, *professeur à Padoue, et de M.* Fleury LACOSTE, *président de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie* (1).

M. Zantedeschi a confondu l'en-tête de mon article avec le titre de son mémoire, titre imprimé cependant tout au long et en lettres italiques dès les premières lignes de ma critique. Il est vrai que celle-ci, se terminant par quelques réflexions sur la formation de la grêle et sur le degré d'efficacité des paragrêles, peut, à la rigueur, faire croire que cette question forme le principal sujet de son mémoire. Je dois à la vérité de déclarer que le mémoire de M. Zantedeschi traite avec un égal intérêt toutes les questions contenues dans le titre. J'avoue que j'ai eu tort de ne pas parler plus explicitement *du moyen* (proposé par M. Zantedeschi) *de transformer les poteaux des lignes télégraphiques en autant de paratonnerres, par l'application, à chacun d'eux, d'un fil métallique, du diamètre d'un millimètre environ, lequel fil dépasserait l'extrémité supérieure du poteau, et à l'extrémité inférieure s'enfoncerait dans la terre, à une profondeur de quelques pieds* ; car je pourrais dire que le moyen proposé est mis en pratique dès 1851 dans les lignes télégraphiques des Etats sardes ; que ces lignes n'ont pas été pour cela plus épargnées des décharges électriques que celles de France ou de Suisse où ces paratonnerres-nains ne sont pas employés ; que, malgré ce prétendu préservatif, les fils métalliques des bobines sont fréquemment fondus, même pendant des orages d'une médiocre intensité ; qu'on regarde généralement (après neuf ans d'observations) ces paratonnerres comme étant sans effet sensible.

Quant à l'élévation des régions où la grêle se forme *ordinairement*, j'ai fait, dans mon article, la supposition la plus probable, en admettant un refroidissement d'un degré par chaque 170 mètres d'élévation ; il en résulte nécessairement que la hauteur des nuages de grêle doit être tantôt inférieure, tantôt supérieure à l'élévation calculée, selon l'état d'agitation de l'atmosphère et les vents. Et, en effet, les observations confirment mon raisonnement, puisque M. Zantedeschi rapporte, dans son mémoire, des cas où la hauteur des nuages de grêle n'a pas dépassé 600 mètres, tandis que dans les observations météorologiques faites en 1841 et en 1842 au sommet de Faulhorn (canton de Berne), à une hauteur de 2,674 mètres, on a vu plusieurs fois grêler (2). Or, pour peu qu'on suppose aux nuages de grêle une élévation de 4 à 600 mètres au-dessus du lieu de l'observateur, on arrive à une hauteur de 3,000 mètres et plus.

Voici, du reste, ce qu'on lit dans l'*Exposé des applications de l'électricité*, par M. du Moncel (vol. I, page 248) :

« M. Dupuis-Delcourt, l'habile aéronaute, est un de

(1) Voir le numéro 7 de la *Revue*.

(2) *Annuaire météorologique de la France*, 2e année, 1850.

ceux qui croient que l'électricité joue le plus grand rôle dans la formation de la grêle, et, en conséquence, il a pensé que si l'on trouvait moyen de soutirer incessamment l'électricité de l'atmosphère, on préviendrait la naissance et par suite les ravages de ce fléau destructeur ; mais pour cela il faut, dit-il, atteindre constamment à des hauteurs de 1,500 à 2,500 mètres en l'air, et même quelquefois plus. »

Pouillet, dans son *Traité de Physique* (volume II, page 725), dit :

« Plusieurs observateurs pensent que ces nuages (de grêle) sont, en général, très peu élevés ; mais les raisons qu'ils en donnent ne me semblent pas décisives. Souvent, les habitants des hautes collines voient au-dessous d'eux les nuages qui couvrent de grêle le fond des vallées : dans ce cas, il n'y a nul doute, les nuages sont peu élevés ; on a même ainsi une mesure exacte de leur hauteur ; mais dans d'autres cas, il me semble difficile de juger de leur position, comme on le fait quelquefois, par le temps qui s'écoule entre l'apparition de l'éclair et l'arrivée du bruit du tonnerre. »

Je passe maintenant à la communication de M. Fleury Lacoste.

Tous les arguments de M. Fleury Lacoste sont subordonnés à l'hypothèse que l'électricité est l'unique agent dans la formation de la grêle, et qu'il est possible d'en empêcher la formation en soutirant l'électricité des nuages, au moyen de pointes métalliques. Il est clair qu'il a dû trouver erroné tout ce qui est contraire à cette hypothèse. Aussi, je ne m'arrêterai pas à réfuter point par point son argumentation ; je ne relèverai pas même quelques idées par trop hasardées, comme celle-ci, par exemple : « Chaque explosion (électrique) produit une couche de glace autour des grêlons à portée, etc. ; » mais je m'en prendrai à l'hypothèse même.

Ce qui donne à M. Fleury Lacoste cette grande confiance dans les paragrêles, ce sont, sans doute, les succès obtenus par les paragrêleurs, succès dont il nous donne une longue énumération à la fin de son article. Voyons où en est aujourd'hui le crédit des paragrêles, et à quoi se réduit la véritable valeur de ces prétendus succès.

Dans tous les dictionnaires scientifiques, imprimés dans ces derniers quinze ans, les articles *paragrêle* se terminent invariablement par cette phrase : « Leur efficacité n'est pas bien constatée, n'est pas reconnue. » L'article paragrêle du *Dictionnaire de la Conversation*, par W. Duckett (2e édition, 1857), se termine ainsi : « Des expériences faites à Lyon, en 1826, parurent peu concluantes en faveur des paragrêles à une commission de l'Académie des sciences. » Un doute si universel mérite quelque considération.

Le dommage occasionné par la grêle s'élève en France annuellement de 30 à 40 millions de francs. En 1845, dix compagnies d'assurances contre la grêle ont couvert 192 millions de valeur, et le chiffre des pertes éprouvées par les assurés s'est élevé à 1,837,960 francs ; c'est donc à peine le vingtième des dégâts causés par la grêle. Il n'est pas croyable que, si l'efficacité des paragrêles eût été bien constatée, on aurait partout et complètement abandonné un moyen si simple et si économique de préserver la campagne de ce fléau. Ce n'est certainement pas là le cas d'accuser l'insouciance de l'espèce humaine qui n'est que trop active lorsqu'il s'agit d'intérêts matériels.

Les observations et les plans topographiques des lieux dévastés par la grêle, ont prouvé que presque toujours les nuages orageux sont sous l'influence de vents contraires ; que le ballotage de ces vents ne permet jamais de déterminer *à priori* la direction que prendra un orage, ni son étendue ; que les grêlons les plus gros ne tombent en général que sur une ligne assez peu large ; que cette ligne décrit très souvent les zigzags les plus bizarres ; qu'à droite et à gauche de cette ligne, il y en a d'autres sur lesquelles les grêlons tombent d'autant moins gros qu'on s'éloigne davantage de la ligne principale ; que sur les limites, la grêle se change peu à peu en averse, en pluie ordinaire ; que, très souvent, les démarcations de ces zônes sont assez apparentes ; que la grêle tombe généralement par intervalles assez courts et presque toujours avec une intensité différente ; que ces intervalles et les changements de vent apportent une grande irrégularité dans la grosseur des grêlons qui tombent sur les divers points d'une contrée grêlée.

Qu'y a-t-il donc de surprenant si, pendant un orage, tel point est frappé par la grêle, tandis que tel autre ne reçoit qu'une averse ; si, dans telle commune, les grêlons tombent gros comme des noisettes, tandis que dans telle autre, ils atteignent à peine la grosseur d'un petit pois ?

Qu'y a-t-il de surprenant encore qu'un *paragrêleur convaincu* ait pu, de bonne foi, attribuer ces faits tout naturels à l'action des paragrêles ?

Si, comme le prétend M. Fleury Lacoste, les perches munies d'une pointe métallique, les arbres, les objets aigus et élevés ont le pouvoir d'empêcher la formation de la grêle en soutirant l'électricité des nuages orageux, n'est-il pas évident que les pays montagneux, couverts de forêts, offrant aux nuages des rochers nus et élevés, des crêtes, des pics, etc., doivent moins souffrir de la grêle que les pays de plaine ? *Et cependant les observations constatent le contraire.*

N'est-il pas évident aussi que des plaines couvertes d'arbres, de maisons, qui sont toujours des paragrêles plus ou moins parfaits, doivent encore être moins exposées à la grêle que des plaines nues, sans aucun objet saillant, des surfaces unies, telles que la mer ? *Eh bien ! là encore les observations sont contraires à la théorie*, puisque sur mer la grêle est beaucoup plus rare que sur terre, et que les grêlons y sont plus petits.

Que penser maintenant de l'efficacité des paragrêles ? Mais continuons :

M. Fleury Lacoste est un homme trop instruit et trop judicieux pour ne pas admettre que pour arriver à l'explication d'un phénomène, on ne saurait trop multiplier les observations ni assez consulter les opinions des observateurs, et j'omettrais certainement, dans cet exposé, une chose essentielle si je ne faisais pas connaître les idées des physiciens d'aujourd'hui sur la formation de la grêle.

Depuis qu'on a acquis une connaissance plus complète de l'état électrique de l'atmosphère, et surtout depuis que M. Armstrong a découvert que la condensation et le frottement des vésicules d'eau sont une des sources d'électricité les plus puissantes, la théorie de la formation de la grêle s'est peu à peu modifiée,

et l'on est arrivé à ne plus accorder à ce fluide qu'un rôle secondaire, ou même à ne plus le regarder comme une cause, mais bien plutôt comme un effet de la grêle. Et voilà pourquoi les opinions de Gay-Lussac et d'Arago, que M. Fleury Lacoste invoque en faveur des paragrêles, sont sans importance. Ces deux savants parleraient aujourd'hui autrement. Le grand Newton n'a-t-il pas cru impossible l'achromatisme, qui fut découvert trente ans après sa mort?

Quelques citations justifieront ce que j'ai avancé.

On lit dans l'*Exposé des applications de l'électricité*, par M. Th. du Moncel (vol. I, page 247):

« Tout le monde connaît l'ingénieuse théorie de Volta sur la grêle, et le petit appareil au moyen duquel cet illustre savant croyait démontrer ce phénomène; mais ce que l'on sait moins, c'est que, d'après des recherches nouvelles faites par les plus habiles météorologistes modernes, la grêle ne se forme pas dans les circonstances qu'avait supposées Volta. Il paraît même que l'action électrique n'est pas une cause déterminante de sa formation, mais seulement une suite ou plutôt un accompagnement de sa création. »

Et page 248:

« Quoique n'étant pas de l'opinion de ceux qui croient à la théorie de Volta, et, par conséquent, n'étant pas convaincu de l'efficacité du paragrêle proposé par M. Delcourt, etc. »

M. Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, en résumant les observations météorologiques faites dans cette ville depuis seize ans, dit:

« Bien que l'électricité joue le plus grand rôle pendant les orages, il ne faut pas croire cependant que le nombre des orages soit en rapport avec la quantité d'électricité que manifeste l'atmosphère; il en est au contraire tout autrement. C'est pendant l'été, saison où la quantité d'électricité atmosphérique présente un minimum, que l'on compte le plus d'orages, et l'inverse s'observe en hiver.

« Pour la grêle, le maximum se remarque au mois de mars et d'avril, ce qui témoigne assez que l'élément électrique n'est pas le seul qui soit nécessaire à sa formation (1). »

Pouillet, dans son *Traité de physique* (vol. II, p. 729), après avoir fait quelques objections contre la théorie de Volta, ajoute:

« Si ces objections ne détruisent pas la théorie de Volta, elles peuvent du moins la mettre en doute, et prévenir les observateurs qu'il y a encore quelque chose à chercher pour avoir, sur ce point, toute la vérité.

« A côté de la théorie de Volta s'en présente une autre: on peut supposer que le refroidissement étant produit par le vent, c'est aussi la puissance du vent qui entraîne les grêlons horizontalement, ou du moins très obliquement dans l'atmosphère; qu'ils parcourent ainsi quinze à vingt lieues, et qu'ils n'ont pas besoin d'être suspendus bien longtemps au milieu des nuages très denses et très refroidis, pour atteindre le volume énorme qu'ils ont quelquefois. Ainsi ce serait une même cause qui déterminerait la formation et l'accroissement de la grêle. Quant à l'électricité qui accompagne toujours ce phénomène, elle serait un effet et non pas une cause. Il est impossible que l'accumulation de vapeur qui est nécessaire pour engendrer la grêle, puisse se faire sans un grand dégagement d'électricité, puisque tous les nuages qui viennent se condenser au foyer même où se forme la grêle, y viennent avec une électricité positive ou négative, qui acquiert une grande tension par la condensation. »

M. Cima, professeur de physique à l'Université de Turin, dit dans son Traité, vol. II, p. 647:

« Sebbene l'elettricità accompagni costantemente questa meteora, non pare esserne la cagione principale. Il raffreddamento necessario per prodursi la congelazione dei vapori atmosferici è attribuito all' azione di venti freddi su masse d'aria spinte da venti meridionali e perciò caldi e saturi d'umidità. E realmente alcune osservazioni ci dimostrano che la grandine si forma soventi volte allorchè vi ha un contrasto di quei venti freddi e caldi. »

(1) *Annuaire météorologique de la France* pour 1850.

Dans le *Mémoire sur l'orage qui a ravagé le canton de Vaud le 23 août 1850*, par M. Blanchet, vice-président du Conseil de l'instruction publique du canton de Vaud (*Annuaire météorologique de la France*, 1852), on lit:

« A la suite de plusieurs journées très chaudes, l'air de la vallée du Léman acquiert une température très élevée, et se sature d'une grande quantité de vapeurs; cet air envahit l'espace à une certaine hauteur, monte le long du flanc oriental du Jura et en couvre le sommet. Du côté occidental (la vallée des Rousses), la température est moins élevée; il se forme donc, de ce côté, un courant qui amène de l'air plus froid contre l'air échauffé du bassin vaudois; cet air, pénétrant dans les vapeurs chaudes qui montent de la vallée du Léman, forme ces nuages menaçants, énormes, connus sous le nom de *cumulus*. Il y a un moment où l'air de la vallée des Rousses ayant refroidi la partie supérieure du Jura et s'étant frayé un chemin, descend dans la vallée du Léman pour y prendre la place de l'air dilaté; une fois que le courant froid a pu gagner le flanc de la montagne, il se précipite avec violence dans la vallée, et entraîne les couches supérieures de l'atmosphère avec d'autant plus de force que la différence de température est plus grande; de cette manière, les couches d'une hauteur de plusieurs mille mètres peuvent être mises en mouvement. Mais on sait qu'à cette hauteur la température est extrêmement basse.

« D'un autre côté, il s'était déjà formé des *cirrus* à la surface supérieure de la grosse masse d'air chargée de vapeurs: ce sont ces nuages légers qui blanchissent le soleil. La formation de ces *cirrus* est bien connue.

« Le courant froid qui arrive des régions supérieures entraîne les masses de grésil qui constituent les cirrus, ou en forme de nouvelles et les force de traverser une atmosphère fortement chargée de vapeurs; chemin faisant, les grains de grésil se couvrent de ces vapeurs, comme la carafe d'eau se couvre d'humidité quand on l'apporte de la fontaine. Cette eau se glace par le fait de la température basse de l'air en mouvement; c'est ainsi que le grésil passe à l'état de grêle.

« Le courant finit par arriver dans le vent qui règne à la surface du sol, et qui transporte alors la grêle jusqu'à ce que le frottement ait diminué la force du courant lui-même, ou que le vent de la surface du sol en rencontre un de contraire, qui détermine alors la chute de la grêle sur la terre.

« La forme de certains grêlons, composés de couches concentriques, avec un creux dans la partie postérieure, vient confirmer notre manière de voir: ce sont des grêlons qui ont marché directement sans se retourner. Ils ont grossi par devant et sur les côtés, recueillant les vapeurs sur leur route; la partie postérieure n'a pu prendre d'accroissement. On ne pourrait se rendre compte de cette forme par la théorie de Volta.

« Dès qu'ils ont parcouru directement un certain espace, il leur est difficile de se retourner, attendu que la partie la plus pesante de leur sphère se trouve en avant.

« Un ensemble d'observations m'a prouvé que les grêles les plus fortes, charriant les plus gros grêlons, tombent de 3 à 4 heures du soir. C'est le moment le plus chaud de la journée; celui où l'air est le plus raréfié, où il est le plus saturé de vapeurs, et où ces vapeurs s'élèvent le plus haut dans l'atmosphère. Toutes ces circonstances contribuent à provoquer le courant le plus violent et les grêlons les plus gros.

« Quant à l'électricité, nous ne croyons pas qu'elle joue un rôle actif dans la formation de la grêle: l'électricité est le résultat soit du frottement de l'air dans les parties où les courants se rencontrent, soit du passage de l'eau de l'état de vapeur à l'état de glace; c'est un effet et non une cause. Il serait possible qu'elle contribuât à l'intensité du courant. »

Il me serait facile de multiplier ces citations, mais je crois en avoir assez dit pour prouver qu'il est bien permis d'avoir des doutes sur l'efficacité des paragrêles.

J. Boltshauser.

CHRONIQUE

N'ayant pu reproduire dans notre dernier numéro les nominations qui ont été faites dans le personnel de l'instruction publique en Savoie, nous les insérons aujourd'hui :

Par arrêtés du ministre de l'instruction publique et des cultes, ont été nommés :

Secrétaire d'académie pour le vice-rectorat de la Savoie, M. Bouvard, secrétaire du proviseur royal de Chambéry ;
Commis d'académie, M. Bellemin, secrétaire de l'inspecteur royal d'Annecy ;
Inspecteur d'académie en résidence à Chambéry, M. Grenier, professeur de mathématiques spéciales au lycée impérial de Rennes ;
Inspecteur d'académie en résidence à Annecy, M. Belhomme, inspecteur d'académie en résidence à Guéret ;
Inspecteur d'académie en résidence à Guéret, M. l'abbé Neuvecelles, proviseur royal à Annecy ;
Commis de l'inspection académique d'Annecy, M. Croizat, secrétaire du proviseur royal d'Annecy ;
Proviseur du lycée impérial de Chambéry, M. Speckert, proviseur du lycée impérial de Châteauroux ;
Économe du lycée impérial de Chambéry, M. Leforestier, économe du lycée impérial d'Angers ;
Premier commis d'économat au lycée impérial de Chambéry, M. Passet, économe du collége de Chambéry ;
Inspecteur primaire de Saint-Jean de Maurienne, M. Ruffier ;
Inspecteur primaire à St-Julien, M. Turbil, secrétaire de l'inspecteur royal de Chambéry ;
Inspecteur de l'instruction primaire de Bonneville, M. Darves ;
Inspecteur de l'instruction primaire de Chambéry, M. Vasselin, inspecteur de l'instruction primaire à Digne ;
Inspecteur de l'instruction primaire à Annecy, M. Berger, inspecteur de l'instruction primaire à Privas ;
Inspecteur de l'instruction primaire à Albertville, M. Dussau, maître adjoint à l'école normale primaire d'Aix ;
Inspecteur de l'école normale primaire à Aix, M. Leyat, inspecteur royal à Chambéry ;
Directeur de l'école normale primaire à Chambéry, M. l'abbé Graglia, inspecteur royal à Annecy.

—

La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, dans sa séance du 23 juillet, s'est occupée du concours Pillet-Will. Après avoir entendu les rapports des commissions, elle a décerné à M. Jules Philippe, directeur de la *Revue savoisienne*, le prix concernant la communication des documents inédits les plus importants, relatifs à l'histoire de Savoie.

M. J. Philippe avait envoyé au concours : 1° *Un inventaire historique et chronologique des chartes des archives du monastère de Talloires, de* 1720 ; 2° *le coutumier* du même monastère, dressé en 1568, d'après les ordres du prieur Claude de Granier. Ces deux documents étaient accompagnés d'une notice historique complète sur l'abbaye de Talloires, dont l'histoire n'a pas été faite jusqu'à ce jour, faute de titres authentiques.

Une mention honorable a été accordée au P. Camille, de Thonon, capucin du couvent de Chambéry, qui avait envoyé au concours la copie de trois chartes accompagnées de notes ; le tout a été renvoyé au comité de publication de la Société.

Le prix destiné à la personne qui aurait fait connaître le fragment inédit d'antiquité le plus intéressant sous le rapport de l'histoire ou de l'art, n'a pas été décerné, parce qu'il n'y avait qu'un seul concurrent, M. Théodore Fivel, architecte.

Cependant, la Société a décerné une mention honorable à M. Fivel, qui avait transmis trois dessins lavés représentant une vue d'ensemble et la porte d'entrée d'un monument civil du XIIIe siècle, construit en briques rouges et existant à Conflans ; où il est désigné sous le nom de *Château rouge* ; le troisième dessin était celui de la porte d'entrée de l'église de Montmélian.

—

La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry tiendra sa grande séance annuelle le 25 août à Thonon.

—

La séance d'été de la Société d'histoire de la Suisse Romande aura lieu le 23 août à Vevey.

—

L'éclipse de soleil du 18 juillet a pu être étudiée par les observateurs postés en Espagne et en Afrique ; mais, jusqu'à ce jour, aucun rapport complet n'a été publié à ce sujet.

—

A propos de l'éclipse, on écrit de Madrid que, dans certaines provinces de l'Espagne, l'autorité locale s'est montrée d'une simplicité sans pareille. Ainsi dans la province d'Alicante, le chef de la municipalité a fait afficher les lignes suivantes :

« Le Gouvernement me prévient qu'il y aura éclise le 18 de ce « mois, si le temps le permet. »

A Zamora, la proclamation ci-après ornait les places publiques :

« Par ordre de M. l'alcade, demain il y aura éclipse ; il en est « donné avis aux habitants pour que nul ne soit surpris à la vue « du phénomène *qui se réalise dans tous les pays civilisés*. »

Si la dernière partie de cette proclamation eut exprimé la vérité, Zamora aurait bien pu être privée de la vue du phénomène.

—

M. Mariette, qui poursuit les fouilles entreprises en Egypte par ordre de S. A. le vice-roi, a publié dans la *Revue archéologique* un compte-rendu intéressant de ses découvertes.

—

La Concorde de Seine-et-Oise a annoncé une découverte archéologique qui a été faite le mois passé dans la cathédrale de Nantes. Dans un petit caveau que des fouilles ont fait découvrir, on a trouvé deux boîtes en plomb qu'on suppose renfermer le cœur et les entrailles de Philippe-Auguste, que la tradition affirme avoir été inhumé dans le chœur de l'église de Nantes. Ces boîtes étaient ouvertes, mais ce qu'elles contenaient était à peu près intact. On croit qu'elles ont été déjà découvertes et réintégrées dans le caveau le 7 avril 1629.

—

On écrit de Pierrefonds au *Journal de l'Oise* que l'on vient de découvrir près de cet endroit, connu par ses eaux salutaires, des traces de ville enfouie sous les détritus de la forêt mêlés avec des cendres. Les ruines artistiques que l'on vient de trouver retracent l'art romain dans son beau temps. Les bas-reliefs sont admirables de finesse, de grâce, et causeront le plus grand plaisir aux connaisseurs.

—

Les serres du Jardin-des-Plantes d'Orléans possèdent en ce moment un magnifique bilbergia en fleur. Ce bilbergia (famille des broméliacées) est originaire de l'Amérique du Sud ; la fleur, d'un rose vif, légèrement carné à l'extrémité, ne mesure pas moins d'un mètre de longueur.

Ce merveilleux produit de la flore des Indes-Occidentales est aux plantes de la terre ce qu'est à la famille des nymphéas la splendide victoria regia, dont la fleur, dans tout son épanouissement, occupe dans l'aquarium du jardin botanique de Leyde, un espace de deux mètres de diamètre.

—

Un prix de 500 francs, mis à la disposition de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale, par M. le baron de Damas, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Dans l'état actuel de notre législation et de nos mœurs, quels seraient les moyens de resserrer les liens naturels et la solidité d'honneur et de vertu qui constituent la famille et qui sont le plus ferme appui de la morale publique et de la grandeur des nations ? »

Un second prix de 500 francs sera décerné à l'auteur de la meilleure monographie qui traitera la même question par la méthode que la société adopte pour ses propres travaux.

Le programme est délivré quai Malaquais, 3, à Paris.

—

Le prochain n° de la *Revue savoisienne* contiendra un supplément de quatre pages, destiné à la publication d'articles littéraires qui n'ont pu trouver place dans ce numéro.

L. Revue.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant.*

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 9 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Septembre 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

BIOGRAPHIE SAVOISIENNE

AUGUSTE HUGUENIN

De toutes les sciences naturelles, la Botanique est sans contredit la plus agréable. Elle procure aux hommes qui la cultivent non-seulement le calme de l'âme, mais elle les réjouit encore par la variété infinie des sujets qu'elle renferme. De plus, les plantes jouent un très grand rôle dans la nature. Sans elles, les feuilles et les écorces n'absorberaient plus le carbone du gaz acide carbonique rendu à l'air par nos poumons lors de l'acte de la respiration, et le phénomène chimique de l'oxigénation de l'atmosphère ne se produisant plus, la vie deviendrait bientôt impossible sur notre planète.

Aussi ne partageons-nous pas la manière de voir de certains individus qui, séduits par les brillants phénomènes de la Physique et de la Chimie, ne traitent qu'avec dédain la Botanique, dont l'utilité est incontestable, et dont la connaissance rend de si grands services à la médecine, à l'agriculture et à plusieurs branches de l'industrie. Les jeunes gens de la classe aisée devraient surtout s'appliquer à son étude. Ils trouveraient peut-être dans ses charmes un obstacle à l'oisiveté qui les entraine presque toujours, et dont les résultats funestes n'ont été que trop bien démontrés par feu le docteur Bonnet, de regrettable mémoire.

La Savoie est un pays favorisé pour l'étude des sciences naturelles. La Géologie et la Botanique y présentent également un champ vaste à l'esprit des observateurs. Les hommes qui se sont livrés chez nous à l'étude de ces deux sciences y ont trouvé des occupations si étendues, des richesses si nombreuses, qu'ils ont négligé les questions théoriques qui doivent en être le fondement. Nos botanistes, nos géologues n'ont fait que des études locales. On est forcé de remarquer que les Savoisiens qui se sont adonnés jusqu'ici aux sciences naturelles, ont été complètement absorbés par les innombrables trésors enfouis dans nos contrées, que de Saussure a le premier signalés à nos touristes dans son immortel ouvrage : *Les Voyages dans les Alpes*.

La flore de la Savoie est très étendue et présente à celui qui l'étudie de sérieux avantages. Dans un espace de terrain peu considérable, il rencontre tout à la fois les espèces de la zône méridionale, celles de la zône tempérée, et enfin toutes celles de cette dernière végétation dont on trouve les sentinelles perdues sur les cimes élevées qui touchent aux neiges éternelles. Toutes les variations de la nature végétale, les modifications qu'elle subit suivant les divers lieux d'exposition et d'élévation s'observent admirablement bien en Savoie. Le contraste le mieux accusé frappe irrésistiblement les yeux du naturaliste qui étudie ce pays où la vigne, le figuier et l'olivier croissent en dessous de ces forêts de sapins et de ces champs de rhododendrons qui déterminent les dernières limites de cette puissante vie végétale, au dehors de laquelle il ne trouvera que des arbustes chétifs, rabougris, et plus haut encore, des gazons, des mousses et des lichens.

Il n'est donc pas étonnant que la Savoie ait donné naissance à plusieurs naturalistes remarquables. Avant M. Huguenin, elle avait déjà eu des botanistes distingués. Je citerai entre autres J.-L. Bonjean, dont je ne puis dire tous les mérites, à cause des liens de parenté qui m'unissent à sa famille ; et le fameux Daquin, qui découvrit avant Pinel la nouvelle méthode de traiter les maladies mentales et enseigna l'histoire naturelle à Chambéry. En remontant plus loin, on trouve Wernerus de La Chenal, docteur en médecine, qui publia en 1776 une thèse en latin, imprimée à Bâle, sur l'anatomie et la physiologie de quelques plantes médicinales.

Pour revenir à l'objet de cette notice, dictée par un sentiment d'amour et de reconnaissance envers la mémoire de M. Huguenin Auguste, nous dirons qu'il est né à Chambéry, en 1800. Sa famille était originaire du midi de la France et appartenait à la religion protestante. Elle fut obligée de se réfugier au Locle, en Suisse, à cause des persécutions qui accompagnèrent la révocation de l'édit de Nantes, puis elle s'établit à Chambéry en 1787.

Dès sa jeunesse, M. Huguenin cultiva avec passion tout ce qui a rapport à la Botanique. J.-L. Bonjean fut

son guide dans l'étude de cette science. Il travailla chez lui comme élève en pharmacie, puis son goût pour la Botanique se dessinant de plus en plus, il sacrifia complètement toutes ses études pharmaceutiques. Il passa ensuite quelque temps à Turin, dans l'établissement de M. Burdin, pépiniériste, où il s'occupa surtout d'horticulture.

Revenu à Chambéry, il y étudia avec ardeur la flore de la Savoie qu'il se mit à explorer dans tous les sens. Il serait difficile d'énumérer toutes les excursions et tous les voyages de M. Huguenin. Nous nous bornerons à dire qu'il a visité avec beaucoup d'attention les versants français et italiens des Alpes, ainsi qu'une partie de la Suisse. Le Mont-Cenis, le Mont-Rose, le grand et le petit Saint-Bernard, le Saint-Gothard, la vallée de Chamonix, les montagnes de la Grande-Chartreuse, sont les stations botaniques qu'il a le plus fréquentées.

Il n'est aucun site intéressant des nombreuses vallées des Alpes où il n'ait cueilli quelque espèce rare pour la classer dans son herbier.

La plupart de ses observations et de ses travaux, avant 1830, ont été publiés dans la *Flora excursiora* de Reichenbach, qui a paru vers cette époque. Dans cet ouvrage, Reichenbach donne le nom d'Huguenin à un genre de plantes, détaché du genre *Sisymbrium* de Linnée. C'est une belle crucifère, à fleurs d'un jaune orangé, que l'on trouve dans les hautes montagnes des Alpes, au Mont-Cenis, au Val-de-Tignes, etc. C'est l'Hugueninia Tanacetifolia (Rchb.), Sisymbrium Tanacetifolium (L.).

Le nom de M. Huguenin a été laissé à d'autres plantes comme nom spécifique.

Il a découvert plusieurs espèces nouvelles, mais sa modestie était telle, qu'il les a laissé décrire par d'autres.

Membre agrégé de l'Académie impériale de Chambéry, et correspondant de plusieurs sociétés savantes étrangères, il a publié dans les mémoires de l'Académie impériale de Savoie deux notes remarquables, intitulées, la première : *Note sur quelques plantes rares observées en Savoie;* et la seconde: *Note sur quelques plantes phanérogames qui aiment exclusivement le voisinage des habitations de l'homme.*

M. Huguenin a très peu écrit. Ses nombreuses occupations l'ont empêché de publier le catalogue des espèces de plantes que l'on trouve en Savoie, ainsi que les observations qu'il avait faites.

Au moment de sa mort, il se proposait de mettre la main à un ouvrage qu'il aurait appelé : *Annexion à la flore française*, dans lequel il voulait signaler les espèces de notre pays qui ne se trouvent pas en France.

Ce projet a d'ailleurs été ébauché, il y a quelques jours, par un jeune botaniste savoisien, à la réunion de la Société botanique de France à Grenoble.

La production la plus remarquable de M. Huguenin serait bien certainement sa correspondance. Il avait des correspondants partout, principalement de 1825 à 1845.

Les lettres qu'il a écrites sont pleines de faits nouveaux et intéressants, exprimés dans un style charmant et original. Elles renferment la plupart de ses travaux et de ses observations. Les savants qui les recevaient s'en sont emparé pour enrichir leurs ouvrages. Nous regrettons de n'en pouvoir publier quelques-unes.

Ses principaux correspondants étaient les de Candolle, Kerner, Facchini, Grenier, l'auteur de la flore française, Schultz, Reichenbach, Parlatore, Tommasini, tous faisant partie des notabilités de la science.

M. Huguenin a fait don de son magnifique herbier à la Société d'histoire naturelle de Chambéry, dont il a été un des membres fondateurs et l'un des hommes les plus remarquables. Cet herbier est le fruit de longues années d'études et de recherches immenses. M. Huguenin n'a point borné à cette donation son zèle et son affection pour cette Société. Depuis 1848, il a beaucoup enrichi la collection du Musée de Botanique, dont il a toujours été conservateur.

L'herbier de M. Huguenin, véritable monument élevé à la gloire de la science, se compose de plus de 40,000 espèces renfermées dans des cartons, et d'un grand nombre d'échantillons pour les échanges. Chaque échantillon de son herbier est préparé dans une feuille mi-blanc in-folio ; une étiquette indique avec détails *l'habitat* de la plante, sa synonymie, et les observations auxquelles elle peut donner lieu. Une espèce est toujours représentée par plusieurs échantillons. En outre, cet herbier a été complètement passé au sublimé corrosif, opération dangereuse qui le met à l'abri des insectes, inconvénient que les anciens botanistes n'avaient su prévoir.

Les étiquettes qui désignent les espèces qu'on trouve en Savoie sont en papier bleu, tandis que les espèces étrangères à notre pays sont étiquetées sur du papier blanc.

Cet herbier renferme des échantillons-types de la plupart des espèces nouvelles découvertes en Europe depuis un demi-siècle. Ses nombreuses relations les lui ont procurées.

M. Huguenin a aussi fait don à la Société d'histoire naturelle de sa bibliothèque, qui renferme une belle collection d'ouvrages sientifiques, dont quelques-uns sont très rares aujourd'hui.

Il a enseigné l'histoire naturelle au collége national de Chambéry, depuis sa fondation. Nul homme n'a été plus regretté dans l'enseignement ! Sa parole paternelle et grave a inspiré à plusieurs de ses élèves l'amour de la science.

Homme de mœurs très simples, il ne fut pas de ceux qui recherchent les fonctions publiques et les honneurs. La nature l'avait doué d'une santé robuste dont il a profité en accomplissant les travaux les plus pénibles. La maladie qui nous l'a enlevé a duré deux jours. Au retour d'une excursion de botanique dans les montagnes environnantes de Chambéry, où il avait cueilli quelques plantes qui manquaient à son herbier, il fut saisi d'un rhumatisme qui se porta immédiatement au cœur. Il est mort le 25 juillet 1860. Tous ceux qui l'ont vu pendant sa courte maladie auront remarqué auprès de son lit, *ses chères plantes*, qu'il n'a jamais pu quitter. La mort ne lui a pas laissé le temps de classer sa dernière récolte. Sa vie tout entière s'est écoulée dans l'étude de la riche flore des Alpes. C'est ainsi qu'il a largement contribué à faire connaître notre chère Savoie.

Nous regrettons en terminant cette trop courte biographie, de ne pouvoir rappeler qu'un des traits de la vie privée de M. Huguenin. Il y a quelques années, le gouvernement l'avait chargé d'une mission scientifique en Amérique. Notre botaniste déclina cet honneur. Jamais

il n'aurait pu se résigner au regret de quitter son pays et ses amis, tellement leur amour était profondément gravé dans son cœur.

Savant modeste dans un siècle où les hommes, aiguillonnés par le sentiment de la vanité et de l'ambition, ne courent qu'après une fausse célébrité ; dans ces moments de transition et de transformation sociales, qui pèchent par l'affaiblissement et l'abaissement des caractères, M. Huguenin est resté la personnification de la dignité et de la fidélité aux convictions, le *robur* contre lequel sont venues se briser toutes les mauvaises passions.

F.-J. Bebert.

LA QUESTION DE L'HOMME FOSSILE.

Tel est le sujet d'une brochure que nous avons reçue de M. Pictet de la Rive. Le sujet est traité avec ce tact délicat que M. Pictet sait apporter dans toutes les questions de controverse. Il expose les faits dans toute leur rigueur, et il les discute avec calme et impartialité ; on sent qu'il préfère voir la science stationnaire plutôt que de la voir s'avancer sur un terrain peu solide et faire de faux pas. M. Pictet a voulu, comme il le dit, donner une idée générale de la question de l'homme fossile, du point où est arrivée la solution d'un problème qui intéresse si vivement l'historien, l'archéologue et le paléontologiste. Ajoutons que cette idée, M. Pictet l'a donnée claire et précise.

Après avoir expliqué comment il faut entendre ces mots : *homme fossile*, l'auteur pose ces trois questions : A quelle époque l'homme a-t-il paru sur la terre ? Quel était l'état géologique de la surface du globe au moment de son apparition ? Quels animaux vivaient alors ?

Une réponse précise à ces trois questions serait la solution du problème.

On a tenté bien des efforts dans ces dernières années pour arriver à cette solution, et tout semble présager que la peine qu'on s'est donnée sera, dans un avenir plus ou moins prochain, couronnée d'un plein succès. Avant d'aller plus loin, l'auteur résume en quelques lignes ce que les données de la géologie et de la paléontologie (étude des êtres enfouis dans l'écorce solide du globe), ont constaté, savoir : que depuis le refroidissement de la terre, des êtres entièrement différents de ceux qui existent maintenant se répandirent à sa surface et dans les eaux, que des bouleversements vinrent modifier bien des fois la superficie de notre planète ; les populations elles-mêmes furent modifiées, bien des animaux furent détruits ou remplacés par d'autres, et ce sont les dépouilles de ces êtres que nous trouvons enfouis aujourd'hui dans le limon durci qui constitue les roches. A chaque bouleversement succédait une longue période de tranquillité, et l'on a pu compter jusqu'à trente de ces époques. Une des dernières est appelée par les géologues *époque tertiaire*, c'est celle qui a vu se déposer, pour citer un exemple, les grès qui servent au pavage d'Annecy, les lignites d'Entrevernes et les marnes coquillères qui les recouvent, (terrain nummulitique) ; c'est encore pendant cette époque que se sont déposés le calcaire parisien, les gypses de Montmartre et la molasse. Le Jura, plus ancien que les Alpes, formait déjà île à cette époque. Enfin, les Alpes occidentales, se soulevant, acquièrent leur dernier relief, les dépôts formés par les eaux sont poussés à une hauteur considérable et se trouvent sur la cime ou le penchant des montagnes. C'est ainsi que les dépôts nummulitiques atteignent aux Diablerets une hauteur de 3,000 mètres ; au Righi, près de Lucerne, les poudingues molassiques (nagelflue) se soulèvent jusqu'à 3,000 mètres. Mais bien des points de l'Europe sont encore sous les eaux, ainsi, les contrées où s'élèvent Perpignan, Marseille ; Montpellier, Nice, Turin et la plus grande partie de l'Italie sont encore cachées par les eaux de la Méditerranée qui laissent déposer des lits de marne et de sable remplis de coquilles dont les 50/100es sont identiques à celles qui vivent aujourd'hui dans cette mer. A la même époque, se formaient çà et là, dans les contrées émergées, des dépôts lacustres ; tels sont ceux de la Bresse, ceux qui renferment le lignite de Sonnaz, près Chambéry, etc. On a donné le nom de *pliocène* à tous ces dépôts contemporains ; ce sont les derniers qui aient été produits avant l'époque où s'est montrée pour la première fois la population animale actuelle. Ils renferment les débris d'espèces très voisines de celles qui vivent de nos jours ; mais tout s'accorde à prouver que l'homme n'a vécu ni avec cette dernière faune, ni avec celles qui l'ont précédée. Le pliocène est le dernier dépôt formé pendant l'époque tertiaire, laquelle se termine par le soulèvement des Alpes principales ; alors la plus grande partie du sol de l'Europe fut définitivement émergée.

Dès que la période tertiaire eut été terminée, c'est-à-dire dès que les derniers animaux de cette époque eurent été détruits et que leurs ossements eurent été enfouis, a commencé la période connue des géologues sous le nom de *diluvienne* ou *quaternaire*, que nous ne pouvons considérer, dit M. Pictet, que comme le commencement de la période moderne ou actuelle. Alors apparaît un ensemble d'animaux, composé en majorité des espèces actuelles et de quelques autres encore qui ont été détruites, telles que l'éléphant velu ou mammouth, et l'ours des cavernes. Alors aussi ont commencé à se déposer ces graviers, ces sables, ces marnes qu'on rencontre un peu partout, et souvent à des hauteurs diverses au-dessus de nos cours d'eau actuels. Cette phase, à laquelle on conservera le nom de *phase diluvienne*, a vu s'éteindre quelques espèces et se former les terrains de transport qui nous ont conservé les débris des espèces détruites. Ces derniers dépôts, ce sont ces amas de sables et de galets arrondis, disposés en couches régulières (graviers stratifiés), les dépôts des cavernes, les brèches osseuses. Plusieurs faits semblent aujourd'hui concorder pour montrer qu'ensuite a commencé une époque de refroidissement pendant laquelle se sont formés de vastes glaciers, qui ont eux-mêmes produit des dépôts semblables à ceux qu'ils produisent de nos jours. Cette époque, nous la nommerons *phase glaciaire*.

Après avoir établi cette division, qui repose sur les données de la géologie et de la paléontologie, l'auteur se pose cette question : L'homme a-t-il vécu pendant la première phase ? les populations anciennes ont-elles été témoins des inondations qui ont déposé les graviers diluviens les plus profonds ? Ont-elles vu le mammouth ainsi que l'hyène et l'ours des cavernes, ou bien l'homme n'a-t-il apparu que pendant l'époque glaciaire ; ou encore a-t-il attendu pour peupler nos contrées qu'elles

soient tout-à fait entrées dans les conditions du monde actuel, et les plus anciennes populations sont-elles celles que nous connaissons par les données historiques ?

La conclusion de l'auteur est celle-ci : chaque jour apporte une nouvelle preuve que l'on devra bientôt adopter la première de ces alternatives. Il ne se dissimule pas que c'est avec une sorte de répugnance qu'on admet les faits qui tendent à établir la haute antiquité de l'homme et il combat cette répugnance par un argument persuasif et entrainant ; il y ajoute une considération nouvelle, la conservation des petites espèces jusqu'à nos jours, tandis que les grandes espèces ont disparu beaucoup plus tôt, ce qui s'expliquerait très bien par la présence de l'homme, comme cause secondaire.

Enfin, l'auteur arrive au fait capital, incontestable et concluant qui est celui-ci : M. Boucher de Perthes a trouvé des instruments de silex dans les graviers diluviens du département de la Somme, dans ces mêmes graviers qui renferment les débris des espèces perdues caractéristiques de l'époque diluvienne. Il n'y a pas moyen de rejeter les faits, les doyens de la science les ont constatés. M. Prestwich a fait opérer sous ses yeux des fouilles qui ont mis à découvert plusieurs instruments. MM. Goudry, Falconner et sir Ch. Lyell, ont aussi fait des recherches avec le même succès. Le dernier de ces savants, qui a habité longtemps l'Australie, fut frappé de la ressemblance des haches avec celles des sauvages de la Nouvelle-Zélande et montra immédiatement de quelle manière elles devaient être adaptées au manche. Comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé des ossements humains avec les haches : c'est ce qu'explique d'une manière très satisfaisante M. Pictet, citant textuellement l'observation de Lyell. Il prouve ensuite que ces instruments de silex sont réellement contemporains du dépôt et que ce dépôt est bien le diluvien, le même qui nous a conservé les dépouilles du mammouth, du rhinocéros de Sibérie, de l'ours et de l'hyène des cavernes, du daim gigantesque, etc.

Des faits analogues ont été observés ailleurs. M. Pictet nous dit encore que des silex taillés, paraissant appartenir à la même époque que ceux d'Abbeville (Somme), ont été trouvés à Hoxne en Suffolk, dans des conditions identiques. Dans les cavernes de Brixhan (Devonshire) les silex ont été trouvés mélangés avec de nombreux os de rhinocéros de Sibérie, de bœufs, de chevaux, de rennes, d'ours et d'hyènes des cavernes ; ces faits ont été constatés par M. Prestwich.

La France, l'Allemagne, l'Angleterre présentent une foule de cavernes semblables.

Un examen minutieux avait révélé que dans beaucoup de cas la présence de restes humains dans ces cavernes provenait d'une sépulture ou de toute autre cause. On s'est trop empressé de généraliser cette observation. M. Schmerling a démontré qu'il n'en était pas de même pour les cavernes de la Belgique, où il y a mélange sans cause accidentelle, et par suite contemporanéité. Avec les ossements se trouvent des instruments en silex taillé semblables à ceux d'Abbeville.

De tous ces faits il résulte que l'homme a paru dans ces contrées dès le début de la période quaternaire ; qu'il a vu toutes les phases de cette époque et les animaux qui peuplaient alors la terre.

En terminant son travail, M. Pictet attire l'attention des géologues sur les volcans d'Auvergne, où l'on a rencontré des brèches qui renferment des ossements humains ; peut-être pourra-t-on y trouver quelques autres données de l'histoire de l'homme.

Enfin, M. Pictet appelle de tous ses vœux des études approfondies et dégagées de toute idée préconçue, sur ces faits curieux qui aideront peut-être à démontrer la grande antiquité des races humaines. J. DUCRET.

PROMENADE LITTÉRAIRE

UNE VOIX DE L'EXIL, PAR M. ETIENNE ARAGO

Pourquoi ce livre, que j'ai lu lors de son apparition, il y a plusieurs mois, me revient-il à la mémoire ce matin ? Préoccupé dans l'intervalle par des études diverses, comment se fait-il que j'en garde un durable souvenir ? C'est que j'avais senti un cœur loyal palpiter dans ses pages. Cette œuvre n'est pas un vain jeu de la fantaisie, elle ne convie pas notre admiration à des exercices funambulesques ; non, c'est la confidence de douleurs vraies, de réels sentiments et de nobles pensées. Ce livre de M. Arago sera donc aujourd'hui le compagnon de ma promenade, j'irai le feuilleter à loisir sur la colline.

Le chemin monte entre deux haies vives où mûrissent les noisettes et les rouges baies des viornes, où çà et là l'escargot se berce dans sa coquille à l'extrémité d'une branche. Au bruit de mes pas, une poule regagne en toute hâte la basse-cour d'une ferme ; là, majestueux dans sa collerette dorée, un coq surveille ses compagnes qui becquettent les graines éparses sur le sol ; un jeune chien me regarde d'un air amical, agite sa queue et s'élance joyeusement à ma suite jusqu'au détour du sentier.

Un pré s'ouvre à moi, je vais prendre séance au milieu des foins. A l'abri d'un pommier qui tord ses rameaux sur ma tête, *lentus in umbrâ*, comme disait le grand flâneur Virgile, je considère ce qui se passe autour de moi. La fourmi braconne dans une forêt de hautes herbes, la coccinelle grimpe les hauteurs d'une tige, et la cigale d'Anacréon chante je ne sais où. Là-bas, je ne découvre que deux toits à demi perdus dans les arbres ; le vent passe au loin, et les saules grisâtres, les sveltes peupliers et les groupes de chênes s'émeuvent avec des rumeurs. Seul vestige de la marche des heures, l'ombre matinale remonte les versants du Salève.

Parle ! voix de l'exil, je t'écoute dans une tranquille solitude de ma patrie.

C'est lorsque les barrières du bannissement tombent devant lui, que M. Arago publie ses *Tristes* pour témoigner à la France combien elle lui fut toujours chère, combien il a versé de larmes loin d'elle. Il dit ses épreuves, il révèle ses émotions de proscrit, ses défaillances nostalgiques. A Londres, si quelques paroles françaises résonnent à son oreille, il tressaille dans son morne isolement, et le mirage de la patrie passe devant ses yeux. — A Liége, il erre sur les bords de la *Meuse*, il en voudrait pouvoir remonter le cours, il recueille les soupirs des vagues qui viennent de France. Et quand des compatriotes sont amenés par un bateau, il les observe, les écoute, les frôle, heureux d'échanger parfois une parole avec eux. Il aime Liége,

car il retrouve dans son peuple la vivacité française; les ouvrières y sont vaillantes comme les filles du Midi, et les enfants lui rappellent les gamins de la capitale. — A *Nice*, il vient tendre la main aux proscrits provençaux et parler avec eux de la patrie. Guidez-moi vers la frontière, leur dit-il. On l'escorte; il reconnaît la France, mais il ne peut franchir le pont du Var. A l'ombre d'un bois, il suit le cours du fleuve; le lit est presque à sec, il marche sur le galet comme sur un tapis de fleurs. Ses regards s'enivrent longtemps de la perspective qui s'ouvre devant lui; il admire avec émotion les arbres, les coteaux, les villes et les rivages; il aperçoit au loin Saint-Tropez et Antibes, le Ribéral et les montagnes des Albères; il voit l'horizon natal, — et se prend à rêver à ses premières années. — *Ce qu'il regrette*, ce ne sont pas les figuiers, les pêchers et les vignes du Roussillon, les plaisirs, les théâtres et les magnificences de Paris; mais c'est la France qui vogue à la découverte des plages de l'avenir, la France victorieuse de l'erreur, la France qui sème l'idée aux quatre vents. Tous les plaisirs de l'univers ne peuvent distraire son cœur de la patrie absente; elle est toujours aimée! Aussi, la nostalgie le tourmente d'une étreinte plus douloureuse encore, la *nature inerte* lui fait subir son attraction, il éprouve le regret des choses qu'il ne voit plus que dans ses souvenirs. Où donc est l'églantier qui le retint au penchant d'un gouffre? et le vieux banc où l'aïeul savourait le calme du soir, en regardant rouler ses charriots ployant sous les gerbes? et le clocher où les hirondelles abritaient leurs nids? et l'horloge qui lui répétait l'heure? Ah! l'air natal, la lumière dont ses yeux avaient l'heureuse habitude, le ciel du pays, qui les lui rendra? Ailleurs, les forêts, les cimes, les cathédrales, les paysages lui sont indifférents :

> Ce lac est sans éclat, cet air est sans espace;
> Les fleurs de l'étranger, quand près d'elles je passe,
> Ne répandront jamais des parfums sur mes pas;
> Les cailloux de l'exil ne me connaissent pas.

Loin de se replier exclusivement sur lui-même pour épier tous les battements de son cœur, M. Arago mêle à ses impressions personnelles quelques épisodes de la vie des proscrits. Il nous émeut en nous conviant à une *Scène intime:* Cette lettre me l'apprend, dit une jeune fille, tous nos joyaux ont été achetés à vil prix par la famille de notre délateur. — Le calme de mon front, répond la mère, est une couronne qui me reste; et toi, n'es-tu pas fière de ta croix de l'exil? — Et la bague que tu réservais pour mon jour de noce? — Je l'ai offerte en sacrifice, pour soulager les douleurs de nos frères d'infortune. — Il nous décrit *Deux fêtes*, poignant contraste: la foule parée sort gaîment des murailles de Genève; aux rayons du soleil, au bruit des tambours et des musiques foraines, les enfants jouent sur la pelouse de Plainpalais; cependant les exilés escortent un de leurs morts au cimetière, car depuis dix ans, c'est toujours un cerceuil qui préside à leurs réunions. — Il nous dit ce que désire secrètement la *Fille du Proscrit:* ce ne sont pas les costumes, les dentelles, les résilles, les camées et les écrins qu'elle a vus briller sur la longue route du malheur; non, c'est un simple bouquet de roses, fleuries sur la tombe maternelle. — Il bénit le dévoûment des *Femmes de l'exil:* vaillantes colombes, elles ne peuvent nulle part se bâtir leur nid sur la terre étrangère, car l'irrésistible aimant de la patrie les attire sans trêve; pourtant elles marchent avec un sourire à travers les broussailles des épreuves; sans plaintes, fidèles et douces, elles suivent leurs époux et leur versent chaque jour le baume des intimes consolations:

> Amour à ces cœurs d'or qui nous ont fait aimer!

Les amertumes de la proscription peuvent-elles donc seules inspirer M. Arago? Non, sans doute; une légende, un souvenir du Roussillon, chante parfois dans sa pensée; fils du Midi, il plaide la cause de l'olivier contre ses détracteurs; tantôt il fredonne une chanson épigrammatique, fait respirer les sels de l'ironie à la femme sans cœur, ou décoche un sarcasme à quelque jeune fat; tantôt son esprit cède au courant d'une nonchalante rêverie.

Mon Eldorado, où le poète décrit sa retraite, les petites joies de son intérieur et le souriant horizon que lui ouvre sa fenêtre, est une œuvre charmante, semée de traits fins, de gracieuses remarques et de détails empreints d'une touchante bonhomie. — L'*Ange gardien* renferme une belle idée: morte dans les douleurs de l'enfantement, une mère devient la protectrice invisible de son fils; elle l'endort, elle veille sur lui et caresse des lèvres son front innocent; penchée à son chevet, elle murmure ces mots sacrés: Honneur! devoir!

Ce souvenir, comme une cuirasse, défendra le cœur de l'adolescent contre les atteintes du vice; sentant partout la douceur magnétique des regards de sa mère, il ne voudra pas la contraindre à se voiler la face. — Sans analyser le *Vaurien* que l'exil réhabilite, remarquons l'excellente composition de cette pièce; le portrait de l'ouvrier déchu est énergique et plein de vie, le dialogue frappe par son accent de vérité, une poésie sobre colore la réalité de ce récit que termine un délicieux tableau de famille.

Exemples les mieux réussis dans leur diversité, le *Vaurien*, l'*Ange gardien*, *Mon Eldorado* et la *Nature inerte* résument le talent poétique de M. Arago; la pensée y marche d'une allure libre et ferme; le vers, correct et précis, laisse éclore çà et là une image mélancolique ou gracieuse, çà et là un élan de l'âme ébranle avec bonheur les lignes austères du style.

Cette œuvre est une solide amphore, ornée de ciselures gravées et remplie d'un vin qui retrempe les forces. Dirai-je que l'auteur méconnait parfois les limites de la poésie et s'égare dans le domaine de la prose? qu'au lieu de revêtir l'idée d'une forme neuve, qui la presse et en dégage vivement les contours, il se borne parfois à des développements trop didactiques? Dirai-je les notes dures, les dissonnances, les soubresauts de la phrase qui nuisent à la mélodie, et telles strophes qui ne sont pas poussées d'un souffle assez large? — J'aime bien mieux redire qu'un noble cœur palpite dans ce livre, que ces pages nous gagnent aux émotions généreuses, et citer encore la navrante élégie des *Deux jeunes filles;* nées le même jour, à seize ans l'une se marie au milieu des retentissements du bal, tandis que sa voisine expire dans les murs désolés d'une mansarde :

> Ma fille, tu veux que j'apaise
> Et mes sanglots et mes clameurs;
> Tu veux que ta mère se taise;
> Lorsque c'est de faim que tu meurs!

. . . .

Je dis — et ce n'est pas démence —
Dieu qui permet la pauvreté
Devrait au moins dans sa clémence,
La frapper de stérilité.

. . . .

Combien de fois la mort cruelle
Sur un innocent se pencha,
Pendant qu'il suçait la mamelle
Que la misère dessécha !

Que de fois sa main froide tombe,
Comme la serre du vautour,
Sur la gracieuse colombe
Dans son premier rêve d'amour !

. . . .

La faucheuse t'abat, ma fille,
Petite fleur à l'œil d'azur,
Alors que l'ardente faucille
Devrait couper seul l'épi mûr...

Entends-tu la foule qui crie ?...
Du gros banquier, là, devant nous,
C'est la fille qui se marie.....
Elle rentre avec son époux.

Mais sa dentelle qu'on admire,
Je l'ai faite au milieu des pleurs ;
Ton père fit son cachemire,
De son bouquet tu fis les fleurs.

Eh bien, équité souveraine !
Mes doigts s'y sont paralysés,
Ton père mourut à la peine,
Tes seize ans s'y sont épuisés.

Sous les coups du sang qui s'élance,
O mon pauvre cœur, tu te fends,
Quand je vois à quelle balance
Le destin pèse nos enfants !

De ta chambre ton œil avide
Sonde jusqu'aux recoins obscurs...
Oh ! ne cherche pas, tout est vide ;
Rien, plus rien que les quatre murs !

. . . .

Mais j'entends de sublimes harpes....
Les anges sont-ils descendus
Pour t'enlever dans leurs écharpes
Vers les cieux qui te sont bien dûs ?

Non, non, ils n'ont rien de céleste
Ces sons rapides et joyeux ;
Cette musique vive et leste,
Est celle d'un bal furieux.

. . . .

Heureuse épouse ! tiens... regarde
Cette enfant, trésor de douceur ;
Jette un morceau dans sa mansarde.....
Devant Dieu ma fille est ta sœur.

. . . .

Songez-donc, heureux de la terre,
Que chaque goutte de liqueur
Que vous laissez au fond d'un verre
Réchaufferait un pauvre cœur !

. . . .

Mais que vois-je ?... une étoile blanche
Traverse l'espace et s'enfuit.....
Ma fille !... Ah ! sa tête penche...
De son râle a cessé le bruit !

L'œuvre de M. Arago n'est pas un paysage désert ; elle abonde en viriles pensées, l'honneur y trône dans sa fierté calme, et l'image du devoir la traverse comme un semeur diligent. Benjamin DUFERNEX.

RÉPONSE A M. BOLTSHAUSER (1)

Et appel à la société pour qu'elle recherche les moyens économiques de se préserver des dommages de la grêle.

Celui qui veut écrire sur un ouvrage quelconque cite tout d'abord le titre et le sujet de l'œuvre qu'il entreprend d'analyser, suivant ainsi les principes de la critique philosophique et de la bienséance. M. Boltshauser a fait le contraire. Il a cité, avant tout, les parties du titre et du sujet sur lesquelles il entendait porter sa critique, et ce n'est que dans le cours de son article qu'il a transcrit le titre et le sujet de mon mémoire.

C'est à cause de cette inversion irrationnelle, qui pourrait avoir des suites graves, que je l'ai incriminé dans mes observations. J'ai cru d'autant plus devoir protester que M. Boltshauser a passé avec une légèreté peu commune sur deux parties bien distinctes de mon mémoire, qu'il est arrivé à réduire à une question pure et simple de paragrêles, question qui, depuis Franklin, a été résolue dans le sein des principales écoles de physique de l'Europe. Mon critique a vu son erreur, et aujourd'hui, avec une ingénuité qui l'honore, il la confesse clairement. Mais ce dont on ne peut le louer, c'est d'avoir passé sous silence, dans sa réponse, le moyen économique de préserver de la foudre les maisons rurales, en employant les conducteurs naturels qui sont les arbres, et, pour nous autres Italiens, principalement le *peuplier d'Italie*. M. Boltshauser, dans son premier article, après avoir lancé contre moi un sarcasme à ce sujet, et après ma réfutation (2), passe là-dessus et ne rappelle pas même ma proposition. Un cœur généreux aurait dû élever la voix en faveur de cette partie de la famille humaine qui, dans les campagnes, travaille et sue pour nous fournir à tous le pain de chaque jour.

J'avais proposé d'armer d'un fil métallique, du diamètre d'un à deux millimètres, tous les poteaux des lignes télégraphiques qui parcourent la péninsule dans les différentes directions, lequel fil dépasserait un peu le poteau à son extrémité supérieure, et latéralement, à droite et à gauche de la ligne télégraphique, serait muni d'appendices qui, en s'étendant horizontalement, seraient parallèles à ladite ligne et isolés d'elle. Lorsque mon critique écrivait dans le n° 5 de la *Revue savoisienne*, ce moyen, à son dire, n'avait pas encore été essayé sur les lignes télégraphiques des Etats Sardes ; et maintenant, il annonce que l'application en a été faite depuis 1851, sans utilité aucune, ainsi que pour les lignes de la France et de la Suisse où cette application a été faite. A dire vrai, ma proposition n'est pas limitée à quelques portions de lignes télégraphiques, mais elle s'étend sur tout le réseau qui couvre la péninsule. Lorsqu'en 1855, je parcourus la ligne télégraphique de Buffalora à Turin, Suze et Chambéry, je ne remarquai pas que les poteaux de cette ligne fussent munis de fils métalliques *déchargeurs* ; peut-être quelques poteaux situés près des sta-

(1) Voir le n° 8 de la *Revue savoisienne*.
(2) Voir le n° 7.

tions télégraphiques étaient-ils garnis d'une pointe métallique. Mais je veux avoir des notions précises sur l'époque, sur le mode et sur l'étendue de l'emploi de ce moyen, notions que je ferai connaître dans mon second mémoire sur ce sujet.

Il est étonnant que M. Boltshauser, habitant la Savoie, n'ait pas connu en 1860 ce qui avait été exécuté sous ses yeux depuis 1851, comme il l'assure ; de là vient la conduite de mon critique: maintenant, il dit que le moyen que j'ai proposé n'est pas suffisant pour les courants naturels d'origine inconnue, et il dit en même temps que ce moyen a été appliqué dans les Etats Sardes avant moi, et qu'il n'a eu aucune efficacité, pas même pour les courants naturels d'origine connue. En s'égarant ainsi de contradiction en contradiction, mon adversaire prouve qu'il est impuissant à me combattre, lui qui confond malheureusement le paratonnerre avec le *déchargeoir* des courants naturels électriques d'induction par moi proposé. Le premier sert à préserver de la foudre une station, et le second, dans son extension la plus grande, est destiné à empêcher que l'électricité d'induction ne se précipite et ne s'accumule sur les fils des lignes télégraphiques, et ne cause ainsi des dommages aux appareils des stations. Les paratonnerres pour la défense des stations avaient été proposés bien longtemps avant que j'y pensasse: des physiciens, entre autres Chagrini et moi, avaient encore proposé des appareils destinés à faire échapper le superflu de l'électricité naturelle, appareils qui avaient été placés dans les stations; leur incomplète efficacité me fit penser à armer, comme je l'ai dit, les poteaux des lignes, en dehors des stations, et sur une étendue qui embrasserait, autant que possible, toute la France, la Suisse, l'Italie et l'Allemagne. Ce ne serait pas là une dépense si forte qu'elle dût épouvanter les gouvernements et les sociétés télégraphiques, d'autant plus, qu'outre les avantages ordinaires que l'on pourrait en espérer pour la télégraphie, on peut en attendre un autre d'une plus grande importance, à savoir que l'on éviterait les dommages de la grêle qui désole souvent de vastes contrées dans des provinces florissantes.

Si la statistique donnée par les compagnies d'assurances contre les dommages de la grêle est juste, ces dommages, en France, se monteraient à 30 ou 40 millions de francs par année. Comparativement, ce serait donc une bien minime dépense qu'aurait à supporter chaque province ou commune, pour armer de fils métalliques, d'après le moyen que j'ai proposé, les poteaux des lignes télégraphiques qui traverseraient leur territoire. Ce serait une expérience universelle qui honorerait le cœur et l'intelligence des gouvernements et des sociétés télégraphiques! Il s'agit de penser à la solution d'un grand problème, qui intéresse de si près le bien-être de l'humanité, et surtout dans un siècle où l'intelligence s'est rendue supérieure, pour ainsi dire, aux conditions de temps et d'espace. Il s'agit de réfléchir encore à un moyen efficace qui puisse équilibrer, sinon entièrement, au moins en partie, le fluide électrique inégalement réparti entre l'atmosphère et la terre : équilibre que la nature tente d'établir au moyen des décharges foudroyantes qui détruisent souvent les habitations et donnent la mort aux habitants et aux animaux.

Je suis surpris de voir qu'en présence d'un sujet aussi grave, il se puisse trouver des calculateurs de quelques théories froids et hésitants, qui voyagent d'hypothèse en hypothèse comme M. Boltshauser, et qui se rendent les instruments d'un retard apporté au bien-être de l'humanité.

Dans le n° 5 de la *Revue savoisienne*, mon adversaire proclame la *complète impossibilité d'empêcher la formation de la grêle au moyen des paragrêles que j'ai proposés;* et maintenant, dans le n° 8 de la même *Revue*, il se borne à *avoir des doutes sur l'efficacité des paragrêles*. Il est permis à qui que ce soit de douter de la valeur d'une proposition, jusqu'à ce que la vérité de cette dernière ait été rendue certaine et évidente ; mais il n'est pas permis à un homme animé de bons sentiments de soulever des doutes à son égard, parce qu'on n'a pas fait des expériences et qu'on n'a pas travaillé sur la question, et de se faire ainsi le promoteur d'idées rétrogrades ou le dieu Terme de la science. La physique est bien peu de chose si nous ne pouvons nous étudier à l'appliquer aux grands intérêts de la société, comme nous avons fait de la vapeur et de l'électricité, qui se sont rendues maîtresses, ainsi que nous l'avons dit, du temps et de l'espace. Cette nouvelle application procurera un jour des avantages inespérés, outre ceux que nous attendons dans un prochain avenir, et qui consistent à préserver les lignes télégraphiques des dommages causés par les courants naturels, et à préserver les campagnes de la grêle. Le dieu du paganisme lui-même, armé des foudres de l'Olympe, descendrait sur la terre couronné d'olivier et viendrait féconder et rendre luxuriant le sol de nos campagnes, en rétablissant, presque d'une manière inaperçue, l'équilibre entre l'électricité de l'atmosphère et celle de la terre.

J'ai le ferme espoir que ma réponse obtiendra l'honneur de l'insertion dans les colonnes de votre excellente *Revue*, d'autant plus que ma réplique ne se renferme pas dans les limites d'une polémique scientifique, mais qu'elle fait un appel à la société pour qu'elle veuille bien s'occuper d'une expérience qui devrait s'étendre sur l'Europe entière. Ma proposition ne trouvera peut-être, pour le moment, personne qui la soutienne et la fasse valoir, comme Colomb n'a trouvé à être soutenu ni par Gênes, ni par Venise dans son entreprise ; mais un jour viendra où un nouveau Pérez, propagateur de ces idées, les proclamera avec succès dans un siècle plus heureux et doué de plus d'esprit d'initiative que le nôtre. La Savoie ajoutera, elle aussi, ce nouveau fleuron à sa couronne glorieuse, et la postérité lui devra de la reconnaissance pour avoir été non-seulement une terre de héros, mais encore une terre de civilisation vraie et durable. François ZANTEDESCHI.

Padoue, le 26 août 1860.

LA CAVE DU GRAND GRENIER A BERNE

Bon nombre de touristes croient connaître Berne quand ils se sont arrêtés quelques minutes devant la façade du palais fédéral — si vous préférez, du *Schweizerbundesrathhaus...;* — devant l'horloge avec sa procession de bonshommes sculptés ; lorsqu'après s'être attendris au musée en lisant l'étiquette qui relate le dévouement du chien Barry, ils sont revenus aux idées joyeuses devant la fosse aux ours ; — ou quand enfin ils ont compté consciencieusement les 223 marches du

clocher du Münster, et copié dans leur carnet le funèbre catalogue des noms de condamnés qui *illustrent* l'intérieur de la cloche des exécutions.

— Maintenant, disent-ils, nous connaissons la capitale de la Suisse.

— Pas encore! Messieurs, ne vous en déplaise. Ces curiosités ont sans doute leur cachet d'originalité; mais il vous manque une chose pour parvenir, dans un voyage d'un ou deux jours, à compléter vos études de mœurs sur la race allemande en général et les Bernois en particulier. Cette chose, c'est une visite à la cave du grand grenier à blé. Là vous verrez poser au naturel une foule de figures typiques où votre calepin et votre album trouveront à s'enrichir.

Avant les acteurs, voyons le théâtre. Il s'agit de descendre deux étages sous terre au moyen d'un large escalier. Ebloui par la lumière de la rue, on hésite, on tâtonne dans l'ombre, on trébuche le long des degrés; on se trouve saisi par un air humide, suffoqué par la fumée et par une complication d'odeurs d'alcool, de jambon, de choucroute, d'orge fermentée.

C'est le commencement de la couleur locale.

L'œil parvient au bout de quelques minutes à distinguer de vagues silhouettes dans les profondeurs de ce Ténare. Une voûte immense appuie ses arceaux contre une suite de piliers dont on ne voit pas la fin. Deux rangées de tables paraissent aussi se prolonger dans un horizon sans bornes, comme ces perspectives que l'on entrevoit entre deux glaces parallèles. Peu à peu les détails se détachent de l'ensemble. Sur chaque table repose un chandelier de bois à la tournure antédiluvienne; il en surgit un monticule de suif, un cratère coulant qui projette des flammèches dont l'éclat rougeâtre permet de sonder les alentours.

Qu'est-ce donc que ces monstres au ventre proéminent, montés sur de courtes jambes et alignés en silence contre les murs? Quelles masses énormes peuvent porter si loin leur ombre? Une tonne, une sœur cadette de celle de Heidelberg, se trouve précisément en face de notre table. Elle ne contient pas moins de 62,000 bouteilles. Je mesure son diamètre : 3 mètres 85, c'est-à-dire plus de 36 pieds de circonférence! A la porte de sortie se voit un autre foudre de 51,000 bouteilles. Sur le fond sont peintes les armoiries des vingt-deux cantons; elles forment comme une couronne dont tous les fleurons convergent vers un centre, la croix blanche des Waldstœtten, la croix que portaient sur leur poitrine les hommes de Morgarten, de Sempach et de Morat.

Voici venir un essaim de Bernoises endimanchées. Toutes ont un air de santé; on désirerait même voir des joues un peu moins nourries; mais de beaux yeux gris-vert enlèvent à la figure son caractère de réalisme en y faisant errer je ne sais quoi de doux, d'aimant et de sentimental. Les jeunes beautés étalent tout le luxe de leurs vêtements nationaux. Des mitons à jour montent jusqu'au coude; les manches de chemise, bouffantes, d'une blancheur irréprochable, et la gorgerette empesée contrastent avec les reflets du corsage de velours noir. Des chaines d'argent s'agrafent à l'épaule et retombent à droite et à gauche. Une cravate de velours, un jabot, des festons en dentelle noire, complètent les enjolivures du buste. Un large chapeau de paille, orné d'une couronne de fleurs naturelles cueillies dans les clairières de Bremgarten ou de l'Enge, se pose coquettement sur une chevelure d'un blond à rendre fous les imitateurs de Rubens.

Pendant que nous regardons à droite et à gauche, de petites fillettes aux joues rebondies circulent entre les tables, offrant des corbeilles de *küchli*, les beignets bernois. Les garçons de service, chargés de rations de salé au parfum séducteur, se croisent en suivant dans leur marche tardigrade les traditions des attelages mérovingiens. A travers un brouillard de fumée et la pénombre de la cave, on voit se heurter les choppes, les *seidel* d'où s'échappe une mousse impatiente; les brocs d'étain scintillent aux clartés jaunâtres des chandelles et des quinquets suspendus sous les écussons cantonaux qui décorent les piliers. Parfois il arrive qu'un loustic de la campagne débite quelque plaisanterie; alors du cercle d'auditeurs part un rire immense, infernal, un rire comme les dieux d'Homère n'auraient jamais osé s'en permettre, dans la crainte de voir la commotion effondrer la voûte de l'Olympe.

Mais ils se taisent tout-à-coup. Qu'y a-t-il donc? Un vieux chanteur agace un violon que nous ne garantissons pas comme sorti des ateliers de Stradivarius. Il entonne une pastorale d'une voix fausse et chevrotante, mais émue, ce qui rachète tous les défauts. C'est le *Ranz des Vaches*, l'air aimé des *armaillis*. Aux premières notes, des femmes coiffées du mouchoir rouge de Fribourg se sont retournées subitement; elles tendent l'oreille; leur physionomie a pris une teinte rêveuse. Peut-être se prendront-elles à pleurer, comme ces soldats suisses au service de France, que le chant des Colombettes faisait déserter ou mourir de nostalgie. Pauvres enfants de la montagne! la *Marche des Vaches* vous rappelait par ses modulations les concerts de la nature que vous entendiez autrefois sur l'Alpe; le fracas du torrent qui roulait sur son lit de rochers, le bruissement des sapins dont le souffle du *Fœhn* inclinait la tête, les appels de la corne, ou le carillon des sonnailles attachées au cou de vos génisses. Et alors une larme roulait sur les parements de votre uniforme, — tandis que là-bas l'aïeul, cachant sa tête dans ses deux mains, gémissait au coin de l'âtre du chalet où ne venait plus s'abriter le soutien de la famille.

Des applaudissements ont accueilli le ménétrier. Ils partent d'un groupe d'étudiants rangés en cercle devant une légion de choppes de bière. Les élèves des académies adoptent les poses les plus excentriques, les plus michélangélesques : à leur façon de se jucher sur le dossier des chaises de noyer, on dirait qu'ils veulent donner un démenti aux lois de la statique. Posant crânement sur l'oreille le bonnet vert de la société de Belles-Lettres, ou la casquette blanche à liseré rouge de Zofingue, ils bourrent la longue pipe de porcelaine et se mettent à causer philosophie en entremêlant chaque dilemme, chaque sorite, de bouffées de tabac qui encadrent le tableau d'un nuage. Un *bursch*, la taille pincée dans sa lévite de velours à brandebourgs, se lève et entonne un des chants les plus mélodieux du répertoire des étudiants :

Lauriger Horatius,
Quam dixisti verum :
Fugit Euro citius
Tempus edax rerum !

Ubi sunt ô pocula
Dulciora melle !
Rixæ, pax, et oscula
Rubentis puellæ ?

Tout le catalogue y passe : le *Gaudeamus*, la chanson du Roi-très-chrétien dont l'accompagnement consiste à frapper en mesure les verres avec des couteaux et tous autres corps à percussion ; et la séance vocale se termine par le chant national suisse, le *Rufst du, mein Vaterland*.

Tandis que les dernières strophes retentissaient dans les recoins de la cave, un marchand d'objets en bois sculpté faisait le tour des tables. Quel mélange hétérogène dans son panier ! Voici des bergers portant sur le dos leur bagage de fruitière ; puis le tailleur de la légende, à califourchon sur le bouc ; un bonhomme de casse-noisette grimaçant en Quasimodo ; des lutteurs aux muscles taillés en dépit de l'anatomie par de pauvres xylographes qui avouent ne pas trop savoir distinguer un biceps du sterno-cléïdo-mastoïdien, ce qui est autorisé, du reste. Mais voici des souvenirs de l'histoire suisse : ici c'est Arnold de Melchthal, le fougueux jeune homme que vous avez admiré dans le drame de Schiller, ou dont vous avez vu le caractère tracé à la parisienne dans l'opéra de MM. Jouy et Hippolyte Bis. Là c'est le serment du Grütli, solennel congrès qui avait pour salle de réunion les Alpes et la voûte du ciel. C'est enfin Wilhelm Tell, le paysan sublime, le héros, l'Arminius de l'Helvétie, l'homme dont la bouche ne prononce que quelques sentences, mais dont le bras agit. Il est là, regardant l'arbalète qui doit donner la liberté à la terre de ses aïeux. Il semble songer à la forteresse élevée par le bailli d'Autriche, et dire avec l'accent de la menace et de la conviction cette parole que lui prête le dramaturge allemand :

Was Hœnde bauten, kœnnen Hœnde stürzen :

Ce que les mains édifièrent, les mains peuvent le renverser.

Que de souvenirs, que d'émotions on peut trouver devant une statuette de bois ! Comme ces images des traditions helvétiques parlent à l'âme ! Je voudrais être de la patrie de Tell, si je n'avais le bonheur d'appartenir à celle de Jeanne d'Arc.

Louis REVON.

LES HABITATIONS LACUSTRES EN LOMBARDIE

Dans une lettre adressée au président de la Société des Sciences naturelles de Milan, M. Gabriel de Mortillet, ancien secrétaire de l'Association Florimontane, a publié quelques détails au sujet des recherches faites jusqu'à ce jour en Lombardie, pour découvrir des habitations lacustres.

Ainsi qu'on va le voir, ces recherches n'ont pas encore donné un résultat complet, parce qu'elles n'ont été faites que très sommairement ; mais il est permis d'espérer que les fouilles auxquelles présidera M. de Mortillet fourniront aux archéologues de nouveaux éclaircissements sur les usages et l'existence de ces populations dont on ignore l'histoire, et qui attirent aujourd'hui l'attention des savants.

Voici la lettre de M. de Mortillet :

Au moment où les efforts combinés des géologues et physiologistes unis à ceux des archéologues tendent à jeter une vive lumière sur l'origine de l'homme, la date de son apparition sur la terre et ses mœurs primitives, permettez-moi d'attirer l'attention des membres de la Société sur les habitations lacustres. Cette question est d'autant plus intéressante qu'elle peut donner lieu, en Lombardie, à d'importantes recherches. Elle se rattache à l'histoire naturelle, servant pour ainsi dire de trait d'union entre la géologie et l'histoire.

En 1854, par suite d'un grand abaissement du niveau des eaux, on entreprit divers travaux sur les bords du lac de Zurich. L'un d'eux, à Miélen, fit découvrir d'abondantes antiquités groupées au milieu d'un grand nombre de pieux plantés dans le fond du lac suivant un certain ordre régulier.

Cette découverte, étudiée par un archéologue des plus distingués, M. Ferdinand Keller, attira l'attention des savants sur divers points des lacs suisses, où l'on connaissait l'existence de pilotis semblables à ceux de Miélen. Partout on fit de nombreuses récoltes d'antiquités au milieu de ces pilotis.

M. Keller fit exploiter, par un paysan fort intelligent de la localité, un pilotage très étendu dans le lac de Constance, à Wangen, près Stein.

M. Uhlmann a exploité un pilotage dans le petit lac de Moosseedorf, près Hofwyl, à deux lieues de Berne.

Le colonel Schwab en a exploité un dans le lac de Bienne, entre Bienne et Nidau.

Les pilotages du lac de Genève ont fourni une abondante récolte à M. Troyon, et à Morges à M. Forel.

Ceux du lac de Neuchâtel à MM. Schwab et Desor.

En 1856, vers la fin d'août, MM. Troyon et Forel communiquèrent à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, réunie à Annecy, les résultats obtenus en Suisse et provoquèrent des recherches dans le lac. M. Replat indiqua des rangées de pilotis dans le lac d'Annecy, en face de Sévrier, et M. Eloi Serand au lieu dit le Roseley. On s'y rendit et séance tenante, M. Gosse, fils, en plongeant, rapporta du fond des débris de poterie.

Ce printemps M. Desor étant venu en Italie, proposa de faire des recherches dans les lacs du pays. Le 16 juin il m'a écrit de Neuchâtel :

« J'ai fait avec M. Gastaldi une course au lac Majeur. Après avoir passé en revue toute la série des phénomènes glaciaires, nous sommes allés à la recherche des stations lacustres. La partie inférieure du lac, qui est un lac morénique, me paraissait bien propre à favoriser ce genre de constructions. Aussi n'avons nous pas tardé à apprendre des pêcheurs qu'il existait sur plusieurs points des pilotis qui, d'après les descriptions qu'ils nous en firent, doivent être les mêmes que ceux de nos lacs suisses. Nous nous fîmes conduire sur les lieux, mais la hauteur des eaux nous empêcha de rien voir. »

Allant assez souvent à Pilzone, sur le lac d'Iseo, où se trouve la carrière de pierre hydraulique qui alimente l'usine de Palazzolo, j'ai pris des informations. Les pêcheurs indiquent des pilotis, sur une assez grande étendue au nord de Pilzone. Les eaux sont trop élevées maintenant pour entreprendre des recherches ; mais au moment des basses eaux, en octobre, j'espère pouvoir faire d'intéressantes récoltes.

Les autres lacs de la Lombardie doivent également renfermer des espaces garnis de pilotis. Il serait important de le constater. On obtient facilement des rensei-

gnements par les pêcheurs; les pieux plantés au fond de l'eau retenant leurs filets et entravant la pêche, les pêcheurs les connaissent parfaitement.

Les pilotis des lacs supportaient autrefois des habitations : c'est ce qui fait qu'on trouve autour d'eux tant d'objets divers, antiquités et ossements.

Ce mode d'habitation si favorable à la pêche, si propre surtout à se préserver de l'attaque des ennemis et des bêtes féroces, a persisté pendant un laps de temps extrêmement long.

Les recherches faites dans les amas de coquilles ayant servi de nourriture à des peuplades au bord de la mer en Danemark, celles faites dans les tourbières, dans les grottes, dans les tumulus, etc., recherches parfaitement résumées dans un travail récent de M. Morlot, que vous avez bien voulu me communiquer (1), établissent que dans la vie humaine qui a précédé les documents historiques européens, il s'est écoulé trois périodes ou trois époques bien distinctes :

L'époque de pierre, pendant laquelle l'emploi des métaux était entièrement inconnu; époque caractérisée par des instruments en silex.

L'époque de bronze, durant laquelle les instruments usuels étaient en ce métal ou plutôt en cet alliage.

Enfin l'époque de fer; l'usage de ce métal, si communément employé de nos jours, n'ayant eu lieu que longtemps après celui du bronze.

Or, parmi les habitations lacustres de la Suisse on en a reconnu appartenant aux trois époques que je viens de citer. On peut espérer obtenir les mêmes résultats en Lombardie, ce qui fournirait d'intéressants matériaux aux antiquaires du pays. Vous aussi, mon cher président, vous pouvez espérer ample récolte en ossements d'animaux, qui vous permettraient de nous faire connaître les anciennes races qui ont vécu sur le sol si beau et si fertile que nous foulons maintenant.

GABRIEL DE MORTILLET.

(1) *Études géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse*, mars 1860, *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, vol. VI, n° 46.

UNE SAISON AU FRAZER-RIVER

JOURNAL D'UN CHERCHEUR D'OR

(Suite et fin)

Cet état de choses, qui ne dura malheureusement que trop longtemps, prit fin par l'arrivée de quelques compagnies de mineurs. Ils avaient mis cinq ou six semaines pour remonter la rivière Lilonette jusqu'au lieu où je demeurais, et la moitié d'entre eux avaient naufragé pendant le trajet. L'état de leurs provisions leur permit de me céder 85 livres de farine pour 85 piastres (425 fr.)

La barre sur laquelle ces nouveaux arrivants se mirent à travailler avec moi n'était pas fort productive, puisque nous ne faisions que 5 ou 6 dollars par jour, et nous n'aurions pas tardé à ressentir les atteintes de la faim, si, heureuse surprise, nous n'avions vu arriver au campement une troupe de sauvages chargés de superbes saumons tout frais, du poids de 12 à 14 livres chacun. Ils ne voulurent accepter, contre leurs poissons, ni or, ni argent, mais seulement des bagatelles de peu de valeur. Pour une aiguille, ou pour deux sous de fil, j'en obtenais un ; ils en cédaient volontiers deux ou trois contre une vieille chemise ou un morceau de suif de la grosseur d'une noix. Un de leurs chefs qui venait souvent me faire visite, remarqua un jour, dans ma cabane, un petit miroir de dix sous. L'objet lui plut tellement qu'il m'en offrit de suite quatre gros saumons. Le lendemain, sa fille, âgée de 18 à 20 ans, vint, accompagnée de quatre sauvages, m'apporter les poissons et me réclamer le miroir. La première fois qu'elle s'y regarda, son visage ne trahit aucun étonnement, et elle garda son sérieux comme un âne qu'on étrille. Je lui donnai, en sus, un morceau de suif dont elle s'enduisit immédiatement la chevelure, et cinq ou six aiguillées de fil. Ne voulant pas être en reste avec moi, la jeune fille m'offrit deux poignées de graines sèches.

La pêche aux saumons dura ainsi environ six semaines, pendant lesquelles nous fûmes abondamment pourvus de nourriture. Notre campement s'était peu à peu considérablement augmenté par suite de la venue de nouvelles troupes de chercheurs d'or. Il me serait impossible de vous dépeindre tout ce que ces mineurs avaient eu à souffrir en route: la faim et les naufrages les avaient plus que décimés, et à la vue des difficultés qui les attendaient encore à notre barre, de la cherté des vivres et des rochers escarpés qui, bordant presque partout la rivière, rendaient son exploitation presque impossible, à cette vue, dis-je, le découragement les prenait et le plus grand nombre repartaient pour la Californie. Comme nous étions en force, les Indiens avaient complètement changé de manières à notre égard ; autant ils avaient été dans les premiers temps, effrontés et voleurs, autant ils se montraient à présent humbles et soumis.

Vers la mi-novembre, je pris le parti de remonter la rivière cinq lieues plus haut, avec un autre mineur.

Nous payâmes 500 fr. pour la location des trois mules qui transportèrent nos bagages. Nos journées sur cette nouvelle barre furent en moyenne de 5 à 8 piastres. Mon intention était d'y rester jusqu'à ce que le froid ou le manque de vivres m'en chassât.

Le 1er décembre, survint un froid si rigoureux, que nous ne pouvions nous tenir éloignés du feu: je fis immédiatement mes préparatifs de départ. Les sauvages m'avaient volé une paire de souliers, et mes bottes n'étaient plus mettables; j'en coupai les tiges, et ayant cousu, dessus, de la toile en manière d'empeigne, j'obtins ainsi des chaussures passables. Le troisième jour, le froid diminuant d'intensité, je me mis en route, abandonnant tout ce qui ne m'était pas d'une nécessité absolue pour le voyage. Deux heures après mon départ, la terre était déjà couverte d'un demi-pied de neige. J'arrivai heureusement au grand camp. La rivière était si gelée que les chevaux pouvaient facilement la traverser sur la glace. Il y avait tout à craindre que la neige et les froids nous fermassent le retour. Tous les mineurs se disposèrent alors à partir, à l'exception de deux ou trois compagnies qui s'étaient construit des cabanes en troncs de sapins et avaient des vivres en suffisance pour passer l'hiver. Nous marchâmes aussi vite et aussi longtemps que possible, afin de combattre l'engourdissement qui nous eût infailliblement gagnés sans cela. La semelle de mes souliers était devenue si lisse, que je ne pouvais faire une montée ou une descente sur la neige gelée, sans glisser et tomber à tout instant. Le soir du

deuxième jour, étant resté en arrière, je me trompai de route et pris un sentier de mules qui me conduisit au bord d'une rivière où il était impossible de croire que les mineurs se fussent rendus. Ne pouvant rétrograder, car il était trop tard, je me décidai à la traverser à gué : La chose fut plus difficile que je ne l'avais cru ; l'eau me montait à la ceinture, mes provisions et mes couvertures étaient complètement trempées ; il me fallait marcher sur des cailloux recouverts d'une mousse glissante, et à chaque instant un glaçon pouvait me renverser sous l'eau. Cependant, j'atteignis sain et sauf l'autre bord. A peine eus-je pris terre, que mes pantalons se raidirent comme une barre de fer. Je me mis à courir de toutes mes forces, ne sachant trop quelle distance me séparait de mes compagnons. Au bout d'une heure, j'arrivai près d'un lac où je trouvai les mineurs qui m'avaient précédé, sans s'inquiéter de moi, car la devise de toutes les compagnies était : *Marche ou péris*. Il serait trop long de détailler davantage ce voyage ; je me contenterai de dire que nous avons traversé cinq lacs de 5 à 15 lieues chacun, dans des bateaux si petits que nous n'osions nous permettre le moindre mouvement de crainte de chavirer. A la sortie du dernier lac, nous étions si exténués, que nous campâmes trois jours et trois nuits sur le sol couvert de neige, et nous n'avions plus rien à nous mettre sous la dent : il fallait sortir de cette position, coûte que coûte. Après quelques efforts, nous parvînmes à entrer dans une rivière qui nous conduisit en peu de temps dans la Frazer. A la première étape, nous rencontrâmes quatre Chinois, qui nous cédèrent pour une piastre de farine, que nous nous partageâmes entre huit…

J'arrivai à Victoria, accoutré d'un chapeau aux ailes pendantes, tout rapiécé avec des morceaux de couverture de laine rouge ; d'un habit que j'avais depuis longtemps renoncé à raccommoder, et de pantalons recouverts de larges pièces de toile à voile, cousues avec une aiguille d'emballage. Mes pieds étaient enveloppés de chiffons, mes tiges de bottes étant percées depuis longtemps.

Je ne m'étais pas rasé depuis sept mois, et mon peigne avait été échangé contre du saumon. Après toutes les privations que nous avions endurées, vous pouvez bien croire que la graisse ne m'empêchait pas de courir. Quand j'eus passé deux nuits dans une chambre chauffée, un rhume violent me prit, accompagné d'une extinction de voix qui dura trois semaines….

…. Les mines du Frazer sont généralement peu importantes. L'or y est très fin, comme du sable ou de la farine, et il est difficile à recueillir : avec le lavage au cradle, on en perd près de la moitié. Si l'on ne découvre pas de nouveaux placers, ceux qui sont connus seront vite épuisés, et le pays retombera dans l'oubli.

M. DELAFONTAINE.

CORRESPONDANCE

Genève, 13 septembre 1860.

Je viens reprendre aujourd'hui le cours de mes communications, interrompu depuis quelques mois par suite de circonstances impérieuses. Pendant ce temps des travaux importants et variés ont vu le jour, et pour vous tenir au courant de ce qui peut vous intéresser, il me faudrait plus de loisirs que je n'en possède, c'est pourquoi, permettez-moi de me borner à deux points seulement :

On connaît en chimie un certain nombre d'oxydes métalliques auxquels on a attribué le plus souvent, arbitrairement, soit la formule générale MO.2, soit celle M 2 O.3, soit enfin celle MO.5. — De ce nombre sont la silice, la zircone, les acides borique, tungstique, molybdique, tantalique, etc.

A l'égard de la silice, les opinions étaient partagées entre Si O, Si O.2, et Si O.3. — Quant à la zircone, on était généralement d'accord pour la regarder comme renfermant deux atomes de zirconium pour trois d'oxygène.

Une série de recherches sur la composition et les formes cristallines des fluo-silicates et des fluo-zirconates, comparés aux fluo-stannates et aux fluo-titanates, a conduit M. Marignac à assigner définitivement à la silice et à la zircone les formules Si O 2, et Zr O 2. M. Deville avait déjà été conduit à cette dernière par la détermination de la densité du chlorure de zirconium.

Ces résultats ont pour l'établissement des véritables formules des minéraux et, par suite, pour l'examen comparatif de ces derniers une importance qui ne vous échappera pas.

Dans une précédente épître, je vous annonçais la découverte de riches mines d'argent dans la vallée de Washoe (territoire de l'Utah). Voici quelques détails intéressants sur la contrée.

La région minière comprend essentiellement deux vallées principales appelées Carson-Valley et Washoe-Valley, à peu près parallèles quoique plutôt divergentes. La vallée de Tarson, parcourue par la rivière du même nom, est située entre les 119 et 120 degrés de longitude ; le 39e parallèle la coupe à peu près au milieu de sa longueur.

La direction est sensiblement du sud au nord. — Les montagnes de la Sierra qui la bordent à l'ouest ont une hauteur de 4,000 pieds environ, tandis que la chaîne qui s'élève à l'est n'en compte que 2,000. « A l'entrée est situé le pic de Job, de 6,000 pieds, cône nu et isolé, de granit si blanc, que de loin on le prendrait pour de la neige. » La vallée de Washoe, beaucoup moins considérable, est très pittoresque. Les montagnes, du côté oriental, sont complètement dépourvues d'arbres, ce qui contraste vivement avec les pentes boisées qui s'élèvent en face.

Les principales villes du territoire argentifère sont Carson-City, la plus peuplée, Sylver-City et Virginia-City. La dernière est située sur l'emplacement des mines.

La ville de Carson est admirablement située pour prendre un grand développement. Plusieurs routes fréquentées par les émigrants viennent y converger. Les rues y sont larges et droites, et, dans la prévision d'un développement futur, on y a ménagé l'emplacement nécessaire pour y construire des édifices publics. Un bureau de poste et une ligne télégraphique pour la Californie y ont été établis. Virginia, moins avantageusement située que Carson dont elle est tributaire pour ses bois, n'en est pas moins prospère, puisque fondée cet automne à peine, elle compte déjà plusieurs milliers d'habitants.

Non loin de là se trouve un endroit remarquable (vallée de Steamboat). « Le voyageur qui s'y rend est étonné de voir beau« coup de petites colonnes de vapeur se dessiner devant lui, et « lorsqu'il s'approche, il entend un bruit semblable à celui que « fait la vapeur en s'échappant d'un steamer à haute pression. « Cela provient d'une petite éminence, à l'entrée de la vallée, « d'environ 1,200 pieds de long sur 4 à 500 de large, élevée de « 30 pieds au-dessus de la surface générale. De longues fissures « horizontales d'environ un pied de largeur existent le long de « cette élévation tumulaire, dont la surface de granit décomposé « s'est fendue par la force de la pression intérieure.

« Des jets volumineux d'eau chaude sortent de ces fissures à « des intervalles irréguliers, avec un bruit souterrain. Dans « quelques endroits ils atteignent seulement l'ouverture où, après « avoir bouillonné et sifflé un moment ils retombent, et la bou« che de la fissure reste vide ; tandis que sur d'autres points, « l'eau se tient constamment à la surface et bout comme si elle « était agitée par une fournaise intérieure, ou jaillit même à une « hauteur de plusieurs pieds.

« Les agents chimiques sont plus actifs à certaines places qu'à « d'autres, le bruit aussi, plus fort et plus fréquent, et la vapeur « plus abondante. L'air dans le voisinage de ces sources sent « fortement le souffre et prend l'odeur des œufs pourris.

« Le long de cette élévation coule un petit ruisseau d'une eau « fraîche et pure jusqu'à ce qu'elle se mêle aux eaux chaudes et « alcalines provenant des sources thermales, qui viennent ce« pendant en petite quantité, car la plupart montent seulement « jusqu'à l'entrée de la fissure et disparaissent ensuite dans des « cavités inconnues. La surface intérieure est composée d'une

« croûte qui craque et produit un bruit sourd lorsqu'on marche « dessus ; cependant l'on peut y passer sans danger, même à « cheval. Une analyse chimique de cette eau a donné du chlorure « de sodium et de magnésium, divers sels, de la chaux, de la « silice et un peu de matières organiques. On pense que ces « eaux possèdent des propriétés médicinales d'une grande va- « leur (1). »

Disons maintenant quelques mots de la production minérale du pays. Outre l'or natif, de nombreuses veines de minéraux argentifères, parmi lesquels prédominent le métal natif et son sulfure ont été reconnus sur divers points. La teneur moyenne du minerai accuse une grande richesse. Les claims pour l'or sont loin d'avoir la valeur de ceux que l'on exploite pour l'argent ; ces derniers ont un rendement plus constant. La roche est très dure, il faut la faire sauter avec la poudre et l'on est obligé de creuser des tunnels dans les montagnes. Les frais d'exploitations étant considérables, pour éviter ceux de transport, il deviendra nécessaire de traiter le minerai sur place. A cet effet, une puissante maison de banque d'Europe se propose d'établir à Virginia-City, des engins pour une valeur de 200,000 dollars.

Les émigrants s'étaient rendus en foule à Carson-Valley et à Washoe-Valley ; mais ils y ont subi deux échecs qui ont occasionné le retour d'un certain nombre. Le premier, de la part du temps, qui n'a pas été favorable, puisque à la mi-juin il neigeait à Virginia-City.

« C'est un pays froid et venteux, m'écrit-on ; — la nuit dernière, un violent ouragan est venu fondre sur la vallée, emportant dans les airs les légères maisons de toile des mineurs. « J'ai été occupé tout ce temps à planter des pieux contre ma « baraque, pour la consolider ; par moments, je l'appuyais de « toutes mes forces avec les épaules, et, ainsi, j'ai réussi à la « maintenir debout ; elle s'est seulement inclinée d'un pouce ou « deux. »

Le second échec est une guerre contre les Indiens. En voici la cause :

Des mineurs en prospect firent un jour la rencontre d'un chef de tribu qui recherchait l'or dans un claim, sa propriété. L'un des blancs voulut se faire céder la place. L'Indien lui répondit qu'elle lui appartenait, mais qu'il était libre de travailler dans le voisinage où il y en avait d'aussi bonnes. Sur quoi, le blanc, en véritable brute, et sans autre forme de procès, tire son revolver et tue le chef à bout portant.

La nouvelle de cet attentat se répandit rapidement parmi les Peaux-Rouges, et bientôt il ne restait plus un seul de ceux-ci à Virginia ni dans les environs ; ils s'étaient réunis, en armes, dans les montagnes du voisinage.

A quelques jours de là, des employés de la station du Poney-Express furent trouvés assassinés. L'alarme devint générale dans le pays ; beaucoup de claims furent abandonnés ; la population blanche se replia sur Virginia où des corps armés s'organisèrent. Plusieurs combats amenèrent la mort de 70 mineurs, etc.

De tout cela il est résulté une stagnation complète des affaires, le renchérissement des vivres, et, par suite, le départ d'un grand nombre des émigrants.

De 20 piastres les 100 liv. (de 14 onces), la farine est montée à 40. Le bœuf seul est à bas prix (25 sous la liv.) ; le *drink* (petite mesure) de liqueur se vend 25 sous !...

Les *Mémoires et Bulletins de la Société de Géographie de Genève*, tome I, 1860, et ma correspondance particulière sont les sources auxquelles ont été puisées les détails qui précèdent. Je vous recommande la lecture de l'ouvrage précité.

M. DELAFONTAINE.

CHRONIQUE

L'Association Florimontane a tenu séance le 20 août dernier ; parmi les communications les plus intéressantes, on a remarqué les dons qui suivent :

1° *Documenti moneta e sigilli*, Turin 1833, donné par M. Cibrario ;

2° *Atti del parlamento subalpino*, 1849 ; plusieurs brochures politiques sur l'annexion de la Savoie à la France et les prétentions de la Suisse ; — deux brochures touchant l'Établissement thermal d'Aix-les-Bains ; — la médaille commémorative de l'annexion de la Savoie à la France ; — lettres d'Alexandre de Humboldt, (traduction de M. G. Revilliod, 1860) ; — offerts par M. Replat, président de l'Association.

3° *Premiers éléments de Cosmographie*, par J.-F. Bonnel, professeur au Lycée de Lyon ; 2° édition, don de l'auteur.

4° *Memoria del prof. Francesco Zantedeschi, intorno alla influenza dell' elettrico nella formazione della gragnuola*, don de l'auteur ;

5° *Mélodies pastorales*, par Thalès Bernard, don de l'auteur.

6° *La moisson*, poésie par Achille Millieu, avec une préface par Thalès Bernard ; don de l'auteur.

7° Quatre titres authentiques concernant l'abbaye de Talloires, savoir : un échange, une transaction, l'acte de mise en possession de Claude de Charansonnay (1585, 24 janvier), et une feuille sur parchemin d'un obituaire, donnés par M. Jules Philippe.

8° *Le livre capitulaire du couvent des Bernardines de la Roche*, commencé le 20 avril 1626, année de la fondation de ce monastère ; gros in-fol, contenant des autographes de Jean-François de Sales, évêque de Genève, donné par M. J. Philippe.

9° Bref sur parchemin, formé de huit feuillets, d'une très belle conservation, consacrant les immunités accordées aux couvents de l'ordre de Saint-Benoît dans les duchés de Mantoue et Montferrat, sur les instances de R^d *Guglielmi Cattanei abbatis perpetui commendatarii monasterii sanctorum Salvatoris, Victoris et Coronæ*, Florence, 7 kal. mars 1434, expédié par Christophe Vidman ; donné par M. Alphonse Despine.

10° L'Association a encore reçu la collection du journal *La Savoie*, celle des *Matinées d'Aix-les-Bains*, celle de la *Revue des Alpes* ; les publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, les bulletins de la Société d'agriculture de Savoie, offerts par M. Bonjean ; les n^os parus du journal *La Savoie du Nord* ; 10 n^os du *Journal des Connaissances médicales*, offerts par le docteur Caffe ; les programmes du congrès archéologique de France, 1860 ; du concours agricole à Chambery ; de l'Académie de Savoie pour les prix de poésie, lettres et sciences.

Pour extrait, A. Despines, *sous-secrétaire*.

—

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry vient de publier le tome II de ses *Mémoires et documents* ; ce volume contient :

1° *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ*, par Alphonse Delbene ;

2° *Fragments de l'Histoire de Chambéry* : 1791-1792 ; par M. F. Rabut ;

3° *Essai historique : La Savoie a-t-elle été fief de l'Empire ?* par le P. Monod ; édité par M. Dufour.

4° *Mémoires pour la construction du fort de l'Annonciade* ; publiés par M. Croisollet.

5° *Franchises de la Savoie* ; publiées par M. Dufour.

6° *Petite chronique du frère Billard, chartreux* ;

7° *Bulletin bibliographique de la Savoie, 4e année* (1859), recueilli par M. Rabut.

8° *Trois chartes savoisiennes*, publiées par le P. Camille, de Thonon.

—

Une trouvaille intéressante pour les antiquaires a été faite à Canville, près le Hâvre, mardi dernier, dans la partie rocheuse de la mer, au bas des falaises.

Elle consiste en une pièce d'or mesurant trois centimètres et demi de diamètre, et portant en exergue l'inscription suivante :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France. »

L'émission de cette ancienne monnaie, connue sous la dénomination de *Nobles*, remonte à 1418, et se rattache à l'invasion du roi Henri V d'Angleterre, qui, vainqueur à Azincourt, étendit sa conquête jusqu'à Paris, où il contraignit Charles VI à abdiquer sa couronne, à lui donner sa fille Catherine pour femme avec la France pour dot, et qui s'intronisa roi de France sous le titre de : Henri V, roi d'Angleterre et de France.

Cette belle et rare pièce porte sur ses faces les armoiries de la France et de l'Angleterre, entourant d'un côté une croix latine, et renfermées de l'autre dans un écusson surmonté d'une tête couronnée, autour de laquelle rayonne un faisceau d'armes, sous lequel un grand rideau dessiné en lame comme attribut de la mer.

Pour la chronique, J. Philippe

(1) *Mémoires et bulletin de la Soc. de géographie de Genève*, 1860. Bulletin page 31.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 10 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Octobre 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'ASSOCIATION laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Quatrième article)

HOMMES D'ÉGLISE

L'honneur qui revient à la Savoie d'avoir donné le jour à l'homme qui dota la France de l'imprimerie, d'avoir possédé la première Académie française, enfin d'avoir élevé dans ses vallées celui qui posa les premières règles précises de la langue de Racine, de Corneille, de Pascal, de Boileau et de Lafontaine, suffirait au besoin pour glorifier éternellement notre patrie. Mais les titres du peuple savoyard à la reconnaissance des nations civilisées ne se bornent pas là; une nuée d'intelligences supérieures sont sorties de ses rangs et ont conquis glorieusement leur place dans le Panthéon européen.

Mais ici notre cadre s'agrandit : nous ne pouvons plus prendre un à un tous ces hommes d'élite, éclos sous l'influence de l'atmosphère pure et vivifiante de nos montagnes, et les suivre sur la route accidentée qu'ils ont parcourue à travers l'humanité. Nous sommes forcé de les grouper et de rappeler d'une manière générale les services qu'ils ont rendus. Du reste, ce que nous écrivons n'est pas une biographie, mais bien une revue sommaire des grands hommes de cette Savoie tant décriée jusqu'à ce jour. Notre but, c'est de montrer que ce pays *misérable et sauvage* a semé presque dans le monde entier des esprits supérieurs. C'est donc comme un trait de lumière que nous devons jeter sur l'ensemble de nos titres de gloire, comme une étincelle qui déchire le voile de l'oubli et de l'injustice qui nous couvrait, et fasse luire aux regards étonnés de nos détracteurs les tables de marbre sur lesquelles se pressent nos titres de noblesse intellectuelle.

Nos premiers noms importants appartiennent à l'Eglise, et c'est par eux que nous commencerons.

L'esprit religieux a toujours trouvé un puissant auxiliaire dans la nature agreste et solitaire des pays de montagnes. L'homme qui vit sur les sommets grandioses des Alpes sent son intelligence s'élever aussi, et sa première pensée est d'interroger le vide qui l'entoure; il veut sonder l'inconnu, et ne trouvant rien qui lui réponde, une force invincible l'attire et l'attire encore, jusqu'à ce que l'idée du surnaturel s'emparant de lui, le mot de Dieu s'échappe de ses lèvres.

Aussi n'est-il pas étonnant que la Savoie ait fourni un grand nombre d'hommes d'Eglise, parmi lesquels on compte des noms éclatants. Nous ne citerons pas cette foule de prélats distingués qui occupèrent successivement l'illustre siége épiscopal de Genève, et qui sortirent de presque toutes les familles nobles de la Savoie, comme aussi des rangs inférieurs de nos populations; nous ne rappellerons qu'en passant tous ces hommes remarquables à plus d'un titre qui honorèrent les siéges épiscopaux de Maurienne, de Tarentaise, de Chambéry et d'Annecy; mais nous choisirons, parmi ces noms qui se pressent sous notre plume, ceux dont la renommée s'est le plus étendue, ceux dont la voix, les actions ou les écrits ont été le plus remarqués.

En premier lieu, et pour rendre à tout seigneur tout honneur, nous constaterons un fait nouveau pour beaucoup de gens, c'est que la Savoie, ce petit coin de terre reculé a donné le jour à CINQ papes! oui, cinq papes bien comptés :

NICOLAS II, soit Gérald de Chevron, né au château de Chevron. L'histoire l'appelle Gérald de Bourgogne, parce qu'à l'époque où il naquit la Savoie appartenait à Rodolphe, surnommé *Le Fainéant*, roi de Bourgogne. Uguelli (1) appelle Gérald *de natione Burgundio, sive Sabaudiensis.* Etant archevêque de Florence, et par l'influence du fameux Hildebrand, il fut élu pape à Sienne, le 28 décembre 1058, comme successeur d'Etienne IX et envers et contre Benoît X nommé par une faction de cardinaux. Il fut un des papes qui firent décréter le célibat des prêtres; il publia des règlements pour éviter les troubles qui marquaient chaque élection de pape à cette époque; ce fut lui qui confirma à Robert Guiscard, l'un des fils de Tancrède, la possession des duchés de la Pouille et de la Calabre, et à Richard celle de la principauté de Capoue. Il mourut en 1061.

CÉLESTIN IV, Geoffroi de Châtillon; quelques auteurs

(1) *Italia sacra.*

ont prétendu que ce pape était de la famille des Castiglione de Milan ; mais Chieza, dans sa *Corona reale di Savoia*, a prouvé qu'il était fils de Jean de Châtillon, seigneur de Chautagne, de Montluel, et de Cassandre Cribelli, sœur du pape Urbain III. Il succéda à Grégoire IX le 22 septembre 1241, mais il mourut 18 jours après, sans avoir pu être couronné. On présuma qu'il avait été empoisonné.

INNOCENT V, Pierre de Champagnon, né à Moûtiers, est le plus remarquable de nos cinq papes. Il se fit recevoir dans l'ordre de Saint-Dominique à Paris, fut nommé docteur, succéda à saint Thomas d'Aquin à la chaire de théologie, et devint provincial de son ordre en France. Le pape Grégoire X le nomma successivement archevêque de Lyon et cardinal d'Ostie, doyen du sacré collège, et grand pénitencier de l'Eglise romaine (1). Il fut élu pape à Arezzo, le 21 janvier 1276, et couronné le lendemain à Rome. Il ne régna que 5 mois et 5 jours, après avoir utilisé ce court espace de temps à pacifier l'Italie. Il a publié plusieurs ouvrages savants.

CLÉMENT VII, Robert de Genève, fils d'Amé III, comte de Genevois, et de Mathilde de Boulogne, naquit au château d'Annecy en 1342. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il fut successivement chanoine de Paris, évêque de Térouane, puis de Cambrai, et enfin cardinal. Après l'élection d'Urbain VI, les cardinaux français prétendirent n'avoir agi que sous l'influence des troubles qui agitaient Rome; ils se retirèrent à Fondi et élirent, en 1378, Robert de Genève, alors âgé de 36 ans et qui prit le nom de Clément VII. Ainsi commença le schisme le plus long et, suivant l'expression de Moreri, le plus embrouillé de ceux qui ont divisé l'Eglise.

Clément VII, élu sous l'influence de la France qui le soutint toujours, fixa sa résidence à Avignon, où il mourut en 1394, après 16 ans de pontificat. En 1389 Charles VI, faisant un voyage en France, vint le visiter et obtint pour lui et les princes la nomination à beaucoup de bénéfices, ce qui mécontenta tout le clergé. Clément VII, dans cette occasion, couronna le jeune roi de Sicile. En 1390, le duc de Berri et les sires de La Rivière et de La Trémoille, grands partisans de notre pape, persuadèrent au roi de faire une descente en Italie pour chasser de Rome Boniface IX qui avait succédé à Urbain VI (2). Mais ce projet n'eut pas de suite.

FÉLIX V, Amédée VIII, premier duc de Savoie, naquit à Chambéry en 1383. Ayant renoncé à ses Etats en faveur de son fils Louis, il se retira à Ripaille, près de Thonon, sous prétexte de fonder l'ordre religieux de Saint-Maurice, et il s'entoura de quelques nobles de sa cour qui s'affublèrent d'un costume d'ermite. Tous ces illustres anachorètes se croyaient de vrais moines, parce que, dit un auteur ancien, il n'y avait aucune femme avec eux et qu'ils laissaient croître leur barbe; mais la chronique, cette indiscrète de tous les siècles, rapporte que les membres de l'ordre de Saint-Maurice n'occupaient pas leurs loisirs seulement à prier, et qu'ils ne négligeaient pas la bonne chère, si bien, que grâce à eux le dictionnaire français s'est enrichi d'un proverbe nouveau : chacun sait ce que *faire Ripaille* veut dire.

(1) Moreri. Grillet.

(2) *Histoire des ducs de Bourgogne*, par de Barante; vol. II, p. 121.

Ce fut au milieu de cette vie douce et heureuse qu'Amédée VIII menait au bord du lac Léman, que des députés du concile de Bâle vinrent le surprendre en 1439, pour lui annoncer sa nomination au pontificat, en opposition à Eugène IV. Amédée se rendit à Bâle où il fut couronné et prit le nom de Félix V. C'était un autre schisme, et, chose singulière! c'était encore un prince savoyard que l'on avait choisi pour le déclarer.

Mais Félix V, vraiment religieux, et peut-être destiné à toujours abdiquer, renonça à la tiare sur la simple prière de Charles VII, lorsque Nicolas V succéda à Eugène IV à Rome; cette abdication fut si admirée, dit Moreri, qu'on chanta partout ce vers à la façon du temps :

Fulsit lux mundo, cessit Felix Nicolao.

Amédée VIII fut créé cardinal, doyen du sacré collège et légat en Allemagne, par Nicolas V. Il mourut à Genève en odeur de sainteté, en 1451.

Jules PHILIPPE.

(La suite au prochain numéro.)

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE-ROUGE

(AMÉ VII COMTE DE SAVOYE)

(Suite)

CHAPITRE V

Les doucelets moyens employés par madame Bonne de Bourbon pour cacher à son fils que l'huissier avait ouvert de son bon vouloir, et pour obtenir la pardonnance d'icelui.

Quand dame de Bourbon eût dit au prince de Savoie qu'elle lui était venue à secours avec sa belle-fille, lui, feignant de sourire, répondit :

« Madame, j'entends bien que vous dites m'être « venues en aide; et néanmoins je n'ai vu ni sçu que « dans mon besoin j'aie été secouru par autres que « ceux qui étaient ici avec moi. »

A ces mots, comprit la dame qu'il déchargeait sa parole sur l'huissier qui l'avait éveillé, et se souvint de la requête de cet homme pour obtenir pardonnance d'avoir ouvert contre le commandement de son maître : pour ce reprit-elle propos, et très doulcement dit :

« Beau fils, votre parler prouve que votre esprit « grandement équivoque, puisqu'il attribue à votre « huissier l'honneur de vous avoir délivré des liens du « dormir; bien vous certifions que cela n'a été fait de « son plaisir ni vouloir. Soutenant au contraire le parti « du sommeil qui vous tenait enchaîné, il nous a con- « tredit et refusé l'entrée ; et malgré lui l'avons con- « quise. Sachant qu'il ne pouvait nous résister, il « nous a dit humblement que vous dormiez de votre « bon vouloir, que cependant pour amour de nous il « irait vous réveiller, mais à condition que si vous « étiez mal content du trouble mis à l'arrêt où vous « preniez plaisir, nous obtiendrions pour lui pardon « pleinier et absolu : de ce ma belle-fille et moi lui « avons fait promesse entière. Adonc si votre ire s'est « tournée à son encontre, vous prions la révoquer pour « amour de nous, et lui faire universel pardon de tous « ses méfaits. »

La princesse ainsi parlant, crut le cadet que personne n'était entré du consentement de l'huissier, mais que cet homme, voyant bien qu'il ne pouvait défendre l'en-

trée, avait fait entendre aux arrivants que son maître dormait, afin de les empêcher d'entrer si avant qu'ils pussent ouïr ses plaintes et lamentations: ce pourquoi, le prince dans son cœur prisa l'huissier grandement. Toutefois, comme s'il était mécontent de ce que l'huissier n'avait ouvert incontinent, le prince répondit à la requête de sa mère: « Madame, quand trouverez portes « closes vous pourrez sur moi rompre l'huis, et entrer « chaque fois qu'il vous plaira: aussi, le mauvais gar- « çon qui vous a refusé l'entrée a été certes bien avisé « de requérir que pour lui demandiez pardonnance; « car, informé de son refus, je l'eusse puni si grièvement que sa punition aurait donné exemple de ne « jamais dénier aucun de vos commandements; mais, « obtempérant à la requête que sur ce cas me faites, « je pardonne à ce fol son offense et toutes autres qu'à « mon endroit il a commises. » De cette grâce la princesse mercia son fils.

Or, durant les propos que j'ai ci-dessus récités, Bonne de Berry tenait la main senestre de son seigneur Amé, et la tenait en son giron doulcement entre les siennes; comme elle était grosse d'enfant, le fruit de son corps si vivement se tourna, qu'il fit sauteler la main placée sur le giron d'un *sautel* bien apparent; et le prince, qui prenait peine à garder le maintien qu'homme fort doit maintenir en telles affaires, fit effort de sourire au tressaut de l'enfant; et s'adressant à madame de Bourbon: « Je ne suis plus émerveillé, « dit-il, si mon huissier vous a différé l'entrée, puisque « vous ameniez avec vous des gens cachés et embus- « qués sous vos robes. »

Par tels propos, monseigneur Amé tâchait de cacher les douleurs et le déconfort gravés dans son cœur par le regret du trépas de son père; mais en advisant ses yeux battus de pleurs et larmes, sa face décharnée, tournée et décolorée, les assistants bien comprenaient qu'il voulait couvrir son chagrin; c'est pourquoi, ne voulant faire montre de connaître sa douleur ni user de langage piteux, ils se mirent sans autre à traiter des affaires du pays; en les traitant, ils s'attardèrent pour souper avec le prince qui n'osa les refuser; et durant le souper, allant d'un propos à l'autre, ils lui firent amortir et oublier une part de son deuil; puis, au départir de table, après les grâces dites, ils l'appelèrent en conseil, où fut délibéré, conclu et ordonné que monseigneur manderait ses trois Etats. Cette ordonnance faite, messire Loys de Savoie advisa la mère et la femme de monseigneur de rester constamment toutes deux ou l'une d'elles auprès du cadet, et de lui tenir langage tel qu'il pût le détourner de couler de rechef en ses idées mélancoliques. Lui propre aussi se tint de tenue quotidienne; tellement que par la conversation des dames, qui toujours savaient mettre en propos faits nouveaux et matières plaisantes à écouter, le deuil du prince commença peu à peu à disparaître.

CHAPITRE VI

Comment les nobles du pays reçurent en seigneur le fils du comte trépassé; et les *biaux* enseignements que messire Loys de Savoie, en présence de tous ceux des trois Etats, lui enseigna et donna.

Nous dirons donc que l'héritier du comte trépassé, suivant le conseil de sa mère, de messire Loys de Savoie son germain, du sire de Cossonay, aussi de plusieurs autres nobles et discrets conseillers, convoqua ses trois Etats en la grande salle du château de Chambéry. Lorsque évêques, archevêques, abbés, chanoines, prélats, princes, barons, chevaliers, écuyers de dignité, bourgeois et marchands discrets, eurent chacun pris place selon son droit et son rang; après plusieurs authentiques, excellentes, fructiférantes harangues, et propositions honorables faites par les prélats, princes, nobles et autres, pour remontrer à monseigneur les termes qu'il devait tenir pour régir, conduire, gouverner le peuple et son pays, et soi maintenir et garder en l'amour de ses sujets: le susdit messire Loys dit au fils de Savoie.

« Monseigneur, les champions de l'Eglise que voyez « dans cet endroit; aussi les princes, les barons, che- « valiers et écuyers qui sont ordonnés par le fils de « Dieu et établis pour aller, avec leurs écus fourbis, « brunis et polis, de loyale conscience défendre la foi « catholique contre payens et mécréants; aussi ces « autres hommes sages et discrets habitants des con- « trées soumises à la conté de Savoie: tous sont ici « venus après la mort de votre père, que Dieu absolve! « pour vous recevoir en droiturier souverain et légitime « seigneur tant en leurs noms qu'aux noms de ceux « des pays où ils demeurent; ils espèrent qu'à l'exemple « de votre dit *géniteur* et de vos pères anciens qui, « fleuris de hautes vertus, ont toujours de tout leur « pouvoir combattu pour la croix, vous les emploirez « avec vous à la défense de la foi chrétienne. Cepen- « dant, que votre élévation ne vous rende point or- « gueilleux! Croyez bien que si nous vous prenons « pour seigneur, vous n'êtes pas pour autant fait d'une « autre matière que ceux qui se rendent vos sujets; « ains considérez que, vous comme eux et eux comme « vous, tous ont été procréés de la semence du pre- « mier homme Adam; pour bref dire, matière plus « précieuse n'a pas été employée pour la facture des « uns que pour la confection des autres. Nous sommes « tous frères humains, et fils d'un père et d'une mère « créés par le Rédempteur. A chacun de nous Dieu a « donné les cinq sens naturels, desquels procède l'a- « noblissement des créatures; et il nous les a départis « pour nous régir et gouverner, aussi pour que nous « sachions apercevoir quand nous faisons bien ou mal, « en nous promettant si faisons bien loyer avec gloire « perdurable, et si faisons mal perte, peine, tourment « infernal durant sans jamais finir. En nous faisant « cette promesse il nous a donné libéral arbitre de « faire du bien ou du mal lequel des deux nous plaira. « C'est pourquoi je dis, monseigneur, que celui-là est « noble qui applique ses cinq sens naturels à servir « Dieu de tout son cœur et à des œuvres de vertu. .

. . . .

(Ici, lacune dans le manuscrit.)

(La suite au prochain N°.) Réédité par J. REPLAT.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES A ANNECY

(Suite)

XII

Voici celle qui est gravée sur la tombe de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex; elle n'est pas tout à fait inédite comme les précédentes, Grillet en a déjà publié les

deux tiers (1). Elle est en relief sur une aire creuse en caractères romains et arrangée de cette manière :

OLIM
EPISCOPUS
GENEVENSIS
NUNC
VERMIS
PULVIS
ET NIHIL
MISEREMINI
MIHI
JOAN
D'ARENTHON
D'ALEX
1695.

—

XIII

Je n'ai pas retrouvé l'inscription funéraire de Mgr de Rossillion de Bernex, placée sur son tombeau, dans la chapelle de Saint-Charles, du côté de l'épître ; mais elle a été reproduite plusieurs fois, entre autres, dans la *Vie* de ce prélat, imprimée en 1751 à Paris, chez Michel Lambert, (2e partie, p. 214), et dans l'ouvrage de M. Dassy : *L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, (Grenoble, 1846, p. 338), où j'avais envie de renvoyer les lecteurs de la *Revue*. Mais comme ces deux livres ne sont pas communs en Savoie, je reproduis ici cette inscription d'après eux :

MICHAEL GABRIEL DE ROSSILIONE DE BERNEX
EPISCOPUS AC PRINCEPS GENEVENSIS
SANCTITATE VIGILANTIA, ERUDITIONE MORUM
ET GENERIS NOBILITATE
BENEFICENTIA IN CLERUM ET PAUPERES
ALTER SALESIUS
CHRISTO CONFIXUS ET CONREGNATURUS
OBIIT DIE MORTIS Dni
23 APRIL. 1734. ÆTATIS SUÆ 76
EPISCOPATUS 36

Mais je renvoie le lecteur à Grillet pour l'épitaphe du chanoine Falcaz, qui était dans l'église de Saint-Pierre (2).

XIV

J'aurais fini si je m'en voulais tenir à Annecy ; mais sans courir tous ses environs, n'est-il pas le cas de s'occuper au moins d'Annecy-le-Vieux ? Je le fais d'autant plus volontiers que j'ai sous la main cinq inscriptions modernes, recueillies dans cette localité par le curé Morel, qui en a envoyé la copie à Turin, à M. le directeur général des archives du royaume en 1831. Ce fonctionnaire avait sollicité de tous les curés de la Savoie de semblables communications. Plusieurs y ont répondu, et M. Dufour, lieutenant-colonel d'artillerie, a transcrit toutes ces réponses pour la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. C'est grâce à lui que je puis les reproduire.

La première par ordre de date se voit sur la porte du presbytère. Elle est en caractères gothiques, un peu dégradée et sur deux lignes ; la première ligne séparée en deux par une des armoiries complètement effacées. Voici le texte transmis à Turin :

✕ Mile ✕ br ✕ xny ✕
✕ Dns ✕ jacobus ✕ deloenay

Je propose de lire :

Millesimo quingentesimo decimo septimo
Dominus jacobus de Lornay.

Cette inscription donne la date de la maison et le nom de celui qui l'a fait construire ; le copiste, peu habitué à la lecture de l'écriture gothique, a pu facilement prendre un *v* pour *b*, un *u* pour *n*, et un *r* pour *e*.

XV

A une demi-lieue et au nord d'Annecy-le-Vieux, on voit, sur les ruines d'une chapelle, une pierre avec l'inscription funéraire qui suit :

A CLAUDE NICOLAS
ARPIAUD ET DALE (damoiselle)
ANNABLE DE MAN
DOLE MARIES
16 28

La date est séparée par des armoiries qui n'ont pas été copiées.

La famille Arpiaud, Arpaud ou Arpos, aujourd'hui éteinte, portait de *gueules à trois rencontres de cerf posés 2. 1 ; au chef d'azur bordé d'or à trois bésants de même*. La famille de Mandolle ou de Mandollaz, aussi éteinte, portait d'*or à la bande d'azur, accompagnée de deux cottices de sable*.

Claude-Nicolas Arpaud était peut-être le père du barnabite Maurice Arpaud dont parle Grillet à la page 290 du premier volume de son Dictionnaire.

XVI

A la même distance de l'église d'Annecy-le-Vieux, mais dans la direction du nord, au hameau de Provins, on trouve une petite chapelle dédiée à la Sainte-Vierge. On lit sur le pavé de cette chapelle une inscription qui en fait connaître le fondateur avec quelques autres détails :

D. O. M. M. S. V. (Mariæ Sanctæ Virginis)
UNIGENITI MORTEM
PLANGENTI
S. S. R. R.
ANTONIO ET GUERINO.
R. F. L. C.
DE LA COMBE
PRUVINIANAM
CAPELLAM
ÆDIFICAVIT ORNAVIT
REXIT
HOC ET SAXUM
POSUIT
1672.

(1) Tome I, page 252.
(2) Voy. Grillet, tome I, page 291.

XVII

Au milieu de l'église paroissiale, un peu à droite, on rencontre la pierre tumulaire bien plus récente et très laconique de F. Cohendet.

FRANÇOIS
COHENDET
1774

—

XVIII

Enfin sur le pavé, devant la grande porte de la même église, on trouve ce monument tout-à-fait moderne:

P. J. BIORD
CAMBERII SEPULTO
EJUS VIDUÆ
M. B. GROS TAVEL
EORUMQUE NIPOTI
PROSP. M. BIORD
HIC JACENTIBUS
PAUPERUM
BENEFACTORIBUS
HOC GRATI ANIMI
MONUMENTUM
ANNECII VETERIS
INCOLÆ POSUERUNT
1805

Il s'agit du sénateur Paul-Joseph Biord, frère de l'évêque Jean-Pierre Biord, qui a secondé ce prélat dans une fondation faite et approuvée en 1770, pour envoyer étudier dans les pays étrangers les pauvres élèves qui laissent voir de grandes dispositions pour les arts ou pour les sciences. Il était mort à Chambéry, en 1794, dans une maison d'arrêt, victime des événements politiques. C'est un hommage d'autant plus précieux que les frères Biord n'étaient pas d'Annecy-le-Vieux, mais de Samoëns.

Je m'arrête pour cette fois. Je pourrai consacrer une nouvelle série aux autres communes du Genevois ou bien à d'autres villes de la Savoie. F. Rabut.

VINGT-QUATRE HEURES AU BORD DE LA BALTIQUE

—

A MON AMI LOUIS REVON

Hier, à la campagne, je furetais dans le tiroir d'un secrétaire que je n'avais pas ouvert depuis cinq ans. Blottie dans un coin, sous un paquet de lettres et de notes de voyage barbouillées au crayon, je trouvai une rose fanée; j'allais la jeter, quand, soudain, une pensée m'arrêta. Je réfléchis un instant, puis je reposai avec soin cette fleur morte qui venait de réveiller si brusquement un souvenir dans mon cœur.

. . . .

J'étais à Hambourg. Levé depuis l'aube, j'errais, un matin, dans les rues encore silencieuses de la ville, attendant, pour l'emploi de ma journée, un conseil du hasard, le meilleur guide à choisir une fois que l'on a dit adieu au vallon natal pour prendre le bâton du voyageur.

Le ciel était d'une pureté éclatante, et une folle brise de mer promettait de tempérer, pendant le gros du jour, les ardeurs souvent importunes d'un soleil de juillet. Joyeux et dispos, j'étouffais à l'idée de passer une journée si belle sous l'étreinte énervante des murs d'une ville, et je rêvais arbres et champs, quand le roulement d'un omnibus ébranla le pavé de la rue. Je me jetai dans ce coucou libérateur qui me déposa bientôt devant la gare du chemin de fer d'Altona.

Quelques voyageurs prenaient leurs billets pour Kiel, et, comme j'hésitais à jeter un nom à travers le guichet, l'employé me dit avec un ton d'impatience : « Pour Kiel, Monsieur ? »

Je fis un geste de tête affirmatif, pris le billet qu'il me tendait et montai en wagon. Un bruit criard de ferraille et de tampons m'annonçait que le train se mettait en marche, quand la réflexion me vint.

En effet, traverser cette presqu'île qui se nomme le Danemark, sous le prétexte d'une promenade matinale, peut paraître une idée assez bizarre à des personnes d'humeur sédentaire et raisonnable.

Mais j'avais dix-huit ans et je laissai la machine courir sur ses barres de fer, en m'écriant : Vive la Baltique!

Une douzaine de voyageurs nichés dans mon wagon baillaient comme des tunnels. Force me fut donc de chercher des distractions ailleurs que chez mes compagnons de route. Je mis le nez à la portière, mais le pays que franchissait le convoi était maussade et monotone. Peu à peu il s'égaya et prit des allures moins bourgeoises. De vastes prairies d'un vert clair encore brillantes de rosée étalaient devant mes yeux des perspectives éblouissantes de fraîcheur, bossuées çà et là par des collines dont les flancs étaient parsemés de villages et par des massifs de verdure derrière lesquels se dessinait la façade pauvre et irrégulière de quelques maisons de chaume.

Un brusque contour de chemin de fer m'arracha à la vue de la campagne pour me jeter, quelques minutes plus tard, sous les voûtes enfumées du débarcadère de Kiel.

L'idée que je m'étais toujours faite de la mer était celle d'un spectacle imposant. A Kiel, rien de semblable. La mer s'y montre riante, coquettement encadrée de hautes falaises couleur de bronze, couronnées de chênes. Dans les entaillements des ravines, de grands bois éclairés par le soleil embrassaient amoureusement les sinuosités indéfinies des eaux. Une brume blanchâtre jetait un voile harmonieux sur l'ensemble du paysage et effaçait partout la rudesse des contours.

J'étais monté dans un canot qui fut entraîné loin des quais par deux rames prestement maniées par un robuste marin. Autour de nous l'eau était sillonnée par une foule d'embarcations, allant et venant, se croisant et rôdant autour des lourds navires comme une couvée de jeunes canards qui frétillent et barbotent autour de leur mère.

Depuis deux heures notre canot rayait l'étendue humide, quand une délicieuse retraite s'offrit à nos yeux. Au fond d'un golfe du contour le plus voluptueux qui puisse se voir, des chênes séculaires tordaient leurs branches au-dessus d'un tapis de mousse qui, des hauteurs de la falaise, se déroulait jusqu'au bord de la mer.

Je donnai l'ordre à mon matelot d'aborder.

En mettant pied à terre, je vis un nom écrit sur le sable du rivage; je m'approchai et je lus : *Lucy*.

Ce lieu solitaire me plaisait. Je m'étendis sur l'herbe, et là, entouré de buissons dont les vertes chevelures se mêlaient aux épanouissements des fleurs, j'écoutais le chant d'une nichée d'oiseaux bavards qui folâtraient dans les branches des arbres.

Un ruban de sable constellé de galets me séparait de la mer. Les vagues se mouvaient joyeusement sur la grève, où elles déroulaient leurs blanches guirlandes d'écume. Une d'elles, plus turbulente que les autres, vint brusquement effacer le nom qui avait attiré mon attention.

Je devins rêveur, et, tout en réfléchissant comme chaque œuvre humaine est appelée à disparaître sous le flot des temps, j'arrachai une branche à un arbuste voisin et j'allai retracer le nom que venait d'emporter la vague. J'avais à peine achevé la dernière lettre, quand une joyeuse bande de petits cailloux blancs vint rouler à mes pieds. Je levai les yeux : au bord de l'étroit sentier taillé sur le flanc de la falaise, j'aperçus une jeune fille qui, lorsqu'elle me vit, disparut en riant.

Pensif, je continuai ma route, écoutant monter à mes oreilles les chastes et sévères harmonies de la nature et chanter, dans mon cœur, l'amoureuse mélodie du rire que je venais d'entendre. Bientôt j'atteignis la colline boisée de Düsterbrock. J'en gravis la pente, et, parvenu au sommet, je me trouvai en face d'une avenue de platanes qui conduisait à un bâtiment du style le plus atrocement rococo. Un appétit dévorant aiguillonnait mon audace; — je m'enfonçai sous le dôme de verdure. Devant la maison, une terrasse recouverte d'un sable frais et bleu regardait la mer. Les autres côtés étaient flanqués de massifs de bouleaux et de sapins percés çà et là de longues trouées dont l'ensemble devait sans doute figurer un parc.

Dans mon ignorance complète que cette villa fût assignée à l'usage devenu si général d'un établissement de bains de mer, et que la spéculation eût choisi une oasis aussi charmante pour l'exploitation de ses chambres meublées et de ses dîners à quatre francs, j'explorai les lieux en m'avançant avec prudence. Pas un être humain à qui pouvoir adresser la parole. Je me berçais déjà de la douce espérance d'avoir rencontré un château enchanté, comme on en trouve dans les contes de fées, quand, en passant devant une fenêtre, je vis une longue table très confortablement chargée de plats fumants, autour de laquelle se pressaient une centaine de convives.

Cent convives, pensais-je, c'est là un luxe trop inouï pour un honnête propriétaire danois, et je ne doutais plus de ma bonne fortune. Mon étoile m'avait conduit dans un hôtel.

J'entrai. Un garçon tout de noir habillé m'adressa une longue phrase à laquelle je ne compris mot. En réponse à sa harangue j'ouvris la bouche. Il ouvrit la sienne à son tour. Nous nous étions compris; il me conduit vers une des extrémités de la table où quelques places restaient encore vacantes.

Oh! surprise étrange! je retrouvai dans ma voisine de table la jeune fille qui m'avait apparu, quelques heures auparavant, au bord de la mer.

Elle rougit légèrement en me voyant. Je rougis à mon tour, et tous les deux, nous étions aussi embarrassés que les plus noirs criminels. Je rompis le premier un silence qui devenait intolérable en lui adressant, en langue allemande, une question banale. Elle me répondit dans le même idiôme, mais avec un accent qui m'eut bientôt révélé que l'Angleterre et non l'Allemagne était sa patrie. La conversation s'engagea d'abord lente et indécise. Puis, nous animant peu à peu, nous causâmes de l'Allemagne qu'elle parcourait en compagnie de son père, et de la France qu'elle venait de quitter, — mais de notre rencontre du matin, pas un seul mot.

Après le dîner, les convives se dispersèrent. Les jeunes gens allumèrent un cigare et se dirigèrent vers les allées du parc; les hommes graves se mirent à jouer; les dames, les jeunes filles, les vieillards et les enfants se groupèrent sur la terrasse.

J'allai m'asseoir à l'écart, contemplant alternativement l'azur de la mer et celui de deux beaux yeux.

Elle était habillée d'une robe montante de nankin soutaché de tresses blanches. Un simple chapeau de paille d'Italie et les boucles flottantes de ses cheveux blonds encadraient un de ces doux visages dont l'Angleterre seule a le secret.

Son père, ancien officier au service de la Compagnie des Indes, était à moitié enfoncé entre les deux pages du *Times*. On ne voyait de lui que deux jambes et au bout de ces jambes deux éperons.

Beaucoup de gens, les Français surtout, se moquent bien souvent de la grandeur vaniteuse du roi des journaux anglais. Ce jour-là, ne vous en déplaise, je trouvai que son fondateur était un homme de génie!

Cependant le ciel, si bleu le matin, s'était couvert d'un voile gris. De longues caravanes de nuages noirs défilaient lentement dans les déserts de l'horizon. Un vent chaud commençait à agiter les cimes des forêts, saluant l'orage qui, bientôt, allait régner sur elles en maître absolu. De larges gouttes de pluie ne tardèrent pas à tomber, chassant pêle-mêle devant elles joueurs et fumeurs, baigneurs et baigneuses. En un clin d'œil la terrasse fut plongée dans le silence.

Comme les autres, je m'étais réfugié dans l'hôtel. Accoudé à une fenêtre de ma chambre, j'écoutais les murmures sourds et lointains de la mer auxquels répondaient les frémissements des arbres et les lamentations du vent. J'assistais aux préludes de la tempête.

La nuit commençait à tomber, et les grands bois, les jardins, les maisonnettes et les villes qui s'échelonnent sur la pente des coteaux, se confondaient dans le chaos de l'obscurité. Pendant que les ombres du soir s'étendaient sur la terre et sur les eaux, l'orage entassait dans les cieux les nuées par bancs énormes. Tout-à-coup le tonnerre fit entendre ses notes graves et des éclairs rayèrent les sombres immensités de leurs zigzags de feu. Le vent balayait l'étendue et redoublait à ma porte ses langoureuses confidences. Les falaises prenaient des formes fantastiques, en s'allongeant dans le tumulte des ondes, et leurs sommets ressortaient sur l'horizon enflammé comme une dentelle noire posée sur une robe de pourpre. Les lointains se coloraient de teintes âpres et violettes; les colossales ondulations de la mer et le sable de la grève reflétaient les sinistres lueurs des éclairs.

En regardant l'endroit de la plage où, le matin, par un soleil radieux, j'avais promené mes rêves, je ne pus me défendre d'un sentiment de tristesse. Où étaient-ils maintenant les grains de sable sur lesquels j'avais gravé un doux nom de jeune fille? Ne dormaient-ils pas au fond de l'océan comme mon souvenir au fond de son cœur?

Et je me pris à songer que dans la vie il y a souvent des badinages qui ressemblent à ces légères vapeurs roses qu'on voit passer, le matin, se jouant dans l'azur des cieux; le vent les chasse toutes dans un coin de l'horizon; elles s'y entassent lentement, et, le soir, l'orage éclate.

Tout-à-coup, au milieu de la convulsion des éléments, le chant amoureux d'une valse parvint à mes oreilles.

On dansait dans les salons. Au fracas du tonnerre succédaient, par intervalles, les voix entraînantes des violons, et les claires modulations des flûtes mêlées aux bourdonnements des cuivres.

Là-bas, les rires et la danse! Ici, devant moi, les mâles fureurs de l'orage, l'imposant courroux des vagues, les reflets horribles et les lointains ensanglantés.

J'avais devant les yeux un des spectacles les plus grandioses qu'il m'ait été donné de contempler, et cependant je maudissais les rigueurs du sort qui, le matin, m'avait jeté sur les épaules le paletot de toile grise du touriste. Peu à peu, la tristesse se faufila dans mon cœur. Je me laissai longtemps bercer dans de suaves et mélancoliques rêveries, jusqu'au moment où je m'endormis entre un coup de tonnerre et le chant d'une rédowa.

Mon réveil du lendemain fut joyeux. Et qui, dans le cours de sa vie, n'a eu un de ces réveils riants qui nous font trouver la nature plus belle, le ciel plus bleu, et le parfum des fleurs plus doux! Ce jour-là, les oiseaux semblent traverser l'air avec des cris de fête, et le soleil du bon Dieu n'est ni plus vivant ni plus chaud que celui que vous portez en vous-même.

O jeunesse! printemps radieux qui fait fleurir dans nos cœurs les bluets de l'illusion, je te bénis! Loin de moi, longtemps encore, les ardeurs de l'été! Hélas! elles ne viennent que trop tôt nous surprendre et faner en un jour ces fleurs délicates que la rosée même de nos larmes sera impuissante à faire refleurir.

Cependant, la raison, ce bourreau de toutes les joies, me rappelait à Hambourg, où des amis que j'y avais laissés, sans adieux, devaient être inquiets de ma longue absence. A l'idée du départ, ma gaîté s'envola comme un songe. Partir! Oh! qui dira jamais ce que ces deux syllabes contiennent parfois de cruel et d'amer! Quel poète chantera jamais la longue et douloureuse légende renfermée dans ce seul mot!

L'air du matin était frais. Je descendis au jardin et je m'acheminai bientôt le long d'un sentier bordé de haies vives pleines de fraîcheur, de gazouillements et de doux bruits d'ailes.

Soudain, une rose vint rouler à mes pieds. Je levai les yeux, et j'aperçus, penchée sur la balustrade de la terrasse, une blonde jeune fille qui tenait un bouquet de fleurs dans ses mains. Je reconnus mon apparition de la veille, et, recueillant la fleur tombée, je m'élançai sur la route d'Altona.

Louis Macon.

CORRESPONDANCE

En vous disant dans ma dernière lettre que des travaux scientifiques ayant trait à des questions très intéressantes avaient vu le jour dans le courant de l'été, je faisais allusion surtout à ceux dont les auteurs se proposent d'établir la grande ancienneté de la première apparition de l'homme sur la terre, et la contemporanéité de celui-ci avec la période dite quaternaire tout entière. Les communications à cet égard sont nombreuses, variées et concordantes. Si vous ne pouvez en prendre connaissance, j'en rédigerai à mon loisir un résumé dont je vous ferai part. La chose vaut à elle seule une longue lettre; c'est pourquoi je passe outre pour aujourd'hui. A tout seigneur tout honneur! C'est pourquoi je vais en premier lieu passer en revue quelques-uns des mémoires qui ont paru dans la *Bibliothèque universelle* de Genève.

M. Marcet a publié sous le titre de: *Deuxième notice sur l'influence supposée de la lune sur le temps*, les résultats numériques qu'il a déduits de l'examen des tableaux météorologiques qui paraissent depuis 1800 dans la *Bibl. univ.* de Genève.

Par sa nature même, ce travail, que vous trouverez dans le numéro de juillet 1860 dudit recueil, se prête mal à une analyse, c'est pourquoi je préfère vous en reproduire presque textuellement quelques-unes des conclusions. Pendant la période de 60 ans (1800-1859), il y a eu 2,630 changements de temps, sur lesquels 93 *le jour de la nouvelle lune* et 90 celui de *la pleine lune*, ce qui se rapproche beaucoup de la moyenne (89) des autres jours. Relativement au *nombre* de changements de temps qui ont eu lieu le *lendemain* des deux principales phases lunaires, il y a eu 109 changements de temps le lendemain de la pleine lune, et 187 le lendemain de la nouvelle, au lieu de 89 qu'il aurait dû y avoir, si ces jours rentraient dans la loi commune. — Quant à la *nature des changements de temps* (de beau en pluie ou *vice versa*), en ce qui concerne les 93 changements survenus à la nouvelle lune, 55 ont été de la pluie au beau temps et 38 du beau à la pluie. Sur les 90 survenus le jour de la pleine lune, 51 ont été de la pluie au beau temps et 39 du beau à la pluie. Il en résulte que, soit à l'une soit à l'autre de ces phases lunaires, il y a eu plus souvent changement en beau qu'en pluie (plus de 7 fois sur 10).

Quant à *la nature des changements* (de beau en pluie ou *vice versâ*) *les lendemains* des susdites phases, M. Marcet a reconnu que le lendemain de la nouvelle lune, quand il y a changement de temps, les chances sont égales du beau au mauvais ou du mauvais au beau; — tandis que le lendemain de la pleine lune, il y a près de 7 chances sur 10 que si le temps change ce sera du beau à la pluie. — C'est précisément l'inverse de ce qui a été constaté pour les jours mêmes de pleine et de nouvelle lune.

Le baromètre a dit vrai 1960 fois sur 2630, c'est-à-dire que, environ trois fois sur quatre, le changement qu'il annonçait a eu lieu dans la journée.

Influence du froid sur les facultés germinatives des graines. — M. Wartmann a soumis à l'influence de très basses températures des graines de 12 espèces de plantes appartenant à des genres différents (Escholzia, Aulna, Hordeum, Triticum, Linaria, Portulacea). Il a expérimenté sur deux lots: le premier a été exposé pendant une demi-heure à un froid de 57°; puis pendant 15 jours dans un mélange de neige et de sel exposé aux rigueurs de l'hiver dernier; le second lot a séjourné pendant 10 minutes dans un vase dont la température est descendue de — 78° à — 110°. — L'un et l'autre, semés au printemps, dans des vases en plein air, ont germé, cru, fleuri et fructifié aussi bien qu'un troisième lot, qui n'avait été soumis à aucune expérimentation. — « D'après cela, il est certain que le plus grand « froid que l'homme sache produire ne détruit point la vitalité « des graines et ne l'amoindrit pas même. » Pourvu bien entendu que cette vitalité n'ait pas déjà été excitée par un commencement de germination.

Présence des algues dans les agates. — Plusieurs considérations ont amené les naturalistes à admettre l'origine aqueuse des calcédoines. Voici un nouveau fait à l'appui: Vous avez vu sans doute des agates dites herborisées. Un examen attentif a toujours démontré que ces dendrites sont de véritables cristallisations très déliées d'oxyde de fer ou de manganèse. Cependant on apporte des Indes des morceaux d'agate verte diaphane, dans lesquels M. Schaffner a reconnu plusieurs espèces d'algues admirablement conservées avec leurs couleurs naturelles.

Antidote de l'arsenic. — Le sesqui-oxyde de fer hydraté est regardé comme le meilleur contre-poison de l'acide arsénieux. Ce produit, pour être efficace, devant avoir été récemment préparé, il est nécessaire de le précipiter par les méthodes ordinaires au moment de s'en servir, mais alors la mort du patient peut survenir pendant ce temps. M. Sharswood, pour obvier à cet inconvénient, recommande d'opérer de la manière suivante : Prenez une dissolution de protosulfate de fer, ajoutez-y quelques gouttes d'acide nitrique et précipitez par la magnésie caustique. Vous obtiendrez ainsi avec l'oxyde de fer du sulfate de magnésie (sel d'Epsom), dont la présence n'est point nuisible, vu les propriétés purgatives de ce sel.

Longévité d'un arbre. — Il est reconnu que certains arbres peuvent vivre un très grand nombre d'années. Il en est à qui la tradition assigne une naissance très reculée ; mais il est rare que l'on puisse constater leur âge par des documents écrits authentiques. Il n'en est pas de même du figuier saint du temple d'Anarajapoura (Ceylan), qui remonte à l'an 288 avant l'ère chrétienne, et cela d'après des documents qui se suivent de siècle en siècle depuis l'origine. Ce vénérable figuier compte donc 2148 ans, et il est encore plein de sève et de vigueur. Son tronc paraît avoir de 10 à 12 pieds de diamètre.

L'espace me manque pour vous parler du mémoire de M. E. Plantamour, sur la fameuse éclipse du 28 juillet dernier. (*Bibl. univ.* de Genève, août 1860.) Je me contenterai donc de vous y renvoyer M. DELAFONTAINE.

Genève, 4 octobre 1860.

CHRONIQUE

En réponse au dernier article de M. Zantedeschi, M. Boltshauser nous adresse une lettre dans laquelle il déclare qu'il entend cesser toute discussion avec son adversaire de Padoue. Notre collaborateur refuse d'entrer dans la voie adoptée par M. Zantedeschi, d'autant plus, nous dit-il, que ce dernier abandonne la discussion purement scientifique et élude les questions posées.

Quant à nous, nous croyons, de notre côté, devoir mettre un terme à cette polémique, qui, si elle se continuait, ferait sortir la *Revue savoisienne* des règles qu'elle s'est imposées.

—

Par suite des déterminations arrêtées de concert entre la municipalité d'Annecy et l'autorité supérieure, l'ancien collége Chappuisien de cette ville, transformé en *collége communal de plein exercice*, s'ouvrira le 5 novembre prochain, jour qui a été également fixé pour la rentrée au lycée de Chambéry. Le collége d'Annecy va subir des transformations qui en feront très certainement un établissement de premier ordre en son genre.

—

M. Joseph Ducret, notre collaborateur, renonce à l'emploi de conservateur du Musée d'Annecy pour aller exercer au collége de Porrentruy les fonctions de professeur d'histoire naturelle. Vivement regretté par tous ceux qui ont été à même d'apprécier son caractère dans l'intimité, notre ami peut compter également sur la reconnaissance des amateurs d'histoire naturelle, pour les soins qu'il a apportés à la conservation et surtout à l'accroissement des collections : outre le don d'un grand nombre de fossiles, de plantes et d'oiseaux du pays, M. Ducret avait généreusement cédé au Musée sa collection particulière de minéraux étrangers.

Nous osons espérer qu'il voudra bien continuer à prendre part à la collaboration de la *Revue*, et qu'il nous enverra en particulier quelques articles sur la géologie de la Savoie, dont il a fait une étude spéciale.

—

La place de conservateur du Musée de la ville d'Annecy étant vacante par suite de la démission donnée par M. Ducret (Joseph), les personnes qui aspireraient à cet emploi sont invitées à présenter leur demande par écrit au secrétariat de la mairie jusqu'au 28 du courant, en y joignant les pièces propres à justifier de leur aptitude.

—

L'Académie française, dans sa séance du 12 septembre, a donné pour la première fois le prix fondé par M. Achille-Edmond Halphen, pour l'ouvrage que l'Académie jugerait le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral. Elle a donné ce prix, d'un vote unanime, à l'*Histoire d'Angleterre*, de M. Emile de Bonnechose.

—

Un des plus grands peintres de l'école moderne, Alexandre Decamps, vient de périr bien misérablement. Il chassait à Fontainebleau, où il a une propriété, lorsqu'il fut précipité de cheval et jeté contre une muraille. L'illustre artiste est mort sur le coup.

Decamps avait 57 ans ; il a laissé les œuvres les plus vigoureuses de la peinture contemporaine. Rappeler le *Café turc*, le *Bazar*, la *Halte des cavaliers arabes*, la *Défaite des Cimbres*, la *Sortie de l'école turque*, les glorieux dessins représentant neuf *Scènes de la vie de Samson*, *Joseph vendu par ses frères*, *Moïse sauvé des eaux*, c'est rappeler autant de chefs-d'œuvre. L'art fait une perte cruelle.

—

Nous lisons dans le *Moniteur* que les collections du département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale viennent de s'enrichir d'un groupe de bronze remontant à l'époque gallo-romaine, trouvé le 1er juillet 1860, à Loisia, près Saint-Amour (Jura). Il a été acquis moyennant une somme considérable, et expressément pour le donner au cabinet des antiques, par l'un des connaisseurs les plus distingués de Paris, M. Prosper Dupré, dont la plus belle collection de médailles romaines est connue de tous les amateurs.

Ce groupe, aussi remarquable par la rareté du sujet que par sa parfaite conservation, représente une divinité à demi nue, diadémée, assise de côté sur une cavale que suit son poulain ; sur la base du monument, qui n'a pas moins de 27 centimètres de haut, on distingue un tronc destiné aux offrandes des fidèles. Cette divinité, c'est Epona, protectrice des écuries, comme le démontre judicieusement M. Dupré dans la lettre par laquelle il annonçait, le 15 juillet, au conservateur du cabinet des médailles, ses généreuses intentions, et dont nous citerons les premières lignes :

« Depuis longtemps je désirais rencontrer un monument antique assez important par la rareté du sujet, par le style et la conservation, pour mériter d'être offert en don à votre établissement et d'y être conservé en souvenir du prix que j'attache à mes relations d'amitié avec messieurs les employés depuis plus de soixante ans. »

M. Prosper Dupré ne pouvait rencontrer mieux pour exécuter, comme il vient de le faire, ce projet dont la pensée est aussi honorable pour le directeur que pour le personnel du cabinet des médailles et antiques. Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que M. Prosper Dupré a témoigné de son bon vouloir pour le cabinet des médailles. On conserve déjà dans cet établissement de précieux poids antiques de la ville d'Antioche, et deux casques grecs de bronze, donnés par M. Prosper Dupré en 1834 et 1847.

—

Un des correspondants du journal allemand *Das Ausland* lui écrit d'Athènes qu'on a fait récemment une trouvaille fort importante pour les numismates, près du petit village de Zugra, non loin de la ville de Trikala, à six heures de Corinthe. Il s'agit de 9,170 médailles dans un parfait état de conservation, provenant de l'ancienne Grèce, parmi lesquelles les plus modernes remontent à la ligue achéenne. Elles pèsent 17 okas un quart ou 22 kilogrammes. Elles se trouvaient dans un vase de bronze fermé d'un couvercle.

Une circonstance qui a paru très curieuse aux archéologues du pays, c'est que le vase qui les contenait avait été raccommodé en deux endroits ; sur la partie endommagée étaient appliquées de petites plaquettes de cuivre. Ces objets se trouvaient seulement à quelques centimètres de la surface du sol ; il est probable que la terre qui les cachait aura été écartée par la pluie et le vent, et c'est ainsi qu'ils ont été découverts par un paysan.

Cette trouvaille a été donnée en présent à la reine, qui s'intéresse beaucoup aux choses d'art, et qui l'a transmise à un numismate distingué, M. Apostolakos. Ce dernier en a déjà dressé le catalogue, qui sera bientôt livré au monde savant.

Pour la chronique, L. REVON.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 11 (Omnes omnium caritates patria una complexa est !) 15 Novembre 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'ASSOCIATION laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

HOMMES D'ÉGLISE

(Quatrième article — suite)

Après les papes viennent se placer les cardinaux.

Le cardinal Hugues de Saint-Cher, dont quelques auteurs ont contesté l'origine savoisienne, mais que ses contemporains ont tous appelés *Sabaudus*, fut d'abord précepteur du fils du comte de Savoie, Thomas I, à Chambéry. En 1220, il devint professeur de droit à Paris, et, trois ans après, il entra dans l'ordre des dominicains, dont il fut ensuite provincial de France. Le 28 mai 1244, Innocent IV le créa cardinal de Sainte-Sabine, et l'envoya plusieurs fois comme légat en Allemagne, en Pologne et en Danemark. Hugues de Saint-Cher mourut à Orvieto le 19 mars 1263, et son corps fut transporté à Lyon. Il a laissé plusieurs ouvrages religieux très estimés dans leur temps.

Mais voici venir un nom plus illustre, une réputation plus grande, bien qu'un peu effacée aujourd'hui dans la mémoire du vulgaire; car en dehors des érudits, le cardinal de Brogny n'est plus connu en France que par le rôle qu'il joue dans la *Juive*. Et cependant quelle étrange destinée que la sienne ! D'abord gardien de pourceaux à Brogny, près d'Annecy, il est emmené à Genève par deux religieux qui le font élever et le lancent dans la carrière ecclésiastique. Bientôt Jean Alarmet (c'était le nom de notre futur cardinal) devient vicaire-général de l'archevêché de Vienne; puis Clément VII, un de nos papes, le crée cardinal en 1385, et successivement évêque de Viviers et archevêque d'Arles. Benoit XIII le fait évêque d'Ostie et de Velettri, et vice-chancelier de l'Eglise romaine.

C'était à l'époque du grand schisme d'Occident. Brogny ainsi qu'on vient de le voir, avait d'abord suivi les papes d'Avignon ; mais voulant tenter de mettre fin au schisme, il abandonna Benoit XIII et se retira en Italie avec dix autres cardinaux. Dès ce moment il dirigea lui seul le mouvement religieux et devint si influent qu'il occupa le siége de président du concile de Constance jusqu'en 1417. Il fulmina la déchéance de Jean XXIII, reçut l'abdication de Grégoire XII et lut la sentence de déposition de Benoit XIII. Et lorsque furent balayés papes et anti-papes, le siége de Saint-Pierre étant vacant, il fit élire pour l'occuper Martin V, qu'il couronna le 14 novembre 1417. Dès 1418 il ne quitta plus Rome, où il mourut le 15 février 1426. Telle a été, en quelques mots, la vie étrange de ce pauvre berger savoyard qui parvint, par la seule puissance de son intelligence, à être un instant l'arbitre du monde catholique divisé par le schisme, et à ramener au sein de l'Eglise le calme auquel elle n'était plus habituée depuis longtemps.

De Brogny eut deux neveux qui parvinrent aussi aux premières dignités ecclésiastiques ; l'un, François de Metz (1), fut évêque de Genève en 1428 et cardinal en 1440. Il mourut en 1444.

Un autre cardinal savoyard sortit d'une de nos familles nobles les plus distinguées et originaire de Rumilly : Charles-Thomas de Maillard de Tournon fut sacré patriarche d'Antioche par le pape Clément XI, le 5 décembre 1701. Le même pape l'envoya en Chine en 1703, où il n'arriva que deux ans après. Chargé de régler des différends qui s'étaient élevés entre les missionnaires, il se créa des ennemis terribles dans les Jésuites, qu'il ne ménagea probablement pas assez. Ces bons pères se liguèrent avec les *infidèles* qu'ils étaient chargés de convertir, et firent si bien que l'envoyé du pape fut emprisonné dans leur propre maison, à Macao, où il mourut après trois ans de détention, le 8 juin 1710!

Pendant sa mission, en 1707, Maillard de Tournon reçut le chapeau de cardinal, et lorsque la nouvelle de sa mort parvint à Rome, le pape prononça lui-même, en plein consistoire, l'éloge du défunt prélat, dont il fit apporter les dépouilles en Italie.

Dans l'époque moderne, la Savoie a encore fourni à l'Eglise un homme illustre à divers titres, le cardinal Gerdil. Nous rappellerons ici ce qu'a été le prêtre ; plus loin nous dirons les travaux du savant. Gerdil naquit en 1718, à Samoëns, dans le Faucigny. Après avoir fait ses premières études à Bonneville, à Thonon et à Annecy, chez les barnabites, il alla étudier la théologie à Bologne, où il devint le protégé de l'archevêque Lambertini, qui devait bientôt occuper le siége pontifical. A l'âge de 19 ans, il enseigna la théologie en Piémont,

(1) Il avait tiré son nom du village de Metz, près de Brogny.

puis il fut nommé provincial des barnabites pour les provinces de Piémont et de Savoie, et le roi de Sardaigne lui confia l'éducation de son fils Charles-Emmanuel IV.

Dans le consistoire du 26 avril 1773, sous le pontificat de Clément XIV, Gerdil fut désigné comme cardinal *in petto*, avec cette note élogieuse : *Notus orbi, vir notus urbi ;* mais ce ne fut que sous Pie VI qu'il obtint le cardinalat. D'abord évêque de Dibon et consulteur du Saint-Office, il fut admis dans le sein du Sacré-Collège le 27 juin 1777, et le 15 décembre suivant il reçut le titre de cardinal de Sainte-Cécile. Tout en s'occupant beaucoup de sciences, Gerdil ne négligea pas les intérêts de la religion. Nommé préfet de la Propagande et protecteur des Maronites, il surveilla la correction des livres orientaux relatifs au culte. Il se montra toujours animé d'un esprit religieux sincère, en éloignant de lui ce luxe mondain qu'affectaient les cardinaux italiens, et toujours, dans ses écrits, il conserva cette dignité, ce calme qui conviennent aux ministres du Christ. C'est ainsi que J.-J. Rousseau, parlant d'une réfutation de l'*Emile* faite par notre compatriote, disait : « Parmi tant de brochures imprimées contre « mes écrits et ma personne, il n'y a eu que celle du « Père Gerdil que j'aie eu la patience de lire jusqu'à la « la fin ; il est fâcheux que cet auteur estimable ne m'ait « pas compris. »

Lorsque Rome fut occupée par les Français, en 1798, Gerdil se réfugia dans l'abbaye de la Clusa en Piémont, abbaye qui lui avait été donnée par le roi de Sardaigne ; et là il vécut en solitaire jusqu'à la rentrée de Pie VII. N'oublions pas de dire que dans le Consistoire qui fut tenu à Venise pour élire le successeur de Pie VI, Gerdil eût probablement été élevé à la dignité pontificale sans l'opposition d'une grande puissance qui considérait cette nomination comme contraire à ses intérêts politiques.

Deux ans après son retour à Rome, notre cardinal fut atteint d'une maladie qui l'emporta au bout de vingt-cinq jours. Il était dans sa quatre-vingt-quatrième année. Ses obsèques eurent lieu avec une pompe inaccoutumée ; Pie VII fit lui-même la cérémonie de l'absoute, et le P. Fontana, général des barnabites, prononça l'oraison funèbre du défunt. Le même religieux composa l'épitaphe suivante, qui fut gravée sur le mausolée érigé en l'honneur de Gerdil dans l'église de Saint-Charles des Catinari, épitaphe qui vaut vingt pages d'éloges et que l'on cite comme un modèle :

Memoriæ et cineribus
Hyacinthi Sigismundi Gerdili
Allobrogis, Fossiniacensis,
Qui metaphysicus sui temporis primus,
Physicus, philologus, theologus præstantissimus,
Immortalem ingenii doctrinæque famam,
Plurimis invictis operibus
In omnigenos religionis hostes
Latinè, gallicè, hetruscè editis,
Sibi ubique gentium partam
Modestia lenitate, comitate,
Abstinentiâ, beneficentiâ
Omniumque virtutum splendore æquavit..
Decessit exitu sanctissimæ vitæ consentaneo
In quâ magno sæpe usui ecclesiæ fuit...

(*Sera continué.*) Jules PHILIPPE.

NOTES GÉOLOGIQUES SUR LA SAVOIE

I

LE LAC D'ANNECY

M. J.-A. Boltshauser, que j'ai eu le plaisir de rencontrer dernièrement à Chambéry, a bien voulu me remettre son travail : *Le lac d'Annecy*, qui a paru dans la *Revue savoisienne*, 15 janvier et 15 février 1860. C'est une étude sérieuse et complète, que j'ai lue avec un intérêt d'autant plus vif que je m'occupe dans ce moment de recherches sur le creusement des lacs alpins.

Le relief osseux des Alpes, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire la forme qu'affecte la charpente rocheuse de cette chaîne de montagnes, date de la fin de la grande période tertiaire. Les derniers soulèvements, les derniers mouvements du sol qui ont fracturé, courbé, relevé les mollasses, dernier terrain de Savoie évidemment tertiaire, dernier dépôt de la mer dans nos pays, sont ceux qui ont complété l'exhaussement de nos montagnes et qui ont dessiné nos vallées. Il y a de cela bien des siècles, des siècles et des centaines de siècles.

Depuis lors, les eaux pluviales ont lentement, très lentement, dénudé les sommets et les croupes de montagnes, élargi les fentes de rochers et formé les cluses, comblé les fonds et nivelé les vallées et les plaines.

C'est à cette époque, désignée successivement sous les noms de diluvienne, quaternaire, postpliocène, pléistocène, époque de l'alluvion ancienne, etc., que se sont accumulés, dans le fond des vallées et dans les plaines, ces vastes dépôts de cailloux, de graviers, de sables et d'argiles qui contiennent parfois des couches de lignite, et dans lesquels on rencontre des restes d'éléphants, de rhinocéros et autres gros animaux d'espèces actuellement complètement éteintes, et de genres qui se trouvent maintenant confinés dans des régions fort éloignées, généralement beaucoup plus chaudes.

Les environs d'Annecy n'ont pas encore, que je sache, fourni des débris de ces divers animaux ; pourtant les dépôts de l'époque quaternaire y sont fort abondants. Ils constituent le sol entier de la plaine des Fins, et on peut facilement les étudier à l'extrémité de cette plaine, dans la profonde coupure que le Fier y a pratiquée.

Les lois de l'hydrostatique, les lois de l'équilibre des corps, veulent que ce nivellement des matières meubles charriées par les eaux se soit opéré d'une manière générale. A cette époque, le lac d'Annecy était donc comblé comme le reste de la vallée, comme le reste de la plaine, par des dépôts de cailloux, de graviers et de sable.

Quel immense laps de temps il a fallu pour opérer cette accumulation de matières meubles !... Pour s'en faire une faible idée, il suffit de rappeler le calcul donné par M. Boltshauser, qui établit qu'il faudrait plus de cent mille ans pour que les eaux comblent simplement le bassin actuel du lac d'Annecy.

Depuis ce nivellement général de la plaine d'Annecy, l'extrémité entre Brogny et Cran a été creusée par le Fier, qui s'y est pratiqué un lit de plus en plus profond à mesure que ses eaux, corrodant les mollasses qui barraient son cours au-dessous de Cran, ont abaissé l'ensemble du niveau de la rivière.

Depuis ce nivellement général s'est creusé le bassin du lac d'Annecy !...

Or, voici comment ce bassin s'est creusé :

A la longue période d'alluvions dont je viens de parler, a succédé, dans les régions alpines, une autre période extrêmement longue, pendant laquelle toutes les vallées des Alpes ont été remplies par des amas énormes de glaces. C'est ce qu'on nomme la période glaciaire. D'immenses glaciers descendaient par toutes les vallées qui rayonnent du centre des Alpes, et venaient s'étaler au pied de la chaîne, jusque dans les plaines. La Savoie entière, si on en excepte quelques sommets élevés, était couverte de glaces. Aux environs de Chambéry, M. Chamousset (1) a reconnu que ces glaces s'élevaient jusqu'à 1,200 mètres au-dessus de la mer, c'est-à-dire à environ 1,000 mètres au-dessus de Chambéry. M. Guyot a constaté qu'elles allaient à plus de 1,550 mètres, et M. Favre (2), à plus de 1,650 mètres dans les environs de Bonneville, soit 1,200 mètres au-dessus de la ville.

L'existence de cette période glaciaire est un fait actuellement parfaitement prouvé et généralement admis.

Les glaciers ont vigoureusement continué l'action modificatrice de la surface du sol commencée par les eaux pluviales. Ils ont répandu sur toutes les parties basses du pays, outre une multitude de gros blocs erratiques arrachés aux sommets les plus élevés, des amas de cailloux et de boue épaisse, composés des débris provenant de l'usure de toutes les roches qui se trouvaient sur leur passage. Par leur frottement contre ces roches, ils les ont arrondies, moutonnées, striées, polies. Ils ont, si on peut s'exprimer ainsi, donné un coup de rabot général, rabot d'une puissance telle qu'il polissait les roches les plus dures; qu'il y traçait des stries profondes, et qu'il les arrondissait sur toutes leurs faces.

Quelle devait donc être la puissante action des glaciers sur les amas meubles de graviers et de sable qui se trouvaient au-dessous d'eux. Lorsqu'une épaisseur de plus de mille mètres de glace pesait sur un de ces amas, cette glace devait s'enfoncer dans le sol, puis, poussée par les glaces supérieures qui tendaient toujours à descendre, elle chassait peu à peu les éléments meubles et creusait ainsi profondément le terrain, immense soc qui ouvrait lentement un vaste sillon. Après la fonte des glaciers, ces sillons sont restés vides et se sont remplis d'eau. Telle a été l'origine de la plupart des lacs des Alpes, comme je l'ai déjà dit, en 1859, dans ma *Note sur la géologie de Palazzolo et des environs du lac Iseo* (3). Telle a été l'origine du lac d'Annecy, au-dessus du niveau duquel se trouvait probablement, si on en juge d'après Chambéry et Bonneville, un millier de mètres de glace en mouvement, broyant les roches inférieures et charriant les blocs supérieurs. Je n'ai pas constaté d'une manière précise les points culminants sur lesquels on remarque ces blocs aux environs d'Annecy; mais un fait certain, c'est qu'ils passaient par-dessus le col de Leschaux pour pénétrer en Bauges. Or, ce col est à 500 mètres environ au-dessus du niveau du lac. La masse de glace avait donc en minimum 500 mètres d'épaisseur, masse certainement plus que suffisante pour produire dans un terrain meuble, sans consistance, un creusement de 62 mètres, profondeur maximum du lac.

(1) *Bull. Soc. géologique de France*, 1844, vol. I, p. 642.

(2) *Mémoires sur les terrains liasiques et keupériens de la Savoie*. Genève, 1859, p. 25.

(3) *Bull. Soc. géologique de France*, 1859.

Depuis la disparition des glaciers, il y a fort longtemps, le niveau du lac ne paraît pas avoir sensiblement changé, comme l'établit très bien M. Boltshauser, sans quoi les berges du Thioux, écoulement du lac, seraient profondes, comme cela a lieu pour le Fier, tandis qu'elles sont à fleur de sol.

Cette constance du niveau du lac, pour une période bien moins longue, peut se constater d'une manière encore très précise par les monuments historiques.

M. Boltshauser montre que les débris de l'époque romaine de la plaine des Fins sont peu élevés au-dessus du niveau actuel du lac, élévation nécessaire pour se préserver de l'humidité et des inondations. En second lieu, preuve encore plus convaincante, les grands canaux abducteurs des bains romains de Menthon aboutissent sensiblement à fleur d'eau dans le lac.

Remontant plus haut, M. Boltshauser aurait pu ajouter que les pilotages de l'époque lacustre qu'on a reconnus dans le lac, en face de Sevrier et au Roselet, montrent que le niveau du lac était à peu de chose près le même à cette époque qu'à la nôtre, époque qui devait être bien antérieure à celle des Romains.

Dans son excellent travail, M. Boltshauser cite l'opinion de Saussure, d'après laquelle le niveau du lac de Genève se serait assez considérablement abaissé depuis les temps historiques, et même depuis 1,200 à 1,300 ans. Mais les pilotages qu'on a découverts dans le lac de Genève, pilotages qui supportaient, dans une époque bien plus reculée, des habitations lacustres, montrent que le niveau de l'eau n'a presque pas dû varier depuis lors. Si le bas de la ville de Genève, recouvert d'eau il y a 1,200 à 1,300 ans, se trouve actuellement à sec, ce doit être plutôt par suite d'atterrissements et de remblais, que par l'effet d'un abaissement graduel du niveau des eaux du lac.

II

URGONIEN D'ANNECY

Dans sa charmante fantaisie intitulée : *Une ascension au Semnoz*, publiée dans les *Bulletins de l'Association Florimontane* de 1856, M. Replat m'a baptisé du nom d'Urgonien.

Noblesse oblige.

Honoré du titre de seigneur de l'Urgonien de par M. Replat, président de l'Association Florimontane, je dois prendre la défense de ladite seigneurie ; c'est ce qui m'engage à faire la présente réclamation.

Voici le fait :

Dans le numéro du 15 février de la *Revue savoisienne*, M. Joseph Ducret, mon successeur comme conservateur du Musée d'Annecy, a publié des *Remarques sur le terrain aptien inférieur*.

Il indique un nouveau gisement de fossiles, qu'il a découvert dans des couches de l'urgonien marneux, sur le sommet déchiré du Parmelan.

Il complète la faune de la couche marneuse de l'urgonien qui se trouve sur la route d'Annecy au pont Saint-Clair, couche qui a été exploitée, depuis longtemps, par MM. Alexandre Paccard, Numa Serand et

moi ; exploitation dont les produits ont été déposés au Musée de la ville d'Annecy.

Enfin, et c'est la partie principale de la note de M. Ducret, il donne un tableau de la faune des couches marneuses de l'urgonien qui affleurent autour du château d'Annecy, tableau qui contient exclusivement, sauf un ou deux, le nom des espèces que j'ai déterminées au Musée de la ville, et que j'ai recueillies moi-même, avec le concours de MM. Eloi et Numa Serand et Alexandre Paccard, comme l'établissent les étiquettes du Musée et l'article que j'ai publié sur la *Géologie du Semnoz* (1). Pourtant, mon successeur a oublié complètement de nous citer. C'est très probablement par inadvertance ; mais, je le répète, seigneur de l'urgonien, je ne puis, sans protester, — nous sommes dans un moment où les protestations sont à la mode, — laisser passer sous silence mes droits et ceux de mes amis !... Gabriel DE MORTILLET.

(1) *Bulletins de l'Association Florimontane*, 1855.

ÉCHOS DES BORDS DE L'ARVE

POÉSIES PAR M. JULES VUY

Outre son mérite littéraire, ce livre renferme un témoignage d'énergie morale ; il nous révèle un poète qui chante sous le poids des affaires, à travers les obstacles du positivisme. Après les tumultes du barreau et les orages de la chambre législative, M. Vuy se repose dans le recueillement, il écoute les voix intérieures qui murmurent les mystères de l'âme, il cherche ses joies et ses apaisements dans les confidences de la Muse.

Ne sont-ce pas les plus nobles loisirs? — Mais le vulgaire ne peut comprendre qu'on donne ses heures à des méditations qui ne mènent pas au gain. Qu'est-ce que cela rapporte? disent les profanes en soulevant une épaule dédaigneuse. Insensés! ils aiment bien mieux s'accroupir dans les délices de la vigne, lâcher la bride à leurs plus vils désirs et dénouer la chevelure des voluptés vénales. Qu'importent leurs éclats de rire? Marchons toujours sans retourner la tête, car nous le savons, nous, les routes de la pensée et du désintéressement conduisent vers des bois sacrés où s'épanouissent les consolations, où la paix et l'enthousiasme descendent du ciel.

Hôte des solitudes ignorées de la foule, l'auteur de ce recueil aime la nature et se réjouit de la renaissance des feuilles. Assis à l'ombre d'un arbre, il savoure le calme, essaie de comprendre le murmure des branches ou suit le vol d'un insecte; il demeure attentif tour à tour aux frémissements des herbes, aux rayons qui tremblent dans les gouttes de rosée, aux rêveuses palpitations des fleurs. Il contemple la fuite des nuages où pâlissent les rougeurs du soir, il admire l'éclosion des étoiles, il écoute les voix sympathiques qui traversent les lointains, et son âme, enivrée de parfums et d'harmonie, s'élève à Dieu sur l'aile de la prière. Parfois il cherche dans les sentiers de la montagne les vestiges de ses jeunes années et prête l'oreille à l'écho des souvenirs. — Le triomphe de M. Vuy dans le paysage, c'est la poésie intitulée : *Enfance et Vieillards*. Parcourant les lieux agrestes où il vécut ses premiers jours, il nous montre la cime qu'il gravissait à travers les sapins, il décrit, avec des lignes fermes et des couleurs vivantes, les profondes perspectives de la plaine, les détours du torrent, les hameaux endormis dans le feuillage, les aspects des forêts, et surtout l'asile de la naissance, cette maison blanche qui repose à l'ombre des noyers et des frênes et qu'habitent deux vieillards simples et justes. Cette pièce est remarquable pour le bonheur de l'expression, la fraîcheur du tableau et l'alliance du paysage et du sentiment.

De mes rêves aimés qui me dira le nombre?

s'écrie le poète, car une bonne fée le touche souvent de sa baguette magique. Il rêve aux jours bleus où l'ange du bonheur passa devant son âme enchantée ; il songe aux horizons qui se déroulent par-delà les mondes visibles; un lumineux mirage l'égare dans les vallées et sur les hautes cimes, il le poursuit avec ivresse et voudrait fuir vers l'inconnu sur les ailes de sa vision.

Cependant, M. Vuy ne s'enferme pas dans un isolement égoïste, il sait rompre le charme de la rêverie pour aller au-devant de l'amitié : témoin la *Prière pour une jeune fille* et le *Cygne*. Dans la *Prière*, pour traduire l'effusion de son cœur, il choisit les paroles les plus mélodieuses, il entrelace les plus suaves images et son langage devient doux comme une caresse. Le *Cygne* est un symbole touchant. Bercé dans l'azur comme une « vivante fleur, » parfois l'oiseau blanc frappe le flot et veut s'élancer dans l'éther ; mais aussitôt son aile se referme, il regagne l'anse de la rive, car il a vu l'image du ciel dans la profondeur du lac. Ainsi, dit le poète :

Parfois je voudrais fuir la terrestre vallée,
Vers les cieux toujours purs je voudrais m'élever ;
Car, malgré la poussière où l'âme est exilée,
J'entrevois cette voûte éternelle, étoilée ;
Dans les ruisseaux divins laissez-moi m'abreuver !

Puis, je sens l'amitié sereine et fraternelle
Qui me presse la main, ô bonheur envié ;
Mon rêve d'infini, je le retrouve en elle,
Je veux comme le cygne aussi plier mon aile,
Mon rêve se reflète au sein de l'amitié.

Le culte de la famille, source d'émotions consolantes, est cher à M. Vuy, et l'inspiration le visite souvent dans le repos du foyer. Son fidèle souvenir accompagne sa sœur vers les bords de l'Isère, en prononçant des vœux fraternels et des paroles de bénédiction. Il admire la sereine vieillesse de sa grand'mère; sur ce front calme, dans cette figure éclairée par un sourire d'espérance et de foi, il voit un présage de bonheur. Lorsque le soleil disparaît sous un horizon sans nuage, un beau jour nous est promis; ainsi, dit-il dans de belles et filiales strophes, ô ma grand'mère, puisque tes vieux jours s'endorment dans la joie et la paix, ton âme verra luire un immortel lendemain. — Au premier sourire de sa fille, tout son cœur se dilate, et les vers où il inscrit cet évènement si mémorable pour un père se mouillent d'une larme de bonheur. Pendant une maladie de son fils, il se penche sur le berceau où l'innocente victime se débat sous les étreintes de la douleur, un cruel combat se livre dans sa poitrine et des pleurs lui brûlent les yeux. Souriant au coin de la che-

minée, il écoute le babil de ses petits enfants, il suit pas à pas leurs imaginations errantes, et note furtivement leurs naïves idées dans des stances gracieuses comme la candeur du premier âge. — Pour couronner l'analyse de ces poésies domestiques, qu'il nous soit permis de citer l'*Aïeule*, œuvre charmante où la douceur et l'harmonie s'unissent à la pureté des lignes :

Oh! d'un amour profond mystérieux pouvoir!
Helas! elle est aveuglee et par l'âge affaissee;
Dans ses traits cependant revit une pensee,
Elle lève les yeux, elle semble vous voir!

Elle semble vous voir, ô têtes enfantines,
On dirait que son œil vous contemple et vous suit.
Elle si calme, et vous si prodigues de bruit,
Vrais lutins folâtrant pres de saintes ruines!

Vous êtes son espoir si charmant et si doux,
Pour vous la pauvre aïeule a gardé son sourire,
Elle aime vos ébats, elle semble vous dire :
Malgré le poids des ans, tout mon cœur est à vous!

Un chapelet en mains et toujours en prière,
L'aïeule vous bénit, petit peuple moqueur.
Elle vous voit toujours avec les yeux du cœur,
C'est son amour profond qui lui rend la lumière.

La famille repose dans la société. Les devoirs du citoyen ne sont-ils pas la sanction des droits individuels? La patrie est le boulevard du foyer. M. Vuy le sait très bien et il chante la Suisse. Il aime cette haute nature, fière comme l'indépendance; il parcourt les ravins où tintent les clochettes des troupeaux, et les verts alpages où les pâtres entonnent le *ranz* au seuil des chalets; il célèbre nos lacs bleus entourés de blanches villes, nos fleuves qui se précipitent des montagnes avec des bruits de tempêtes, fracassant des forêts, entraînant des rochers, renversant tous les obstacles, pareils aux champions des grands jours de notre histoire; il contemple avec orgueil nos glaciers où les avalanches demeurent suspendues comme des menaces, et nos pics sublimes où flotte seule la bannière de la liberté.

Mais les clameurs et les retentissements des discordes intestines troublent le poète; il voit les tourmentes civiles dépouiller l'arbre de la confédération, et levant ses regards vers les hauteurs nuageuses, il cherche avec angoisse d'où viendra le salut. Les pâtres ont prié : le soleil disperse les orages, et les rayons de la paix ruissellent des Alpes au Rhin. — Telle est l'idée contenue dans le *Tilleul des Confédérés*; c'est un beau symbole, mais pourquoi ne produit-il pas tout l'effet désirable? L'ordonnance de la pièce nous semble quelque peu arbitraire; semée de remarquables détails et de traits énergiques, cette œuvre gagnerait singulièrement à une plus grande cohérence. — Les fortes images et les vers larges ne sont point rares dans le *Chant national*, paraphrase du *Rufst du, mein Vaterland*. — Quant au *Rhin suisse*, sa popularité rend toute louange superflue.

Pénétrante, rêveuse et profonde, la poésie germaine a toujours captivé l'admiration de M. Vuy. Le pittoresque Salis, Chamisso, cet émigré champenois qui sut conquérir une place au premier rang dans la légion romantique d'Allemagne; Lenau, dont la noble imagination fut étouffée par les ténèbres de la démence; surtout les maîtres chanteurs de la Souabe, Uhland et Justinus Kerner, sont feuilletés par lui d'une main familière; leur belles pages sont l'objet de son étude constante et il se plait souvent à essayer à leurs pensées le vêtement de la langue française. Parmi ces imitations, nous avons distingué *Une vie de femme*. Dans ce poëme, Chamisso a dépeint l'éblouissement d'une vierge lorsque l'amour sillonne son âme comme un éclair, ses ivresses lorsqu'elle est choisie entre toutes par celui qu'elle aime, lorsqu'elle voit briller à son doigt l'anneau d'or des fiançailles et qu'elle revêt ses plus riches parures pour marcher, heureuse et rougissante, vers l'autel nuptial; il a dit son allégresse voilée lorsqu'elle sent tressaillir une vie nouvelle dans son sein, ses transports lorsque deux petits bras d'enfant enlacent comme un collier son cou maternel, ses douleurs lorsqu'elle retombe dans l'isolement du veuvage et les touchantes bénédictions qu'elle prodigue à sa petite fille. Ce chef-d'œuvre abonde en vers jaillis du cœur, en strophes délicieuses et chastes, en paroles émouvantes, en traits naïfs, sympathiques, empreints d'une saisissante vérité, et M. Vuy les a souvent reproduits avec bonheur. — Nous signalerons encore deux pièces traduites de Justinus Kerner : le *Départ*, où respirent la mélancolie douce et l'exquise simplicité de l'original, et les *Quatre frères*, où nous retrouvons la forme nerveuse, la sobriété et la sombre énergie du poète allemand.

Après avoir exposé les sentiments et les pensées qui se succèdent dans le recueil lyrique de M. Vuy, nous reconnaissons que le caractère intime domine dans ces pages, qu'elles portent, pour la plupart, les signes du recueillement. Le style est harmonieux et calme; nulle incorrection ne trouble la limpidité de la phrase; on dirait d'une gracieuse mélodie chantée d'une voix émue par un battement de cœur. Dans les hymnes patriotiques, le langage se condense; il devient mâle, vibrant, mais sans perdre en harmonie ce qu'il gagne en fermeté. L'école allemande fit aimer à M. Vuy la poésie contenue; elle lui enseigna l'art de ces pièces concises où un sentiment est résumé dans une image, où l'idée apparait sous la transparence du rythme comme un insecte captif dans une goutte d'ambre.

Cependant le vague est l'écueil de l'auteur; sa rêverie semble flotter parfois entre la veille et le sommeil, dans un vaporeux crépuscule où les yeux les plus clairvoyants ne savent plus distinguer les contours des choses. Qu'il se défie des impressions confuses, et ne craigne pas d'élargir son vocabulaire.

La poésie de ce volume est une onde au paisible murmure, qui reflète dans sa limpidité bleue les rivages semés de fleurs par le printemps, l'oiseau baignant au vol son aile, les figures aimées qui se penchent avec un sourire pour puiser l'eau dans le creux de la main; les Alpes de la patrie, les glaciers superbes sous leurs couronnes de neige, et le ciel où passent les blancheurs et les ombres des nuages, l'infini d'azur où rayonnent tour à tour le soleil de la foi et les étoiles de l'espérance.

Benjamin DUFERNEX.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. — JOURNAL DES CONNAISSANCES MÉDICALES, 26e année, 1858-59, par

P.-L. Caffe. — ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE DE LA SAVOIE, par Adolphe Joanne.

L'origine de l'histoire se perd dans la nuit des âges. S'il fallait seulement signaler les travaux innombrables entrepris depuis le commencement du siècle pour éclaircir les faits embrouillés qui composent le chaos des temps primitifs des principales races de l'Europe, il faudrait mourir à la peine. Des hommes de génie y ont consacré leur vie, et ont acquis une célébrité durable, en parvenant à exposer sous leur vrai jour quelque évènement important, quelque campagne aventureuse, quelques luttes de l'esprit humain. Des recherches seront toujours à faire pour éclairer divers points historiques, et les sujets ne manqueront jamais aux historiens, ni à ceux qui préparent les matériaux dont ils se servent pour écrire impartialement l'histoire. Aussi la publication de mémoires dans le genre de ceux de la Société d'histoire et d'archéologie a-t-elle besoin d'être encouragée. Le ministre de l'instruction publique l'a bien compris, lorsqu'il envoyait dernièrement une subvention pour favoriser les travaux de cette Société, et, tout récemment, plusieurs livres publiés par les comités historiques.

Quoi qu'en disent les ignorants et certains écrivains peu soucieux de la vérité, notre histoire nationale est assez remarquable pour attirer l'attention et braver les railleries des sots. Nous ne croyons pas qu'aucune des provinces qui composent la nation française en ait d'aussi belle.

Selon les étymologistes, Sapaudia ou Sabaudia dérive de la langue celtique et signifie pays montagneux. Amien Marcellin est l'auteur le plus ancien qui ait employé cette expression. La Savoie était autrefois peuplée par les Allobroges, les Nantuates, etc.; elle faisait partie de la Gaule cisalpine, et son étendue a été bien plus considérable que celle des deux départements qui conservent ce nom. La Sabaudia a compris, outre les provinces actuelles, le Genevois, le pays de Vaud, etc. Elle fut tour-à-tour soumise, après des luttes héroïques qui ont immortalisé nos pères, par les Romains, les Vandales, les Ostrogoths, les Bourguignons, les Francs. A l'extinction du second royaume de Bourgogne, Conrad le Salique érigea la Savoie et la Maurienne en comté, qu'il donna à un seigneur nommé Humbert. Ce fief, perdu dans les montagnes des Alpes, devait être le berceau de la maison de Savoie, l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons royales de l'Europe.

Les successeurs de Humbert s'efforcèrent d'agrandir leurs possessions des deux côtés des Alpes. Amédée VIII prend, en 1416, le titre de duc. Après de nombreuses guerres, dans lesquelles les princes de la maison de Savoie surent admirablement tirer parti de leur politique de bascule entre la France et l'Autriche, Victor-Amédée obtient le titre de roi par le traité d'Utrecht. Dès lors, les descendants de la maison de Savoie ne cessèrent pas d'appliquer le système politique de leurs aïeux et de sacrifier petit à petit leurs possessions d'au-delà des Alpes pour s'agrandir en Italie. De grands désastres devaient enrayer pourtant la réalisation de ce programme. Charles-Emmanuel IV étant entré dans la coalition contre la République française, perdit ses Etats et fut obligé de se réfugier dans l'île de Sardaigne.

La maison de Savoie semblait à jamais perdue lorsque la coalition victorieuse fit sortir Victor-Emmanuel I[er] de l'exil, pour lui rendre la couronne de ses pères avec un agrandissement notable de territoire.

Un enfant de la Savoie, dont l'influence fut immense au commencement de ce siècle, Joseph de Maistre, a été l'un des promoteurs de ce brillant résultat par l'habileté qu'il déploya en plaidant auprès des puissances européennes, et surtout auprès de l'empereur Alexandre, la cause de son souverain. Cet homme, si remarquable par son génie excentrique, flagella plus d'une fois la politique astucieuse de Metternich.

On sait ce qui est arrivé sous les règnes de Charles-Félix et de Charles-Albert, et le dicton historique : la Lombardie est un artichaut que les princes de la maison de Savoie doivent cueillir feuille à feuille, s'élargissant à toute l'Italie, est près d'entrer dans la phase des faits sous le règne du chevaleresque Victor-Emmanuel II, dont la Savoie n'oubliera jamais l'héroïsme et les bienfaits.

Les publications de la Société d'histoire de Chambéry contribuent puissamment à jeter un nouveau jour sur ces annales si brillantes.

Le 4[e] volume de cette Société renferme des documents pleins d'intérêt, parmi lesquels nous aimons à citer les suivants :

Fragmentum descriptionis Sabaudiæ, authore Alphonso Delbene, première édition. On voit, dans ce manuscrit du XVI[e] siècle, la description des passages qui conduisaient alors en Savoie, de la ville de Chambéry, des lacs du Bourget, de Chevelu, d'Aiguebelette, du Léman, de la Rochette, d'Annecy, du palais d'Hautecombe, et un recueil d'inscriptions romaines existant dans la vallée d'Aix, dont les eaux thermales étaient déjà fréquentées à cette époque. Ce fragment abonde surtout en détails curieux, entre autres sur la descente du Mont-Cenis en traîneaux d'osier, sur la noblesse française, etc.

L'original de ce mémoire existe aux archives de Turin; c'est là que M. Dufour en a pris connaissance, ainsi que d'autres documents qu'il a envoyés, en les accompagnant de notes explicatives. M. Dufour a publié, en outre, dans le même volume, un essai historique du Père Monod, dans lequel il est prouvé que la Savoie n'a jamais été fief de l'Empire... et deux décades de documents inédits, où l'on trouve le texte des franchises accordées aux habitants de diverses communes de la Savoie et à quelques ordres religieux.

Ces chartes seront très utiles pour ceux qui voudront écrire l'histoire de l'origine de la bourgeoisie en Savoie. Elles sont presque toutes inédites, et ne traitent pas exclusivement des matières ordinaires de franchises. Quelques-unes s'occupent des droits du comte sur les péages, des gabelles, des pêcheries, de la justice, etc.

M. Rabut a commencé dans ce volume la publication des fragments qu'il se propose de réunir sur l'histoire du peuple à Chambéry. Cette année, il en a fait paraître un qui sert de complément à l'*Histoire de la réunion de la Savoie à la France en* 1792, par J. Dessaix. Ce document prouve que Chambéry a eu aussi sa Bastille, laquelle a été détruite, sur les ordres de la municipalité, à l'arrivée du général Montesquiou.

Le président de la Société d'histoire continue la publication du bulletin bibliographique de la Savoie, qui

en est à sa 4e année. Il contient la liste de tous les ouvrages écrits par des Savoisiens, et de ceux qui ont été imprimés à l'étranger sur la Savoie, les Savoisiens et leurs œuvres.

Une des choses les plus remarquables du volume dont nous parlons, est un mémoire d'Emmanuel-Philibert sur le fort de l'Annonciade, dont on voit encore les restes près de Rumilly. Emmanuel-Philibert s'est beaucoup occupé de l'art des fortifications, et son mémoire est d'autant plus intéressant pour nous qu'il est écrit en français.

Pour ne rien omettre, citons encore une petite chronique du Frère Billard, chartreux, qui contient le récit des incendies de la maison d'Aillon, en Beauges, et qui décrit l'étendue des domaines de cette chartreuse, dont les ruines ornent toujours la pittoresque vallée d'Aillon..., et trois chartes publiées par le Père Camille, de Thonon.

Cette année, la Société d'histoire devait distribuer deux prix à celui qui aurait communiqué les chartes ou les documents les plus importants sur l'histoire de la Savoie, et à celui qui aurait fait connaître le fragment inédit d'antiquité le plus intéressant sous le rapport de l'histoire ou de l'art. Un seul prix a été décerné. C'est M. Jules Philippe qui l'a mérité, à cause des travaux historiques et des pièces qu'il a communiqués sur l'abbaye de Talloires.

Il ne faudrait pas croire que les publications de la Société d'histoire et d'archéologie soient de lourdes compilations, obscures et indigestes, où les bibliophiles et les philologues puissent seuls déchiffrer quelque chose. Elles sont accompagnées d'explications, d'éclaircissements et de notes, qui en rendent la lecture agréable, en les mettant à la portée des intelligences les plus vulgaires. C'est là une qualité qu'on ne saurait trop louer dans un siècle où beaucoup d'hommes ne se croient profonds que parce qu'ils sont inintelligibles.

Dans le 26e volume des *Connaissances médicales*, de M. Caffe, notre compatriote, tous les événements et toutes les découvertes qui ont agité le monde médical l'année dernière, sont signalés et expliqués. Ne pouvant entrer dans des détails spéciaux à cet égard, nous indiquerons seulement les articles qui ont le plus frappé notre attention. Ce sont ceux de MM. Frémy, sur le bois et sa composition chimique; Poggiale, sur le ligneux du blé; Arau, sur les propriétés antipériodiques et fébrifuges des préparations pharmaceutiques de l'olivier; A. Luchet, sur l'art de préparer et de vieillir le vin, d'en faire l'analyse et de découvrir les falsifications auxquelles il est sujet. M. Caffe consacre toujours dans son journal quelques lignes biographiques aux médecins qui ont joui d'une réputation acquise et méritée. Dans le nombre se trouvent quelquefois des Savoisiens. M. Caffe a traité aussi différentes questions de philosophie médicale. Une étude qui a surtout été remarquée en Savoie, est celle sur l'hospice des aliénés de Bassens. Il serait injuste de ne pas mentionner un travail sur les opérations qu'entraînent certaines affections morbides de l'œil, de Carron du Villard, oculiste distingué, originaire d'Annecy, enlevé trop tôt à la science et à ses amis.

Les *Guides* de M. Joanne sont d'excellents ouvrages. Les touristes y trouvent des renseignements très utiles. Mais celui qu'il vient de publier sur la Savoie est moins complet et en même temps plus cher que celui de M. Gabriel de Mortillet. M. Joanne s'est acquis une grande réputation par ses *Guides* exacts et consciencieux. Cependant son *Itinéraire descriptif et historique de la Savoie* renferme des lacunes importantes. Ainsi, il a oublié d'indiquer les bonnes cartes de la Savoie, de 1 à 50,000, publiées par l'état-major sarde. Dans l'article bibliographique d'Aix, il n'est pas fait mention de l'ouvrage capital publié sur les eaux de cette ville, par M. J. Bonjean, tandis qu'une multitude de mémoires secondaires sont notés avec soin. En somme, l'ouvrage en général est assez bien fait, et tout le monde sait que M. Joanne excelle dans la matière. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans cet ouvrage, c'est qu'un M. Elisée Reclus se soit permis d'y placer, en guise d'introduction, un long article qui fourmille d'erreurs sur la Savoie. Nous nous contenterons d'en relever quelques-unes, qui feront voir avec quelle légèreté certains écrivains parlent de notre pays. Au lieu de nous arrêter aux erreurs de détail, qui peuvent échapper à tout le monde, nous nous en tiendrons aux généralités, que doivent connaître tous les écrivains qui passent pour sérieux.

La partie géologique de l'article n'est qu'un tissu de contradictions et d'erreurs. En voici quelques exemples :

Dans un alinéa de la page XXXV, on lit : « que dans « l'état actuel de la science, la dispersion des blocs « erratiques ne peut conduire à une théorie ayant quel- « que chance d'être généralement adoptée. »

Et quelques lignes plus bas, : « Tout prouve que « ces blocs ont été déposés là où ils se trouvent par « des glaciers. »

Plus loin, l'auteur dit : « Le grand axe géologique « qui traverse la Savoie est composé de pics presque « exclusivement cristallins. » Et dans la page suivante : « Aucune montagne de la Savoie n'est composée de « roches granitiques ou cristallines. »

Voilà qui est un peu fort !

Ensuite, l'écrivain dit : « Le mont Granier appartient « à la formation néocomienne, et les plaines qui s'é- « tendent à sa base, de Montmélian au lac du Bourget, « se composent de couches du terrain tertiaire. »

Jusqu'à présent nous avions cru que la grande masse du Granier était jurassique ; le néocomien ne forme que sa sommité, et aucune couche tertiaire n'a été signalée à sa base. Pour trouver des terrains de cette époque, il faut aller au-delà de Chambéry ou au col de *Lélia*.

Notre aventureux écrivain prétend que presque toutes les grottes de la Savoie existent dans le terrain jurassique... C'est crétacé qu'il eût fallu dire.

M. Elisée Reclus aurait écrit quelque chose de plus vrai, quoique de moins original, s'il avait voulu consulter les travaux de MM. de Mortillet et Léon Pillet, sur la géologie de la Savoie. Ses doctrines géologiques ne reposent sur aucune base ; et, depuis Saussure, ceux qui parlent des sciences naturelles apportent plus de jugement et d'esprit d'observation dans leurs écrits.

L'introduction dont nous parlons renferme des choses charmantes, destinées à désopiler la rate de tous ceux qui la liront. Ainsi, « les rochers sont dissous par les « eaux bondissantes des torrents des Alpes... ; des

« plages admirables entourent nos cours d'eau... » Et dans la description des inondations qu'ils causent, M. Reclus dit que *« tous les travaux de l'homme disparaissent sous des champs de galets.*

Ignore-t-il donc que les galets ne se déposent que dans les plaines basses, tout-à-fait à la partie inférieure des véritables rivières, telles que celles de l'Isère, de l'Arve et du Rhône?

Décidément l'auteur qui nous occupe a le goût des contradictions. En voici une nouvelle:

« Rien n'est plus simple que les allures des cours « d'eau de la Savoie. » Et six lignes plus bas, on lit: « Il n'est probablement pas sur la terre de montagnes « où les cours d'eau aient plus souvent changé de di- « rection et subi plus de modifications dans leurs al- « lures. »

En un point seul, M. Elisée Reclus a manqué d'originalité. Nous en avons été étonné, nous l'avouons. Avec une imagination comme la sienne, il était facile d'éviter cet écueil, et d'assigner au Rhône et à l'Isère un itinéraire différent de celui que leur avait fait parcourir, quelque temps avant lui, J. Janin, le *célèbre* chroniqueur des *Débats*. C'est ainsi que nous lui sommes reconnaissants d'avoir fait passer successivement le Rhône à Aiguebelette, Montmélian, Albertville, Chambéry. Il est vrai que lorsqu'il s'est agi de lui faire traverser Annecy, l'auteur a réfléchi à deux fois, et nous ne sommes pas encore bien sûrs qu'il se soit décidé à lui faire accomplir ce dernier tour de force; ç'a été le seul moment où le courage de l'auteur ait faibli. Quant à avancer, plus loin, que le lac du Bourget devait avoir autrefois 280 mètres de profondeur parce qu'il en mesure aujourd'hui 80, et que le point le plus élevé de la plaine que traversait le Rhône était à 150 mètres au-dessus du canal de Savières; M. Reclus ne s'en fait aucun scrupule.

C'est encore depuis les recherches de M. Reclus que nous savons que le climat de Genève est plus uniforme que celui d'Annecy, à cause *de la proximité de son lac.* Tout porte à croire que les choses changeront quand le Rhône passera dans cette dernière ville. N'oublions pas de rappeler que l'auteur, à qui le nombre *trois* plait au moins autant qu'aux dieux, a trouvé ingénieux de faire de Montmélian le centre de *trois larges vallées;* et par condescendance pour Chambéry, l'a déplacée de manière à lui faire occuper le plus large point de la vallée transversale qui va de l'Isère au Rhône.

Autant d'erreurs que de mots. Nous fatiguerions trop nos lecteurs si nous voulions approfondir encore l'ignorance de cet écrivain parlant d'un pays qu'il n'a certainement jamais visité. Avec de pareils adversaires, la critique, même la plus superficielle, n'a pas d'autre mérite que celui de l'œil qui constate en plein midi l'existence de la lumière. Cependant, on lui permettra d'avoir élevé la voix pour faire connaître et livrer au ridicule public, ces hommes chevauchant à tort et à travers sur une plume inepte, dans ce domaine si élémentaire pourtant de l'histoire et de la géographie, et qui n'a pas pu échapper à leur fantaisiste ignorance. Se croire écrivain, *auteur*, parce que l'on a trouvé le moyen de parsemer trente pages, prétendues scientifiques, d'erreurs de toute espèce, de descriptions fausses, stériles, et de ces métaphores usées que désavouerait un 1er *accessit* de rhétorique, c'est là le plus étrange travers de M. Elisée Reclus, qui, depuis longtemps, est parvenu à se prendre au sérieux. Qu'il ne s'étonne donc point de se l'entendre dire!

F.-J. BEBERT.

CHRONIQUE

Conformement au vœu émis par le Conseil municipal d'Annecy, dans sa séance du 9 octobre dernier, un décret impérial a déclare la ville d'Annecy seule propriétaire des bâtiments et des revenus du collége Chappuisien.

Ensuite de ce décret, Annecy possédera un collége communal de plein exercice qui conservera le nom de son fondateur. Pour les dépenses annuelles, la ville fournira 15,000 fr., et l'Etat 10,000 fr. En ajoutant à ces sommes les revenus existants, on obtiendra un actif de 34,000 fr. environ pour la première année. Grâce à ces ressources, la ville d'Annecy sera dotee d'un etablissement de premier ordre et qui réunira toutes les conditions voulues pour prosperer.

La délibération du Conseil municipal a été prise après la lecture d'un rapport qui etablit d'une manière irrecusable, suivant le texte même de l'acte de fondation d'Eustache Chappuis, que la ville d'Annecy est seule en droit de revendiquer la propriéte des bâtiments et revenus du college, contrairement aux pretentions de l'ordinaire diocésain.

Ce mémoire, remarquable sous tous les rapports, vient d'être publie en brochure.

—

Nous avons reçu un nouvel ouvrage de M. Payot, naturaliste à Chamonix; c'est un catalogue soigneusement dressé des fougères, prêles et lycopodiacées des environs du Mont-Blanc, ou l'enumération détaillée des plantes acotylédones vasculaires qui naissent dans un rayon de 200 kilomètres autour de la vallée de Chamonix. Cette brochure contient aussi le catalogue des mousses et des lichens des mêmes localites.

« Le travail que j'offre maintenant aux amis des plantes et aux « botanistes, dit M. Payot, est le resultat de quinze années d'explo- « rations dans les vallees qui entourent le Mont-Blanc. Il com- « prend les conditions exterieures de la vie et les lieux de crois- « sance des fougères et des lycopodiacées, plantes qui, par « l'élégance de leurs formes et la variété de leurs structures, « méritent la predilection avec laquelle elles sont aujourd'hui « recherchées. Cet opuscule pourra servir de guide pour la re- « cherche de ces plantes. »

M. Payot a acquis un titre de plus à la reconnaissance de ses compatriotes, par ce nouveau travail, œuvre d'érudition et de patience et qui jettera un nouveau jour sur nos richesses naturelles.

—

M. l'avocat Jules Vuy, de Genève, déjà avantageusement connu par ses poésies et par plusieurs publications savantes vient de mettre au jour un document inedit qui doit attirer l'attention des hommes qui s'occupent de notre histoire nationale. Il est intitule: *Convention arbitrale entre l'abbaye de Pomiers et la ville de Cruseilles*, de l'année 1358. Le texte latin de cette convention est accompagne d'une traduction en vieux français et de notes savantes de l'editeur.

La convention est suivie d'une sentence de Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, et de la ratification de cette sentence par le Conseil général de Cruseilles, portant la date de 1359.

—

Le tome XV (deuxième partie) des Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève contient entre autres memoires:

1° *Essai d'une faune des myriapodes du Mexique avec la description de quelques espèces des autres parties de l'Amérique*, long et savant travail de M. H. de Saussure;

2° *Mesures hypsométriques dans les Alpes, effectuées à l'aide du baromètre*, par M. le professeur E. Plantamour;

3° *Du genre discostigma* (Hassk.) *appartenant à la famille des clusiacees*, par feu M. le professeur Choisy;

4° *Recherches sur la figure de la terre*, par M. Elie Ritter;

5° *Mémoire sur l'echange simultané de plusieurs dépêches télégraphiques entre deux stations qui ne communiquent que par un seul fil de ligne*, par M. le professeur Wartmann.

Pour la chronique, J. Philippe.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant.*

Annecy — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 12 (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 Décembre 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

HOMMES D'ÉGLISE

(Quatrième article — fin)

En énumérant les cardinaux savoisiens dans le dernier numéro de la *Revue*, nous avons oublié trois noms assez importants ; qu'il nous soit permis, avant d'aller plus loin, de réparer cette omission involontaire.

Louis Allamand, de St-Jeoire, en Faucigny, naquit en 1390 : il devint successivement chanoine de Lyon, abbé de Tournus, évêque de Magdelone, et enfin archevêque d'Arles en 1424. Deux ans après, Martin V le nomma cardinal de Sainte-Cécile, et plus tard le roi de Naples, Louis III, le choisit pour son ambassadeur au concile de Bâle ; Allamand présida ce concile pendant quelque temps, et ne cessa de jouer un rôle important dans le schisme qui divisait l'Eglise catholique à cette époque. Lorsque le calme fut rétabli, après l'abdication de Félix V, Nicolas V confirma tous les titres du cardinal Allamand, et l'envoya même en qualité de légat en Allemagne. Notre prélat mourut à Salon, dans le diocèse d'Arles, en 1450, et il fut béatifié en 1527 par Clément VII (Médicis).

Antoine de Chalant, de Chambéry, fut appelé à Avignon par Clément VII, et devint archevêque de Tarentaise en 1404. Benoit XIII le nomma cardinal du titre de Sainte-Marie ; Jean XXII lui donna le titre de Sainte-Cécile, et il assista ensuite au concile de Constance. Il mourut à Rome en 1418. Quelques auteurs lui attribuent le *Roy Modus et la reine Ratio*, cet ouvrage de vènerie si rare, si recherché par les bibliophiles modernes, et qui a été imprimé à Chambéry.

Philippe de la Chambre, de Chambéry, fut successivement évêque de Bologne et de Belley. En 1533, Clément VII (Médicis) le créa cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, titre qu'il changea plus tard contre celui de Sainte-Marie. De la Chambre mourut évêque de Frascati, en 1550. Tels sont les trois cardinaux savoisiens que nous avions omis ; notre faute étant réparée, nous allons reprendre l'énumération de nos hommes d'église.

Parmi les archevêques et évêques savoisiens, nous trouvons en première ligne, par ordre de date, Saint-Anthelme de Chignin, évêque de Belley. Il fut d'abord pourvu des premières dignités des chapitres de Genève et de Belley, et ensuite, étant entré dans l'ordre des Chartreux, il fut élu prieur de la Grande-Chartreuse, en 1141. Pendant le schisme de Victor IV, Anthelme de Chignin soutint le pape Alexandre III, et entraina à sa suite l'ordre entier des Chartreux ; ce fut en récompense de cet acte de dévouement qu'il fut nommé évêque de Belley, en 1163 ; deux ans après, le pape l'envoya en Angleterre en qualité de légat.

L'histoire rapporte que saint Anthelme, qui était un zélé défenseur des prérogatives de l'Eglise, excommunia le comte de Savoie Humbert III, parce que ce prince avait fait mettre à mort un prêtre ; et, comme il voulait maintenir cette excommunication tant que Humbert III n'aurait pas fait amende honorable, le pape donna quand même l'absolution au comte de Savoie. Contrarié de cette conduite d'Alexandre III, saint Anthelme se retira à la Grande-Chartreuse, d'où on l'enleva de force, pour le ramener à Belley (1), où il mourut en 1178, après avoir absout Humbert III, qui vint se jeter à genoux près de son lit de mort. Ce prélat passa pour très érudit.

Dans les siècles postérieurs, nous distinguons les prélats suivants :

Pierre d'Aiguebelle, évêque d'Herfort, en Angleterre, mourut à Aiguebelle en 1269.

Jean de Chissé, de Sallanches, évêque de Grenoble en 1338, mourut en 1350.

Rodolphe de Chissé, frère du précédent, lui succéda sur le siège épiscopal de Grenoble. Nommé archevêque de Tarentaise en 1380, il fut assassiné avec tous ses domestiques en 1385, parce qu'il avait voulu mettre fin à la vie de pillards que menaient quelques nobles de la Tarentaise, vie du reste fort à la mode à cette époque chez les petits seigneurs, qui trouvaient ainsi le moyen de se faire des rentes à bon marché.

(1) Moreri, verb. *Anthelme (saint)*.

Aimon I de Chissé, neveu du précédent, fut aussi évêque de Grenoble, après le transfèrement de son oncle en Tarentaise. Il échangea son siége de Grenoble contre celui de Nice, avec son neveu, Aimon II de Chissé.

Aimon II de Chissé, de simple religieux bénédictin, devint évêque de Nice, et mourut sur le siége de Grenoble en 1450. Il assista au concile de Constance, où il fut chargé de l'instruction qui fut dirigée contre Eugène IV (1).

François de Conzié, né au château de Conzié, près de Rumilly, devint d'abord évêque de Grenoble, et ensuite archevêque d'Arles, de Toulouse et de Narbonne. Pendant le schisme qui divisa l'Eglise catholique au commencement du xvme siècle, il reçut des marques de faveur de la part de plusieurs papes; ainsi Benoit XIII le députa à l'empereur Sigismond en 1413, pour demander la convocation du concile de Constance; Martin V le nomma légat dans le comté d'Avignon; Eugène IV l'éleva à la dignité de vice-chancelier de l'Eglise et le fit patriarche de Constantinople. François de Conzié mourut le 31 décembre 1432 (2).

De la famille des Conzié sortirent les Conzié-Poncin du Bugey, qui ont fourni un évêque d'Arras, Hilaire de Conzié; ce prélat, suivant quelques biographes, fut le protecteur de Robespierre, qu'il envoya à ses frais dans un collége de Paris en 1768.

Pierre Perrin, de Chambéry, mourut évêque d'Embrun, en 1518.

Pierre de Lambert, de Chambéry, frère des évêques de Saint-Jean-de Maurienne et de Nice, devint évêque de Caserte et préfet de la Rote; il mourut à Rome en 1541.

Antoine de la Chambre succéda à son frère le cardinal sur le siége épiscopal de Belley, en 1552. Il assista au concile de Trente et laissa la réputation d'un homme érudit.

Gallois Regard, de Clermont près de Rumilly, fut camérier d'honneur du pape Paul IV, qui le nomma à un évêché du royaume de Naples. Il mourut à Annecy en 1582, considéré comme un des canonistes les plus profonds de son époque.

Ici vient se placer le nom le plus justement illustre de l'épiscopat savoisien, nom qu'il suffit d'écrire pour rappeler toute la gloire qui le couronne: nous voulons parler de saint François de Sales, de ce génie religieux dont la réputation immense a fait le tour du monde, sans jamais s'amoindrir, de ce véritable ministre du Christ, que toutes les opinions religieuses ont salué des titres de grand et de sincère.

La vie de François de Sales est connue de tous, et il serait par conséquent inutile de la raconter ici; qu'il nous suffise de constater que ce modèle de la piété bien entendue, que ce type, si nous pouvons ainsi dire, du véritable homme religieux, dont la bonté, la tolérance et la charité étaient les guides, que cet homme si remarquable à divers titres, en un mot, est né dans nos vallées. La Savoie ne doit-elle pas s'enorgueillir avec raison d'une pareille gloire?

Après saint François de Sales, notre patrie a fourni à l'Eglise des évêques moins célèbres, il est vrai, mais qui se sont aussi fait remarquer par leur science.

Fenouillet, d'Annecy, prédicateur ordinaire de Henri IV, devint évêque de Montpellier en 1607, et mourut à Paris en 1652.

Jean d'Aranthon d'Alex monta sur le siége épiscopal de Genève, soit d'Annecy, en 1661; ce prélat passa pour très érudit, et fut lié intimement avec saint Vincent de Paul.

Jean-Pierre Biord, qui occupa le même siége en 1764, entretint une longue correspondance avec Voltaire, qu'il essaya de ramener dans le sein de l'Eglise catholique.

Dans l'époque contemporaine, nous avons à citer Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, savant dont les écrits divers sont justement estimés; Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, mort en 1859, connu par des travaux scientifiques et littéraires remarquables. Puis, pour terminer notre nomenclature, nous inscrivons le nom d'un homme qui, parti d'Annecy sans autre ressource que son intelligence, s'est fait une place brillante dans l'épiscopat français et dans les lettres: MGR DUPANLOUP, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Parmi les simples prêtres ou religieux, nous aurions à citer un grand nombre d'hommes remarquables sortis de la Savoie; mais nous les rencontrerons plus tard dans les chaires de la science ou de l'Eglise, et nous leur paierons notre tribut de reconnaissance. Cependant il y a un nom qu'il ne nous est pas possible de placer ailleurs que dans cet article, et qui est une de nos plus grandes gloires religieuses: saint Bernard de Menthon. La Savoie a donné au monde catholique le modèle du prêtre, elle a enfanté François de Sales; mais bien longtemps auparavant elle avait eu déjà le privilége de fournir à l'humanité entière le modèle du dévouement et de la charité, dans la personne de Bernard de Menthon, le fondateur de l'hospice du Saint-Bernard, auquel tant de malheureux voyageurs ont dû d'être sauvés d'une mort certaine.

Il n'est personne en Europe qui ne connaisse de nom l'hospice du Saint-Bernard, et c'est à qui couvrira d'éloges cet établissement d'une utilité si grande. Mais, il faut le dire, on s'est plus appliqué à grossir la réputation des chiens qui aident les moines à chercher les voyageurs engloutis sous la neige, qu'à honorer d'une admiration constante le fondateur lui-même de l'hospice; les hommes sont ainsi faits, qu'ils abandonnent bien vite la cause pour ne se rattacher qu'à l'effet. Et puis, il y a loin de 1860 à 970, année où saint Bernard quitta les bords du lac d'Annecy pour aller planter sa tente protectrice sur les neiges éternelles! L'oubli est un linceul impitoyable qui couvre les plus illustres et les plus méritants.

Mais nous, qui sommes les compatriotes de Bernard de Menthon, nous ne devons pas partager l'indifférence dont il est la victime; notre devoir est de proclamer bien haut ce nom vénéré des peuples, et de dire en relevant nos fronts: c'était encore un SAVOYARD!

(Sera continué.) Jules PHILIPPE.

---

(1) Grillet, tom. III, p. 337 et suiv. — Chorier.

(2) Grillet, tom. II, p. 239.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LES CHATEAUX ET LOCALITÉS DE LA SAVOIE APPELÉS CHATELARD (1)

Plusieurs localités en Savoie portèrent et conservent encore le nom de Châtelard. Cette dénomination exprimant l'idée d'un point élevé, et parfois fortifié, a dû naturellement se reproduire dans le pays montagneux de la Savoie où l'on rencontre, à chaque pas, les antiques vestiges de la féodalité. Les ruines pittoresques qui attestent les mœurs, je ne dirai pas guerrières, mais plutôt *batailleuses* de nos ancêtres, témoignent que, là aussi, l'ambition d'avoir le titre de seigneur et de posséder maison-forte, dut se faire une large part sur un sol aujourd'hui rendu à la liberté.

Près de Saint-Martin de Belleville, en Tarentaise, à côté du *nant* de ce nom, on trouve le hameau du Châtelard, où des masures révèlent l'existence d'un grand bâtiment, pour l'histoire duquel les documents me font défaut. Un souvenir gastronomique en passant; c'est dans le val de Belleville que naquit Jean de Belleville, cuisinier du Comte-Vert, de 1348 à 1367, qui s'est immortalisé en inventant le gâteau de Savoie. (Mortillet, *Guide de l'étranger en Savoie.*)

En Faucigny, non loin du joli lac de *Chède*, comblé en 1837 par un éboulement, on traverse le village du Châtelard, à l'occasion duquel je n'ai encore pu recueillir aucune chronique.

En Faucigny toujours, au-delà du passage de la *Tête-Noire*, après avoir dépassé la *Roche-Percée* et la *Barme-Rousse* le voyageur franchit les limites entre le Valais, canton suisse, et la Savoie, sous une porte et près d'une petite redoute, au pied du mont Châtelard qui lui donne son nom. (Mortillet, *Guide.*)

A Beaufort, dans la Haute-Savoie, on rencontre aussi un hameau désigné sous le nom de Châtelard.

Dans le Genevois, sur les bords du Rhône, on voyait le Châtelard en Semine, et enfin dans la Savoie-Propre existent encore d'une part, le souvenir du Châtelard près d'Yenne, et d'autre part, la commune du Châtelard en Bauges.

L'histoire de ces dernières localités étant celle qui offre le plus d'intérêt et sur laquelle je possède les documents les plus étendus, formera l'objet de cette notice.

La perte de titres précieux, emportés par l'explosion de la Révolution française de 89 causera, je le regrette, des lacunes qu'il m'est impossible de remplir. Aussi, ami sincère de l'histoire de ma patrie, je n'en éprouve qu'un désir plus impérieux de sauver de l'oubli les quelques faits qu'il m'a été donné de recueillir.

Les deux ruines, objet de cette notice, existent encore.

I

CHATELARD EN SEMINE

Ces ruines presque ignorées, situées dans la Semine, près des bords du Rhône dont elles dominent le cours, offrent peu d'intérêt. Eloignées de tout groupe d'habitations, elles rappellent plutôt une maison-forte qu'un château. Détruits par le feu vers le milieu du XVIII[e] siècle, les bâtiments ne présentaient plus naguère que des pans de murs noircis. Quelques armures brisées, un écusson de conservation assez belle, diverses monnaies romaines et savoisiennes, et deux ou trois ustensiles de ménage sont les seuls débris survivants à une grandeur passée. A cette époque reculée, les seigneurs du Châtelard en Semine luttèrent peut-être contre les seigneurs de la *Dorche* dont le manoir pittoresque et la haute tour dominent encore la rive française (en 1859). Souvent, j'ai parcouru les murs en terrasse qui formèrent l'enceinte du castel et j'aimais à y évoquer les souvenirs des anciens âges. Le vieil éperon rongé par la rouille faisait revivre le preux des siècles écoulés; le fuseau et l'aiguille rappelaient la damoiselle du temps où *la reine Berthe filait;* la vieille monnaie romaine aux effigies de *Constantinus, Hadrianus divus, Augustus pater, Faustina Augusta, Trajano,* confondues avec les petites pièces ornées de lacs d'amour ou portant la légende F.E.R.T., groupaient sous mes yeux les générations et leurs préoccupations de fortune amoncelées dans les débris; parfois encore les peines de cœur me parlaient ce langage qui résiste à tous les siècles, traverse intact toutes les révolutions et que venait animer quelque feuille jaunie par le temps. Là, en effet, par conventions du 13 avril 1670, la baronne de *Lucinge* enchaînait la liberté de Vincent Franchet, moyennant 400 ducatons; le tout signé et approuvé par de Rossillon, de Mortemart et les avocats Bouvard et Rouph. La noble dame voulut-elle monopoliser une affection chancelante, sans renoncer au blason qu'elle tenait de ses ancêtres? Sa pensée fut-elle de faire revivre sous une autre forme les anciens droits du seigneur? Sous le grimoire de ces accords trouverions-nous la jalousie qui se fait excuser ou bien un esprit de sordide spéculation? Qui nous le dira!... Plus loin, cent ans plus tard, c'est demoiselle Toinon F... qui voit outrageusement dédaigné et foulé aux pieds, au milieu d'un bal, par le seigneur de Fésigny, le bouquet dont suivant les usages de nos bons aïeux elle venait de lui faire hommage, et qui engageait l'heureux privilégié à offrir une reconnaissante veillée. Toujours la femme voulant se mettre en garde contre un caprice et se brisant quelquefois contre un autre caprice.

Mais adieu aux rêveries! Reconstituant l'histoire, exhumons les seules traces que j'aie pu découvrir.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, le domaine et la chapelle du Châtelard en Semine appartenaient au seigneur de ce nom, marquis de Lucinge, qui, en 1650, l'aliéna en faveur de noble de Rossillon, marquis de Bernex, comte de Rossillon, seigneur des Terraux et baron de Ternier. Le *dénombrement* dressé à cette époque attribue à cette terre les rentes qui suivent : quarante coupes de blé froment à 8 florins la coupe, 320 florins; trente-deux *seytimes* pour les prés, de la valeur de 300 florins; cinquante coupes à l'occasion des moulins, évaluées 310 florins; cent cinquante fosserées de vignes, à raison de cinquante sols la fosserée, représentant 375 florins; les colombiers, jardins et vergers du revenu de 100 florins; les *rates*, langues, cornes et autres droits seigneuriaux; les froments qui portent laod, à raison de 10 florins la

(1) En 1858, au mois d'août, la Société de la *Suisse Romande* voulut bien convier l'Association Florimontane à une réunion solennelle. *Le Châtelard, près Montreux*, était le mot d'ordre. Les bons et affectueux souvenirs gardés de ces circonstances ont déterminé l'auteur des notes qui suivent à tenter quelques recherches sur les localités qui, en Savoie, portèrent le nom de *Châtelard*. Le résultat de ce travail fut présenté à la *Suisse Romande*, dans sa séance tenue à Genève en 1859.

coupe, évalués 115 florins; l'avoine quatorze coupes, de la valeur de 58 florins; les noyaux ne s'élevant qu'à 5 florins; le vin à raison de quinze sommées, donnant 240 florins; la *polente* à concurrence de 9 florins 6 sols; poulets vingt paires, de la valeur de 5 florins 10 sols. « S'ensuit le fief de justice directe..... dû à la capelle « du Châtelard que l'on ne met ici par dénombrement.... « en toute justice 23 1/2; hommes taillables 9; hom- « mes liges 5 1/2; hommes à fief noble 1; boucherie et « langue, 30 florins; » soit pour tous ces articles un revenu de 1890 florins 16 sols, somme énorme pour l'époque.

Par acte du 6 novembre 1700, Lugrin, notaire, messire Joseph-Marie comte de Rossillon, marquis de Bernex, préfet de la sainte Maison de Thonon, seigneur du *Chastellard* en Semine, Brüel, Albeterre, Dortan, Morat et Beynod, albergea, en faveur du chirurgien Aymé Franchet, la contenance de 11 journaux et d'un cours d'eau dépendant du fief du Châtelard, sous l'introge de 300 florins, et sous réserve du fief et domaine direct et le servis d'un denier pour chacune desdites choses payables à la saint Michel-Archange. Messire de Bernex fut probablement le frère de Michel-Gabriel, 107[e] évêque de Genève, illustré par sa prudence et sa charité envers les pauvres prêtres infirmes.

Par autre acte du même jour et entre les mêmes parties, messire de Bernex affranchit, en faveur de Franchet, quarante journaux de biens ruraux relevant du fief de ses rentes et seigneuries rière la Semine, de toutes conditions liéges et taillables et d'autres conditions de main-morte, ne se réservant que le fief et domaine direct à cause des laods et rentes et le servis. Il diminua audit Franchet « de servis et d'autres tributs « annuels revenants à la somme de 40 florins de Savoie « de revenu annuel, lesquels se devront répartir à rai- « son de 18 sols le quart de froment, l'avoine à 5 sols « le quart, les poules à 6 sols chacune, les *courvées* ou « roides à 6 sols chacune, la cire à 18 sols la livre et le « vin à raison d'un sol le pot, et encore 40 florins de « revenu annuel..... sous le servis annuel d'un denier « genevois..... le présent affranchissement, diminution « de servis et vente est fait moyennant le prix de 1700 « florins, eu égard à l'infertilité de la plus grande partie « des pièces de terre. » Ces divers actes réservent les droits des autres conseigneurs de Semine, parmi lesquels un titre, reçu par Hippolyte Franchet le 19 août 1723, m'indique François-Joseph de Varax.

Aujourd'hui ces immeubles, jadis infertiles, sont couverts de riches produits, grâce à la division des terres qui a forcé les progrès de l'agriculture; sur ces coteaux autrefois parsemés de maigres broussailles, la vigne suspend ses grappes vermeilles; et, par une admirable fantaisie de la nature, on récolte un vin doux et parfumé qui peut rivaliser avec les crus si renommés de Seyssel, côte-à-côte avec ce vin sec, couleur d'or et au bouquet prononcé, digne de figurer auprès des vieux flacons, l'honneur de Frangy. Sauf une terrasse conservée comme jalon des siècles passés, les ruines mêmes du Châtelard en Semine ont entièrement disparu; et près du mur où se renfermait l'orgueilleuse mais improductive fortune du baron féodal, s'abritent à cette heure des troupeaux féconds et les mûriers, signe précurseur d'une industrie nouvelle.

II

CHATELARD EN BAUGES

Le Châtelard en Bauges, bien que tombé aussi en ruines, offre plus d'importance et son histoire est plus complète. Ma famille, originaire de ce pays, a conservé plusieurs documents qui m'ont beaucoup aidé à reconstruire une notice historique. Quelques-uns de mes ancêtres y furent à divers titres officiers des princes de Savoie. Les archives du roi de Sardaigne possèdent le *livre des familles* et les comptes où, sous les dates de 1333, 1398, 1415, 1439 1445, 1482, 1578, 1597 et 1732, on voit figurer *De-Spina* comme trésorier de guerre, châtelain de Beaufort, de Tarentaise, receveur des émoluments des sceaux, châtelain du Châtelard en Bauges et enfin de Chambéry. Déjà en 1190, Hugo De-Spina, moine d'Hautecombe, signa, en cette qualité, un écrit de Rodolphe Alamant et Aymon de Greysier, approuvant toutes les investitures faites en faveur du monastère d'Hautecombe *(Manuscrit de Besson)* (1). Ainsi, par une destinée dont elle peut s'enorgueillir, la famille qui, depuis plusieurs siècles, acquit et conserva par ses travaux la confiance des comtes de Savoie, voyait encore un de ses membres représentant du roi de Sardaigne auprès de la république de Genève, lorsque éclata la Révolution de 89.

Placé, pour ainsi dire, au confluent des trois vallées principales qui partagent les Bauges, occupant un monticule isolé, dominant d'un côté le bourg et entouré des autres côtés par la rivière de Chéran, dont le lit profondément encaissé assure une naturelle défense, le château du Châtelard dut avoir une puissance réelle. En effet, il était maître des Bauges qui sont elles-mêmes une citadelle formée par les mains de la nature. Le maréchal Bugeaud, l'un des guerriers dont la France moderne s'honore le plus, apprécia l'importance stratégique de ce groupe de montagnes; car il avait mesuré la rapidité merveilleuse avec laquelle, sans que sa marche puisse être inquiétée, un corps d'armée peut être jeté de la plaine d'Annecy dans les gorges de la Maurienne.

Ce plateau de hautes montagnes, enserré par le cours de l'Isère, la vallée de Faverges, le lac d'Annecy et les bassins d'Aix et de Chambéry, présente une masse indépendante de la superficie d'environ 23,000 hectares, distribués entre treize communes. On ne peut pénétrer dans les Bauges, appelées par les anciens titres *in Bovilliis* (pays de bestiaux), que par un petit nombre de cols plus ou moins praticables. Les principaux sont ceux du *Fresne*, de *Tamié*, de *Leschaux*, de *Cusy* et des *Déserts*. Depuis peu d'années seulement, quelques-uns de ces passages ont été rendus praticables; et je me rappelle le temps où, pour nous procurer le plaisir de l'inalpage, mon bon père était forcé de nous hisser à dos

(1) Dans les comptes des trésoriers de guerre de l'an 1439 on lit: « Computus nobilis viri Ansermeti De-Spina, guerrarum « Sabaudiæ thesaurii, ab illustrissimo domino nostro Sabaudiæ « duce destinati ad partes Bressiæ per solvendis stipendiis cer- « tarum gentium armorum præfato domino nostro duci in ipsis « partibus Bressiæ ad tuitionem ipsius patriæ adversus quosdam « roctorios nominatos *Escorchieurs*, sub conductu spectabilis « et potentis viri domini Johanis de Seyssello, domini Barjacii, « marescelli Sabaudiæ militis servire mandaturum in et de anno « domini 1439. » — *Relevé aux archives de la Chambre des comptes par le docteur C. Despine*

de mulet, dans des paniers apportant à la plaine les excellents *vacherins*, production spéciale de ces gras pâturages. Aussi les Bauges sont-elles peut-être la partie de la Savoie où l'on retrouve les plus nombreux usages anciens, où les traditions de famille se roidissent le plus contre la division des patrimoines et où la population a conservé des types caractérisés. Les habitants sont robustes et de belle stature; les traits du visage, fortement accusés, même chez les femmes, révèlent de l'énergie et beaucoup de finesse, parfois même un peu d'astuce qui semble autoriser le dicton savoyard médiocrement flatteur pour la franchise du *Bauju*.

Le Châtelard avait donc une grande importance; et nous ne devons pas être surpris que la famille de Savoie, avant de voir ses principaux intérêts l'entraîner au-delà des monts, ait cherché à y conquérir la prépondérance.

Les Bauges formèrent deux seigneuries principales, distinctes d'abord, puis ensuite réunies dans les mêmes mains qui les firent successivement ériger en marquisats.

Il serait presque impossible de remonter à l'origine des terres qui, plus tard, constituèrent ces deux seigneuries, le *Châtelard* et *L'Escheraine*. Des ventes, des alliances, des dations en hypothèque, des mises en possession se croisent à l'infini et ouvrent au chroniqueur un dédale dont la disparition des archives et des inventaires fait perdre le fil à chaque pas. On voit même des investitures accordées à divers seigneurs dans la même année et pour la même terre.

Disons toutefois que, déjà vers la fin du XIᵉ siècle, Humbert II, comte de Savoie, confirmait et augmentait le prieuré de Bellevaux, près Ecole, ainsi que l'établit une charte reproduite par Besson dans son *Histoire du décanat de Savoie*. Disons encore que, en 1132, Pierre, archevêque de Tarentaise, fondait l'abbaye de Tamié par une charte dont le même auteur nous a conservé la teneur. Jean Frissatus, prieur de Tarentaise, consacre le souvenir de cette fondation par les vers qui suivent :

Forsan Appolonius druidas cum Tamide quærens
Augustos socii nomine dixit agros
At Stamedæa vocant stabas Amadæi cadentes,
Dum procul hostiles obruis ære choros.
(*Domus Sabaudia*, Eleg. IV. Amædeus III)

En dehors de ces titres, les plus anciens qui existent aux archives de la Chambre des comptes et dans celles de la cour ne remontent pas au-delà de 1314. Depuis cette époque jusqu'en 1450, on trouve plusieurs investitures relatives à L'Escheraine, le Châtelard et d'autres fiefs de moindre importance, mais conçues en termes généraux et ne désignant ni les biens ni les droits; ces investitures n'apportent que peu de lumières. Ces biens et droits doivent être recherchés dans les carnets, reconnaissances et consignements passés par les seigneurs en faveur du souverain qui accordait l'investiture. Le dernier de ces carnets existant aux archives de cour est de 1343 : il fut consenti par Aymon, fils d'Hugon du Châtelard. Ce document, très long et fort remarquable, contient le dénombrement de tous les hommes taillables, de tous les biens feodaux, des droits et servis jusqu'à *un denier et une cuisse de poulet*. Les consignements postérieurs se trouvaient en 1780 aux archives du château de Chambéry. Depuis lors, on a sans doute à regretter la perte d'un grand nombre de ces titres.

La seigneurie du Châtelard en Bauges s'est trouvée à deux époques entre les mains des princes de Savoie : d'abord, jusque dans les premières années du XVIᵉ siècle, et ensuite vers le milieu du XVIIᵉ. A la fin du premier période, elle fut remise en apanage à un *Jacques de Savoie*. Ce prince doit être le comte de Romont, baron de Vaux, qui, en 1475 et 1476, fut battu par les Suisses, et qui, plus tard, décida, dit-on, le succès de la bataille de Guinegaste en faveur de Maximilien, contre Louis XI.

La seigneurie rentra ensuite au pouvoir du duc de Savoie qui y établit un châtelain pour exiger les revenus et en poser l'état par-devant la Chambre des comptes.

Ces états, dressés sur parchemin, forment des rouleaux dont quelques-uns mesurent 0ᵐ,40 de diamètre. On y lit détaillés tous les droits et revenus des Ducs, ainsi que le nom des débiteurs. Les droits y sont spécifiés par catégorie : et plusieurs d'entre eux tombèrent plus tard en désuétude, tels que celui de *Brennaria*, imposé sur les chevaux; celui de *placitum*, perçu à l'occasion de chaque mutation de seigneur ou de vassal, et encore ceux de *maieria, chivalagium, clamæ, tachiæ, receptum, geytagium, portagium*, etc., mentionnés dans le compte particulier de 1439.

Les princes exigeaient taille dans les quatre cas ordinaires : lorsque leur fils était armé chevalier, lorsque leur fille se mariait, etc. Les albergements et affranchissements y sont rapportés *in extensum*. Il y aurait assurément des connaissances utiles et curieuses à puiser dans ces documents; mais leur volume énorme, la difficulté de dérouler ces immenses feuillets, comme encore le défaut de répertoire, rendent ce travail extrêmement pénible.

Je ferai remarquer que les châtelains rendaient deux espèces de comptes, l'un annuel et l'autre embrassant quinze ou vingt ans. Ce dernier, appelé *particulier*, était le plus étendu et le mieux détaillé. Par exemple, à l'article *frumentum*, le châtelain disait : « Apud Castellarium recepit a Petro Rovillet quondam Jacobo « pro redditu... unam bichetam.— A Joanne Bollardi... « pro servitio... unum sestarium, etc. » A l'occasion des comptes de cette espèce, le prince faisait ordinairement rénover ses terriers : nous pouvons, du moins, le constater pour les comptes *particuliers* de 1407, 1439 et 1491. Celui-ci est le dernier compte de cette espèce et du premier période existant aux archives des princes de Savoie, parce qu'ils aliénèrent cette terre vingt ans plus tard.

Quant au compte *annuel*, il exprimait bien tous les articles de recette et de dépense, mais il le faisait d'une manière générale, en se référant au compte *particulier* le plus récent. Par exemple, à l'article *frumentum*, on lisait : « Recepit in 36 partibus et a personis singulari- « ter nominatis et specificatis in computo particulari de « anno... modia 8, sestarios 30... etc. »

Le duc Charles III, dit *le Bon*, qui, dépouillé de ses États par les Français et les Bernois, mourut de chagrin à Verceil, le 16 septembre 1553, étant obligé de payer aux Bernois *summam denariorum ferè inæstimabilem*, et ayant épuisé toutes ses ressources, vendit, le 11 novembre 1514, la terre du Châtelard à François de Luxembourg et à Louise de Savoie, sa femme, pour

le prix de 14,000 florins; puis, le 24 du même mois, les parties consentirent un autre acte stipulant droit de rachat durant dix ans.

Nous apprenons par Thomas Blanc, historiographe de Savoie, et par Grillet, que François de Luxembourg-Martigues, baron de Thorens, de Duingt, etc., fut l'un des chevaliers de l'ordre de l'Annonciade lors de son institution; et que sa femme, Louise de Savoie, était fille de Janus, troisième enfant de Louis II, duc de Savoie, marié à Hélène de Luxembourg. Elle prenait le titre de marquise de Beaugé. Fiancée à Charles, duc de Savoie, son cousin, elle épousa néanmoins Jacques-Louis marquis de Gez, frère de son premier fiancé: n'en ayant point eu d'enfant, elle se remaria à François de Luxembourg vicomte de Martigues. Morte en 1538, elle fut ensevelie à Annecy.

De 1541 à 1572, on ne peut fixer d'une manière précise la suite des possesseurs de la seigneurie du Châtelard. Seulement, par acte de 1542, on sait que l'investiture fut accordée à Richard de Châtillon; et un autre acte de 1565 nous apprend que les revenus de cette terre s'élevaient à 1250 florins, soit presque le dixième du prix de vente. Nous pouvons mesurer par ce fait toute la profondeur de la détresse qui réduisit Charles III à aliéner son patrimoine sous d'aussi onéreuses conditions.

En 1572, Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, céda son droit de rachat à Philibert de Monjovet et Isabelle de *Grillet*. Je ferai observer que dans plusieurs édits, notamment ceux du 15 mars 1564 et du 10 octobre 1567, Emmanuel-Philibert prit le titre et la qualité de comte de Bauge, suivant quelques éditions (Le stile et règlement, etc., Pomar. 1582), et Baugé ou Bagé, selon quelques autres (Le stile et règlement, etc., Geoffroi).

En 1581, je ne sais à quel titre, le sire de Monjovet transporta son droit à Charles-Emmanuel dit *le Grand*, qui, sans prendre possession, relâcha cette terre à Bertrand et Bonne de Seyssel de la Serraz, en échange de la seigneurie de Miribel. Enfin, suivant contrat du 5 décembre 1618, Bertrand de Seyssel la vendit à Sigismond d'Est, marquis de Lans, qui, en 1619, fit ériger le Châtelard en marquisat. Sigismond d'Est fut, si je ne me trompe, le père de François-Philippe d'Est, marquis de Lans et de Saint-Martin, lequel épousa Margberite de Savoie, fille illégitime de Charles-Emmanuel dit *le Grand*. A. DESPINE.

(La suite prochainement)

UNE DES GLOIRES DE LA SAVOIE

ANNEXION A LA FAUNE MALACOLOGIQUE DE FRANCE

Sous le titre : *Les gloires de la Savoie*, notre ami Jules Philippe publie une série d'intéressants et érudits articles. Documents historiques en main, il cherche à réhabiliter le pays, malheureusement trop peu connu. Avocat habile d'une excellente cause, il atteint pleinement son but. Il nous a montré que la Savoie a l'honneur de compter parmi ses enfants Guillaume Fichet, qui dota la France de l'imprimerie; François de Sales, qui créa la première Académie qui ait existé sur une terre française; Vangelas, qui a été notre premier grammairien; cinq papes, Nicolas II, Célestin IV, Innocent V, Clément VII et Félix V.

Il passera encore en revue une foule d'autres enfants de la Savoie qui se sont illustrés dans le clergé, la magistrature, les armes, les lettres, les sciences et les arts. Il n'oubliera certainement pas l'illustre Maison qui a pris le nom du pays et qui, sortie du petit comté de Savoie, bien restreint alors, a su s'élever successivement jusqu'au rang des familles royales de premier ordre, en conservant une popularité d'autant plus précieuse qu'elle devient de plus en plus rare.

Mais ce qu'il ne nous dira certainement pas, c'est que la Savoie, qui a donné cinq papes à l'Eglise et une famille royale à la politique, vient augmenter la faune française de pas mal d'espèces d'escargots et coquilles aquatiques. Les deux départements de la Savoie à eux seuls fournissent plus d'espèces spéciales de coquilles terrestres et d'eau douce que n'importe quel groupe de deux autres départements français pris sur tout autre point du territoire.

Certes, c'est là une gloire qui en vaut bien une autre!

Les espèces nouvelles annexées à la faune française par suite de la réunion de la Savoie à la France, sont :

1° *Vitrina nivalis* Charpentier. Très jolie espèce, intermédiaire entre les *Vitrina diaphana* Drap. et *V. major* Fer., mais parfaitement distincte. Au premier coup d'œil, on pourrait la prendre pour la *diaphana* dont elle a l'aspect général, mais quand on l'examine avec soin, elle s'en distingue facilement par sa membrane inférieure, beaucoup moins développée, et par sa bouche moins large et plus haute, rendue transversalement romboïdale allongée, les bords supérieurs et inférieurs formant des angles émoussés à leur jonction avec l'extérieur. Le bord columellaire est moins arqué, ce qui rend la bouche plutôt ovale qu'auriforme. La coquille est aussi plus globuleuse dans son ensemble, pourtant beaucoup moins que celle de la *V. major* qui, du reste, a la bouche ovale arrondie. Habite le sommet des plus hautes montagnes, vers 2,000 mètres d'altitude au-dessus de la mer; se trouve sous les pierres jusque près des glaciers et des neiges éternelles. Col du Bonhomme, 2,300 mètres (François Dumont); Roselin sur Beaufort, 1,800 m.; col de la Valnoise, environ 2,500 m. (Thabuis); Petit-St-Bernard, 2,000 m. (Dumont); au-dessus des granges du Galibier, en Maurienne, 2,500 m., parmi l'herbe couverte de gelée blanche, associée à la *V. diaphana*, mais ne se confondant pas avec elle.

Cette espèce n'a pas encore été signalée en France; elle doit pourtant se trouver dans les hautes montagnes du Dauphiné. La localité du Galibier n'est qu'à trois ou quatre kilomètres de la frontière de cette province.

La Savoie est peut-être de toute l'Europe la partie la plus favorisée sous le rapport des *Vitrina*. On y compte cinq espèces, et c'est tout au plus s'il y en a sept ou huit connues en Europe. Les divers ouvrages sur les mollusques terrestres de France n'en citent que six; il y en a une, la *Vitrina pyrenaica*, qui est plus que douteuse.

Une espèce indiquée en France, mais très critique, est la *Vitrina annularis* Stud. On en rencontre le type parfait en Savoie au-dessus de Bramans, dans la Maurienne, à une altitude de 13 à 1400 mètres.

Du reste, pour les *Vitrina*, genre dont l'étude est passablement embrouillée, je conseillerai, sans fausse modestie, de consulter le *Catalogue critique et malacostatique des mollusques de la Savoie et du bassin du Léman* (1), que j'ai publié, en 1857, en collaboration avec mon ami François Dumont.

2° *Succinea Charpentieri* Dum. et Mort. Espèce extrêmement abondante dans les prés humides du canton de Schwytz et de l'extrémité sud du lac de Zurich, que j'ai retrouvée dans les marais de Motz, en Chautagne, 380 m. Voisine de la *S. putris* Linn., mais beaucoup plus ventrue et plus obtuse, la spire étant très courte, ce qui fait que, posée sur le dos, l'axe de la coquille reste horizontal, tandis que dans la *putris* il prend une position oblique, le poids de la spire faisant toujours baisser le sommet, qui forcément devient un point d'appui.

3° *Succinea Droueti* Dum. et Mort. Beaucoup plus petite que la *Pfeifferi* Rossm., mais un peu plus grosse que l'*oblonga* Drap. et l'*arenaria* Bouch. Du même groupe que ces deux dernières, elle s'en distingue par sa spire plus courte et plus obtuse. La bouche est ovale, plus grande proportionnellement que dans les deux autres espèces, et s'ouvre plus en dehors de l'axe. C'est pour ainsi dire un intermédiaire entre le groupe des *oblonga* et celui des *putris*. Termignon, en Maurienne, 1,290 m., parmi les herbes le long d'un fossé; Mont-Cenis, au bord du lac, 1,913 m.

4° *Helix Petronella* Charp., qui n'est peut-être qu'une forme alpine de l'*H. radiatula* Ald., mais qui s'en distingue par sa taille plus forte, sa spire un peu plus élevée, sa teinte blanc-verdâtre uniforme, presque hyalin et non corné, enfin et surtout par son dernier tour et sa bouche arrondis au lieu d'être un peu comprimés et ovales. Sous les pierres, val de Pesey, plus haut que les mines, après les forêts, à la limite des arbrisseaux, 2,000 mètres.

5° *Helix glacialis* Thom. Drouet, dans son *Enumération des mollusques terrestres et fluviatiles de la France continentale*, indique cette espèce, d'après une de mes lettres, sur le versant français du Mont-Thabor, dans le haut Oisans, et il ajoute que je l'ai recueillie moi-même plusieurs fois dans cette localité, ce qui est inexact. Moquin-Tandon, dans son *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France*, cite Drouet. Ayant recueilli cette espèce abondamment en Savoie, avec l'aide d'un guide, ce montagnard, qui avait déjà accompagné plusieurs naturalistes, m'a assuré avoir trouvé la même coquille sur le versant français du Mont-Thabor. Tel est le fait que j'ai communiqué à mon ami Drouet au moment où il travaillait à son *Enumération*. Depuis, j'ai voulu reconnaître l'exactitude de l'indication; je me suis rendu au Mont-Thabor et je n'ai pas pu rencontrer, sur toute la montagne, une seule *Helix glacialis*. Les points où j'en ai recueilli sont les ravins qui bordent le sentier qui conduit de Lanslebourg à la Ramasse et le long de la route du Mont-Cenis jusque vers le point culminant de la Ramasse, de 1,600 à 2,000 mètres; dans les prés au-dessus de Lanslevillard, rive gauche de l'Arc, 1,600 mètres; au bas de la rampe qui descend du fort de Lesseillon, vers le village de Bramans, 1,250 mètres.

(1) Chez Baillière et chez Savy, à Paris. A paru d'abord dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, vol. IV, 1856, p. 310.

Plus à l'ouest, cette espèce est remplacée par l'*Helix alpina* Faure-Big., qu'on rencontre sur plusieurs points de la Savoie. Les localités les plus à l'est de l'*H. alpina* que j'ai pu constater sont, près de Moûtiers, les montagnes de St-Jean-de-Belleville, du côté des Avanchers, 1,600 mètres (Fr. Dumont), et en Maurienne, le hameau de Bonnenuit, 1,750 mètres, et les granges du Galibier, 2,500 m., commune de Valloires. A Montrond, dans les vallées d'Arves, au-dessus de St-Jean-de-Maurienne, 1,350 mètres, j'ai ramassé dans les clairières d'un bois de sapin une variété *major* très grande.

6° *Limnea corrosa* Dumont et Mortillet, espèce fort curieuse. Caractérisée par un test très mince, pellucide; coquille assez allongée quand elle est intacte, peu ventrue; bouche ovale, très longue; ensemble de caractères qui donnent à cette espèce un faux air de *succinea*. Ce qui m'a décidé à lui donner le nom de *corrosa*, c'est que les premiers individus que j'ai recueillis étaient tous énormément corrodés. La spire était généralement toute rongée et la coquille parfois horriblement déformée par des corrosions se trouvant sur divers points, surtout vers la partie columellaire et ombilicale. Les portions corrodées sont blanchâtres, opaques, calleuses. Il s'y est fait une sécrétion irrégulière semblable à celle que les mollusques terrestres emploient pour réparer leurs coquilles brisées par un accident. Cette espèce habite le Salève, entre Annecy et Genève. Je l'ai ramassée dans des flaques d'eau au milieu des sables siliceux du sidérolitique, du côté de Cruseilles, à 925 mètres d'altitude au-dessus de la mer. M. Théobald, actuellement professeur d'histoire naturelle à Glaris, m'a remis un certain nombre d'individus provenant des Pitons, 1,300 mètres; quelques-uns étaient intacts, chez les autres la corrosion n'avait atteint que l'extrémité de la spire.

7° *Limnea frigida* Charpentier. En parcourant la haute Maurienne, j'ai trouvé, entre Bonneval et Villaron, à 1,750 mètres environ d'altitude, dans un petit ruisseau, une *Limnea* qui me parut nouvelle. Pour la recueillir, je fus obligé de casser la glace qui recouvrait l'eau. J'eus grand froid aux doigts, ce qui me fit donner à la coquille le nom de *frigida*. J'en adressai sous ce nom quelques échantillons à de Charpentier, lui contant mon histoire. Il me répondit de suite qu'il avait donné ce même nom à la même espèce, pour le même motif, et il m'envoya en même temps des exemplaires recueillis par lui dans les hautes vallées des Alpes suisses.

Outre la localité que je viens de citer, la *Limnea frigida* habite encore les filets d'eau au-dessous de Bessans, 1,650 m., et ceux qui avoisinent le lac du Mont-Cenis, 1905 mètres.

Cette espèce se rapproche beaucoup de la *Limnea peregra* Mull., dont elle n'est peut-être qu'une forme alpine.

La *Limnea peregra* en Savoie varie dans les plus larges limites : couleur, forme, taille. On peut en faire des séries très intéressantes. Les types pris séparément sont fort distincts, mais on trouve entre eux tous les passages, tous les degrés intermédiaires. Une des variations les plus intéressantes est celle à laquelle j'ai

donné le nom *Vogtiana*, parce que je l'ai recueillie dans une course que je faisais avec mon excellent ami Vogt. Elle est petite, foncée de couleur, courte, très ventrue et caractérisée par sa bouche rejetée en dehors de l'axe, ce qui agrandit fort l'ouverture de l'ombilic et donne à la coquille un certain air bossu. Je l'ai rencontrée dans de petites flaques d'eau, en gravissant, au-dessus de Bonne, la montagne des Voirons, en Faucigny, 850 mètres.

Telles sont les espèces que l'annexion de la Savoie à la France a fait entrer dans la faune malacologique française. Si maintenant je voulais m'étendre sur les variétés, je pourrais en signaler un grand nombre de fort intéressantes, mais je me contente d'en indiquer deux.

1° *Valvata piscinalis* Mull., var. *opaca* Mortillet. Blanche, complètement opaque, ayant un peu l'aspect de l'os travaillé ou de l'ivoire grossier. Promène le matin sur la vase des bords du lac d'Annecy, du côté du Pâquier, 447 mètres d'altitude.

2° *Pisidium nitidum* Jen., var. *splendens* Baudon. (*Essai monographique sur les pisidies françaises*, 1857, p. 25, pl. 1, fig. B.) Diffère du type par une solidité et une taille plus grandes, par un peu plus d'obliquité, par son ventre assez développé et par sa marge légèrement épaissie. Pêchée aussi dans le lac d'Annecy, du côté du Pâquier.

Si, pour compléter les annexions à la faune malacologique française, nous passons de la Savoie à Nice, nous trouvons là encore deux espèces à ajouter à nos espèces nationales.

1° *Helix cingulata* Studer. Très abondante dans les gorges de Saorgio, traversée par la Roya et par la route qui va du col de Tende à Sospello. Variété à test très léger, beaucoup plus léger que dans le Lombardo-Vénitien et dans les environs de Carare.

2° *Bulimus cinereus* Mortillet. Charmante petite coquille, sans dents à la bouche, ayant la forme du *B. obscurus* Mull., mais moins grande, et de la couleur du *Pupa cinerea* Drap. Egalement très abondant contre les rochers, le long de la route à Saorgio, avec le *Pupa cinerea*, le *Pomatias patulum* Drap., et l'*Helix cingulata*. Je l'ai décrit en 1851 dans ma note *Coquilles fluviatiles et terrestres des environs de Nice* (1). Rossmassler, dans un des derniers fascicules de son *Iconographie der mollusken*, l'a parfaitement figuré. Il a aussi été figuré dans la *Revue et magasin de zoologie* de Guérin, mais un tripoteur d'espèces s'est amusé à changer son nom.

Ces deux dernières espèces ont bien failli ne pas faire partie de la faune française; elles se trouvent sur la limite extrême du territoire niçard annexé. Saorgio appartient au département des Alpes-Maritimes, mais le haut et le bas de la vallée de la Roya, Tende et Vintimille font encore partie de l'Italie.

Au fait, malacologiquement ces deux espèces ne sont pas françaises. L'*Helix cingulata* est éminemment italienne. Si elle pénètre en Suisse c'est dans la partie italienne, le Tessin. Si elle pénètre dans le Tyrol, c'est dans le versant italien de ce pays. C'est en Italie où elle se développe et où elle se fortifie. Sur les limites de l'Italie, comme à Saorgio, elle n'a plus qu'un test léger, peu solide.

Le *Bulimus cinereus*, bien qu'il n'ait pas encore été cité ailleurs, s'écarte des formes françaises pour se rapprocher de celles qui se développent plus à l'est et qui abondent en Orient.

Le reste de la population malacologique des Alpes-Maritimes lie intimement ce pays à la France.

Il en est de même pour ce qui concerne la population malacologique de la Savoie. Cette population est encore plus française que celle de Nice. En effet, elle se compose d'espèces généralement répandues en France et d'un groupe qui est caractéristique des Alpes et du Jura français. Je me contenterai de citer les *Helix :*

H. ruderata Stud. et *H. holoserica* Stud., espèces éminemment alpines.

H. personata Lam., qui en France se maintient assez généralement dans la région des Alpes et du Jura.

H. depilata Drap. ou *edentula* qui ne passe pas les Alpes.

H. zonata Stud., qui en Italie est remplacée par l'*H. planospira* Lam.

H. lapicida Lin., très répandue en France, mais qui manque en Italie. Elle descend seulement au pied des Alpes formant la limite française, comme dans la vallée de la Doire.

H. sylvatica Drap., qui se développe en France et qui ne se trouve qu'accidentellement en Piémont.

H. plebeia Drap., spéciale à la région française des Alpes et du Jura.

H. villosa Stud., espèce qui descend des Alpes au Jura et aux Vosges.

H. alpina Faure-Big., exclusivement des Alpes françaises. Ne se trouve pas même en Suisse, pays dont je n'ai pas tenu compte dans les indications précédentes, parce qu'il est étranger à la thèse que je soutiens.

H. ericetorum Mull., très répandue dans toute la France, remplacée en Italie par les *H. ammonis* Schmid, et *candicans* Ziegl.

La seule espèce qu'on pourrait dire italienne est l'*H. glacialis* Thom., plus spéciale au versant italien des Alpes, en Piémont; aussi ne la trouvons-nous qu'en Maurienne, sur la ligne de séparation du Piémont de la Savoie, surtout au Mont-Cenis, passage entre les deux pays.

De même quelques espèces françaises franchissent la ligne de séparation et descendent sur les pentes italiennes, dans les vallées les plus voisines de la France et de la Savoie. C'est ainsi qu'on trouve l'*H. sylvatica* dans la vallée qui de Coni conduit au col de Tende; l'*H. lapicida* dans la vallée de la Doire de Suse; l'*H. zonata* dans la vallée d'Aoste, etc.

Mais à Suse, par exemple, tout en rencontrant l'*H. lapicida*, espèce appartenant au versant français des Alpes, on trouve abondamment aussi l'*H. angigyra* Ziegl., spéciale au versant italien et que je n'ai point retrouvé de notre côté du Mont-Cenis. La charmante *Helix nautiliformis* Porro, d'après Stabile, vient aussi jusqu'au pied des Alpes de Savoie, mais ne les franchit pas.

Ainsi les escargots prouvent très clairement que la Savoie et Nice sont des pays français!...

Qu'on dise après cela que l'étude des coquilles ter-

(1) *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, juillet, août et septembre, 1851, p. 72.

restres n'est pas très utile. Voyez quelle importance politique elle peut avoir.

Il y a déjà plusieurs années qu'un excellent malacologiste italien, bien qu'il soit doté d'un nom allemand, Pellegrin Strobel, a démontré, par l'étude des coquilles terrestres et fluviatiles, que le Tyrol est une province italienne. Très heureusement pour lui, la police autrichienne ne se doutait pas de l'importance politique des escargots, sans quoi Strobel aurait été probablement réduit à concentrer ses études malacologiques sur les espèces qui habitent les murs des prisons d'Etat.

GABRIEL DE MORTILLET.

LA GALERIE GÉOLOGIQUE DU MUSEUM DE CHAMBÉRY.

On trouve dans les principales villes de la France des musées où sont renfermées toutes les richesses naturelles accumulées dans les diverses localités. Le touriste qui les parcourt peut donc s'enquérir facilement des objets curieux qu'ils présentent dans les diverses branches de l'histoire naturelle, telles que la géologie, la minéralogie, la botanique, l'ornithologie, etc., et après les avoir étudiés dans les galeries des musées, les observer sur place avec toutes les particularités qu'ils présentent.

A présent que la Savoie est rentrée dans la famille française, il ne faudrait pas que le musée de Chambéry restât en arrière avec les riches éléments dont il peut disposer. De grandes améliorations y ont déjà été introduites ; mais il n'offre pas encore aux naturalistes un assemblage de tous les produits que la nature a répandus avec tant de profusion sur notre sol.

La seule galerie complète qu'il renferme est celle de botanique, où se trouvent toutes les espèces de la flore savoisienne. Dans cet article, notre intention est de nous limiter à dire quelques mots de la salle consacrée à la géologie de la Savoie. Pour ce, nous allons citer d'abord les terrains dont l'existence est démontrée dans notre pays, et ensuite signaler ceux d'entre eux qui y sont représentés.

D'après l'ouvrage de M. Gabriel de Mortillet, on trouve en Savoie les terrains cristallin, antraxifère, triasique, liasique, oolitique, callovien, oxfordien, corallien, portlandien et kimmérigdien, néocomien, urgonien, aptien, albien, sénonien, nummulitique, de la molasse d'eau douce et marine, quaternaire, glaciaire, sidérolitique.

Voilà une liste longue, qui prouve que la Savoie est un des pays les plus favorisés pour l'étude de la géologie. Dans une seule course d'un jour, le géologue peut facilement parcourir les différents étages de la formation géologique, et examiner successivement toutes les roches qui les composent, depuis celles dites primitives et métamorphiques, et celles qui existent dans les terrains de transition, jusqu'au terrain glaciaire qui termine les grandes révolutions géologiques, les renouvellements de faune et de flore.

Il s'en faut de beaucoup que le museum de Chambéry contienne les échantillons et les fossiles caractéristiques de tous les terrains dont l'existence a été démontrée en Savoie. Voici une note approximative de ce qu'il offre de plus remarquable.

Les fossiles découverts à Petit-Cœur sont les seuls qui présentent quelque intérêt pour le lias. Quant au terrain liasique inférieur qui existe en Savoie, il n'est représenté par aucun fossile.

La série des fossiles oolithiques est l'une des plus complètes de la collection. M. Girod, de Chanaz, en a fourni de très beaux; il a aussi envoyé quelques fossiles du callovien.

Parmi les fossiles du terrain oxfordien, on remarque ceux des couches inférieures, entre autres les *scyphia*. Il y a aussi des fossiles de ce terrain récoltés à Lémenc et dans la dolomie du Mont-du-Chat.

La collection des fossiles coralliens est fort pauvre. Le terrain valenginien, qui forme une couche grise, existant à la partie supérieure du corallien et à la partie inférieure du néocomien, est représenté par une belle série de fossiles, fournis et classés par M. Léon Pillet, auteur de plusieurs ouvrages de géologie.

On voit des échantillons de fossiles de l'urgonien et du néocomien, recueillis à Chanaz et dans les environs d'Aix. Ils ont été donnés et mis en ordre par MM. Girod et Pillet.

Les terrains aptien et albien, ou grès vert de Savoie, ne sont pas représentés. Ce dernier est très riche en fossiles dans plusieurs parties des Alpes, surtout à la perte du Rhône.

La galerie géologique de Chambéry possède de très jolis fossiles du terrain sénonien, entre autres ceux trouvés à Entremont. Ce n'est pas le cas d'entrer dans les détails de cette découverte, faite exclusivement par des Savoisiens. Nous dirons seulement que le premier endroit où la craie blanche ait été signalée en Savoie, est la vallée d'Entremont-Chartreuse, et qu'au nombre des fossiles de ce terrain qui existent dans le musée dont nous parlons, se trouve un *Catillus Cuvieri*, découvert par M. L. Pillet et cité par Murchisson.

En avançant dans la série des terrains moins anciens, on voit les fossiles du terrain nummulitique de la commune des Déserts, ainsi que ceux de la molasse marine et d'eau douce.

Enfin, quelques fossiles et quelques insectes du terrain pliocène attirent seuls l'attention, avec des argiles à cailloux striés, de la formation glaciaire. Ils ont été donnés par M. Gabriel de Mortillet, qui les a décrits dans les Mémoires de la Société d'histoire naturelle.

D'après ce coup d'œil général, il est facile de voir que les terrains cristallin et antraxifère ne sont pas représentés dans les vitrines du museum de Chambéry. Pourtant ces deux terrains sont les plus importants de la géologie de notre pays. Le terrain cristallin comprend les roches d'éjection et les roches primitives, ainsi appelées par de Saussure parce qu'elles ont formé les premiers ossements du globe. Lors de la sortie du sein de la terre des roches d'éjection, il s'est développé une chaleur considérable qui a fait subir aux couches voisines des altérations tellement profondes, qu'il est impossible de fixer les temps auxquels elles appartenaient. Les phénomènes du métamorphisme sont très curieux à étudier dans les roches alpines qui avoisinent le Mont-Blanc.

Le terrain antraxifère ne se présente nulle part dans des conditions aussi intéressantes qu'en Savoie. Les nombreuses discussions qu'il a soulevées existent encore aujourd'hui. Quelques géologues assurent qu'il représente chez nous l'époque houillère; que l'anthra-

cite qu'il renferme est de la houille dont les principes bitumineux se sont volatilisés sous l'influence du calorique. Il en est résulté une espèce de coke, fortement comprimé par les révolutions que le sol a subies. D'autres géologues, rajeunissant les couches de la grande formation antraxifère, croient qu'il entre dans les terrains tertiaires. L'antraxifère des Alpes présente donc des anomalies singulières sous le point de vue théorique, que les travaux publiés jusqu'à ce jour n'ont pas complètement expliquées. Il est incontestable cependant que les ouvrages de MM. de Mortillet, Lory et Pillet ont jeté un grand jour sur cette question.

Au milieu de la salle dont nous parlons, se trouve une collection de minéraux, classés par Hugard, traducteur de l'excellent *Traité de géologie* de Lyell. A côté de celles-ci se trouve aussi une série des différentes formes cristallines, pouvant servir de modèle pour les études cristallographiques.

En face de la galerie géologique, il y a encore une autre galerie de coquillages et de fossiles étrangers à la Savoie.

La lacune la plus regrettable du museum est une collection des nombreuses richesses minéralogiques dont fourmille notre sol. Aucun échantillon de nos mines de plomb, de plomb argentifère, de cuivre, de fer, d'arsenic, de lignite, de tourbe, d'anthracite, d'alquifoux, de sables blancs, de serpentine et d'ardoises, ne vient frapper la vue.

En finissant, nous dirons que la collection du museum est déjà très importante, et qu'il est à désirer que les naturalistes du pays s'empressent de la compléter. Les Français qui viendront visiter leurs nouvelles provinces, pourront avoir une idée des nombreuses productions de la Savoie, bien supérieures à celles de plus d'un département français. F.-J. BEBERT.

LITTÉRATURE DES FEMMES

LA BELLA ITALIA, *par Mme la comtesse de Montemerli*

J'écrivis, il y a quelque temps, dans le journal *La Savoie*, un premier article sous ce titre un peu efféminé, j'en conviens, mais qui pourrait néanmoins servir de pavillon à de la meilleure marchandise. Je m'occupais alors de la littérature à la portée des femmes, et me permettais de désigner quelques ouvrages que j'aimerais à trouver dans leurs mains quand elles se reposent de leur prosaïque tricottage ou de leur futile broderie.

Aujourd'hui, sauf à revenir plus tard sur ma première manière d'envisager mon sujet, j'aimerais à traiter, non pas de la littérature qu'elles doivent lire, mais de celle qu'elles font. L'autre jour les femmes étaient pour moi l'objet de la littérature ; aujourd'hui elles en sont les sujets. Ne nous occupons plus autant de la littérature qui devrait être et un peu plus de celle qui est. Prenons ce qu'elles nous donnent et n'ambitionnons pas ce qu'elles nous refusent. Ainsi nous n'aurons plus rien de commun avec les déceptions, et nous cueillerons quelques bonnes fleurs le long du grand chemin. Que de philosophes ont perdu leur latin à vouloir ramener l'homme à ce qu'il devrait être, et combien peu ont été plus sages de se contenter de l'homme tel qu'il est ! Or l'homme c'est aussi la femme, et en cela elle est plus homme que lui.

Les anciens avaient mis neuf femmes sur le sommet du Parnasse, et un seul homme. Il y a dans ce fait plus de tact qu'on ne le suppose, car la femme la moins poète est plus poète que l'homme le plus poète, et chacune des neuf muses eût donné des leçons à son père Apollon, — s'il eût daigné en prendre.

C'est qu'en effet, nous le voyons dans notre siècle de réhabilitation, les femmes sont nombreuses dans la procession qui serpente sur les flancs du Pinde, et parmi les buveurs de l'Hippocrène, les femmes atteindraient à la majorité, pour peu que la statistique se donnât la peine de s'occuper de ce phénomène.

Elles l'emportent par le nombre, et l'emporteraient encore par le mérite, si l'orgueil masculin ne voulait pas constamment attribuer à Chopin le talent de Consuelo, et consentait à rendre à Marie-Aurore Dupin ce qu'il attribue à Jules Sandeau.

Du reste, on l'a dit plusieurs fois déjà, le beau temps de la civilisation est celui où règnent les femmes ; la gloire de Périclès tient à Aspasie, et celle de Louis XIV à l'influence des ruelles plus qu'aux largesses de S. M. à l'égard de ses pensionnaires.

Qu'elles n'écrivent pas, elles inspirent ; qu'elles n'inspirent plus, elles applaudissent ; qu'elles applaudissent, et Voiture devient un grand homme.

Et qu'elles écrivent à leur tour, elles nous détaillent un monde imperceptible à la prunelle mâle, assez peu délicate pour laisser échapper une quantité de rayons portant des choses sans en réfléchir l'image. A elles le soin des infiniment petits ; à elles les études microscopiques ; à elles de saisir ces nuances insaisissables pour quiconque n'est pas doué de cette sensibilité nerveuse qui caractérise leur sexe, cette faculté qui redouble leurs plaisirs, s'il est vrai qu'elle centuple leurs douleurs.

Où j'aime à les voir, les amazones littéraires, c'est dans un combat à outrance contre une passion souple et légère qui se refuse à la lutte et s'échappe des bras qui la saisissent. Où elles sont belles à voir, c'est dans l'assaut qu'elles livrent à cette passion que les anciens ont représentée par un enfant, parce que, comme un enfant, elle se retranche dans sa faiblesse pour éviter le combat ; parce que, comme l'enfant, elle fuit et bat en retraite, sans craindre l'accusation de lâcheté, sauf à revenir plus tard reprendre son terrain.

Où elles triomphent, ces élèves de St-Cyr, bourrées de mathématiques morales, c'est dans l'analyse pleine d'adresse des moyens mis en œuvre par leurs adversaires, et partant dans l'habileté à déjouer leur trames et à les forcer dans leurs retranchements. Mais où plus rien ne leur résiste, c'est dans la pose des équations en sentiment, et dans la solution des problèmes du cœur.

Mme la comtesse de Montemerli vient de publier à Londres un roman, — non, c'est une histoire, une histoire *quorum pars magna fuit*, dirais-je si je ne parlais ni d'une femme ni aux femmes ; une histoire dans laquelle les événements se déroulent avec une simplicité pleine de charmes, une histoire où les caractères se développent le long du chemin de telle façon qu'on les connaît à fond à la fin du volume, une histoire où la

femme est une fois encore exposée aux yeux des passants sur la claie littéraire, pour étaler aux regards des souffrances inexplicables, si une autre femme ne se chargeait de les expliquer et de les faire ressentir à qui les voit, — une histoire où les descriptions vigoureuses disputent le pas aux récits les plus attachants, — une histoire où la grande dame de Florence lutte d'âme avec la modeste plébéienne, et au bout de laquelle on donne le prix à toutes deux, — une histoire, enfin, qui vous rend meilleur quand on l'a lue, qui repose les regards fatigués par l'exhibition des vices dont nos écrivains ordinaires font leur pâture, en les reportant vers les existences les plus simples, mais aussi les plus vraies et les plus consolantes, — parce qu'elles rendent la foi dans l'humanité, cette foi qui est si près de nous échapper à chaque instant.

Dans ce livre, encore tout humide des presses d'Albion, on peut lire l'histoire de la dernière campagne d'Italie, qui traverse le sujet sans lui faire ombre ; c'est là que la femme déploie toute la générosité de ses palettes et tout le talent de ses pinceaux.

Mais c'est le côté périssable de son œuvre, parce que c'est le côté d'à-propos, de circonstance. Celui qui vivra tout ce que peut vivre un livre dans une époque où les livres ont pour mission de s'étouffer les uns les autres, le côté de l'ouvrage qui résistera aux éléments dissolvants qu'il rencontrera dans l'atmosphère, c'est le tableau de l'amitié de deux femmes, — phénomène bien rare, j'en conviens, mais possible aujourd'hui que toutes les merveilles se réalisent, — c'est la peinture d'une existence sollicitée vers le mal et ne s'écartant pas d'un mètre de la ligne du bien. ANTONY DESSAIX.

CHRONIQUE

On sait que le ministère de l'instruction publique de France a institué, il y a déjà quelques années, une commission dite de la *Topographie des Gaules*. Cette commission, composée des membres les plus éminents de l'Académie des Inscriptions et de la Société des antiquaires de France, a pour mission de préparer la carte des Gaules à trois époques différentes, et d'accompagner ces cartes d'un texte détaillé. Elle s'est, en outre, chargée d'une traduction des *Commentaires de César* sur la guerre des Gaules, avec des notes et des éclaircissements. Pour donner à son travail toute l'exactitude désirable, la commission a jugé à propos de faire explorer, par quelques-uns de ses membres, les lieux dont il est fait mention dans César, et qui ont suscité des controverses.

C'est, nous apprend le *Journal de Genève*, ce qu'elle a fait, en particulier, pour le fameux mur que Jules-César fit construire près de cette ville, et qui a donné lieu à tant de savantes discussions. Elle a chargé de cette exploration, l'année dernière, M. de Sauley, et cette année le général Creully et M. Alexandre Bertrand, l'un des membres les plus distingués de la Société des antiquaires de France, et l'un des secrétaires de la commission. M. le général Creully n'a pas pu remplir son mandat, mais M. Bertrand a passé à Genève il y a quelques jours et il a exploré le terrain depuis Genève jusqu'au Vuache, en suivant la rive gauche du Rhône, afin de constater quelle devait être la position du mur de César. L'exploration des lieux a eu pour résultat de prouver, ce qui était d'ailleurs l'opinion de juges compétents et, en particulier, de M. le général Dufour, que le mur n'était point continu et qu'il n'avait été élevé que sur les points qui s'avançaient en saillie dans le Rhône. Depuis, M. Bertrand a présenté sur cet objet un rapport qui sera probablement publié.

Quant à la carte même des Gaules, la commission a chargé M. Henri Fazy de la dresser pour tout ce qui concerne le canton de Genève, le pays de Gex et le nord de la Savoie. M. Troyon a reçu la même mission pour tout le reste de la Suisse romande, et, si nous ne nous trompons, M. Keller (de Zurich) pour toute la Suisse allemande.

M. de Sauley a publié récemment, dans la *Revue archéologique*, les résultats de son excursion au bord du Rhône ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, il s'en réfère aux résultats acquis par M. le général Dufour.

—

La Société française de géographie a tenu, le 19 octobre, sa première séance après les vacances. Entre autres communications intéressantes qu'on y a entendues, on a remarqué des lettres de M. le docteur Peney, de M. Lejean et de M. Miani, écrites de Kharthoum, en Nubie. Elles apprennent la triste nouvelle de la mort de M. de Malzac, voyageur instruit et courageux, qui avait donné de bons renseignements sur les deux Nils, sur l'Atbarah, le Mareb et autres cours d'eau de l'Afrique orientale. Elles parlent des chasses aventureuses aux éléphants et autres grands animaux sauvages, entreprises par MM. Poncet, les neveux de l'infortuné Vaudey, tué par les indigènes sur les bords du Nil Blanc il y a peu d'années ; elles désignent enfin les peuples riverains de ce fleuve (les Nouerr, les Dinka, etc.), comme devenus très hostiles aux Européens, par suite des injustes attaques et des mauvais traitements auxquels ils sont en butte de la part des trafiquants blancs qui les exploitent, les trompent, et trop souvent en font un odieux commerce, malgré l'abolition de l'esclavage, admise en principe dans la législation égyptienne.

M. Lejean a envoyé un curieux dessin de la prétendue queue des Nyam-nyam ou sauvages de l'intérieur : c'est un ornement en peau, qui s'attache à *l'endroit où finit le dos*, et que des voyageurs superficiels ou plaisants ont dépeint comme un appendice caudal du corps humain ; ils ont ainsi inventé les *hommes à queue !*

M. Miani paraîtrait avoir remonté le Nil Blanc jusqu'au 2e degré de latitude nord ; ce serait le plus haut point qu'on eût encore atteint sur ce fleuve. — Un autre voyageur italien, M. André de Bono, est allé, semble-t-il, jusqu'à la cataracte de Makédo, vers le 3e degré. Ainsi, on s'avance peu à peu vers la source mystérieuse de cette grande artère du nord-est de l'Afrique.

—

Nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* que l'imprimerie impériale de Vienne a adopté deux innovations bien intéressantes. La première consiste dans une nouvelle fabrication de papier de paille de maïs, qui est presque le papier de chiffon. La seconde est une presse mécanique fonctionnant toute seule.

Quiconque a vu marcher une presse sait que d'un côté se trouve un ouvrier qu'on nomme *margeur*, dont le travail consiste à faire descendre le papier feuille à feuille, et d'une certaine provision de papier blanc humecté qu'il possède à côté de lui, pour le faire entrer isolément dans les cordons de la machine ; et qu'un autre travailleur, qu'on nomme *leveur de feuilles*, se trouve placé de l'autre côté de la presse pour recevoir chaque feuille après l'impression. Le but de la nouvelle invention est d'économiser ces deux ouvriers.

Le papier n'est pas mis sur la presse en feuilles, mais en rouleaux, tel qu'il sort des fabriques. Le rouleau tout entier est attaché à un axe et se déroule de lui-même ; avant qu'il arrive sur la forme portant les lettres à imprimer, il est coupé par un couteau dans la largeur d'une feuille ordinaire, laquelle passe ensuite sur la composition et ressort imprimée de l'autre côté, et alors la machine la saisit par une demi-douzaine de griffes et la dépose aussi régulièrement que pourrait le faire l'ouvrier le plus attentionné.

L'assistance humaine nécessaire à cette nouvelle machine se réduit donc à ceci : attacher sur l'axe un nouveau rouleau de papier lorsque le premier est consommé, et retirer de temps en temps les feuilles imprimées sorties de la presse, lorsqu'il y en a trop d'amoncelées. La machine compte en même temps les feuilles imprimées. On voit, dans l'imprimerie impériale, fonctionner dix presses pareilles, pour la conduite desquelles un seul ouvrier suffit. Mais ces presses n'impriment que d'un seul côté ; lorsqu'il s'agit d'imprimer de l'autre côté de la feuille (*en retiration*), il faut que celle-ci, après avoir été imprimée d'abord au moyen de la presse nouvelle, soit imprimée de l'autre côté au moyen des presses ordinaires. Pour compléter cette nouvelle invention, M. d'Auer, le directeur de l'imprimerie impériale, fait construire en ce moment, d'après le même système, une presse à doubles cylindres, qui imprime des deux côtés à la fois et qui, dit-on, a dû commencer à fonctionner au mois de novembre.

Pour la chronique, J. Philippe.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

TABLE DES MATIÈRES




ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
LIBRAIRIE
ANCIENNE
& OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

